



Centre des Etudes Doctorales

: Sciences Economiques et Gestion

Laboratoire de Recherche

: Laboratoire Interdisciplinaire de
Recherche en Economie, Finance
et Management des Organisations

(LIREFIMO)

Thèse pour l'obtention du Doctorat En Sciences Economiques et Gestion

Sous le thème :

**POLITIQUE FISCALE ET PERFORMANCES
MACROECONOMIQUES :
ETUDE EMPIRIQUE DU CAS DU MAROC**

Présentée et soutenue par :

Mohammed GHAZOUANI

Sous la direction du professeur :

Abderrazak EL HIRI

Jury:

- ❖ Abderrazak EL HIRI : PES à la FSJES-FES (Président)
- ❖ Amina HAUDI : PES à la FSJES-FES (Rapporteur)
- ❖ Mohamed M'HAMDI : PES à la FSJES-FES (Suffragant)
- ❖ Abdeljabar RAFIKI : PES à la FSJES-MEKNES (Rapporteur)
- ❖ Fouad BEN ELHAJ : PH à la FSJES-FES (Rapporteur)

Année universitaire : 2020/2021

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait pas pu simplement voir le jour sans le soutien de l'ensemble des personnes qui m'ont accompagné tout au long de mon parcours. C'est dans ce sens que j'aimerai exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements les plus sincères à mon professeur Monsieur **Abderazak EL HIRI** d'avoir bien voulu encadrer ce travail de recherche, pour sa disponibilité, pour la grandeur de son âme et surtout pour sa générosité intellectuelle. La qualité de son encadrement, de ses orientations et de ses conseils a été l'une des principales facteurs clés de succès et d'aboutissement de cette thèse.

Je remercie tout particulièrement les professeurs membre de jury, Madame **Amina HAOUIDI** et Messieurs **Mohamed M'HAMDI**, **Abdeljabar RAFIKI** et **Fouad BELHAJ** qui ont bien voulu consacrer du temps à ce travail pour l'évaluer et contribuer à son perfectionnement, malgré leurs nombreux engagements et responsabilités scientifiques. Les directives et les conseils qu'ils m'ont prodigués m'ont permis d'enrichir ma démarche et l'orienter vers des objectifs plus intelligibles.

Je suis dépourvue de mots justes pour exprimer mes sentiments à l'égard de ma famille, particulièrement mes parents et mes frères : Leur soutien dans tous les sens du terme pour que je puisse aller jusqu'au bout de mon travail.

Je ne manquerai pas également d'adresser l'expression de ma reconnaissance et considération à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail de recherche surtout mon épouse qui n'a pas cessé de m'aider, m'encourager et m'épargner le temps et les conditions favorables pour mener à bien ce modeste travail. Sans oublier mes enfants **Lyazid** et **Yahya** qui m'ont été pour moi une source de motivation pour mener cette thèse à son terme.

« La fiscalité tant par son ampleur que par la multiplicité des effets diversifiés qu'elle entraîne, influence l'ensemble des activités des agents de la vie économique. La production, la répartition, l'utilisation des biens, des services et des actifs financiers s'en trouvent profondément affectées » Bernard BOBE, Pierre LLAU.

Résumé

Le travail de recherche présenté ici a été mené dans le cadre de la théorie macroéconomique pour pouvoir répondre à la question de l'impact de la politique fiscale sur la performance économique du Maroc. Les études théoriques et empiriques sur l'élaboration d'un schéma explicatif du lien entre la fiscalité et la performance économique restent à l'heure actuelle une piste de recherche souvent controversée. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'objectif de cette thèse qui tend à soumettre la sphère intellectuelle (théorie) à l'épreuve des faits afin de tester si sa capacité prédictive colle à la réalité marocaine.

Le cadre d'analyse théorique de notre approche s'inspire du contexte de la pensée économique notamment classique, néo-classique, post-keynésienne et de la théorie de la croissance endogène. Les solutions théoriques associées au rôle de l'impôt ont montré un effet ambigu et sans aucun consensus. Certaines études ont conclu à un effet négatif alors que d'autres à un effet positif de l'impact de l'impôt sur la performance économique. Parallèlement aux aspects théoriques de la question, les études empiriques ont pris de l'importance avec les développements théoriques sous différentes hypothèses mais leurs résultats sont souvent contradictoires.

La confrontation théorie-pratique dans le contexte marocain a été menée par la démarche quantitative, fondée sur une épistémologie post-positiviste d'aspect triangulation. Dans cette procédure, l'apport des outils d'analyse économétrique et statistique, au moyen des concepts opérationnalisés sous forme de variables mesurables est d'extrême importance. Dans cette optique, l'examen de tous les aspects de la complexité de la question traitée que nous l'avons inscrit dans le paradigme épistémologique fondé sur hypothético-déductive a fait appel à la modélisation par équation structurelle et à la modélisation des séries chronologiques représentée par la cointégration et le modèle à correction d'erreur. Les résultats des deux modélisations, d'approche différentes, ne laissent aucun doute de l'impact fiscal sur la performance

économique et par voie de conséquence l'amélioration des ressources fiscales par de nouvelles politiques est devenue une nécessité impérieuse.

Mots clés : Recettes fiscales, croissance économique, investissement, potentiel fiscal, chômage, taux d'inflation, consommation, politique fiscale, model fiscal, performance économique.

Abstract

The research presented here was carried out within the framework of macroeconomic theory in order to answer the question of the impact of fiscal policy on Morocco's economic performance. Theoretical and empirical studies on the development of an explanatory diagram of the link between taxation and economic performance remain an often-controversial line of research today. It is in this perspective that falls the objective of this thesis which tends to subject the intellectual sphere (theory) to the test of facts in order to test whether its predictive capacity matches Moroccan reality.

The theoretical analysis framework of our approach is inspired by the context of economic thought including classical, neoclassical, post-Keynesian and endogenous growth theory. Theoretical solutions associated with the role of the tax have shown an ambiguous effect and without any consensus.

Some studies have found a negative effect while others have found a positive effect of the impact of the tax on economic performance. Along with the theoretical aspects of the question, empirical studies have grown in importance along with theoretical developments under different assumptions, but their results are often contradictory.

The theory-practice confrontation in the Moroccan context was carried out by the quantitative approach, based on a post-positivist epistemology of triangulation aspect. In this procedure, the contribution of econometric and statistical analysis tools, by means of concepts operationalized in the form of measurable variables is of extreme importance. In this perspective, the examination of all aspects of the complexity of the question treated that we have inscribed in the epistemological paradigm based on hypothetico-deductive has called for modeling by structural equation and modeling of the represented time series. by cointegration and the error correction model.

The results of the two models, different in approach, leave no doubt of the fiscal impact on economic performance and consequently the improvement of fiscal resources through new policies has become an urgent necessity.

Keywords:

Tax revenue, economic growth, investment, fiscal potential, unemployment, inflation rate, consumption, fiscal policy, fiscal model, economic performance.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine des marchés de capitaux
CESE	Conseil économique social et environnemental
GATT	General Agreement on Tarifs and Trade
CGI	Code Général des Impôts
LFL	Loi sur la Fiscalité Locale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
HCP	Haut-commissariat au plan
MEF	Ministère d'économie et des finances
CST	Comptes Spéciaux du Trésor
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
PIB	Produit Intérieur Brut
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
SEGMA	Services de l'Etat Gérées de Manière Autonome
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
FMI	Fond monétaire international
BM	Banque mondiale
SEM	Modélisation par équations structurelles.
ECMV	Model de Cointégration et modèle vectoriel à correction d'erreur.
I.S	Impôt sur les sociétés
I.R	Impôt sur le revenu
T.V.A	Taxe sur la valeur ajoutée
T.P.A	Taxe sur le produit des actions
T.P.P.R.F	Taxe sur les produits de placement à revenu fixe
D.G. I	Direction générale des impôts
P.N.B	Produit national brut
F.B.C.F	Formation brute de capital fixe
D.D	Droits de douane

TIC	La taxe intérieure de consommation
TP	La taxe professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CGI	Code Général des Impôts
LFL	Loi sur la Fiscalité Locale
LF	Loi de finances
DET	Droits d'enregistrement et des timbres
E.N	Epargne national
P.A.S	Programme d'ajustement structurel.

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Evolution du volume des impôts dans le temps en millions de dirhams

Tableau n°2 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variables manifeste « Fiscalité »

Tableau n°3 : Statistique de multicollinéarité du construit fiscal

Tableau n°4 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variable manifeste « Infrastructures ».

Tableau n°5 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variables manifeste « Performance économique »

Tableau n° 6 : Les variables du modèle à équations structurelles

Tableau n° 7 : Les résultats de la validation du modèle de mesure

Tableau N°8 : Validité discriminante par l'approche des charges croisées

Tableau n°9 : Validité discriminante Fornell-Larcker Criterion

Tableau n° 10 : Les valeurs de HTMT

Tableau n°11 : Résultats d'estimation du modèle structurelle

Tableau n°12 : Effets totaux sur la performance économique

Tableau n°13 : Mesure du pouvoir explicatif du modèle

Tableau n°14 : Résultats du test de changement de structure

Tableau n°15 : Corrélogramme respectif de la performance économique et des infrastructures

Tableau n°16 : Corrélogramme de la variable fiscale

Tableau n°17 : Résultats du test de la racine unitaire relatifs à la variable performance économique

Tableau n°18 : Test de cointégration au sens de Johansen

Tableau n°19 : Résultats d'estimation du modèle à correction d'erreur

Tableau n°20 : Test de significativité des coefficients du modèle à correction d'erreur

Tableau n°21 : Test de causalité de Granger

Liste des figures

Figure n°1 : Synthèse de la thèse

Figure n°2 : Fiscalité et croissance

Figure n°3 : Taux de croissance d'équilibre

Figure n°4 : Taux de croissance et coefficient d'équilibre

Figure n°5 : Déficit budgétaire perpétuel

Figure n°6 : Surplus budgétaire perpétuel

Figure n°7 : Évolution des recettes fiscales brutes et nettes (Mdh).

Figure n°8 : Evolution des recettes fiscales

Figure n°9 : Evolution de la structure des recettes fiscales

Figure n°10 : Épargne intérieure brute (% du PIB)

Figure n°11 : Evolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB

Figure n°12 : FBCF par secteurs institutionnels en %

Figure n°13 : Modèle à équations structurelles fondé sur celui de Fernandes

Figure n°14 : Diagramme du modèle à équations structurels

Figure n°15 : Estimations des relations entre les variables latentes réflectives et leurs indicateurs.

Figure n°16 : Ajustement linéaire et évolution conjointe des variables (1991-2018)

Figure n°17 : Evolution de PIB et de RNNA entre 1990-2018

Figure n°18 : Test de changement de structure par les résidus récurrents

Figure n°19 : Evolution et stabilité des recettes fiscales entre 1990 et 2018.

Figure n°20 : Graphe superposé de la performance et des infrastructures

Figure n°21 : Graphe superposé de la performance et des infrastructures

Figure n°22 : test de stabilité par CUSUM et par les résidus récurrents

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	13
CHAPITRE I : FISCALITE ET CROISSANCE ECONOMIQUE : APPROCHE THEORIQUE	21
INTRODUCTION	21
SECTION 1 : LA FISCALITE DANS LA THEORIE CLASSIQUE	24
SECTION 2 : FISCALITE ET CROISSANCE D'EQUILIBRE DE PLEIN-EMPLOI SELON LES NEOCLASSIQUES	49
SECTION 3 : FISCALITE SELON LA THEORIE POST KEYNESIENNE.	77
CONCLUSION	104
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DE LA POLITIQUE FISCALE AU MAROC ENTRE 1970-2019	108
INTRODUCTION	108
SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE DE LA POLITIQUE FISCALE AU MAROC	110
SECTION 2 : APERÇU DU SYSTEME FISCAL MAROCAIN	126
SECTION 3 : ANALYSE CRITIQUE DU SYSTEME FISCAL MAROCAIN	139
CONCLUSION	158
CHAPITRE III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE LA FISCALITE.	159
INTRODUCTION	159
SECTION 1 : LE POTENTIEL FISCAL	163
SECTION 2 : LES EFFETS DE LA FISCALITE SUR LA CONSOMMATION ET L'EPARGNE.	174
SECTION 3 : FISCALITE ET DECISION D'INVESTISSEMENT.	183
CONCLUSION	201
CHAPITRE IV : FISCALITE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE : ETUDE EMPIRIQUE	202
INTRODUCTION	202
SECTION 1 : PRESENTATIONS THEORIQUES DES MODELES MACROECONOMIQUES	204
SECTION 2 : ETUDE EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA FISCALITE ET LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUE : ESSAI DE MODELISATION ECONOMETRIQUE	222
CONCLUSION	266
ANNEXES	276
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	294

Introduction générale

Le rapport de suivi de la situation économique de la banque mondiale du 6 Avril 2020 a décrit à la fois l'évolution récente et les perspectives de l'économie marocaine en chiffres. Selon ce rapport, l'activité économique a ralenti en 2019, avant même l'apparition de Covid-19. En effet, La croissance du PIB réel a marqué une forte décélération, à 2,3 %, principalement sous l'effet d'une campagne agricole défavorable et d'une croissance non agricole modeste (3,3 %). Eu regard d'une politique monétaire prudente et la baisse des prix des importations, le niveau d'inflation reste faible et maîtrisée à moins de 0,5 % et le taux de chômage demeure élevé, à 9,2 %, Les finances publiques sont sous tension (en raison de l'augmentation des dépenses sociales et des salaires), le déficit budgétaire s'est à nouveau creusé en 2019 pour atteindre environ 4,1 % du PIB, principalement en raison de l'augmentation des dépenses, et du montant plus faible que prévu des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés et des subventions du CCG. Avec l'apparition de Covid-19, auxquels s'ajoute une grave sécheresse, l'économie marocaine a commencé à pâtir des effets négatifs. En conséquence, le PIB réel devrait reculer de 1,7 % en 2020. À moyen terme, la croissance devrait reprendre à partir de 2021 pour atteindre 5,5 % à mesure que la production reviendra aux niveaux prévus avant la pandémie. L'inflation devrait baisser de 0,7 % en 2020 en raison du choc de la demande et de la contraction de la consommation privée. Le déficit budgétaire serait de 7, 5% du PIB, contre 3, 5 % prévu dans la loi de finances initiale de 2020. L'augmentation du déficit s'explique principalement par la hausse des dépenses sociales et la baisse des recettes fiscales liées au COVID-19, en particulier les impôts sur les sociétés et les droits de douane. Pour soutenir l'économie marocaine et rétablir les équilibres, un plan de relance¹ économique est mis en place par les autorités. Il faut souligner aussi que plusieurs

¹ **La première orientation** est d'ordre économique : la relance économique à travers un certain nombre de mesures et actions qui seraient de nature à remettre notre économie dans un sentier de croissance. Il s'agit notamment du soutien à l'entreprise et l'encouragement de l'investissement, du renforcement de l'investissement public, de la poursuite et de la dynamisation du programme Intilakaa, de la réforme de la charte d'investissement, de l'opérationnalisation du Fonds Mohamed VI stratégique pour l'investissement.

La seconde d'ordre social : lancer la phase une de la généralisation de la couverture sociale et à renforcer les politiques sociales à travers la généralisation de l'AMO, l'extension des autres composantes de la couverture sociale au niveau des allocations familiales, de l'indemnité pour perte de l'emploi, de la mise en place du registre social unifié, de la mise en œuvre de la 3eme phase de l'INDH.

mois sont nécessaires pour que toute politique de relance exerce efficacement et durablement ses effets directs et indirects sur l'activité économique. Dans le cadre de ce plan de relance, les recettes ordinaires du budget de l'Etat connaîtront une hausse non négligeable de 7,56% qui est due essentiellement à la forte augmentation des recettes douanières (+ 36.21. Il faut noter que les impôts indirects vont enregistrer une hausse de 14,6%. En revanche, le rendement des impôts directs connaîtra une contraction de 6,1% et leur part dans les recettes ordinaires baissera de 40,48% en 2020 à 35,33% en 2021.

Les dépenses du budget général vont connaître dans le projet de loi de finances de 2021 une très légère hausse de 0,27% par rapport à 2020 dont les dépenses de fonctionnement augmenteront 4,69%. Alors que les autres dépenses prévoient leurs diminutions en raison de faibles ressources dans le plan de relance économique.

Vue l'importance extrême de la fiscalité dans la promotion de la performance macroéconomique, des dispositions fiscales contenant deux axes sont prévues dans le projet de loi des finances 2021 pour une meilleure exécution du plan de relance.

• **Promotion de la fiscalité indirecte** : Plusieurs promotions fiscales sont proposées relatives aux différents impôts et taxes indirects avec en particulier une hausse significative de certains tarifs douaniers au niveau du textile et autres bien afin de protéger la production et l'industrie nationales. Également, certaines taxes intérieures de consommation seront créées (sur les pneus, sur les produits du tabac etc.) ou augmentées pour les boissons alcooliques.

• **Introduction d'une fiscalité de solidarité** : Proposition d'une contribution au moyen de :

- Prélèvement de 1,5% sur les revenus des personnes physiques imposables ;
- Prélèvement de 2,5% ou 3,5% sur les bénéfices au-delà de 5 millions de DH.

Ces mesures fiscales peuvent accentuer la pression fiscale et freinent la relance par des effets négatifs sur la consommation et l'investissement atténuant par-là, l'impact de toute politique de relance économique par la dépense. Dans l'optique de ce qui précède, et en

La troisième d'ordre institutionnel : la réforme du secteur public et de l'Etat par la restructuration des entreprises et établissements publics, la suppression de certains, le regroupement d'autres, de l'accélération de la régionalisation avancée.

dehors de la pandémie conjoncturelle, Il associe au rôle des finances publiques à court et moyen termes la promotion de la performance économique représentée par l'accroissement des fondamentaux macroéconomiques par un appui très large et continu sur les ressources fiscales à travers un véritable élargissement de l'assiette de l'impôt qui demeure le moyen stratégique le plus sûr.

Les recherches théoriques et empiriques sur la question du rôle de l'impôt ont fait l'objet de nombreux développements controversés, certaines études ont conclu à un effet négatif alors que d'autres à un effet positif. En conséquence, les gouvernements emploient la taxation comme un moyen d'accélérer ou de ralentir, selon le cas, l'activité économique. En effet, en temps de récession, les taux d'imposition seront allégés de manière à inciter les individus ou les entreprises à consommer ou à investir, faisant en sorte que la demande de biens et services s'amplifie ou encore que la disponibilité des fonds d'investissement s'élargisse. À l'inverse, lorsqu'il y a un risque de « surchauffe », c'est-à-dire au moment où une offre trop forte se conjugue à une consommation débridée, les gouvernements alourdiront la fiscalité dans le but d'obtenir un ralentissement de l'économie, ramenant du même coup un rythme de croissance plus modeste ; le but de cette dernière opération est d'éviter une saturation qui dégénérerait éventuellement en récession. La plupart des pays industrialisés emploient ou ont déjà employé, au cours de leur histoire, de telles politiques de « contre-courant ».

Ainsi l'école classique² confirme que, la fiscalité n'a reçu que le rôle de fournir les ressources financières indispensables au financement des dépenses publiques, autrement dit l'intervention de l'Etat est défavorable pour l'économie. Au fil du temps et avec l'incapacité de la doctrine classique à réguler l'activité économique dans contexte économique complexe et turbulent de nouvelle théorie fiscale ont vu le jour qui appuie et justifie l'intervention du pouvoir public via la fiscalité, il s'agit de l'école néoclassique et celle Keynésienne.

De nombreuses contributions à la définition de la performance globale d'une économie ont été fondées en macroéconomie. La plus courante est celle qui est liée à la fois au taux

² MARRON D., (2011), « *les 50 plus grandes théories économiques* » Le Courrier du Livre, deuxième édition, p. 21

de croissance du produit intérieur brut, aux dépenses de consommation, au taux d'inflation et au taux de chômage. Par ailleurs, la variable fiscale désigne la source des revenus fiscaux telle qu'elle résulte du système fiscal marocain à savoir l'IS, IR et la TVA. L'articulation entre la fiscalité et la performance économique n'est pas claire dans la littérature économique théorique. Également, les travaux empiriques depuis des années n'ont pas cessé de mettre en valeur cette confirmation, non seulement la fiscalité a bien un effet sur l'activité, mais le multiplicateur fiscal, c'est-à-dire le rapport entre l'augmentation du PIB et les baisses d'impôts, peut être très élevé. Ces résultats plaident en faveur d'une refondation des modèles macroéconomiques afin que les hypothèses sur lesquelles ils s'appuient soient plus en phase avec les apports des travaux empiriques, qu'ils soient micro- ou macroéconomiques. Les spécificités de l'économie marocaine et de son système fiscal nous incitent à étudier si la fiscalité peut être une variable clé de la promotion de la performance économique, d'où la problématisation de ce problème de recherche de la manière suivante :

En vertu de l'importance extrême du rôle de l'impôt en économie, les efforts déployés par l'Etat marocain se sont multipliés depuis les années 80 pour améliorer la recette fiscale. L'interventions des pouvoirs publics ne sont pas restée limités aux actions sur les taux mais de nombreuses politiques et réformes fiscales ont été fondées et entretenues pour promouvoir les équilibres macroéconomiques. Dans cette perspective une question cruciale nous interpelle dans le contexte sous-examen à savoir : ***Dans quelle mesure la politique fiscale marocaine affecte-elle la performance macroéconomique ?*** L'impact de la variable fiscale sur l'économie a été discutée aussi bien dans la littérature théorique qu'empirique depuis longtemps sans autant formuler un modèle standard d'explication. En effet, depuis l'école classique jusqu'à la formulation de la théorie de la croissance endogène, la fiscalité a regagné un rôle croissant et ses effets restent ambigus. Parallèlement, les études empiriques ont pris de l'importance avec les développements théoriques sous différentes hypothèses. La vérification empirique de la thèse de Barro (1990)³ selon des hypothèses propres à sa conception ne laisse aucun doute à penser aux effets positifs de la fiscalité sur la performance économique. Dans cette optique, une

³ Barro R. (1990), « Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth », Journal of Political Economy, 98 (5), p. 103-130.

amélioration des ressources fiscales peut éventuellement affectée la performance globale de l'économie. Ceci laisse penser à décortiquer la problématique principale de cette recherche en plusieurs questions subsidiaires.

Sous l'hypothèse théorique inspirée de la version du modèle de Barro (1990)⁴ qui rend compte d'une taxation résultante d'un choix optimal de financement de dépenses publiques productives, on fait apparaître le stock du capital public au lieu de dépenses publiques, en considérant que le flux de services publics est proportionnel au stock de capital public accumulé⁵. Quant à la dynamique du stock de capital public, elle répondra tout simplement à la contrainte budgétaire de l'État. Dans le cadre de cette hypothèse on détermine le sentier de croissance de long terme accessible à une économie en fonction de la politique fiscale menée par les autorités publiques. C'est dans cette perspective que nous proposons nos questions subsidiaires suivantes :

- Par quel canal la fiscalité produit-elle un impact macroéconomique pour promouvoir les fondamentaux économiques ?
- Les mesures et les dispositions fiscales mises en œuvre par les autorités pour améliorer les recettes fiscales contribuent-elles de manière directes ou indirectes à l'amélioration de la performance économique du pays ?
- L'affectation des recettes fiscales aux dépenses d'investissement et aux infrastructures est-elle suffisante pour assurer une performance économique marocaine favorable ?

Les hypothèses de la présente recherche traitant de la question de fiscalité-performance économique dans le contexte marocain sont déduites des solutions théoriques de la question centrale et des questions subsidiaires. Ces hypothèses consistent à vérifier l'éventuel effet de la fiscalité sur la performance économique médiatisé au moyen des dépenses en infrastructures, de la manière suivante :

⁴ Idem.

⁵ Afin d'isoler les effets de l'impôt de ceux des dépenses publiques, nous supposons que ce revenu sert à financer des biens qui n'affectent ni l'utilité marginale de la consommation privée ni les conditions de production du secteur privé.

L'hypothèse H1 : Les mesures fiscales exercent un impact positif sur les services d'infrastructures

L'hypothèse H2 : les services d'infrastructures influent positivement et significativement la performance économique

Cette recherche présente de nombreux intérêts. Au plan théorique, elle a pour ambition d'enrichir la recherche sur la question qui reste à l'heure actuelle peu développée dans le contexte marocain. Le but étant de contribuer à la compréhension des relations entre la variable fiscale telle qu'elle est perçue et un certain nombre de grandeurs macroéconomiques ayant une influence considérable sur la performance économique globale.

Nous proposons d'aborder la perception du rôle de l'impôt en économie dans la littérature théorique classique, néoclassique, keynésienne, néokeynésienne, et dans la théorie de la croissance endogène à travers des modèles économiques développés. C'est là probablement l'apport théorique majeur de notre travail. Au niveau empirique, nous ne nous sommes pas restés limités à la sphère de spéculation intellectuelle (théorie) avec une reproduction sclérosante des modèles hypothétiques, mais, nous avons soumis des modèles économiques théoriques à de nombreuses épreuves des faits afin de tester si leurs capacités prédictives collent à la réalité marocaine. Pour mettre en œuvre notre démarche empirique, nous avons opter pour deux modèles économétriques qui diffèrent à la fois par leurs hypothèses et par leurs démarches, mais, leurs inspirations et leurs conclusions sont les mêmes. Nous considérons par voie de conséquences que ces deux modèles sont complémentaires puisque chacun est fondé sur ses propres hypothèses. La première modélisation est utilisée en priorité en sciences de gestion puis après en sciences économiques, il s'agit de la modélisation par équations structurelles (SEM). La seconde modélisation est dite « Cointégration et modèle vectoriel à correction d'erreur (ECMV) » est d'usage courant en macro-économétrie. Le recours à ces deux techniques de modélisation se voit une nécessité impérieuse pour rendre compte de tous les aspects de la complexité de la question de l'impact fiscal.

Afin de répondre à notre problématique générale, qui interroge les liens entre la fiscalité et la performance, notre travail comprend quatre chapitres.

Tout d'abord le premier chapitre est dédié à la présentation d'une revue de littérature où nous allons analyser l'impact de la variable fiscale sur l'équilibre économique pour les principales écoles de pensée notamment l'école classique, post-keynésiens et néo-classiques, vu que l'équilibre est la situation vers laquelle le système économique devrait tendre.

Ensuit le deuxième chapitre aura comme objectif le diagnostic de la politique fiscale entre la période allons de 1974 jusqu'à 2019 pour mettre en relief ses forces et ses faiblesses afin de proposer des recommandations aussi pertinentes que possible.

Puis le troisième chapitre sera réservé à l'analyse économique de la fiscalité au Maroc, une analyse qui va nous permettre d'éclaircir l'impact de la politique fiscale marocaine sur les grandeurs économiques les plus utilisés comme la consommation, l'investissement, l'épargne... d'une part et de préparer les bases de notre étude empirique de l'autre part.

Enfin le quatrième et le dernier chapitre de notre thèse, qui représente l'aboutissement de notre travail de recherche et analyse, en s'appuyant sur les déductions résultantes des chapitres précédents nous allons procéder à un essai de modélisation de l'impact que peut exercer la variable fiscale sur la performance économique du Maroc.

Finalement, la conclusion générale présentera une synthèse des principaux résultats obtenus dans ce travail de recherche.

Ainsi, le schéma de notre thèse peut se présenter comme ci-après :

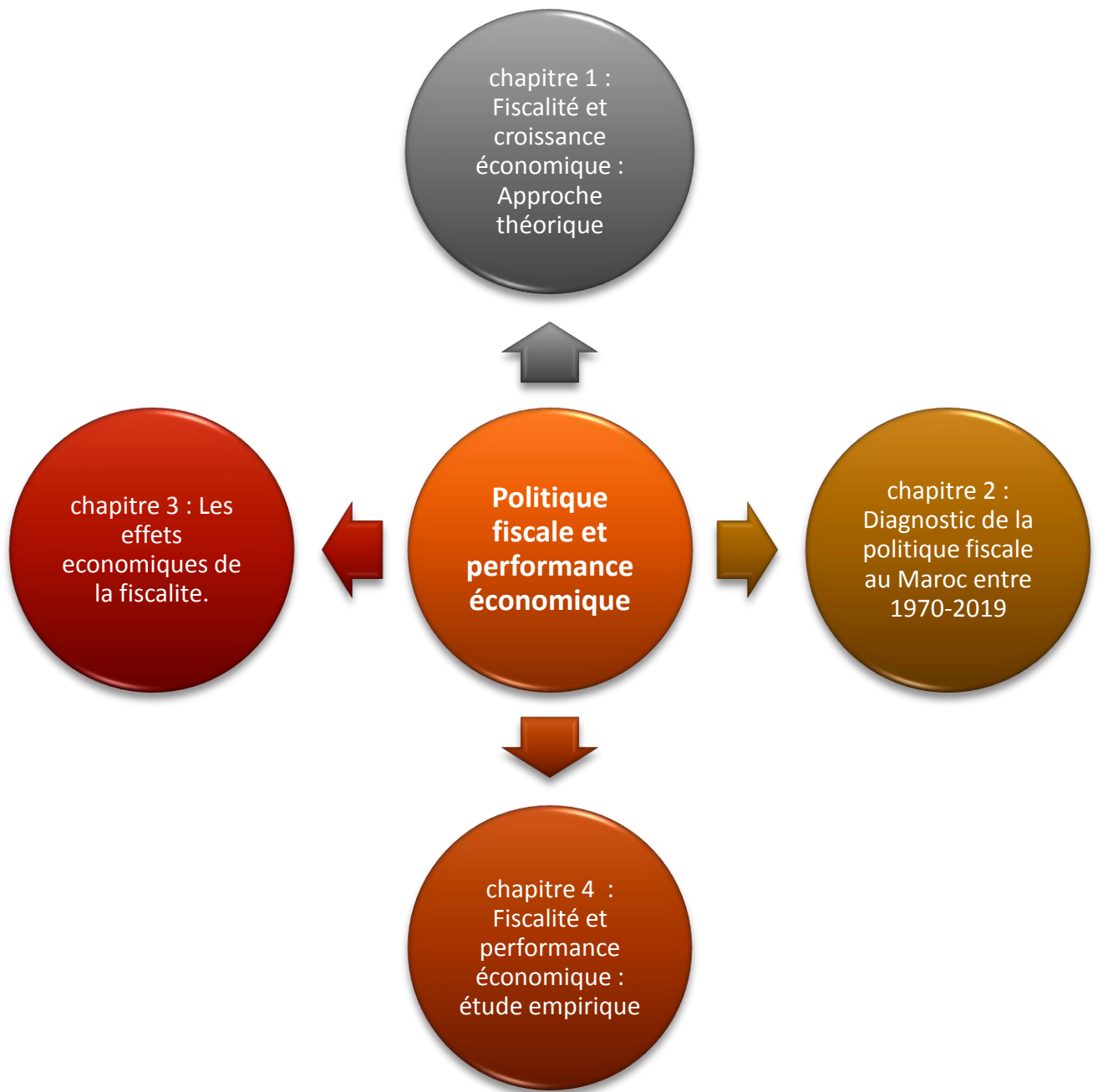


Figure n°1 : Synthèse de la thèse

Chapitre I : Fiscalité et croissance économique : Approche théorique

Introduction

De nombreux économistes ont cherché à lier les faibles taux de croissance économique et les niveaux plus élevés de chômage dans les pays depuis le milieu des années 1970 à l'augmentation générale de la charge fiscale et aux caractéristiques spécifiques des systèmes fiscaux.

En effet la relation entre la fiscalité et la croissance économique constituait l'objet d'un débat entre les économistes sans être convergentes. Du côté de la littérature théorique, nous pouvons affirmer qu'il existe plusieurs écoles de pensée qui analysent cette relation.

L'intégration de la variable fiscale dans les modèles de la croissance économique est justifiée par une panoplie d'arguments selon qu'on opte pour l'approche classique, post-keynésienne ou celle des néo-classiques. D'après la revue de littérature il apparaît clairement qu'il y a une similitude plus au moins significative entre l'analyse néo-classique et post-keynésienne. Il est unanimement admis que l'équilibre en générale est la situation que tous les systèmes économiques tendent ou devrait en permanence tendre, et c'est cette règle qui constitue en tout cas la norme de référence qui devrait catalyser les décisions de la politique économique.

Si le cadre de référence de certains auteurs se focalise prioritairement sur l'équilibre (les post-keynésiens), d'autres s'orientent vers l'équilibre général optimal (les néo-classiques) qui met l'accent sur le processus, ce qui conduit l'économie à un rôle crucial en régime permanent pour assurer la convergence.

La théorie néoclassique prédit que les changements permanents dans les politiques gouvernementales n'ont pas d'effet permanent sur la croissance de la production. Cela implique que les modifications de l'impôt d'un pays ne devrait avoir qu'un impact

transitoire sur sa croissance économique à long terme⁶. De tels changements permettent à un pays de se diriger vers un niveau économique supérieur ou inférieur d'activité, mais la nouvelle trajectoire de croissance à long terme converge vers l'ancienne trajectoire à long terme. Ce n'est que la période de transition par rapport à l'ancienne trajectoire à la nouvelle voie selon laquelle le taux de croissance de la production réelle d'un pays peut augmenter ou diminuer.

Les effets de politique selon la théorie de la croissance endogène sont opposés à ceux de la théorie néoclassique qui soutient que les changements de taux d'imposition peuvent avoir un impact sur la croissance⁷.

Les modèles de croissance néoclassiques impliquent que la politique gouvernementale ne peut affecter que le niveau de la production mais pas le taux de croissance. Cependant, les modèles de croissance endogène intègrent des canaux par lesquels la politique fiscale peut influencer sur la croissance à long terme⁸.

Les néo-classiques comme les post-keynésiens établissent les schémas de croissance équilibrée assurant le plein emploi de tous les facteurs de production. Mais la différence du champ temporel choisi montre que si les premiers se contentent d'espérer qu'un tel sentier puisse être atteint, les seconds croient en l'existence inéluctable d'un sentier de croissance de plein emploi. L'explication en est que les post-keynésiens opte pour le moyen terme.

Le choix du champ temporel montre bel et bien que les post-keynésiens n'ont pas confiance à de tels mécanismes et, partant, opte pour le principe d'un coefficient de capital constant. Le fait de ne pas croire à la flexibilité permanente des prix, signifie un refus catégorique de la substitution des facteurs de production, on peut avancer que les néo-classiques, se desservent d'un mécanisme régulateur potentiel. Ce dernier courant de

⁶ Solow R., Tobin J., C.V. Weizsacker et Yaari M., (1966.), « Neoclassical Growth with Fixed Factor Proportions », Review of Economic Studies.

Voir aussi :

- Lucas R., (1990), « Why doesn't Capital Flow from Rich to Poor countries ? », American Economic Review, mai, Papers and Proceedings, p. 92-96

⁷ Romer, P. (1990), « Are nonconvexities Important for Understanding growth ? », American Economic Review, mai, Papers and Proceedings, p. 97-103

⁸ Barro R., (1989), « Economic Growth in a Cross-Section of countries ? » Working Paper n° 3120,

pensé, fait confiance à cette substitution éphémère des facteurs de production, laquelle ne peut pas être prise en compte dès que l'on opte pour le long terme. La flexibilité du coefficient de capital montre que, chez les néo-classiques, la croissance équilibrée est toujours de plein emploi.

Section 1 : La fiscalité dans la théorie classique

Pendant longtemps, la théorie fiscale classique était de la plus haute importance. En conséquence, la fiscalité n'a reçu que le rôle fiscal de fournir des recettes publiques. A. Smith est considéré comme le père de la théorie scientifique de la fiscalité.

Dans sa monographie « Une enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations », Adam Smith a donné une définition du système fiscal, en indiquant les principales conditions de sa formation et en mettant en avant quatre grands principes fiscaux : l'équité, la détermination, la commodité et l'économie administration fiscale.

Le travail de Smith a été développé plus tard par D. Ricardo, J. Mills et W. Petty. Toutes les délibérations théoriques et les débats scientifiques de ces années se sont concentrés sur un seul aspect, à savoir l'exécution de la fonction de l'imposition et la fourniture des recettes de l'État sont réalisées sur la base des principes d'équité et de justice.

Naturellement, cette approche théorique de la nature et du rôle de la fiscalité a changé au cours de plusieurs décennies et siècles, lorsque les relations économiques sont devenues plus complexes et que la nécessité d'intensifier le rôle de régulation de l'État s'est imposée. En conséquence, de nouvelles théories de la fiscalité ont émergé ; parmi eux, il y avait deux directions de pensée économique, qui avaient l'influence la plus significative sur la politique fiscale des pays à économie de marché développée : la keynésienne et la néoclassique.

Selon ce courant de pensée, l'interventionnisme de l'Etat est défavorable, serait néfaste pour l'économie. L'Etat a intérêt à ne pas intervenir dans l'activité économique pour ne pas paralyser le mécanisme de marché, la libre concurrence, les lois du marché et les mécanismes de la main invisible⁹.

⁹ SMITH A., (1776) « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ». pour plus de détail voir :

TRISTRAM F., (2005), « *Une fiscalité pour la croissance* », Open Edition books.

- ARDANT G., (1972), « *Histoire de l'impôt, Livre 2, XVIIIe et XXIe siècles.* », édition : Paris, Fayard,
- PERCEBOIS J., « *fiscalité et croissance* » Edition Economica.

Il s'agit d'une conception initiée par Adam Smith, père de la science économique moderne dont les écrits ont été les textes fondateurs du libéralisme économique. Dans le chapitre IX du livre IV et le chapitre 1 du livre V de son ouvrage principal, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Adam Smith donne la définition du rôle de l'Etat¹⁰. Pour lui le souverain n'intervient que dans trois domaines où l'initiative privée fait défaut : les domaines de la sécurité intérieure (armée, police, justice) en somme les fonctions régaliennes de l'Etat ;

Les services collectifs d'intérêt public au nombre de deux pour Smith : les infrastructures et l'éducation.

Pour les économistes classiques, les prélèvements obligatoires ne peuvent servir que pour financer la caisse de l'Etat. Pour eux la fiscalité est destinée à couvrir les dépenses publiques ; il s'agit d'un prélèvement pécuniaire, obligatoire et sans contrepartie directe, effectué à titre définitif ; c'est ainsi que Gaston Jèze a défini l'impôt comme : « *Une prestation de valeur pécuniaire exigée des individus d'après des règles fixe, en vue de couvrir des dépenses d'intérêt général et uniquement à raison du fait que les individus qui doivent les payer sont membres de la communauté politique organisée*¹¹ ».

Toutefois, l'intervention de l'Etat via la fiscalité est justifiée uniquement lorsqu'il s'agit d'un assainissement des imperfections du marché. La stabilité des ressources, le rendement et l'efficacité sont plus importants que la justice fiscale¹². La notion d'impôt dans cette approche présente le caractère de la neutralité.

Son objectif est purement financier, il consiste à fournir à l'État les ressources nécessaires à la couverture de ses dépenses.

¹⁰ Smith A., (1776) « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations », Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi.

¹¹ Bouvier M., « Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt » 12^{ème} édition, lextenso édition, 2014, p 29.

¹² Vinay B., « Fiscalité, épargne et développement », Edition, A. Collin, Paris, 1970, p14.

Voir aussi :

- NMILI M., (2012). « *Structure fiscale et justice sociale.* » Annuaire Marocain de la Stratégie et des Relations Internationales (AMSRI),
- KARIM M., (2010). *Viabilité des finances publiques marocaines*, Edition l'Harmattan, France.

Les effets attendus de la fiscalité sur la croissance varient en fonction du cadre théorique retenus (modèle de croissance néoclassique ou de croissance endogène), du facteur de production soumis à l'impôt (impôt sur le capital ou impôt sur le travail), des techniques de production ou du processus d'accumulation du capital humain.

§1 La théorie de la fiscalité d'Adam Smith

Adam Smith est largement considéré comme le parrain de l'économie classique, mais mérite également d'être reconnu en tant que penseur fondamental des finances publiques.¹³ il a consacré une part importante de la richesse des nations à la question de la fiscalité.

Les principes d'une bonne fiscalité ont été formulés il y a de nombreuses années. Dans son célèbre ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), Adam Smith a soutenu que la fiscalité devrait suivre les quatre principes d'équité, de certitude, de commodité et d'efficacité.

1- L'équité

Le concept d'Adam Smith était clair du point de vue d'un économiste. Le mot égalité ici ne signifie pas que tout le monde devrait payer le montant exact et égal de l'impôt. Ce que l'égalité signifie vraiment ici, c'est que les riches devraient payer plus d'impôts et les pauvres moins.¹⁴ En effet, le montant de la taxe doit être proportionnel aux capacités du contribuable. C'est l'un des concepts fondamentaux pour amener l'égalité sociale dans le pays. Le canon de l'égalité stipule qu'il devrait y avoir justice, sous forme d'égalité, lorsqu'il s'agit de payer des impôts. Non seulement cela apporte la justice sociale, mais c'est aussi l'un des principaux moyens d'atteindre la répartition égale de la richesse dans une économie.

¹³ Bouvier M., (2014). « *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt* » 12ème édition, lextenso édition, p. 231.

Pour plus de détail voir aussi :

NMILI M., (2012). « *Structure fiscale et justice sociale.* » Annuaire Marocain de la Stratégie et des Relations Internationales (AMSRI),

¹⁴ GEORGES D., (2010), « *la politique économique : douze ans pour rien 1995-2007* », Edition l'Harmattan, p. 17 ;

L'équité, en ce sens que la fiscalité doit être compatible avec les conditions des contribuables, y compris leur capacité de payer en fonction des besoins personnels et familiaux.

Le principe de l'équité horizontale suppose que les personnes occupant des postes identiques ou similaires (du point de vue fiscal) seront soumises à la même obligation fiscale. Dans la pratique, ce principe d'égalité est souvent méconnu, à la fois intentionnellement et non. Les violations intentionnelles sont généralement davantage motivées par la politique que par une politique économique saine (par exemple, les avantages fiscaux accordés aux agriculteurs, aux propriétaires de maison ou aux membres de la classe moyenne en général ; l'exclusion des intérêts sur les titres d'État). Le débat sur la réforme fiscale a souvent porté sur la question de savoir si les écarts par rapport à « l'égalité de traitement entre égaux » sont justifiés.

2- La certitude

La certitude devrait signifier que les contribuables sont clairement informés des raisons et des modalités de perception des impôts.

Les lois fiscales devraient être rarement modifiées et, lorsque des modifications sont apportées, elles devraient être effectuées dans le contexte d'une réforme fiscale générale et systématique, avec des dispositions adéquates pour une transition juste et ordonnée. Des modifications fréquentes des lois fiscales peuvent entraîner une baisse de la conformité ou un comportement qui tente de compenser les changements futurs probables du code des impôts, comme le stockage de boissons alcoolisées avant une augmentation des tarifs sur les boissons alcoolisées.

Les lois et règlements fiscaux doivent être compréhensibles pour le contribuable ; ils doivent être aussi simples que possible (compte tenu des autres objectifs de la politique fiscale) ainsi que non ambigus et certains tant pour le contribuable que pour l'administrateur fiscal.

Alors que le principe de certitude est mieux respecté aujourd'hui qu'à l'époque d'Adam Smith et que l'administration arbitraire des impôts a été réduite, chaque pays a des lois

fiscales qui sont loin d'être généralement comprises par le public. Cela entraîne non seulement une quantité considérable d'erreurs, mais sape également l'honnêteté et le respect de la loi et tend à discriminer les ignorants et les pauvres, qui ne peuvent pas profiter des diverses opportunités légales d'économies d'impôts qui s'offrent aux éduqués et aux affluents. Parfois, les tentatives d'équité ont créé de la complexité, allant à l'encontre des objectifs de réforme.

3- La commodité

La commodité est liée à la facilité de conformité pour les contribuables : dans quelle mesure le processus de perception ou de paiement des impôts est-il simple ?

Le paiement des impôts devrait causer le moins de désagréments aux contribuables, sous réserve des limites des principes fiscaux de rang supérieur. Les gouvernements autorisent souvent le paiement de dettes fiscales importantes en plusieurs versements et fixent des délais généreux pour remplir les déclarations.

4- L'efficacité

L'efficacité touche à la perception des impôts : en gros, l'administration de la collecte des impôts ne devrait pas affecter négativement l'allocation et l'utilisation des ressources dans l'économie, et ne devrait certainement pas coûter plus cher que les impôts eux-mêmes.¹⁵

Les principes d'une bonne fiscalité d'Adam Smith constituent une base solide pour l'imposition aujourd'hui, mais ils ne sont pas toujours suivis. Parfois, les systèmes fiscaux touchent certaines catégories de contribuables ou certains types de consommation tout en laissant d'autres relativement intacts. Parfois, les systèmes fiscaux manquent de transparence, imposant des frais sur certains produits (par exemple, les droits d'accise sur les carburants) sans aucune indication explicite sur nos factures. Parfois, les contribuables sont surchargés de tâches administratives, par exemple la production de déclarations de revenus annuelles en ligne. Parfois, l'administration fiscale n'applique pas, ou ne peut pas,

¹⁵ CHIADMI M., (2013), « *Structure de la fiscalité marocaine entre les considérations d'équité sociale et d'efficacité économique : Une analyse en équilibre général appliquée* » Association Marocaine de Sciences Economiques, AMSE WP N° 2013- 14.

appliquer les réglementations ou poursuivre ceux qui éludent les impôts de manière rentable.

5- L'efficacité économique

L'exigence d'un système fiscal efficace découle de la nature d'une économie de marché. Bien qu'il existe de nombreux exemples du contraire, les économistes estiment généralement que les marchés font un assez bon travail en prenant des décisions économiques sur des choix tels que consommation, production et financement.

Ainsi, ils estiment que la politique fiscale devrait généralement s'abstenir d'interférer avec l'allocation des ressources économiques par le marché. Autrement dit, la fiscalité doit entraîner un minimum d'ingérence dans les décisions individuelles. Il ne devrait pas faire de discrimination en faveur ou contre des dépenses de consommation particulières, des moyens de production particuliers, des formes d'organisation particulières ou des industries particulières. Cela ne signifie pas, bien entendu, que les grands objectifs sociaux et économiques peuvent ne pas avoir préséance sur ces considérations¹⁶. Il peut être souhaitable, par exemple, d'imposer des taxes sur la pollution afin de protéger l'environnement.

Les économistes ont mis au point des techniques pour mesurer le « fardeau excessif » qui se produit lorsque les taxes faussent la prise de décision économique. L'idée de base est que si des biens d'une valeur de 2 \$ sont sacrifiés à cause des influences fiscales afin de produire des biens d'une valeur de seulement 1,80 \$, il y a une charge excédentaire de 20 cents. Un système fiscal plus presque neutre entraînerait moins de distorsion. Ainsi, une évolution importante de la théorie de la fiscalité d'après-guerre est celle de la fiscalité optimale, la détermination de politiques fiscales qui minimiseront les charges excessives. Parce qu'elle traite de descriptions mathématiques hautement stylisées des systèmes économiques, cette théorie n'offre pas de prescriptions facilement applicables pour les politiques, au-delà de l'idée importante que les distorsions font moins de dégâts là où l'offre et la demande ne sont pas très sensibles à de telles distorsions. Des tentatives ont

¹⁶ Georges D., (2007) « *Politique fiscale : le naufrage* » Edition l'Harmattan, p. 93.

également été faites pour incorporer des considérations de distribution dans cette théorie. Ils font face à la difficulté qu'il n'y a pas de répartition scientifiquement correcte des revenus.

§2 Jean-Baptiste Say : point de vue sur la politique fiscale

Des études ont montré que les taux élevés d'imposition des sociétés découragent l'investissement et l'esprit d'entreprise, et que les pays qui tentent d'imposer leurs entreprises trop durement ont souvent des économies noires (ou informelles) plus importantes¹⁷. Dans un monde globalisé, des impôts élevés peuvent simplement conduire les entreprises à se déplacer vers des endroits qui offrent des taux plus compétitifs ou des avantages fiscaux aux entreprises qui s'installent à l'intérieur de leurs frontières.

1- La nature de la fiscalité

Les « conclusions politico-économiques percutantes de Say » (Rothbard 1982, p. 187) sur la nature de l'État et la fiscalité constituent la base de son analyse fiscale.

Tout d'abord, il soutient que la lutte de classe fondamentale se situe entre les contribuables et les consommateurs d'impôts. Ceux qui bénéficient du régime fiscal, les consommateurs fiscaux, exploitent la classe des contribuables. Say comprend la coercition. Il ne pense pas non plus que la représentation politique atténue le caractère involontaire de la fiscalité. La représentation n'implique pas le consentement. Les gens, dans un système représentatif, ne consentent que dans le sens où ils n'ont pas d'alternatives viables au paiement d'une taxe.

Say conclut que les agents de l'État recourront à des mesures injustes afin de générer des recettes fiscales, « l'acte de prélever [des impôts] s'accompagne toujours de méfait » (2001, p. 448). Afin de justifier des taux d'imposition plus élevés, l'État mentira, disant aux citoyens que des impôts plus élevés sont dans l'intérêt du public. Les autorités déclareront « que les gens ne sont guère accablés du tout et qu'ils sont égaux à un taux

¹⁷ TREMBALY P., (2003), « *la politique fiscale à la recherche d'un compromis* », 2^{ème} Edition presse de l'université de québec, p. 193. Pour plus de détail voir :

- BENSOUDA N., (2008), « *Analyse de la décision fiscale au Maroc* », Editions la croisée des chemins.

- Akesbi N., (1991), « *Politique fiscale et développement économique et social, le cas du Maroc* », Thèse, Paris IX.

d'imposition beaucoup plus élevé » (2001, p. 448). Les agents du gouvernement qui perçoivent les impôts « interpréteront tous les points douteux du droit fiscal par eux-mêmes faveur, et parfois de créer de l'obscurité dans le but d'en profiter » (2001, p. 451). Et les agents de l'État agiront contre l'intérêt public pour faire avancer leur carrière. « Un commis ou un officier n'a aucune chance de promotion, à moins qu'il ne se montre disposé en toutes occasions à reporter les intérêts du public à ceux du Trésor » (2001, p. 451).

Considérez une autre vue. Adam Smith, en réponse à l'argument selon lequel les paiements d'impôts représentent des insignes d'esclavage, affirme que « tout impôt, cependant, est à celui qui le paie un insigne, non pas d'esclavage, mais de liberté » (1937, p. 503). Au lieu d'assimiler fiscalité et liberté, Say préfère comparer la fiscalité au vol, à la poudre à canon, à l'extorsion et même au suicide.

2- Principes de fiscalité

L'objectif de Say en ce qui concerne l'examen des questions fiscales est de dissiper les erreurs sur les prétendus avantages de la fiscalité et des dépenses publiques, et de démontrer que le budget public a des effets négatifs sur l'économie en général. Il commence sa discussion par ses principes pour « les meilleures taxes, ou plutôt celles qui sont les moins mauvaises » à commencer par la demande selon laquelle les impôts devraient être « les plus modérés ».

Ici, Say a reconnu la vision fondamentale de ce qui est actuellement dite courbe de Laffer, à savoir que les taux d'imposition et les recettes fiscales ne sont pas nécessairement liés positivement.¹³ Selon Say, accablé par des impôts élevés, le contribuable est « abrégé de ses jouissances, le producteur de ses bénéfices, et le Trésor public de ses recettes ». Les taux d'imposition devraient être modérés en ce sens que les seuls taux à prendre en considération sont ceux de la partie inférieure de la courbe de Laffer. Dans les cas où plus d'un taux d'imposition générera les recettes souhaitées, le taux d'imposition le plus bas possible doit toujours être choisi.

Say n'impliquait pas, comme l'ont fait certains partisans modernes de la courbe de Laffer, que les recettes fiscales devaient être maximisées. Say ne soutient pas que les taux

d'imposition devraient être ajustés pour augmenter les recettes fiscales. Les taux d'imposition devraient au contraire être réduits au minimum pour un objectif de revenus donné.

Say fournit des preuves historiques de cette thèse : une diminution de 50 pour cent des droits sur le poisson de mer frais vendu à Paris n'a eu aucun effet perceptible sur les recettes fiscales, la réduction des impôts espagnols de 1778 sur le Mexique a augmenté les recettes fiscales de millions de dollars et une augmentation de 20 pour cent dans la taxe sur le sucre en Angleterre a diminué les recettes fiscales de près de 9 pour cent. Si une taxe est suffisamment sévère, elle peut éliminer complètement le commerce sur le marché taxé. Par exemple, Say déplore que la taxe anglaise sur le vin français ait pratiquement éliminé l'importation de vin français, privant les Britanniques d'un « objet de consommation bon marché et sain » (2001, p. 451).

Il peut y avoir des exceptions au principe selon lequel les taux d'imposition devraient être minimisés, cependant, dans les cas où il convient d'imposer des impôts non pas pour percevoir des recettes, mais pour réduire les vices. Si un vice produit des effets néfastes, alors, affirme Say, la réduction de cette activité génère des bénéfices positifs pour la communauté (2001, p. 459). Sa position est similaire à l'argument classique des manuels (Gruber 2005, pp. 128–29, Hyman 1999, pp. 102–26, Marlow 1995, pp. 92–94 et Rosen 2002, pp. 90–92) selon lequel les impôts peuvent être utilisés pour atténuer les externalités négatives.

L'argument de Say présage la prescription de A.C. Pigou pour utiliser la fiscalité pour réduire les effets des externalités. Les Autrichiens n'acceptent généralement pas cela, arguant plutôt que des externalités négatives sont créées par le fait de ne pas clairement délimiter et protéger les droits de propriété (Rothbard 1993, p. 156).

Say a également reconnu que les charges fiscales impliquent des « circonstances vexatoires » qui « harcèlent le contribuable, sans apporter quoi que ce soit au Trésor public » (2001, p. 452). Minimiser ces circonstances, qui comprennent les coûts d'administration et de conformité de la fiscalité, est un autre des principes de Say.

Imposer des coûts aux contribuables supérieurs aux charges fiscales réelles démontre « l'inconduite du gouvernement » (2001, p. 471). L'explication de Say est parallèle à celle de Smith (1937, p. 477-78) et est souvent citée comme principe d'imposition dans les manuels modernes de finances publiques (Hyman 1999, p. 383 ; Marlow 1995, p. 457 et Rosen 2002, pp. 325). Say justifie ce principe en partant du principe que réduire ces pertes équivaut à une réduction des taux d'imposition et aura donc tendance à augmenter le montant de l'activité taxée et peut-être même à augmenter les recettes fiscales. Fait intéressant, Murray Rothbard, dans son analyse des principes d'imposition d'Adam Smith, soutient que la minimisation de l'administration et les coûts de mise en conformité ne sont pas un principe qui va de soi. Dans les cas où la taxe elle-même est injuste, des coûts administratifs élevés peuvent rendre difficile la perception de la taxe et des coûts de conformité élevés peuvent inciter les contribuables à se rebeller contre la taxe. Par conséquent, selon Rothbard, il y a des avantages potentiels à ces coûts supplémentaires de taxation (Rothbard 1970.)¹⁸.

Le troisième principe d'imposition juste de Say est « l'impartialité » ou l'uniformité. Une taxe équitable sera répartie uniformément entre les particuliers et les industries.

Ici, Say plaide pour le concept moderne d'équité horizontale. Selon Say, les impôts partiels qui favorisent une partie par rapport à une autre sont à la fois injustes et peuvent nuire aux recettes fiscales, car la perception que les impôts sont injustes incite à une plus grande évasion fiscale.

Pour Say, pour être impartial, un système fiscal doit être progressif. Cependant, il ne plaide pas pour un système progressif afin de redistribuer les revenus des classes riches vers les classes les plus pauvres. Son raisonnement est que les impôts appauvrissent les pauvres à un degré relativement plus grand qu'ils n'appauvrissent les classes supérieures, donc les classes inférieures devraient payer peu ou pas d'impôts du tout.

¹⁸ Rothbard M., (1970) « L'Homme, l'Économie et l'État, » tome 2, éditeur Charles Coquelin, p. 137

Les taux d'imposition devraient être bas, et ils devraient l'être encore plus pour les pauvres de la société. Un tel système est nécessairement progressif. En fait, Say conclut que «la fiscalité ne peut être équitable que si son ratio est progressif ».

Considérez la relation entre la défense d'impartialité de Say en matière fiscale et l'une de ses autres positions. Lorsqu'il discute des dépenses publiques, Say plaide en faveur du principe de l'avantage moderne de la fiscalité : les impôts « Devrait être imputé à ceux qui tirent satisfaction des « biens fournis par le gouvernement ». En outre, « ces pays doivent être déclarés les mieux gouvernés, en matière d'imposition, où chaque classe d'habitants contribue à l'imposition proportionnellement au bénéfice qu'elle tire de la dépense ». Ainsi, pour Say, un système fiscal équitable aurait une équité horizontale au sein des catégories d'individus et les charges fiscales d'une catégorie particulière devraient être corrélées avec les avantages que cette catégorie tire des dépenses publiques. Là encore, Say plaide contre des niveaux d'imposition élevés. Depuis les avantages des dépenses publiques sont généralement très faibles, les charges fiscales associées devraient être minimales.

Alors que Say conclut que les impôts devraient avoir une équité horizontale et que les avantages des dépenses publiques devraient supporter le fardeau de la fiscalité, il ne met pas l'accent sur la recherche de l'impôt le plus équitable. Son argument principal est que des niveaux d'imposition élevés sont moins équitables que des niveaux d'imposition inférieurs. Cependant, les discussions de Say concernant des systèmes fiscaux équitables sont en contradiction avec les vues de Rothbard.

Rothbard plaide contre la construction d'un impôt équitable, y compris ses arguments spécifiques contre le principe de l'avantage et le principe d'uniformité.

Le quatrième principe de Say est que les impôts devraient être « les moins nocifs pour la reproduction », ce qui signifie généralement que les impôts devraient nuire le moins possible à la formation de capital. L'analyse de Say des effets de la fiscalité sur la formation de capital est essentielle à son argument contre la fiscalité. Tout d'abord, en répondant à ses critiques qui soutiennent que la fiscalité peut accroître la prospérité en incitant ceux qui supportent le fardeau de la taxe à travailler plus dur, Say reconnaît que

«la pression de la fiscalité pousse les classes productives à redoubler d'efforts, et tend ainsi à agrandir la production nationale ». Cependant, cet effet revenu n'est pas aussi fort que l'effet de la fiscalité sur la destruction du capital.

Say reconnaît qu'au moins une partie des charges fiscales incombe aux propriétaires du capital, ce qui réduit la formation de capital et donc la production disponible. Une taxe sur une industrie particulière diminuera les bénéfices de cette industrie, réduisant la demande de capital dans cette industrie, affectant ainsi négativement la formation de capital.

Toutes les taxes, y compris les taxes directement sur le capital et les taxes qui n'ont qu'un effet indirect sur la formation de capital, « empêche l'accumulation de capital productif » réduisant la capacité de production.

En outre, l'idée que la valeur de la charge fiscale peut être restituée au contribuable sous forme de services est absurde. Selon Say, « c'est une erreur grossière », une erreur qui a conduit à « un gaspillage et un délabrement sans vergogne ».

La fiscalité détruit le capital et « le simple effort ne peut pas à lui seul produire, il doit y avoir du capital sur lequel travailler ». Même si la privation causée par la fiscalité incitait les travailleurs à accroître leurs efforts, la réduction du capital nuirait nécessairement à la prospérité économique. Par conséquent, « C'est une absurdité flagrante de prétendre que l'imposition contribue à la richesse nationale » et « il serait insignifiant de prendre le temps de mon lecteur de remarquer une telle erreur, si la plupart des gouvernements n'ont pas agi selon ce principe et n'ont pas bien voulu et les écrivains scientifiques se sont efforcés de le soutenir et de l'établir ».

Sur cette question, Say critique l'argument de David Ricardo selon lequel les impôts ne peuvent pas nuire au stock de capital puisque le taux de rendement à long terme n'est pas affecté par la fiscalité.

La fiscalité diminue nécessairement le capital disponible dans une économie, explique Say, en détournant l'investissement privé vers la consommation par l'Etat.

Les impôts « empiètent » sur le capital et, par conséquent, « la richesse de la communauté doit progressivement diminuer ». Say accuse la fiscalité de réduire le capital productif, de paralyser la production, de diminuer les salaires des travailleurs et de diminuer le niveau de vie général. Ce point important est souligné par les Autrichiens¹⁷, mais est moins reconnu par les économistes des finances publiques en général. Bien que Say ait révélé ces erreurs il y a près de 200 ans, le L'argument selon lequel une taxe peut accroître l'épargne, impliquant une augmentation de la formation de capital et donc de la production, est toujours présent dans la littérature moderne sur les finances publiques.

Les impôts réduisent non seulement la prospérité en nuisant à la formation de capital, mais ils ralentissent également les ajustements aux conditions changeantes du marché. La compréhension claire de Say du rôle essentiel de l'entrepreneur dans l'affectation des ressources aux besoins des consommateurs lui permet de voir comment les taxes réduisent l'efficacité de l'entrepreneur à remplir ce rôle capital d'être entre « les mains de ceux qui peuvent en tirer le meilleur parti ». Say comprend que plus le niveau d'imposition est élevé, moins les entrepreneurs sont incités à exercer efficacement leur fonction dans l'économie. Par conséquent, le capital a tendance à être « investi de manière moins productive » lorsque son transfert est imposé, ce qui empêche « l'augmentation probable du revenu national ».

La fiscalité entrave le fonctionnement d'une économie de marché, en ce sens que les impôts empêchent les ressources, en particulier le capital, d'être allouées par les entrepreneurs à leurs fins les plus souhaitées. L'analyse de Say de cet effet fiscal correspond à l'explication de Ludwig von Mises de l'effet des impôts sur les bénéfices. Les bénéfices, selon Mises, sont une indication d'inadaptations dans l'économie, l'inadaptation étant la divergence entre l'allocation réelle des ressources et une allocation qui maximiseraient la satisfaction du public.

Des profits élevés sont dus à de tels désajustements et incitent les entrepreneurs à produire davantage du bien en question, diminuant ainsi et éliminant finalement les désajustements. Les bénéfices élevés sont donc un signal de prix important et la taxation

des bénéfices interfère avec ce signal de prix et réduit l'incitation à réagir à de tels désajustements (Mises 1980, p. 121).

L'explication de Mises sur les préjudices créés par les impôts sur les bénéfices est en grande partie négligée dans les manuels néoclassiques de finances publiques. Say, cependant, a exposé un argument similaire plus d'un siècle avant les travaux de Mises.

Si les Autrichiens ont généralement reconnu l'impact négatif de la fiscalité sur les décisions entrepreneuriales, étant donné que l'importance de l'entrepreneur est omise ou marginalisée dans les manuels de finances publiques, ils négligent cet effet important de la fiscalité.

Say réfute également l'argument empirique liant des impôts élevés et la prospérité économique. Le fait que la Grande-Bretagne subisse un niveau d'imposition élevé et que les Britanniques soient relativement riches n'implique pas que la prospérité soit due à la fiscalité.

Say démontre que le pays est prospère malgré ses charges fiscales relativement importantes. Prétendre le contraire est une « inversion manifeste de cause à effet ».

Dire, en discutant de ses principes d'imposition, ne fait pas valoir qu'il existe un type d'imposition privilégié. Une grande partie de la littérature moderne sur les finances publiques ne se concentre pas sur le niveau d'imposition, mais sur le type d'imposition approprié. Les Autrichiens, en revanche, ont tendance à se préoccuper davantage du montant de l'imposition que du type d'imposition préféré. Pour la plupart, Say, comme les Autrichiens, ne recherche pas la taxe appropriée. Au lieu de cela, ses principes soutiennent cette thèse selon laquelle les faibles impôts sont préférés aux impôts élevés.

Surtout, en expliquant l'importance de limiter les charges fiscales, Say fait valoir que les sociétés qui ne tiendront pas compte de ses avertissements seront appauvries.

3- Incidence de la fiscalité

Say a développé ce qu'on appellerait maintenant une analyse d'équilibre partiel d'impôts spécifiques, et ses conclusions annoncent une doctrine désormais communément acceptée.

Il a fait valoir que les taxes augmentent généralement les prix payés par les consommateurs et diminuent les prix nets perçus par les producteurs, ce qui réduit les bénéfices des producteurs. La fiscalité réduira également la quantité de production et de consommation du produit taxé. En ce sens, la fiscalité nuit à la fois aux acheteurs et aux vendeurs du produit taxé. Say a démontré une compréhension sophistiquée de la fiscalité incidence. La « taxation des producteurs d'une marchandise donnée a pour effet d'augmenter son prix, une partie de la taxe est payée par les consommateurs de la marchandise. Si son prix n'est pas augmenté, il incombe entièrement aux producteurs ».

Étant donné que la taxe n'augmente généralement pas le prix du bien du montant total de la taxe, Say a une vision moderne des charges fiscales en ce sens qu'il a reconnu que les variations de prix dues à la fiscalité nuisent à la fois aux consommateurs et aux producteurs et que les charges économiques de la fiscalité ne dépendent pas de l'incidence juridique de la taxe. Les taxes sur les consommateurs affectent généralement les producteurs et les taxes sur les producteurs affectent les consommateurs. Et, selon Say, la charge fiscale dépend de la manière dont les consommateurs et les producteurs réagissent aux changements de prix dus à la taxe. Prenons une taxe payée par le producteur d'un produit : Selon Say, qui supporte le fardeau de la taxe ? Ceux « qui ne trouvent aucun moyen d'évasion » (2001, p. 468). Par le terme « évasion », Say décrit les actions volontaires des consommateurs et des producteurs qui quittent le marché taxé pour éviter la taxe. L'explication de Say de « l'évasion » est quelque peu analogue à l'argument standard selon lequel les charges fiscales dépendent des élasticités-prix de l'offre et de la demande (les acheteurs et les vendeurs sont disposés et capables d'acheter et de vendre différentes quantités du produit à des prix différents). Say fait valoir à juste titre que les acheteurs et les vendeurs supporteront la part de la charge fiscale en fonction de leur volonté de rester sur le marché qui est taxé. Le cas de Say est supérieur aux traitements modernes de ce problème où l'explication est présentée sous un format mathématique, réduisant l'accent mis sur la prise de décision individuelle.

Dans la démonstration de Say, les acheteurs et les vendeurs choisissent délibérément d'adapter leur comportement face aux effets de la fiscalité sur les prix. Ici, Say explique également le concept moderne de transfert fiscal et la distinction entre l'incidence

juridique d'un impôt et les charges réelles d'un impôt. Say explique même qu'il existe des cas où la charge fiscale est supportée uniquement par les producteurs ou uniquement par les consommateurs. Il n'a pas les outils économiques disponibles pour décrire le premier comme le cas de la fiscalité dans une situation soit d'offre totalement inélastique, soit de demande totalement élastique et le second comme le cas de taxation avec demande totalement inélastique, mais il reconnaît conceptuellement ces cas extrêmes.

En outre, Say a également examiné certains effets d'équilibre général de la fiscalité. par exemple, une taxe sur les intrants, comme le coton, réduit la production non seulement de coton, mais également de tous les produits qui nécessitent du coton comme intrant. La fiscalité augmente le prix de l'intrant, réduisant ainsi l'offre de cet intrant, ce qui a un impact négatif sur d'autres marchés.

Enfin, sur une note mineure, Say reconnaît que les taxes peuvent être exportées. Il peut être possible pour l'État d'exporter ses taxes en imposant des taxes dont le fardeau incombe à des individus en dehors de la juridiction de l'État. Par exemple, Say envisage une taxe française sur la vente de produits en coton. Une telle taxe sera déplacée, dans une certaine mesure, sur les producteurs de coton en Amérique. Disons, cependant, ne note que la possibilité d'une exportation fiscale et ne dérive aucun les implications de l'exportation des charges fiscales de cette manière. Certaines analyses fiscales, en particulier l'argument selon lequel les taxes nuisent à l'économie taxée, reposent implicitement sur la prémisse que la charge fiscale n'est pas exportée.

§3- La théorie de la fiscalité de David Ricardo

Ricardo a consacré quatorze chapitres (plus d'un tiers) de ses Principes à la question de la fiscalité, néanmoins cette partie du livre était facile à compléter en un laps de temps relativement court, précisément parce que les chapitres sur la fiscalité étaient un exercice et une élaboration plus poussée de la théorie de la valeur.

Il est intéressant de noter que Ricardo, dans son analyse, effectue ce que l'on appelle aujourd'hui un exercice de statique comparative. Autrement dit, il a examiné une situation d'équilibre avec celle vers laquelle l'économie graviterait, lorsque certains de ses éléments ont changé. De telles situations se présentent surtout dans les chapitres de la fiscalité,

lorsque l'introduction des impôts conduit à une autre position d'équilibre avec la technologie, le salaire réel et le niveau de production restant les mêmes (Garegnani, 1984). Les différences surviennent donc en raison des changements du taux de profit et du taux de croissance. Ricardo est explicite à ce sujet lorsqu'il déclare : « il n'y a pas d'impôts qui ne réduisent pas la capacité d'accumulation ».

De son analyse de la fiscalité, nous nous concentrerons sur l'imposition des salaires et des bénéfices.

1- Impôts sur les salaires

La théorie de Ricardo de l'incidence d'un impôt sur les salaires repose en grande partie sur sa distinction entre les salaires naturels et les salaires monétaires, qui sont liés les uns aux autres sous une forme analogue aux prix naturels et du marché. Sa théorie des salaires naturels a conduit Ricardo à la proposition selon laquelle une taxe sur les salaires équivaut à une taxe sur les nécessités sociales des travailleurs. Ce point de vue est conforme, bien que pour des raisons différentes à la proposition de Smith selon laquelle les salaires ne peuvent pas être imposés, puisque les travailleurs récupèrent toujours l'impôt en augmentant proportionnellement leur salaire en argent. Cependant, leurs opinions sont nettement différentes car pour Smith, une taxe sur les salaires augmente non seulement le salaire monétaire, mais aussi le prix du produit, ce qui conduit à son tour à une autre augmentation du salaire monétaire, et ainsi de suite.

En revanche, Ricardo a critiqué l'argument d'Adam Smith pour ses propres motifs en le qualifiant « d'absurde », car « cette hausse du prix des biens opérera à nouveau sur les salaires, et l'action et la réaction d'abord des salaires sur les biens, puis sur les salaires, seront étendus sans limites assignables » (Ricardo, 1951, p.225). Plus encore, il a rejeté la possibilité d'un tel processus en spirale en premier lieu, car toute augmentation des salaires réduit les profits et, par conséquent, modifie les prix relatifs sans nécessairement affecter le niveau général des prix. Il note qu'une « taxe sur les salaires augmentera les salaires, et par conséquent diminuera le taux des bénéfices des actions [...] Les effets ultimes qui résulteraient alors de tels impôts sont exactement les mêmes que ceux qui résultent d'un impôt sur les bénéfices » (Ricardo, 1951, p. 215).

L'analyse par Ricardo d'un impôt sur les salaires concerne le principe de « rentabilité égale » entre les industries et la manière dont ce principe est modifié pour tenir compte des ratios capital/travail. Si ces ratios sont les mêmes dans toutes les industries, il s'ensuit que le taux de profit moyen après impôt sur les salaires sera le même (bien que plus bas) pour toutes les industries.

Par conséquent, les prix relatifs resteront les mêmes. C'est le cas auquel Eagly s'adresse, lorsqu'il déclare : « dans le cas d'une taxe sur les salaires, les prix relatifs restent inchangés. Le taux général de profit diminue, obligeant ainsi tous les capitalistes à partager la charge fiscale » (Eagly, 1983, p. 224).

Si, cependant, le capital et le travail sont dans des proportions différentes, l'augmentation des salaires se traduira par des taux de profit inégaux. Les industries à forte intensité de main-d'œuvre subiront une réduction proportionnellement plus élevée de leur taux de profit ; tandis que l'inverse sera vrai pour les industries à forte intensité de capital. Les taux de profit inégaux ne peuvent pas persister et, tôt ou tard, les prix des industries à forte intensité de main-d'œuvre augmenteront pour compenser la réduction plus forte de leurs bénéfices, alors que le processus inverse se produit dans les industries à forte intensité de capital. Il est important de noter que ce processus n'implique pas nécessairement une augmentation du niveau des prix ou un processus de spirale smithian salaire-taxe-prix. Le résultat de Ricardo peut être dérivé formellement, à cette fin nous prenons en compte qu'une augmentation du salaire monétaire affecte le taux de profit dans la direction opposée, $r = r(w)$ et $r' < 0$. Dans l'exemple des deux industries ci-dessus, nous avons :

$$\begin{aligned}
\frac{d}{dw} \left(\frac{P_i}{P_j} \right) &= \frac{d}{dw} \left[\frac{wL_i + r(wL_i + K_i)}{wL_j + r(wL_j + K_j)} \right] \\
&= \left[\frac{L_i + \frac{dr}{dw}(wL_i + K_i) + rL_i}{wL_j + r(wL_j + K_j)} \right] - \frac{[wL_i + r(wL_i + K_i)]}{[wL_j + r(wL_j + K_j)]^2} \left[L_j + \frac{dr}{dw}(wL_j + K_j) + rL_j \right] \\
&= \left(r + r^2 - \frac{dr}{dw}w \right) \left[\frac{L_iK_j - L_jK_i}{(wL_j + rwL_j + rK_j)^2} \right].
\end{aligned}$$

Le signe du dérivé dépend du terme :

$$\text{sign}(L_iK_j - L_jK_i) = \text{sign} \left(\frac{L_iK_j - L_jK_i}{L_iL_j} \right) = \text{sign} \left(\frac{K_j}{L_j} - \frac{K_i}{L_i} \right)$$

Il va sans dire que si le rapport capital-travail est le même entre les deux secteurs, il n'y a pas de changement dans les prix relatifs si le salaire monétaire augmente et le prix relatif de l'industrie i diminue si son rapport capital-travail dépasse celui de l'industrie j et bien sûr le prix relatif de i augmentera si son ratio capital-travail est inférieur à celui de l'industrie j.

Ricardo soutient son point de vue sur l'augmentation des salaires monétaires en avançant un argument à court terme fondé sur les nouvelles conditions du marché du travail.

Plus précisément, il a fait valoir que si les recettes fiscales provenant des impôts directs sur les salaires sont dépensées pour les travaux publics, la demande de main-d'œuvre augmentera et, avec une offre donnée de main-d'œuvre, les salaires en argent augmenteront également. La raison en est que la demande privée de travail ne change pas et que « les propriétaires de capital qui n'auraient rien à payer pour un tel impôt, auraient les mêmes fonds pour employer la main-d'œuvre ... » (Ricardo, 1951, p. 220). Dans le cadre de l'argument à court terme de Ricardo, cependant, il y a la possibilité que des salaires plus élevés réduisent le taux de profit et diminuent ainsi la « passion d'accumuler » des capitalistes. Ainsi, dans les prochains cycles, la demande de main-d'œuvre

diminuera, ce qui déprimera le salaire monétaire, et la société dans son ensemble, et pas seulement les travailleurs, souffrira de la taxe sur les salaires.

Ricardo a néanmoins évoqué la possibilité théorique que les salaires réels puissent effectivement être imposés. Par exemple, si l'offre de main-d'œuvre n'est pas fixe, l'emploi supplémentaire pourrait provenir de chômeurs. De plus, si les revenus du gouvernement provenant des impôts sur les salaires ne sont pas dépensés pour des travaux publics à l'intérieur du pays, mais sont payés « comme une subvention à un État étranger, et si donc ces fonds étaient consacrés à l'entretien des étrangers, et non des anglais ouvriers, alors en effet, la demande de travail diminuerait et les salaires pourraient ne pas augmenter, bien qu'ils soient imposés » (Ricardo, 1951, p.221). La majorité des économistes modernes sont mal à l'aise avec l'idée de Ricardo de la flexibilité du salaire monétaire qui conduit à un salaire réel fixé au niveau de vie habituel des travailleurs. Cependant, en y regardant de plus près, cette idée devient plus forte qu'on ne le pense habituellement. Les considérations suivantes peuvent être utilisées en faveur d'une théorisation d'un salaire réel constant au sens de Ricardo. Premièrement, les employeurs sont prêts à offrir un salaire réel qui permet aux travailleurs d'acquérir le niveau de vie habituel et de bien performer dans leur travail (hypothèse du salaire d'efficience). Deuxièmement, les syndicats, dans leurs négociations collectives avec les employeurs, exigent des augmentations de salaire qui garantissent le niveau de vie habituel. L'augmentation des salaires monétaires plus ou moins au même rythme que le niveau des prix indique que le salaire réel est caractérisé par la rigidité.

2- Impôts sur les bénéfices

Au chapitre XV des Principes, Ricardo a abordé la question d'un impôt partiel et général sur les bénéfices. Il a discuté de deux circonstances différentes qui donnent lieu à des résultats différents concernant le taux de profit et les prix relatifs des matières premières. Le premier se réfère au cas où l'or, la marchandise utilisée comme monnaie est produite à l'intérieur du pays. Ici, Ricardo a fait valoir qu'un impôt sur les bénéfices d'une industrie augmentera le prix de la marchandise, « car le commerçant quittera son emploi ou se rémunérera pour l'impôt » (Ricardo, 1951, p.206). Le raisonnement de Ricardo est que la taxe partielle conduira le taux de profit après impôt de l'industrie à un niveau inférieur à la moyenne ; et en vertu d'un taux de profit fixe, conduirait les capitalistes à facturer un prix supérieur au montant de l'impôt. Résumant sa position, il note : « Chaque nouvelle taxe devient une nouvelle charge sur la production et augmente le prix naturel. Une partie du travail du pays qui était auparavant à la disposition du contributeur à l'impôt, est mise à la disposition de l'Etat, et ne peut donc pas être employée de manière productive » (Ricardo, 1951, p.185).

Selon Ricardo, un impôt uniforme sur les bénéfices de toutes les industries, à l'exception de l'or, augmentera tous les prix de manière disproportionnée. Cela équivaut à la proposition selon laquelle si l'or est produit dans le pays et que l'industrie de l'or reste non taxée, alors une taxe sur les bénéfices n'est pas neutre par rapport aux prix relatifs. Bien que le mécanisme conduisant à des prix plus élevés ne soit pas explicitement discuté dans les Principes, certains indices peuvent être trouvés dans la correspondance de Ricardo à son collègue Hutches Trower, où il soutient que ce processus est basé sur les développements en cours dans l'industrie aurifère : « Les mineurs les affaires seraient être plus rentable que tout autre et attirerait par conséquent des capitaux vers cette entreprise » (Ricardo, 1951, p. 153). Par conséquent, le prix de l'or serait réduit au niveau où l'industrie aurifère ferait le taux de profit moyen. Le niveau général des prix aurait tendance à augmenter puisque l'or dans la théorie de la monnaie de Ricardo sert de marchandise numéraire (La production d'or est traitée comme une production de luxe et donc non basique).

Ainsi, comme toute autre taxe sur les produits non essentiels, elle n'affecte pas les variables d'équilibre du système. Plus précisément, Ricardo note : « Sur cette partie qui a été utilisée pour de l'argent, grâce à un impôt important pourrait être reçue, la paierait entièrement. C'est une qualité propre à l'argent. » (Ricardo, 1951, p. 241).

En revanche, si la valeur de la monnaie change dans la même proportion que celle de toutes les autres marchandises, c'est-à-dire que les mines d'or sont également taxées au même taux, le processus d'ajustement des prix ci-dessus ne fonctionne pas de lui-même, car un niveau de prix plus élevé n'est pas soutenu par une masse monétaire supplémentaire. Ricardo résume son point de vue en notant : « Si un impôt proportionnel aux bénéfices était imposé sur tous les métiers, le prix de chaque marchandise augmentera. » Mais si la mine qui nous fournissait l'étendard de notre argent était dans ce pays, et que les bénéfices du mineur étaient aussi imposés, le prix d'aucune marchandise n'augmenterait, chaque homme donnerait une proportion égale de son revenu et tout serait être comme avant » (Ricardo, 1951, page : 205-206).

Ricardo a utilisé un exemple numérique pour prouver sa position selon laquelle lorsque la monnaie est produite à l'intérieur du pays et n'est pas taxée, la hausse des prix serait disproportionnée dans les différentes industries, c'est-à-dire que les prix relatifs changeraient.

Ricardo construit un exemple numérique où il suppose deux industries I et II qui emploient le même capital avancé égal à 10000 \$ mais dans des proportions différentes de K fixe et de capital circulant, qui dans Ricardo consiste en salaires W. Soit II le total des profits et soit r le taux de profit donné égal à 20% dans l'exemple de Ricardo. De même, soit T les recettes fiscales et t le taux d'imposition donné sur les bénéfices égal à 10%. De plus, soit P le prix d'un produit avant taxes, P' le prix après taxes et enfin P* le prix normalisé après taxes, c'est-à-dire le rapport de chaque prix à la somme des prix. En termes symboliques, le prix avant impôts de chaque transaction peut s'écrire : $P = W + r(K + W)$ et le prix après impôts sur les bénéfices $P' = W + (1 + t)r(K + W)$.

Il est important de souligner que les prix absolus et relatifs ne sont pas les prix d'équilibre final après impôt. Ce ne sont que des prix transitoires ou de première étape, que Ricardo a traités comme s'il s'agissait des prix d'équilibre final. Il note qu'il a été conduit « à la

compréhension d'un principe très important qu'il pense, n'a jamais été annoncée ». Le principe est résumé comme suit : « Si un pays n'était pas imposé et que la valeur de l'argent diminuait, son abondance sur tous les marchés produirait des effets similaires dans chacun. Mais ce n'est plus le cas lorsque l'un de ces produits est taxé : si dans ce cas ils devaient tous augmenter proportionnellement à la baisse de la valeur de l'argent, les profits seraient élevés au-dessus du niveau général, et le capital serait déplacé d'un emploi à un autre, jusqu'à ce qu'un équilibre des profits soit rétabli, ce qui ne pourrait l'être qu'après modification des prix relatifs »¹⁹. Nous observons que dans ce cas particulier (l'impôt sur les bénéfices et la monnaie est produit localement) Ricardo a exclu la possibilité de la neutralité de la monnaie.

Cependant, l'analyse de Ricardo se limite aux effets d'un impôt sur les bénéfices uniquement pour les effets du premier tour et il n'est pas clair si les prix plus élevés qui en résulteront persisteront, ou si l'ensemble du modèle numérique conduit à un processus sans fin en spirale sur les bénéfices – impôts – prix. Il ne fait aucun doute que Ricardo était conscient des effets de rétroaction ; néanmoins il n'a pas tracé la solution finale de son illustration numérique. Il semble qu'il prévoyait une issue favorable pour « son principe », comme cela peut être jugé par sa correspondance avec son ami Trower. De l'échange de lettres, nous voyons que Trower a exprimé son scepticisme sur la validité du « principe », tandis que Ricardo a cherché à clarifier sa position en offrant l'évaluation finale suivante : « C'est l'opinion que je souhaitais exprimer, que ce soit une l'une est une autre question. Sur la considération hâtive que je peux maintenant lui donner, je vois aucune raison d'en douter ».²⁰

Si l'on prend en compte les effets de rétroaction, on peut montrer que dans les tours suivants, les propriétaires de capitaux dans les métiers I et II - compte tenu du stade de la technologie et du niveau du salaire réel - auraient les mêmes fonds pour employer le même capital avancé mais apprécié. À propos de cette question, Shoup (1960, p. 103 et 127) se réfère également aux effets de rétroaction, qui sont omis dans l'analyse de Ricardo. Cependant, la discussion de Shoup n'est pas dans l'esprit des Principes de

¹⁹ Ricardo D., (1951), « vol. VIII ». p. 209

²⁰ Idem, p. 154

Ricardo, car il ne considère pas le mécanisme de réduction des bénéfices et effet concomitant de torsion des prix. D'autres commentateurs importants, comme Gonner (1925) dans son édition des Principes de Ricardo. Clair (1965, ch. 16), se concentrent sur les effets de la fiscalité si la valeur de la monnaie augmente. Ce faisant, cependant, ces auteurs ne se confrontent pas à l'exemple de Ricardo qui se réfère à un impôt général sur les bénéfices imposé sur tous les métiers, à l'exception de ceux qui produisent le métal monétaire. Dans ce cas, Ricardo a fait valoir que non seulement le niveau mais aussi la structure des prix change.

Le taux reste 10%, alors que le capital fixe et les salaires varient proportionnellement au niveau moyen des prix car les propriétaires du capital, pour produire une unité de produit, emploient du capital fixe et circulant évalué au nouveau niveau de prix. Il convient de noter que le mécanisme d'augmentation des salaires monétaires pourrait être le même que celui du chapitre sur les impôts sur les salaires. Son fonctionnement est vérifié par le fait que les propriétaires du capital en facturant au départ un prix qui établit un taux de profit uniforme ont les mêmes fonds pour concurrencer le gouvernement sur le même pool de travailleurs. Par conséquent, dans les cycles suivants, les bénéfices chutent du même montant que les salaires augmentent, un résultat conforme aux vues de Ricardo sur la répartition des revenus. Si, par exemple, les bénéfices et le taux de profit ne variaient pas inversement avec les salaires, l'ensemble du système serait pris au piège dans un processus en spirale de l'impôt sur les bénéfices. Nous observons que les taux de profit qui en résultent pour les deux entreprises sont inégaux ;

Le premier fait un taux de profit de 18,89% ; le second, un taux de profit de 17,22%. Parce que cette inégalité des taux de profit interindustriels sans leur égalisation tendancielle est incompatible avec la nature du capitalisme. Le rétablissement nécessaire du nouveau taux de profit moyen nécessite une modification des prix relatifs. (Par conséquent, nous supposons que le capital fixe et en circulation s'apprécie ou se déprécie de manière uniforme). Le prix de la première entreprise doit baisser, tandis que celui de la seconde doit augmenter, jusqu'à ce que les deux obtiennent à nouveau le même taux de profit moyen. Le nouveau niveau de prix est plus bas, et lorsqu'il est à nouveau renvoyé au capital avancé, nous arrivons aux résultats du second tour. En répétant la procédure

décrite précédemment, c'est-à-dire en réévaluant le capital avancé en fonction du niveau de prix inférieur ou supérieur qui en résulte, et en tenant compte de la différence des taux de profit. Par conséquent, le niveau de prix ne change pas par rapport au niveau de prix précédent et les taux de profit sont égaux, ce qui signifie qu'il ne peut pas y avoir d'effets de rétroaction supplémentaires.

Par conséquent, nous terminons avec les prix relatifs avant impôt, 0,2857 et 0,7142 pour les métiers I et II respectivement. Que les prix absolus dans la situation après impôt soient plus élevés est totalement indifférent aux propriétaires du capital, qui doivent dépenser plus d'argent pour mettre en mouvement les mêmes forces productives et ainsi produire la même quantité de production. Par conséquent, Ricardo a raison lorsqu'il écrit à Trower « en tant qu'économiste politique, je dis qu'il n'y a pas d'impôt qui n'ait pas tendance à diminuer la production » (Ricardo 1951, p.154) parce qu'un taux de profit plus faible aboutira à terme à un taux d'accumulation plus faible. Son principe, cependant, qu'un impôt uniforme sur les bénéfices modifie les prix relatifs des produits de base, lorsque l'or est produit à l'intérieur du pays et reste non taxé est intenable. En fait, en fonction de l'exemple numérique de Ricardo, nous avons montré que lorsque les différents effets de rétroaction sont pris en compte, nous calculons les prix relatifs avant impôts. Notre analyse est en contradiction avec les interprétations habituelles des commentateurs. Par exemple, Carr et Ahiakpor (1982) limitent leur analyse aux premiers effets de l'imposition des bénéfices et acceptent le principe de Ricardo de la non-neutralité de la monnaie dans un monde avec des impôts.

Jusqu'à présent, nous avons considéré les impôts sur les bénéfices, lorsque la marchandise monétaire est produite dans le pays. Cependant, lorsque l'or est importé, Ricardo a fait valoir que toute hausse des prix ne pouvait être qu'éphémère, car elle entraînerait un déficit commercial et la sortie de monnaie réduirait le niveau des prix au niveau avant impôt. Il note : « un impôt sur les bénéfices bien réglementé ramènerait en fin de compte les produits de la fabrication nationale et étrangère, au même prix en argent qu'ils supportaient avant l'imposition de la taxe » (Ricardo, 1951, p.214). Par conséquent, une taxe sur les bénéfices ne sera pas supportée par les consommateurs mais par les producteurs. Ainsi, Ricardo montre que si un impôt général sur les bénéfices n'est pas monétaire neutre, la monnaie est neutre dans le contexte de ses effets sur la structure des prix.

Section 2 : Fiscalité et croissance d'équilibre de plein-emploi selon les Néoclassiques

Selon la tradition néo-classique, le taux de croissance économique à long terme est indépendant des valeurs prises par les divers paramètres de politique économique, fiscaux notamment, puisqu'il dépend des seuls facteurs naturels. Les caractéristiques du sentier de croissance d'équilibre atteint n'échappent pas en revanche à l'emprise de la politique économique. La fiscalité pourra être utilisée pour amener l'économie vers le sentier jugé optimal.

La certitude d'une croissance équilibrée de plein emploi est acquise dès lors que l'ajustement par la flexibilité du coefficient de capital est assuré. Cela suppose bien sûr que la fonction de production soit soumise à certaines contraintes, au niveau des rendements marginaux des facteurs notamment. L'équilibre à long terme est alors unique, stable et inéluctable. Si l'économie épargne et investit une fraction constante de son revenu, elle tend vers une situation d'équilibre de longue période dans laquelle le produit et le stock de capital croissent à un taux constant égal au taux de croissance de la population ou, en intégrant le progrès technique « neutre au sens de Harrod », au taux de croissance du travail efficient ; la réalisation de l'équilibre et sa stabilité sont assurées grâce à la flexibilité des prix qui incite les entrepreneurs à substituer des techniques à d'autres techniques. La réintégration du progrès technique est nécessaire si l'on veut expliquer potentiellement l'élévation du niveau de vie dans le cadre néoclassique. A l'équilibre, en effet, le produit per capita est constant et ne peut donc s'élever en l'absence de progrès technique.

Il est fondamental de souligner que le taux de croissance d'équilibre est indépendant de la propension à épargner, contrairement à ce qui se passait dans le cadre keynésien. Et puisqu'il est indépendant de la propension à épargner, il l'est donc aussi de la répartition des revenus et de la politique économique, fiscale en particulier. Autrement dit, une élévation du taux d'épargne, sous la pression par exemple des facteurs fiscaux, n'est pas susceptible d'augmenter de façon durable le taux de croissance de l'économie. Certes, une élévation de la propension à épargner entraîne bien une augmentation du taux de

croissance du capital et de la production ; mais cette augmentation n'est que temporaire, en raison de la loi de décroissance des productivités marginales des facteurs. Si le stock de capital croît plus rapidement que l'offre de travail efficient, la productivité marginale du capital tend à diminuer jusqu'à ce que le capital et la production croissent de nouveau au même taux que le travail efficient.

Un parallèle peut être établi entre l'intégration de la variable fiscale et l'intégration de la variable monétaire dans le modèle de base néo-classique : la fiscalité, à l'instar de la monnaie, n'est pas neutre dans la mesure où elle peut ; d'une part, accélérer ou retarder l'approche de l'économie vers le sentier d'équilibre à long terme et, d'autre part, influencer les caractéristiques de ce sentier.

On sait que dans le « modèle de base » de H. Johnson²¹, ou dans celui de J. Tobin²², où la monnaie est introduite via « l'effet d'encaisse réelle », l'intensité capitaliste d'équilibre est inférieure à l'intensité qui prévalait dans une économie monétaire, les deux intensités tendant à se rejoindre lorsque le taux d'inflation augmente.

C'est seulement avec la réintroduction des « services d'utilité » rendus par ces balances réelles que l'intensité capitaliste d'une économie monétaire peut être supérieure à celle d'une économie d'échange pur. La réponse à ce qu'il est convenu d'appeler le « paradoxe de Tobin » sera ainsi apportée notamment par D. Patinkin et D. Levhari²³ car « si le seul résultat de l'introduction de la monnaie dans l'économie est de réduire k et par suite la production et la consommation par tête, pourquoi l'introduire ? » Ainsi dès lors que la monnaie est prise en considération à la fois dans la fonction de consommation et dans la fonction de production, la simple existence d'un taux d'expansion monétaire n'empêche nullement l'économie d'atteindre le stock de capital d'équilibre à long terme d'une économie a-monétaire, bien au contraire.

L'intégration de la fiscalité dans le modèle néo-classique de base, telle qu'elle est opérée par exemple par A.T. Peacock et G.K. Shaw, aboutit à des résultats similaires : l'économie

²¹ Johnson H., (1967), *Essays in Monetary Economics*, Macmillan, Londres.

²² Tobin J., (1968), « *Notes on Optimal Monetary Growth* », *Journal of Political Economy*, p. 833-85

²³ D. Patinkin et D. Levhari (1968), « *The role of Money in a simple Growth Model* », *American Economic Review*, p. 713-753.

tend à rejoindre un sentier d'équilibre où le taux de croissance est bien sûr égal au taux «naturel» mais où le niveau de revenu par tête et le niveau de l'intensité capitaliste sont plus faibles que les niveaux atteints dans une économie a-fiscale, du moins tant que la fiscalité est appréhendée exclusivement sous l'angle de l'impôt-recette. Dès lors que les services rendus par l'impôt sont pris en compte, c'est-à-dire dès lors que l'aspect impôt-dépense est introduit, il en va tout autrement et pour peu qu'une partie suffisante des recettes ainsi prélevée serve à financer une augmentation de la capacité productive, l'intensité capitaliste atteinte peut être supérieure à celle d'une économie sans État.

L'impôt n'est donc pas seulement, comme la monnaie, un facteur de ponction de liquidités ou d'épargne tendant à réduire le volume de l'épargne disponible pour l'investissement, il est aussi, comme la monnaie, un facteur potentiel de l'accumulation productive. Ainsi, dans le modèle de Peacock et Shaw, l'introduction de la fiscalité est susceptible de conduire l'économie sur un sentier où le capital per capita et partant la production per capita seront supérieurs à ceux d'une économie a-fiscale dès lors que la proportion p des impôts consacrés à l'investissement productif est supérieure à la propension globale à épargner s qui caractérise l'économie).

La fonction d'épargne est alors $S = sY + ty Y (p - s)$. Il est à noter par conséquent, que la fiscalité ne modifiera en rien les caractéristiques du sentier de croissance si $p = s$.

L'État qui désire amener l'économie sur un sentier-objectif de croissance pourra donc agir à la fois sur le taux de pression fiscale et sur la proportion des impôts affectée à des dépenses d'investissement. La politique fiscale est ainsi, comme la politique monétaire, susceptible de permettre la réalisation des conditions de la Règle d'Or d'accumulation.

L'intégration la plus fine de la variable fiscale dans un univers néo-classique est assurément réalisée par K. Sato dont nous présenterons les principales conclusions, quelque peu systématisées au demeurant. Certains auteurs, tel J. Cornwall, se sont efforcés de faire une synthèse entre approche post-keynésienne et approche néo-classique en montrant que si la politique fiscale introduite dans un modèle keynésien était en permanence flexible, elle pouvait remplacer la flexibilité des prix et conduire l'économie sur un sentier identique à celui qui caractériserait un modèle néo-classique. En fait, nous

le verrons, la problématique de Cornwall est fondamentalement néo-classique puisque, si la flexibilité quasi automatique de la politique économique est garante de l'équilibre de plein emploi, la flexibilité du coefficient de capital donc la flexibilité des prix reste garante de l'équilibre de courte période entre taux de croissance de la demande et taux de croissance de la capacité productive. A la différence de la problématique keynésienne où toute divergence entre taux effectif et taux « garanti » conduit à un « désastre » (pour reprendre le mot de Tobin), toute divergence entre taux de croissance du capital et taux de croissance de l'output conduira chez Cornwall à un retour vers un équilibre stable et ce grâce à la seule flexibilité du coefficient de capital. Contrairement aux apparences, la flexibilité de la politique économique n'est donc qu'un substitut partiel à la flexibilité des prix.

§1- Flexibilité permanente de la politique fiscale et flexibilité partielle des prix.

J. Cornwall²⁴, est un keynésien de cœur mais un néo-classique de raison. Son objectif fondamental est de démontrer qu'un modèle keynésien où le plein emploi est toujours assuré grâce à une politique économique appropriée aboutit en fait aux mêmes conclusions qu'un modèle néo-classique. Il suffit de remplacer le mécanisme traditionnel de la flexibilité des prix épine dorsale de l'univers néo-classique par un mécanisme de flexibilité de la politique budgétaire et fiscale pour qu'il en soit ainsi. Mais si la préoccupation du plein emploi et l'importance attribuée à la demande globale peuvent donner au modèle son vernis keynésien, la similitude des conclusions auxquelles il aboutit et de certains processus sur lesquels il s'appuie avec ceux des modèles néoclassiques et en particulier le fait qu'à long terme le taux de croissance de l'économie est déterminé uniquement par le taux de croissance « naturel » sans que la politique budgétaire et fiscale ait un rôle à jouer si ce n'est dans la détermination des caractéristiques du sentier de croissance ou le fait que les rigidités génératrices des déséquilibres cumulatifs de courte période soient systématiquement écartées grâce à des mécanismes automatiques régulateurs, lui confère en fait son caractère profondément néoclassique.

²⁴ Cornwall J., (1963), « *Three Paths to Full Employment Growth* », Quarterly Journal of Economics, n° 1, p. 1-25.

Le décideur public dispose, selon Cornwall, de trois politiques alternatives pour atteindre en permanence le plein emploi des facteurs de production :

- ❖ Une politique de « croissance via la dépense publique » : le niveau de la dépense publique est une variable maîtrisable alors que le niveau des impôts est déterminé par l'intermédiaire d'un taux de pression fiscale supposé fixe.
- ❖ Une politique de « croissance via la fiscalité » : le niveau des impôts est une variable maîtrisable tandis que celui des dépenses de l'État est déterminé par l'intermédiaire d'une propension à dépenser supposée figée.
- ❖ Une politique de « croissance via l'équilibre budgétaire » : le niveau de la dépense publique et celui des impôts sont tous les deux des variables maîtrisables susceptibles d'être adaptées en permanence à l'obtention du plein emploi mais la contrainte d'un équilibre du budget est introduite.

La recherche permanente du plein emploi se fera grâce à l'une quelconque de ces politiques et quelle que soit celle qui sera retenue, le taux de croissance d'équilibre sera indépendant des valeurs prises par les divers paramètres fiscaux (La volonté de maintenir un budget de l'État en équilibre risque cependant, dans certains cas, d'amener un taux de croissance de l'investissement, voire un taux de croissance de l'output, négatif. Une telle politique « flexibilité d'un budget en équilibre » doit donc a priori être écartée) il n'en ira pas de même en revanche des variables caractéristiques du sentier de croissance atteint.

I- Un taux de croissance d'équilibre indépendant des paramètres fiscaux :

Le modèle de base est le suivant :

$$Y_t = C_t + I_t + G_t \quad (1)$$

$$C_t = (Y - T)_t \quad (2)$$

$$I_t = b(Y - T)_{t-1} - AK_{t-1} \quad (3)$$

$$K_t = K_{t-1} + I_t \quad (4)$$

$$Y_t = Y_0(1 + \gamma)^t K_t^\beta (L_w)_t^\alpha \quad (5)$$

où Y , C , I , K et L_w sont les variables endogènes représentant respectivement le produit national net, la consommation privée, l'investissement privé, le stock de capital productif disponible

et le niveau de l'emploi. La fonction de consommation est des plus traditionnelles ainsi d'ailleurs que la fonction d'investissement (qui exprime que le niveau de l'investissement net en t est égal au montant de l'investissement brut réalisé au cours de la période, lequel dépend, via une propension à investir b , du niveau de revenu disponible de la période précédente, diminué du montant de l'amortissement) On remarquera que le niveau de l'investissement ne dépend plus, comme dans la plupart des modèles précédemment étudiés, des seuls profits ; il est rattaché à l'ensemble du revenu disponible.

La fonction de production est de type Cobb-Douglas, où γ est le taux de progrès technique α et β les élasticités par rapport à la production respectivement du facteur travail et du facteur capital (on suppose que les rendements d'échelle sont constants soit $\alpha + \beta = 1$). Les instruments de la politique économique sont le niveau des dépenses publiques G et le niveau des recettes fiscales T . Puisque le plein emploi est l'objectif, la contrainte $(L_w)_t = L_t$ où L_t représente le niveau de plein emploi doit bien sûr être explicitement introduite dans le modèle.

Lorsque la recherche du plein emploi se fait via la flexibilité de la dépense publique, on suppose $T_t = t_y \cdot Y_t$. Alors que dans le cas d'une flexibilité de la fiscalité la contrainte $G_t = g \times Y_t$ est introduite. Dans le premier cas G_t est bien sûr la dernière variable déterminée, tout comme T_t l'est dans le second cas. Dans les deux cas on démontre que le taux de croissance du stock de capital ρ^k et le taux de croissance du produit national net ρ^y sont des fonctions directes du rapport output-capital donc des fonctions inverses du coefficient de capital. Les valeurs des divers taux sont données par (en appelant ρ^n le taux de croissance du facteur travail).

- Dans le cas d'une flexibilité de la politique budgétaire

$$\rho^k = b(1 - t_y) \frac{Y_{t-1}}{K_{t-1}} - a \quad (6)$$

$$\rho^k = \beta b(1 - t_y) \frac{Y_{t-1}}{K_{t-1}} + \gamma - \beta a + \alpha \rho^n \quad (7)$$

- Dans le cas d'une flexibilité de la politique fiscale

$$\rho^k = \frac{b(1-g)}{b+c} \frac{Y_{t-1}}{K_{t-1}} - \frac{a c}{b+c} \quad (8)$$

$$\rho^y = \frac{\beta b(1-g)}{b+c} \frac{Y_{t-1}}{K_{t-1}} + \gamma - \beta - \frac{a c}{b+c} + \alpha \rho^n \quad (9)$$

Comme par hypothèse $0 < \alpha < 1$, la fonction $\rho^k = f\left(\frac{K}{Y}\right)$ décroît plus rapidement que la fonction $\rho^y = \beta f\left(\frac{K}{Y}\right)$ et de plus elles se rencontrent nécessairement. Cela peut être représenté graphiquement :

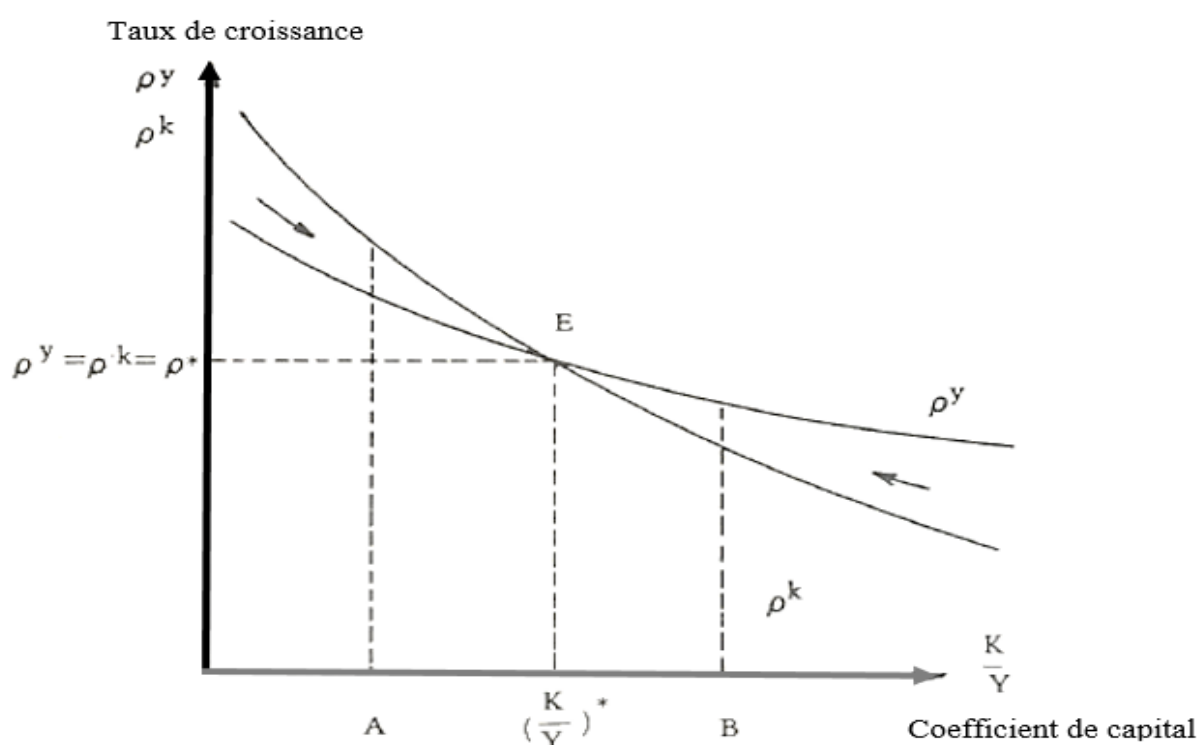


Figure n°4 : Taux de croissance et coefficient d'équilibre, p.64

Il existe donc un taux de croissance d'équilibre à long terme $\rho^* = \rho^y = \rho^k$ correspondant à un coefficient de capital d'équilibre $\left(\frac{K}{Y}\right)^*$ et un mécanisme d'ajustement qui nous assure le cheminement, ou le retour, vers cet équilibre stable. Compte tenu de la fonction de production et du fait que le niveau de l'emploi doit toujours correspondre au niveau de plein emploi - la politique économique est là qui détermine en conséquence le niveau de la demande - il existe un niveau et un seul d'équilibre pour le stock de capital. Tant que ce niveau n'est pas atteint, la fonction d'investissement est telle que l'accumulation du capital se

poursuit à un rythme accéléré (ou décéléré si l'on se trouve au-delà du niveau optimal). Ainsi lorsque, pour une raison quelconque, l'économie se trouve dans la situation A, le stock de capital est inférieur au stock optimal, de sorte que compte tenu de la relation (3) le taux d'accumulation est supérieur au taux de croissance de l'output ($\rho^k > \rho^y$ d'après le graphique ci-dessus) et par là même le coefficient de capital tend à être égal au coefficient d'équilibre caractéristique du point E. Mais, et ceci est fondamental car il donne au modèle son caractère profondément néo-classique, l'acte d'épargne n'est pas dissocié de l'acte d'investissement ; l'accumulation se fait sans que le problème du financement soit posé - toute épargne nécessaire est dégagée et toute épargne dégagée est investie - de sorte que les déséquilibres de courte période nés, dans la problématique keynésienne, d'une non-concordance entre le comportement des épargnants et celui des investisseurs sont délibérément écartés.

Ainsi l'économie tendra en longue période vers une situation d'équilibre stable où toutes les variables réelles croîtront au taux « naturel » $\rho^* = \frac{\gamma}{\alpha} + \rho^n$. La fiscalité et le niveau de la dépense publique n'interviennent pas dans la détermination de ce taux et la flexibilité quasi automatique de la politique économique joue en quelque sorte le rôle d'un substitut à la flexibilité du taux d'intérêt puisqu'elle garantit en permanence que toute l'épargne sera bien dégagée et investie c'est-à-dire, en fin de compte, elle assure l'équilibre sur le marché des produits.

La problématique de Cornwall reste donc éminemment néoclassique puisque, d'une part, les déséquilibres cumulatifs à court terme nés de toute divergence entre épargne et investissement ne sont pas introduits et que, d'autre part, les rigidités nées d'une combinaison fixée des facteurs de production sont délibérément écartées : la substitution entre les facteurs de production, c'est-à-dire la flexibilité du coefficient de capital, est un mécanisme qui garantit le retour à l'équilibre.

Mais si la fiscalité n'intervient pas dans la valeur du taux de croissance d'équilibre, elle intervient en revanche dans la détermination des caractéristiques du sentier de croissance et il est intéressant de savoir notamment si les caractéristiques seront les mêmes dans le cas d'une « croissance via la fiscalité » et dans le cas d'une « croissance via la dépense publique ».

II- Déterminants du sentier de croissance dépendant des paramètres fiscaux.

Les implications qu'entraînent sur le niveau de revenu par unité de capital et sur le solde du budget de l'État (pris comme caractéristiques de référence par Cornwall) les deux politiques alternatives précédemment étudiées sont différentes. Le coefficient de capital d'équilibre $(\frac{K}{Y})^*$ est en effet égal à $\frac{b(1-t_y)}{\rho^*+a}$ lorsque la croissance se fait « via la dépense publique » et à $\frac{b(1-g)}{a.c+\rho^*(b+c)}$ lorsqu'elle se fait « via la fiscalité ». Le taux de pression fiscale intervient donc dans la détermination de l'output par unité de capital, ou du coefficient de capital son inverse, dans le cas où le plein emploi est recherché par une politique budgétaire en permanence flexible. Lorsque, à l'inverse, l'État s'efforce de maintenir le plein emploi en adaptant à tout moment le niveau des impôts aux besoins de l'économie et en fixant ne varietur le taux de la dépense publique, le choix de ce taux n'est pas indifférent. Puisque des deux paramètres de politique économique l'un est fixé tandis que l'autre est rendu flexible en permanence, il n'y a aucune raison a priori pour qu'en longue période recettes fiscales et dépenses publiques s'équilibrent : le risque d'un déficit budgétaire doit donc être accepté bien qu'un excédent soit tout aussi possible.

Déterminons par conséquent la valeur d'équilibre du solde budgétaire dans chaque cas.

- 1- Lorsque la croissance économique de plein emploi est recherchée grâce à une flexibilité de la dépense publique, le déficit budgétaire à long terme qui prévaudra est donné en pourcentage du revenu national par :

$$(\frac{D}{Y})^* = (1 - t_y)(1 - c - b) + a \frac{b(1-t_y)}{\rho^*+a}$$

Le déficit ou le surplus budgétaire d'équilibre atteindra donc une valeur fixe qui ne dépend que des paramètres de comportement a , b , et c , du taux de croissance « naturel » ρ^* et du taux de pression fiscale t_y . Il existe ainsi une valeur particulière du coefficient de capital d'équilibre qui annule ce déficit.

Cette valeur $\left(\frac{\bar{K}}{Y}\right)^* = \frac{(1-t_y)(b+c-1)}{a}$ sert en quelque sorte de référence. Si la valeur du coefficient de capital à laquelle on parvient réellement à terme est supérieure à cette valeur caractéristique $\left(\frac{\bar{K}}{Y}\right)^*$ il y aura un déficit budgétaire perpétuel dont l'importance en pourcentage du PNB sera fixe ; dans le cas contraire ce sera un excédent. Autrement dit, lorsqu'il y a un déficit perpétuel du budget de l'État, c'est-à-dire lorsque $b + c < 1 + \frac{ab}{\rho^* + a}$ on est sûr que le coefficient de capital auquel on parviendra à long terme $\left(\frac{\bar{K}}{Y}\right)^*$ sera supérieur au coefficient caractéristique pour toute valeur choisie du taux de pression fiscale, il est possible de donner une représentation graphique de ces résultats :

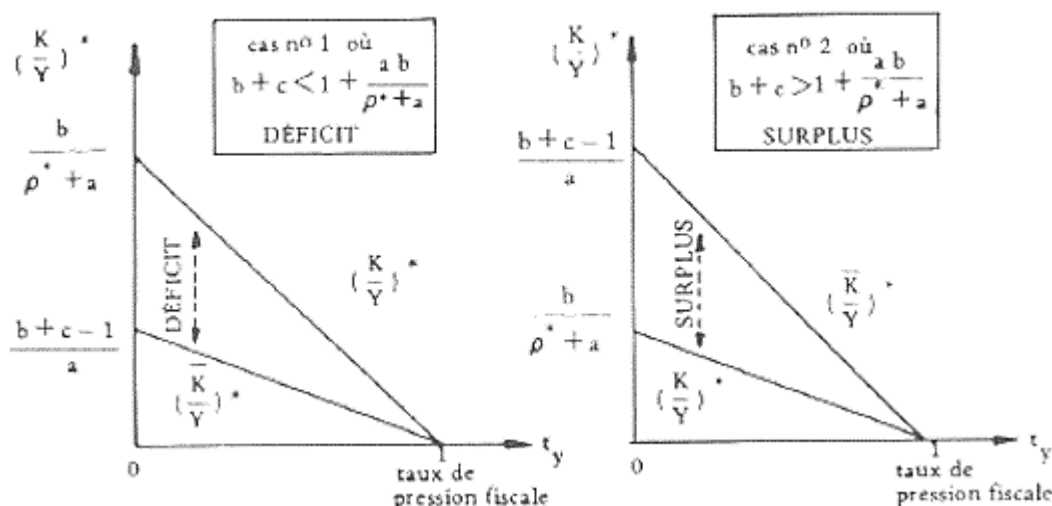


Figure n°5 : Déficit budgétaire perpétuel **Figure n°6 : Surplus budgétaire perpétuel**

Source : Jacques PERCEBOIS, Edition Economica, p.76

La distance verticale entre $\left(\frac{K}{Y}\right)^*$ et $\left(\frac{\bar{K}}{Y}\right)^*$ exprime l'importance du déficit budgétaire ou du surplus en pourcentage du PNB. On voit ainsi graphiquement que plus le taux de pression fiscale tend vers 0, plus le déficit ou le surplus tend à s'accroître. Autrement dit, si les paramètres de comportement et les facteurs « naturels » de l'économie sont tels que $b + c < 1 + \frac{ab}{\rho^* + a}$ donc si le déficit budgétaire perpétuel est inévitable, mais si l'État désire rendre ce déficit aussi faible que possible, il a intérêt à accroître le taux de pression fiscale en vigueur donc à entraîner l'économie vers un sentier où le taux de croissance sera bien

sûr ρ^* mais caractérisé par un coefficient de capital d'équilibre $(\frac{K}{Y})^*$ faible. Inversement si l'excédent budgétaire est inéluctable et si l'État désire que cet excédent soit élevé, il lui faudra choisir un faible taux de pression fiscale.

Ainsi donc si l'État choisit un taux de pression fiscale faible, l'output par unité de capital auquel on parviendra sur le sentier de croissance d'équilibre sera faible mais le déficit ou l'excédent budgétaire selon les cas sera élevé en pourcentage du revenu national. Si au contraire l'État choisit un taux élevé de pression fiscale, l'output par unité de capital sera élevé mais le déficit ou le surplus budgétaire sera faible en pourcentage du revenu national.

Tout le problème est alors de savoir si l'État désire un déficit ou un surplus budgétaire faible ou élevé ou bien s'il choisit un output par unité de capital faible ou élevé. Le choix de l'un des éléments impose la valeur de l'autre mais le modèle ne fournit pas de critère de choix. Il est vrai toutefois que la seconde politique semble a priori préférable, sauf à considérer que l'État recherche systématiquement un excédent budgétaire important en pourcentage du revenu national (et dont l'existence est assez aléatoire compte tenu de la valeur probable des paramètres). Elle présente en tout cas l'avantage de permettre l'obtention d'un niveau d'output par unité de capital élevé tout en minimisant le risque de devoir accepter un déficit budgétaire important.

2°) Lorsque la croissance économique de plein emploi est recherchée grâce à une flexibilité de la politique fiscale, le déficit budgétaire à long terme auquel on parvient est donné en pourcentage du revenu national par

$$\left(\frac{K}{Y}\right)^* = \frac{(1-g)(1-b-c)}{b+c} + \frac{a b (1-g)}{(b+c)[a c + \rho^*(b+c)]}$$

Un raisonnement identique au précédent conduit alors à la conclusion que plus la propension de l'État à dépenser est faible, plus le déficit ou l'excédent du budget de l'État est élevé.

Autrement dit, les coefficients a , b , c étant connus ainsi que le taux « naturel » de croissance ρ^* , si le déficit budgétaire perpétuel est inévitable parce que $b + c < 1 +$

$\frac{a b}{a c + \rho^* (b + c)}$ mais si l'État désire rendre ce déficit aussi faible que possible, il aura intérêt à accroître le taux de la dépense publique en vigueur dans l'économie donc à entraîner celle-ci vers un sentier de croissance à long terme où le taux de croissance sera toujours ρ^* mais où le coefficient de capital d'équilibre qui prévaudra sera relativement faible.

En conclusion on peut donc dire que lorsque l'État pratique une politique budgétaire flexible c'est-à-dire fait varier le taux de la dépense publique afin que le plein emploi soit toujours assuré tandis que le taux de pression fiscale en vigueur est fixé, il a intérêt s'il désire atteindre un sentier de croissance où l'output par unité de capital soit élevé à fixer dès le départ un taux de pression fiscale élevé. Suivant les valeurs de b et de c , c'est-à-dire de la propension à investir et de la propension à consommer, par rapport à celles de a et de ρ^* , le taux d'amortissement et le taux « naturel » de croissance, cette situation amènera soit un déficit budgétaire perpétuel soit un surplus budgétaire perpétuel mais qui, de toutes façons, seront faibles. Il y a d'ailleurs de fortes chances pour qu'il s'agisse d'un déficit pour des valeurs « normales » de ces paramètres.

Lorsque, au contraire, l'État décide de faire varier en permanence le taux de pression fiscale afin d'atteindre à tout moment le plein emploi, le taux de la dépense publique étant fixé ne varietur, à encore il a intérêt à opter dès le départ pour un taux élevé de dépense s'il désire amener l'économie sur un sentier où l'output par unité de capital soit élevé. Cette situation engendrera un déficit ou un surplus le déficit étant plus probable mais qui seront relativement faibles en pourcentage du revenu national.

Mais quelle que soit la politique économique suivie, l'économie tendra vers un taux de croissance constant, égal au taux « naturel ». Seules les caractéristiques du sentier de croissance seront influencées par le taux de pression fiscale ou le taux de dépense publique.

Par contre l'État ne doit pas courir le risque d'opter pour une politique d'équilibre budgétaire flexible car cela peut entraîner un taux de croissance du capital négatif et même, dans certains cas, un taux négatif de croissance de l'output.

Il est possible de prendre un exemple d'illustration. Supposons que l'État opte pour une politique de fiscalité flexible, c'est-à-dire que ne varient pas le taux de la dépense publique et fasse varier en permanence le taux d'imposition pour assurer le plein emploi. Supposons en outre que les valeurs des propensions marginales à investir et à consommer soient telles que cela conduise à un déficit budgétaire perpétuel. Supposons que le taux de dépense publique retenu soit relativement élevé ; le déficit budgétaire sera donc relativement faible en pourcentage du revenu national et le rapport output capital relativement élevé. Si pour une raison quelconque pression du Parlement par exemple le gouvernement décide de baisser sa propension à dépenser, il devra en même temps pour maintenir le plein emploi baisser le taux d'imposition afin de relancer la consommation privée et l'investissement privé. Mais comme le multiplicateur fiscal est inférieur au multiplicateur de la dépense publique, il devra baisser davantage les impôts qu'il n'a baissé les dépenses publiques, accroissant de ce fait le déficit perpétuel du budget et diminuant l'output par unité de capital à long terme. Certes le taux de croissance de l'économie n'aura pas changé il sera toujours égal au taux « naturel » mais les caractéristiques du sentier de croissance seront modifiées. Si l'on admet que l'État recherche un rapport output-capital relativement élevé il n'aura pas intérêt à se lancer dans une telle opération.

Le problème est en fait de savoir quel sentier de croissance l'État doit choisir. Certes, comme à un déficit ou un surplus budgétaire faible correspond dans tous les cas un output par unité de capital élevé et qu'en outre un déficit est plus probable qu'un excédent, on serait tenté de répondre qu'il n'y a guère à hésiter et que l'État doit opter systématiquement pour des taux élevés de pression fiscale ou de dépense publique. Il reste que, dans l'exemple cité plus haut notamment, une diminution de l'output par unité de capital peut être due à un accroissement du stock de capital favorisé par la relance des investissements privés. En outre, les services rendus par les dépenses publiques n'étant guère introduits dans le modèle, les conséquences d'une baisse de la dépense de l'État sur l'appareil productif ou l'utilité collective sont ignorées. Le modèle de Cornwall ne répond pas à ces questions et ne fournit en tout cas pas de critère explicite de choix au décideur public. La préoccupation d'un sentier optimal de croissance qui, faute de critère d'optimalité est laissée dans l'ombre dans ce modèle, est en revanche au cœur des

préoccupations de K. Sato pour qui l'importance et la structure de la pression fiscale sont un moyen de permettre à l'économie d'atteindre dans le long terme des sentiers où certaines variables-objectifs sont maximisées.

§ 2 Structure fiscale et croissance optimale : Le modèle de K. SATO

Pour analyser les effets à long terme de la fiscalité dans le cadre d'un modèle néo-classique, K.SATO²⁵ va introduire cinq catégories d'impôts : un impôt sur la consommation, une taxe sur la valeur ajoutée, un impôt sur les profits, un impôt sur les salaires et un impôt sur la fortune (ou plus précisément sur les titres détenus sous forme d'actions).

La taxe sur la valeur ajoutée ne s'identifie pas à l'impôt sur la consommation. On distingue en effet trois grandes conceptions de la T.V.A. :

- 1- La conception de la T.V.A. dans l'optique du revenu (si la dépréciation du capital est déductible de l'assiette de l'impôt, cette assiette est égale à la somme des rémunérations versées aux facteurs de production, c'est-à-dire au revenu national). L'impôt sur la valeur ajoutée correspond en quelque sorte à la rémunération du « facteur étatique ». C'est à cette conception que se rattache le modèle de K. Sato.
- 2- La conception de la T.V.A. dans l'optique de la consommation (si tous les achats nécessaires au processus de production faits par les entreprises, qu'il s'agisse des consommations intermédiaires ou des investissements sont déductibles de l'assiette de l'impôt, cette assiette est égale à la somme des dépenses de consommation).
- 3- La conception de la T.V.A. dans l'optique du produit (si la dépréciation du capital n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt, cette assiette concerne aussi bien les dépenses de consommation que les dépenses d'investissements bruts).

Les hypothèses du modèle sont les hypothèses habituelles de l'univers néo-classique. La fonction de production est de type Cobb-Douglas, avec incorporation d'un progrès technique neutre L'économie est supposée produire un seul bien homogène qui peut être affecté soit à la consommation soit à l'investissement.

²⁵ Sato K., (1967), « *Taxation and Neo-classical Growth* », Public Finance, n°3, p. 346-371.

La concurrence pure et parfaite régit les marchés des produits (du produit) et des facteurs, l'investissement est déterminé par l'épargne disponible (ce qui exclut tous les déséquilibres potentiels de courte période) laquelle dépend de la répartition fonctionnelle des revenus et de la propension à épargner des divers groupes.

Deux grandes classes sociales sont en effet explicitement introduites : les capitalistes et les travailleurs. La contrainte d'un budget de l'État en équilibre est en outre prise en considération. Des hypothèses plus restrictives mais moins fondamentales analytiquement sont également introduites : la dépense gouvernementale est exclusivement une dépense de consommation, toutes les entreprises sont des sociétés qui distribuent l'intégralité de leurs profits nets sous forme d'actions, le niveau général des prix est constant (les phénomènes monétaires sont exclus) et l'économie est une économie fermée.

Le système d'équations retenu est le suivant :

$$Y = (1 - t_c) C + G + \Delta K \quad (1)$$

$$(1 - t_c) Y = wL + rK \quad (2)$$

$$T = t_y \cdot Y + t_c \cdot C + t_p \cdot r \cdot K + t_k \cdot K + t_w \cdot wL \quad (3)$$

$$G = T \quad (4)$$

$$Y = A \cdot e^{\gamma t} \cdot K^\pi L^{1-\pi} \quad (5)$$

$$L = L_0 e^{t\lambda} \quad (6)$$

$$w = (1 - t_y) (1 - \pi) y \quad (7)$$

$$K = K_c + K_w \quad (8)$$

$$\Delta K_c = s_c [(1 - t_p) r - t_k] K_c \quad (9)$$

$$\Delta K_w = s_w [\{ (1 - t_p) r - t_k \} K_w + (1 - t_w) wL] \quad (10)$$

Avec comme symbolique :

Y	Produit National net
K	Stock de capital net
K_c	Avoirs en actions des capitalistes
K_w	Avoirs en actions des travailleurs
L	Population active

C	consommation privée (taxes comprises)
G	dépenses publiques
T	recettes fiscales
Y	PNN per capital $\frac{Y}{L}$
Y_c	Revenu disponible des capitalistes par tête de population active
Y_w	Revenu disponible des travailleurs par tête de population active
w	Salaire réel per capita (avant imposition)
r	Rendement du capital per capita (avant imposition)
k	Rapport output-capital $\frac{Y}{K}$
g	Propension de l'État à dépenser
s_c	Propension à épargner des capitalistes
s_w	Propension à épargner des travailleurs
s	Propension globale à épargner
t_c	Taux d'imposition sur la consommation
t_y	Taux d'imposition sur la valeur ajoutée
t_w	Taux d'imposition sur les salaires
t_p	Taux d'imposition sur les profits
t_k	Taux d'imposition sur la fortune (titres détenus)
λ	Taux de croissance de la population active
ρ	Taux « naturel » de croissance
γ	Taux de progrès technique
π	Part relative, avant imposition, des profits dans le PNN
z	Part de la richesse des capitalistes dans la richesse totale $\frac{K_c}{K}$
*	Indique la valeur d'équilibre à long terme

L'équation (1) exprime la condition d'équilibre entre l'offre de produits d'une part et la demande privée et publique d'autre part. L'équation (2) indique que l'ensemble des revenus versés aux facteurs de production épuise la valeur du produit net de T.V.A. L'équation (3) décrit l'ensemble des prélèvements fiscaux opérés tandis que l'équation (4) traduit la contrainte de l'équilibre budgétaire de l'État. L'équation (5) donne la forme

de la fonction de production (fonction à facteurs substituables de type Cobb-Douglas) et l'équation (6) exprime que le facteur travail croît au taux constant X . L'équation (7) indique que les facteurs de production sont rémunérés selon leur productivité marginale respective. L'équation (8) indique que le capital financier est détenu pour partie par les capitalistes et pour partie par les travailleurs et les équations (9) et (10) décrivent la formation de l'épargne donc de l'investissement accumulée par chaque catégorie sociale (on suppose bien sûr $0 < s_c, s_w < 1$).

L'importance mais surtout la structure du système fiscal va exercer sur le sentier de croissance une influence déterminante, même si le taux de croissance reste insensible à de tels paramètres, et il sera par conséquent possible de les utiliser pour atteindre certains objectifs. Beaucoup plus que le taux de pression fiscale optimal, K. Sato se préoccupe de déterminer la (ou les) structure (s) fiscale(s) optimale(s).

I- L'impact des indicateurs fiscaux sur la croissance équilibrée.

Les indicateurs fiscaux n'impact pas le taux de croissance d'équilibre sur le long terme qui est égal, comme le cas des autres modèles d'inspiration néo-classique, au taux « naturel » En effet $\frac{\delta Y}{Y} = \gamma + \pi \frac{\delta K}{K} + (1 - \pi) \lambda$ Or à l'équilibre à long terme le stock de capital et output croissent au même taux « naturel » de croissance ρ d'où l'on tire :

$$\rho = \gamma + \pi \rho + (1 - \pi) \lambda \quad \text{soit} \quad \rho = \lambda + \frac{\gamma}{1 - \pi}$$

soit :

$\rho = \lambda + \frac{\gamma}{1 - \pi}$ mais ils interviennent en revanche dans la détermination des caractéristiques du sentier de croissance atteint. La valeur d'équilibre des principales caractéristiques retenues par

Sato est la suivante :

$$K^* = \frac{\rho + s_c t_k}{(1 - t_y)(1 - t_p) \pi s_c} \quad (11) \text{ rapport output-capital}$$

$$(1 - t_p) r^* - t_k = \frac{\rho}{s_c} \quad (12) \text{ taux net de profit}$$

$$(1 - t_w) w^* = (1 - t_w)(1 - t_y)(1 - \pi) y^* \quad (13) \text{ taux net de salaire}$$

$$(1 - z^*) = \frac{s_w}{s_c - s_w} - \frac{1 - \pi}{\pi} - \frac{1 - t_w}{1 - t_p} \left(1 + \frac{s_c}{\rho} t_k\right) \quad (14) \text{ part relative de richesse}$$

détenue par les travailleurs

$$y^* = A^{\frac{1}{1-\pi}} e^{\frac{\gamma t}{1-\pi}} k^{*\frac{-\pi}{1-\pi}} \quad (15) \text{ Output per capita}$$

$$y_w^* = (1 - t_w)(1 - t_y)(1 - \pi) \left[1 + \frac{s_w}{s_c - s_w}\right] y^* \quad (16) \text{ revenu disponible des}$$

travailleurs per capita

$$y_c^* = (1 - t_y) \left[\frac{p^{(1-t)\pi}}{1 + \frac{s_c}{\rho} t_k} - \frac{s_w}{s_c - s_w} (1 - \pi)(1 - t_w) \right] y^* \quad (17) \text{ revenu disponible des}$$

capitalistes per capita

$$s^* = \frac{(1 - t_w)(1 - t_p)\pi s_c}{1 + \frac{s_c}{\pi} t_k} \quad (18) \text{ propension moyenne à}$$

épargner, (donc à investir)

La part relative de richesse détenue par la classe capitaliste dans le long terme se déduit directement de l'équation (14). Comme on le constate, la fiscalité influence toutes les variables caractéristiques retenues : il est possible de donner de cette influence à la fois la direction et la mesure. Nous verrons d'abord dans quel sens une variation de l'un quelconque des paramètres fiscaux influence ces caractéristiques puis nous nous efforcerons de mesurer cette influence en recourant pour ce faire à la notion d'élasticité.

A ce niveau, nous avons systématisé l'analyse de K. Sato en passons par le calcul d'influence de tous les paramètres fiscaux sur les diverses variables caractéristiques du sentier de croissance ; le calcul de ces élasticités est en effet indispensable pour apprécier, à des fins de politique économique, l'impact de la structure fiscale sur la croissance.

1- Le sens de la variation.

On peut tirer de l'examen des valeurs d'équilibre des variables caractéristiques ci-dessus quelques conclusions importantes.

1. Plus le taux d'imposition sur la valeur ajoutée, les profits ou la fortune est élevé et plus le niveau d'équilibre de l'output per capita est faible. Ce niveau est en

revanche indépendant de l'impôt sur la consommation et de l'impôt sur les salaires. Cela est dû au fait que l'impôt sur la consommation opère un simple transfert de la consommation privée vers la consommation publique et que tout ce qui tend à réduire le revenu disponible des groupes sociaux tend à réduire leur épargne et partant l'accumulation du capital. Cela s'explique, pour l'imposition sur les salaires, par le fait que l'épargne des capitalistes se substitue à l'épargne des travailleurs lorsque celle-ci diminue puisqu'alors la richesse des premiers s'accroît tandis que s'amenuise celle des seconds.

2. La fiscalité influence en effet la répartition de la richesse entre les deux catégories sociales. Ceci constitue une des conclusions les plus importantes du modèle de Sato : la politique fiscale a un effet distributif non négligeable obtenu non par redistribution des niveaux donnés de revenu et de fortune mais par la modification de ces niveaux eux-mêmes. L'impôt sur les salaires ont tendance à diminuer la part de richesse détenue à terme par les travailleurs donc à accroître celle des capitalistes, alors que l'impôt sur les profits et l'impôt sur la fortune ont un effet contraire. L'impôt sur la consommation et la taxe sur la valeur ajoutée n'ont par contre aucun effet sur la distribution de la fortune en longue période.
 3. La fiscalité influence également de façon déterminante la répartition des revenus dans le long terme. La taxe sur la valeur ajoutée, l'imposition des profits, de la fortune et des salaires ont tendance à baisser le revenu disponible des travailleurs. Cela peut sembler paradoxal, du moins pour l'impôt sur les profits, mais il convient de bien garder à l'esprit que le modèle est entièrement construit sur l'hypothèse que l'accumulation du capital dépend des épargnes disponibles et que celles-ci diminuent lorsque le revenu des capitalistes diminue. Une baisse du niveau d'équilibre du stock de capital amène une réduction de l'output par tête et partant diminue nécessairement le revenu disponible des travailleurs. Seul l'impôt sur la consommation est neutre. A l'inverse toute augmentation de l'imposition sur les salaires tend à accroître le revenu disponible à long terme des capitalistes.
- Il est intéressant de noter par conséquent qu'une imposition plus lourde des profits tend à réduire le revenu disponible des travailleurs mais à accroître, dans le même temps, la part relative de richesse détenue par ceux-ci : cela tient au fait que les

salariés épargnent donc accumulent non seulement à partir de leurs profits mais également en prélevant sur une partie de leur revenu salarial. La conséquence en est que la structure à long terme du revenu disponible per capita des travailleurs est constante. Bien que la part relative du revenu disponible des travailleurs dans l'ensemble du revenu disponible total soit influencée par l'importance et la structure de l'imposition, la structure interne du revenu disponible des travailleurs est, quant à elle, indépendante de cette imposition, de sorte que le revenu disponible (donc après impôts) dû à la détention de titres représente un pourcentage constant $\frac{s_w}{s_c - s_w}$ du revenu disponible d'origine salariale.

4. Le taux net de profit à long terme est constant et nullement influencé par l'imposition. Ceci est un résultat fondamental de la théorie néo-classique : le taux de profit après impôt est, à long terme, égal au rapport du taux « naturel » de croissance sur la propension à épargner de la classe des capitalistes. Le taux net de salaire par contre est influencé par toutes les formes d'imposition, l'exception de l'impôt sur la consommation : une augmentation des divers taux d'imposition tend à réduire le taux net de salaire.

On retrouve ce résultat dans la contribution de I. Steedman. Steedman démontre que l'imposition soit des salaires soit des profits dans une économie qui connaît en permanence une croissance équilibrée de plein emploi est dommageable aux salaires mais sans aucun effet sur le taux net de profit. L'imposition des salaires est également sans effet sur le montant du profit net par salarié tandis que l'imposition du profit peut faire croître, abaisser ou laisser inchangé le niveau du profit net par salarié.

5. La part du revenu national qui est épargnée donc investie dépend également à long terme de la structure fiscale, même dans le cas où la propension à épargner par rapport au revenu disponible de la classe capitaliste est constante. Cette propension globale à épargner est en effet sensible à la taxe sur la valeur ajoutée, à l'impôt sur les profits et à l'impôt sur la fortune puisque tout accroissement de ces formes d'impôt conduit à une baisse du revenu disponible donc des possibilités d'accumulation. Elle est par contre indépendante de l'impôt sur la consommation (ce qui est normal puisqu'il y a substituabilité entre consommation privée et

consommation publique) et de l'impôt sur les salaires ainsi que de la propension à épargner des salariés ce qui s'explique par le fait que ce qui n'est pas accumulé par les salariés l'est nécessairement par les capitalistes.

C'est le fameux « Paradoxe de Pasinetti » : la propension à épargner des travailleurs ne joue aucun rôle dans le partage du revenu entre salaires et profits autrement dit dans la répartition fonctionnelle : le rapport $(\frac{w}{y})^*$ est en effet indépendant de s_w ni dans la détermination du taux de profit (qui est en revanche influence par la propension à épargner des capitalistes). Certes le partage du revenu entre travailleurs et capitalistes autrement dit la répartition sociale est fonction de la propension à épargner des travailleurs puisque celle-ci intervient dans la façon dont le profit total est partagé entre les deux groupes sociaux. Nous avons vu précédemment que la structure du revenu des travailleurs dépendait de s_w (et aussi de s_c). Si par conséquent la propension à épargner des travailleurs augmente, toutes choses égales par ailleurs, a part du profit total allant à ces travailleurs s'accroît : les travailleurs épargnent davantage et c'est autant que les capitalistes n'auront pas à épargner.

Quoi qu'il en soit le taux d'accumulation d'équilibre reste sensible à la structure fiscale puisque $s^* = \frac{\rho}{k^*}$ et que k^* est influencé par les diverses formes d'imposition. Une étude de l'incidence à terme de la fiscalité sur le sentier de croissance doit non seulement analyser le sens de l'impact de telle ou telle variation d'impôt sur telle ou telle variable caractéristique mais s'efforcer également de mesurer l'effet de cette influence. Nous avons calculé pour ce faire l'élasticité de la valeur de chaque caractéristique retenue par Sato par rapport respectivement à chacune des formes d'imposition.

2- La mesure de la variation.

Récapitulons dans un tableau l'influence qu'exerce à long terme la structure fiscale sur la valeur des principales caractéristiques du sentier de croissance. La préoccupation de tout modèle néo-classique se situe certes dans le long terme qui seul compte, mais il peut être intéressant, comme le fait Sato, d'analyser la différence de réaction des diverses variables en courte et en longue périodes. Une modification dans la valeur des paramètres fiscaux

va en effet provoquer à court terme une modification de la valeur des diverses variables caractéristiques mais rien ne nous assure que cette modification subsistera dans le long terme.

L'opposition est ici frappante, notamment, entre le « comportement » du taux net de profit et le « comportement » du taux net de salaire, dans leur façon de converger graduellement vers leur valeur d'équilibre. Si nous calculons les élasticités à court terme du taux net de profit et du taux net de salaire par rapport aux divers paramètres fiscaux et que nous les comparons aux élasticités à long terme, il faut bien reconnaître que le facteur capital est en mesure de réagir à tout accroissement fiscal alors que le facteur travail reste lui parfaitement passif, puisque la charge fiscale a tendance à se déplacer dans le long terme du facteur capital vers le facteur travail (excepté dans le cas d'un impôt sur la consommation qui est neutre à court et à long termes vis-à-vis du taux net de profit comme du taux net de salaire).

L'explication de cette asymétrie dans la « capacité de réaction fiscale » de la part du facteur capital et du facteur travail réside dans la nature des hypothèses du modèle : l'offre d'épargne, autrement dit l'accumulation du capital, dépend des taux d'imposition en vigueur alors que l'offre de travail est supposée n'en pas dépendre. Une élévation des taux d'imposition, en réduisant l'offre d'épargne, réduit le taux d'accumulation du capital relativement au taux de croissance de la population active et cette rareté relative du capital tend alors à en élever la productivité marginale de sorte que, en longue période, le taux net de profit demeure constant (puisque la substitution entre les facteurs de production ramène la situation initiale).

L'analyse conduite jusqu'ici a tendu à prouver que la fiscalité est un facteur déterminant des éléments constitutifs du sentier de croissance d'équilibre. Certes, l'économie dans son ensemble tendra toujours vers un taux de croissance du produit national net ρ constant et fixé de façon exogène, mais le niveau de revenu (par tête, la répartition du revenu entre capitalistes et travailleurs, la distribution de la richesse entre ces catégories sociales ainsi que la propension à épargner et partant le niveau de la consommation per capita seront influencés par la valeur prise par les divers paramètres fiscaux. Il est donc fondamental de pouvoir choisir le sentier de croissance le meilleur et cette recherche d'un sentier

optimal de croissance conduit K. Sato à s'interroger sur ce que devrait être la structure fiscale optimale, c'est-à-dire la combinaison de taux d'imposition susceptible de conduire l'économie vers le sentier de croissance choisi, étant bien entendu encore une fois que lorsque l'économie aura atteint ce sentier, la fiscalité n'interviendra plus puisque la croissance des divers agrégats se fera alors au même taux exogène et constant, le taux «naturel».

Nous retrouvons là une conclusion identique à celle qui caractérise l'intégration de la variable monétaire dans les modèles néo-classiques de croissance : tant que l'équilibre dynamique de longue période n'est pas atteint, la monnaie joue un rôle à la fois dans la détermination de son approche et de ses caractéristiques, mais dès qu'un tel équilibre est atteint elle n'intervient plus.

II- La recherche d'une structure fiscale optimale.

Poser le problème d'une structure fiscale optimale nécessite au préalable que soit connu le critère d'optimalité. En fait il existe plusieurs critères d'optimalité, qui sont donc autant d'objectifs de politique économique, et on peut les ramener à 3 grandes catégories dans le modèle de Sato :

- Des critères concernant le revenu, qu'il s'agisse du revenu national par tête, du revenu disponible per capita des travailleurs ou de celui des capitalistes.
- Des critères concernant la richesse, que ce soit la part relative de richesse détenue par les travailleurs ou celle détenue par les capitalistes.
- Des critères concernant la consommation, qu'il s'agisse de la consommation privée per capita ou de la consommation totale (privée et publique, c'est-à-dire comprenant les services rendus par les dépenses publiques) per capita.

Sato suppose que la recherche de la maximisation de ces différents objectifs de politique économique au moyen des paramètres fiscaux se fait sous la contrainte d'une constance de la proportion g du produit national net consacrée à la dépense publique, soit $g = \bar{g}$. Le problème fondamental est en effet, connaissant le volume global de recettes fiscales nécessaires pour couvrir les dépenses publiques dont on suppose que le montant est déterminé par ailleurs de façon optimale, de trouver le volume de chaque type d'impôt

qui devra être perçu. Davantage que le taux optimal de pression fiscale, c'est donc la structure de ce prélèvement fiscal qui est aux yeux de Sato la préoccupation déterminante.

Les divers taux d'imposition doivent de ce fait satisfaire la condition :

$\bar{g} = (1-t_c) \left[(t_p + \frac{t_k}{r})(1-t_y)\pi + t_w(1-t_y)(1-\pi) + t_y \right] + t_c(1-s)$ qui, sur le sentier d'équilibre à long terme, s'écrit alors :

$$1-\bar{g} = (1-c)(1-t_y) \left[\frac{\pi(1-t_p)}{1+\frac{s_c}{\rho}t_k} + (1-t_w)(1-\pi) \right] + \frac{t_c(1-t_y)(1-t_p)\pi s_c}{1+\frac{s_c}{\rho}} \quad (19)$$

Lorsque l'objectif est l'output per capita, l'équation (15) nous indique que y^* est maximum lorsque le rapport output-capital d'équilibre k^* est minimum, ce qui d'après la relation (11) nécessite $t_y = t_p = t_k = 0$. La frontière des « possibilités d'imposition » devient alors :

$$1-\bar{g} = (1-t_c)[1 - (1-\pi)t_y] + t_c \pi s_c$$

Toutes les combinaisons de t_c et t_w qui satisfont cette relation maximisent l'output per capita dans le long terme. Le domaine de variation de t_c est $\left[0, \frac{g}{1-\pi s_c}\right]$ et celui de t_y est $\left[0, \frac{\bar{g}}{1-\pi}\right]$ le décideur public qui désire maximiser le revenu national par tête dans le cadre d'une croissance à long terme doit donc, après avoir éliminé le recours à la taxe sur la valeur ajoutée et à l'imposition des profits ou de la fortune, se borner à instaurer soit un impôt sur la consommation soit un impôt sur les salaires soit une combinaison des deux, le choix final entre ces diverses solutions possibles dépendant d'options politiques qui pourraient être exprimées dans une fonction de préférence collective (avec affectation d'une pondération pour chaque forme d'imposition).

Lorsque la variable-objectif est le revenu disponible par tête des capitalistes soit y_c^* , la structure fiscale optimale est telle que $t_c = t_y = t_p = t_k = 0$ et $t_w = \frac{\bar{g}}{1-\pi}$ elle devient :

$t_y = t_p = t_k = t_w = 0$ et $t_c = \frac{\bar{g}}{1-\pi s_c}$ lorsque la variable à maximiser est le revenu disponible à terme de la classe des travailleurs.

La recherche de la richesse maximale pour la classe des travailleurs (en pourcentage de la richesse totale) conduit à prôner une structure fiscale telle que $t_y = t_c = t_w = 0$ les deux formes d'imposition optimales étant alors l'impôt sur les profits et l'impôt sur la fortune qui doivent satisfaire en permanence à la contrainte $(\pi - \bar{g})(1 + \frac{s_c}{\rho} t_k) = \pi(1 - t_p)$. Lorsque, au contraire, le décideur public cherche à maximiser la part de richesse détenue à terme par les capitalistes, il a intérêt à faire porter aux revenus salariaux toute la charge de l'impôt et à opter pour la structure fiscale suivante : $t_w = \frac{\bar{g}}{1-\pi}$ et $t_y = t_c = t_p = t_k = 0$

Les conditions de la Règle d'Or d'accumulation seront réunies lorsque la consommation privée per capita qui, à l'équilibre de longue période, est égale (hors taxes) à :

$$\left[\frac{(1-t_c)C}{L} \right]^* = \left[1 - \bar{g} - \frac{\rho}{k^*} \right] A^{\frac{1}{1-\pi}} e^{\frac{\gamma t}{1-\pi}} k^*{}^{\frac{-\pi}{1-\pi}}$$

sera maximisée, ce qui implique que l'on ait : $k^* = \frac{\rho}{\pi(1-\bar{g})}$ Cela nécessite que les deux conditions suivantes soient simultanément réunies :

$$\left\{ \begin{array}{l} t_y = t_p = t_k = 0 \\ s_c = 1 - \bar{g} \end{array} \right.$$

Le décideur public qui s'assigne comme objectif de politique économique la maximisation de la consommation privée nette d'impôt (per capita) doit donc opter pour une structure fiscale où n'interviennent que l'impôt sur la consommation t_c et l'impôt sur les salaires t_w de telle sorte que :

$$1 - \bar{g} = (1 - t_c)[\pi + (1 - t_w)(1 - \pi)] + t_c \pi s_c$$

Cela peut sembler paradoxal mais s'explique par le fait que les possibilités de consommation des particuliers seront d'autant plus grandes que le produit national sera plus élevé et il en ira ainsi à condition que la structure fiscale ne compromette pas l'accumulation du capital.

Il doit de plus faire en sorte que la propension à épargner des capitalistes soit, en pourcentage de leur revenu disponible, égale à $(1 - \bar{g})$, ce qui suppose une propension globale à épargner le revenu national égale, à l'équilibre, à $s^* = \pi (1 - \bar{g})$. Le domaine de variation de t_c est alors $\left[0, \frac{\bar{g}}{(1-\pi)(1-\bar{g})}\right]$ et celui de t_w est $\left[0, \frac{\bar{g}}{(1-\pi)}\right]$

Si l'objectif est la consommation totale (privée et publique) per capita soit :

$$\left[\frac{(1-t_c)C+G}{L}\right]^* = \left[1 - \frac{\rho}{k^*}\right] A^{\frac{1}{1-\pi}} e^{\frac{\gamma t}{1-\pi}} k^* \frac{-\pi}{1-\pi}$$

On pourrait distinguer, à l'intérieur des dépenses publiques, les dépenses de fonctionnement et les dépenses plus spécifiquement consacrées à des consommations collectives et chercher à maximiser la somme de la consommation privée et de ces consommations collectives.

La structure fiscale à retenir est la même que la précédente à savoir $t_y = t_p = t_k = 0$; seuls un impôt sur la consommation et un impôt sur les revenus salariaux doivent être instaurés mais il convient de faire en sorte cette fois que la propension à épargner des capitalistes soit égale à 1, ce qui suppose une propension globale à épargner d'équilibre, par rapport au revenu national, $s^* = \pi$. Le domaine de variation de l'impôt sur les salaires est identique à celui de l'impôt sur la consommation, à savoir $\left[0, \frac{\bar{g}}{1-\pi}\right]$.

Nous retrouvons là, quoique sous une forme un peu plus affinée, un résultat fondamental de la théorie économique. La Règle d'Or d'accumulation est souvent présentée comme l'égalisation recherchée entre la propension globale à épargner d'une part et la proportion des profits dans le revenu national d'autre part. Le respect de cette égalité garantit alors la maximisation du niveau de la consommation per capita dans le cadre d'une croissance équilibrée où l'État est absent. L'égalité $s^* = v$ n'exprime rien d'autre que cette Règle d'Or d'accumulation. Cette condition, nous le voyons, est satisfaite automatiquement si les capitalistes épargnent tout leur revenu disponible et donc si les travailleurs consomment tout le leur - c'est-à-dire si $s_c = 1$.

Cela correspond au cas de la croissance « type Pasinetti ». On sait que K. Sato a montré par ailleurs que, dans le cas de la croissance « anti-Pasinetti » (cas Samuelson-Modigliani où la propension marginale à épargner des travailleurs est telle que la part de la richesse nationale détenue à terme par les capitalistes tend vers un total négligeable au regard de l'avoir des travailleurs, ce qui fait dire à G. Abraham-Frois qu'il s'agit là « d'un monde bien curieux où les capitalistes sont expropriés sans révolution aucune et dans la douceur la plus grande »²⁶, la propension à épargner des travailleurs doit être égale à la part des profits dans le revenu national.

Mais le présent modèle va plus loin dans l'analyse et affirme que si l'objectif est la consommation privée seule, alors la propension globale à épargner doit être égale à $\pi(1 - \bar{g})$ et la propension à épargner des capitalistes à $s_c = 1 - \bar{g}$ où $\bar{g}$ représente la part, fixée de façon exogène, de la dépense publique dans le revenu national. Autrement dit les conditions de la Règle d'Or sont identiques dans un modèle sans État et avec État mais sous réserve que dans le second cas l'objectif soit bien la consommation privée et publique c'est-à-dire que les services rendus par les dépenses de l'État soient pris en considération.

Il est possible de résumer dans un tableau récapitulatif l'essentiel des résultats auxquels le modèle nous a conduits et de tirer quelques enseignements fondamentaux (Voir Annex n°1)

- 1- L'impôt sur la consommation et l'impôt sur les revenus salariaux sont incontestablement les deux formes optimales d'imposition, à utiliser tantôt alternativement tantôt, le plus souvent d'ailleurs, conjointement et ce même dans le cas où l'objectif est la maximisation de la consommation per capita. Il n'y a rien-là qui nous puisse surprendre puisque le modèle est entièrement construit sur l'hypothèse que les profits, quelle que soit leur affectation sociale, c'est-à-dire nonobstant la répartition personnelle des revenus, constituent le principal déterminant de l'accumulation du capital et que celle-ci est une condition *sine qua non* de l'obtention de valeurs élevées pour la plupart des variables caractéristiques

²⁶ Abraham-Frois G., (1974). « Problématiques de la croissance » Vol. 1 et II, Economica.

du sentier de croissance d'équilibre à long terme. L'impôt sur la consommation présente l'avantage d'être neutre de ce point de vue puisqu'il opère une simple redistribution de la consommation privée vers la consommation publique (l'hypothèse d'une absence d'accumulation productive publique est en ce sens un handicap) et l'impôt sur les salaires permet de financer une partie du volume fixé de dépenses publiques sans compromettre beaucoup l'accumulation.

- 2- L'impôt sur les profits et l'impôt sur la fortune (sur les actifs financiers en fait) ont donc une efficacité limitée : ils sont la forme optimale d'imposition seulement lorsque l'objectif à atteindre est la maximisation à terme de la part relative de richesse détenue par la catégorie sociale des travailleurs.
- 3- La taxe sur la valeur ajoutée est la seule forme d'imposition à éviter totalement puisqu'elle ne rend optimale aucune des caractéristiques retenues du sentier de croissance d'équilibre. Ce résultat peut sembler surprenant compte tenu des mérites si souvent avancés de cet impôt, en particulier sa neutralité. Cela s'explique par la conception même de la T.V.A. à laquelle se rattache le modèle de Sato : la taxe sur la valeur ajoutée étant prise dans l'optique du revenu, toute augmentation de son taux réduit le montant des revenus versés aux facteurs de production et partant compromet l'accumulation du capital puisque le prélèvement porte aussi bien sur l'investissement que sur la consommation. Si l'on optait pour la conception de la T.V.A. dans l'optique de la consommation (conception retenue par le système fiscal français) l'impôt sur la valeur ajoutée s'identifierait à un impôt sur la consommation et retrouverait, avec sa neutralité, son caractère de forme optimale d'imposition.

Section 3 : Fiscalité selon la théorie post Keynésienne.

La croissance économique n'est pas un processus stable. À long terme, cette tendance est à la hausse au moins dans les pays développés, mais à court terme, le développement est interrompu par ce que les économistes appellent le cycle économique. En cas de croissance active et d'emploi élevé, il y aura des périodes actives. Mais il y a aussi des récessions économiques, des contractions économiques, des emplois rares et un chômage en hausse. L'économie classique affirmait que les prix y compris les salaires réagissaient immédiatement aux changements de l'offre et de la demande, de sorte que les marchés absorbaient donc rapidement les chocs. Par conséquent, pour la théorie classique, le cycle des affaires ne devait pas entraîner un chômage involontaire massif. John Maynard Keynes, en se retournant sur la période de la Grande Dépression, s'éleva contre ce point de vue en disant que la demande globale réelle dans une économie était le facteur clé du cycle. Pendant un ralentissement, elle tend à s'écrouler, ce qui aggrave le cycle et allonge les périodes de chômage inutile. Cette idée amena ensuite Keynes et ses partisans à conclure que, par la manipulation de la demande agrégée, les gouvernements devraient pouvoir influencer le cycle des affaires pour l'aplanir et réduire l'instabilité du développement capitaliste.²⁷

Une fois que l'Etat est explicitement ajouté au modèle initial de Harrod-Domar, une croissance de plein emploi équilibrée hautement hypothétique peut être obtenue²⁸.

Si l'effet revenu dû à la croissance exogène du stock de capital est exactement égal à « l'effet capacité » provoqué par la même augmentation, alors du point de vue de Domar²⁹, cette augmentation sera équilibrée.

Ainsi lorsque le taux effectif de croissance, c'est-à-dire le taux de croissance tel qu'il résulte de la demande effective, sera égal au taux de croissance attendu et souhaité par les entrepreneurs, c'est-à-dire au taux « garanti »³⁰, lequel garantit l'équilibre sur le marché

²⁷ Marron D., (2011), « LES 50 PLUS GRANDES THÉORIES ÉCONOMIQUES » Le Courrier du Livre, deuxième édition, page 18.

²⁸ AUJEAN M., LORENZI J.H., (2011) : « *Fiscalité et croissance* », les cahiers : le cercle des économistes. Presses universitaires de France, 1ère Edition. Descartes & Cie.

²⁹ Domar E.D., (1957) « *Essays in the Theory of Economic Growth* » Oxford University Press.

³⁰ Lecaillon J., (1972), *La croissance économique*, Cujas.

des produits parce qu'il garantit l'équilibre sur le marché des capitaux, la croissance équilibrée peut être atteint selon Harrod³¹.

Il y aura croissance équilibrée de plein emploi lorsque, de plus, l'équilibre précédemment déterminé se situera à un niveau qui exige le plein emploi de la force de travail disponible. D'une non-concordance entre « effet de revenu » et « effet de capacité » ou entre taux effectif et taux « garanti » vont naître les déséquilibres de courte période ; d'une non-concordance entre taux de croissance d'équilibre et taux « naturel » de croissance vont naître les déséquilibres de longue période. L'introduction de la fiscalité dans la problématique de Domar, puis dans celle de Harrod, que ce soit à moyen ou à long terme, va permettre que ne s'instaure un processus cumulatif de déséquilibres³².

§1 la politique fiscale dans le modèle de DOMAR

Au moment où l'État intervient par son système fiscal et via ses dépenses, le modèle proposé par A.T. Peacock et G.K. Shaw³³ devient une généralisation du modèle de Domar, qui devrait être utilisé entre autres pour générer des capacités productives.

Si on considère Y_t^c le paramètre qui représente le revenu de capacité (ou bien le revenu national qui assure le plein emploi du stock de capital disponible), I_t le montant de l'investissement privé, G le montant des dépenses publiques, p la part de ces dépenses consacrée à l'investissement productif, et σ le coefficient d'efficacité moyenne de l'investissement, « l'effet de capacité » est donné par $\Delta Y_t^m = \sigma(I_{t-1} + p.G_{t-1})$. L'accroissement du revenu national monétaire résultant d'une augmentation instantanée de la demande globale, elle-même entraînée par un accroissement autonome du niveau d'investissement privé « Seul le niveau de l'investissement privé, considéré dans le modèle comme autonome, peut être modifié de façon exogène (sans variation des divers paramètres de comportement) puisque celui des autres éléments de la demande est déterminé de façon endogène via le niveau du revenu national (et qu'il n'y a donc a priori aucune raison pour que le comportement des consommateurs ou celui de l'État soit

³¹ Harrod R.F., (1960), «Second Essay in Dynamic Theory», Economic Journal.

³² M. AUJEAN, LORENZI.J.H, (2011) : « *Fiscalité et croissance* », les cahiers : le cercle des économistes. Presses universitaires de France, 1ère Edition. Descartes & Cie.

³³ Peacock, A.T. et Shaw G.K. (1971), *The Economic Theory of Fiscal Policy*, Allen and Unwin, Londres.

modifié). En ce sens l'investissement et le comportement des entrepreneurs jouent un rôle moteur.

En effet l'égalité entre « effet de capacité » et « effet de revenu » conduit à :

$$\sigma(I_{t-1} + p \cdot G_{t-1}) = \frac{\Delta I_t^m}{1-c(1-t_y)-g} \text{ soit en divisant de part et d'autre par } Y_{t-1}^m \text{ tenant compte}$$

$$\text{du fait que : } Y_{t-1}^m = \frac{I_{t-1}^m}{1-c(1-t_y)-g} ; \frac{\Delta Y_t^m}{Y_{t-1}^m} = \frac{\sigma I_{t-1}}{Y_{t-1}^m} + \frac{\sigma p G_{t-1}}{Y_{t-1}^m} = \frac{\Delta I_t^m}{I_{t-1}^m} \text{ soit}$$

$$\frac{\Delta Y_t^m}{Y_{t-1}^m} = \frac{\Delta I_t^m}{I_{t-1}^m} = \sigma[1 - c(1 - t_y) - g] + \sigma p g \text{ », est mesuré par « l'effet de revenu »}$$

$$\Delta Y_t^m = \frac{\Delta I_t^m}{1-c(1-t_y)-g} \text{ où :}$$

c : représente la propension à consommer,

g : représente la proportion des dépenses publiques dans le revenu national.

t_y : représente le taux de pression fiscale.

$$\text{L'équilibre dynamique nécessite alors : } \frac{\Delta Y_t^m}{Y_{t-1}^m} = \frac{\Delta I_t^m}{I_{t-1}^m} = \sigma[1 - c(1 - t_y) - g(1 - p)]$$

En effet l'égalité entre « effet de capacité » et « effet de revenu » conduit à :

$$\sigma(I_{t-1} + p \cdot G_{t-1}) = \frac{\Delta I_t^m}{1-c(1-t_y)-g} \text{ soit en divisant de part et d'autre par } Y_{t-1}^m \text{ tenant}$$

$$\text{compte du fait que :}$$

$$Y_{t-1}^m = \frac{I_{t-1}^m}{1-c(1-t_y)-g} ; \frac{\Delta Y_t^m}{Y_{t-1}^m} = \frac{\sigma I_{t-1}}{Y_{t-1}^m} + \frac{\sigma p G_{t-1}}{Y_{t-1}^m} = \frac{\Delta I_t^m}{I_{t-1}^m} \text{ soit}$$

$$\frac{\Delta Y_t^m}{Y_{t-1}^m} = \frac{\Delta I_t^m}{I_{t-1}^m} = \sigma[1 - c(1 - t_y) - g] + \sigma p g$$

Il est donc indispensable si l'on veut que la capacité de production soit, de période en période, totalement utilisée, c'est-à-dire en fin de compte que les industriels soient pleinement satisfaits, que le niveau de l'investissement et partant celui de la demande globale s'accroissent au taux régulier « D'où le pessimisme de Domar "Par rapport au chômage, l'investissement est en même temps un remède contre la maladie et la cause de plus grands troubles pour le futur", cité par G. Abraham-Frois³⁴, p.XIII. σs , où s est la

³⁴ Aglietta M., (1974), « *Financement Public et Conception de l'Etat. Les exigences d'une théorie objective du financement public* ». Documents de Travail, I.E.P. Grenoble, p. 107.

propension globale à épargner de l'économie : le terme $c(1 - t)$ corresponde en effet à la propension moyenne à consommer, après impôts, des ménages et le terme $g(1 - p)$ à la propension moyenne de l'État à acheter des biens de consommation. L'introduction du couple prélèvements fiscaux-dépenses publiques conduit toutefois, contrairement à ce qui se passait dans le modèle originel de Domar (où s'était constant), à l'existence d'un grand nombre de sentiers de croissance équilibrée, même dans le cas où c et σ sont constants. En ce sens la fiscalité, comme d'ailleurs la dépense publique et sa structure, déterminent le taux de croissance d'équilibre, ce que Harrod appellera taux « garanti », lequel taux s'il garantit une pleine utilisation de la capacité productive existante ne garantit en rien le plein emploi de la force de travail disponible. La fiscalité peut donc être délibérément utilisée par la Puissance Publique pour atteindre un sentier-objectif de croissance balancée (celui qui garantira le plein emploi de la force de travail par exemple).

Mais rien n'est moins sûr que cette égalité entre « effet de capacité » et « effet de revenu » dans la mesure où rien ne garantit que les industriels tendront à accroître régulièrement le niveau de leur investissement d'un taux égal à os . L'analyse de Domar, même lorsque la fiscalité est prise en considération, donne une condition de la croissance équilibrée : elle ne fournit pas d'interprétation de la croissance dans la mesure où elle laisse dans l'ombre les déterminants de l'investissement. Que se passerait-il si les industriels ne modifiaient pas, dans la réalité, le niveau de l'investissement du montant nécessaire ? C'est à cette question, et en particulier aux conséquences d'une non-concordance entre ce qui est souhaitable et ce qui se passe, que Harrod s'efforce de répondre. Et, là encore, la fiscalité aura un rôle à jouer puisqu'elle fait partie des déterminants de l'accumulation.

§2 la politique fiscale dans la conception de HARROD

Le modèle de Harrod va être généraliser par l'économiste M.I. White³⁵ lorsque l'État est formellement pris en considération par l'intermédiaire des prélèvements fiscaux et des dépenses publiques. Il est unanimement admis que la conception de l'économiste objet du présent paragraphe, cherche à expliquer la croissance et les déséquilibres qui

³⁵ White M.I., (1959), « *La politique fiscale et le taux de croissance désiré* ». *Economie Appliquée*, n° 3, p. 337-356.

l'accompagnent en recourant à trois taux de croissance dont la non-concordance probable est à l'origine de phénomènes cumulatifs :

- ❖ Le taux de croissance effectif tel qu'il est déterminé par la demande globale.
- ❖ Le taux de croissance « garanti » ou qui satisfait en permanence les entrepreneurs dans la mesure où la totalité de la capacité productive est utilisée.
- ❖ Le taux de croissance « naturel » qui constitue en quelque sorte le taux maximum potentiel susceptible d'être durablement atteint.

De ce fait il y aura croissance équilibrée lorsque taux effectif et taux « garanti » coïncideront et croissance équilibrée de plein emploi lorsque les trois taux seront égaux. M.I. White s'intéresse principalement au problème de l'ajustement entre taux effectif et taux « nécessaire », c'est-à-dire aux déséquilibres de courte période susceptibles de se produire, et s'efforce d'étudier dans quelle mesure l'impôt peut être un moyen de les éviter.

La problématique de W.L. Smith³⁶, est très proche de celle de White mais son modèle est plus riche en ce sens qu'il introduit de façon explicite la politique monétaire à côté de la politique budgétaire (au sens de politique des dépenses publiques) et fiscale, ce que White ne fait qu'amorcer en conclusion. Son objectif est ainsi d'étudier les effets de diverses combinaisons de politique monétaire et de politique budgétaire et fiscale sur le taux de croissance d'une économie et de voir comment de telles politiques peuvent permettre une coordination entre ce qu'il appelle les « exigences de croissance » lesquelles correspondent à la pleine utilisation de la capacité de production et les « tendances de croissance » telles qu'elles apparaissent du fait de la demande effective. Le modèle de Smith tend ainsi à concevoir le rôle de la fiscalité comme un élément important mais partiel d'une politique économique cohérente : la politique fiscale ne saurait être indépendante de la politique budgétaire et de la politique monétaire.

Nous verrons donc successivement comment la fiscalité inter vient dans le sous-modèle de la demande effective puis dans le sous-modèle de la capacité productive et comment e le peut être utilisée délibérément pour atteindre le sentier de croissance équilibrée choisi.

³⁶ Smith W.L., et Teitgen R.L., (1965), *Readings on Money, National Income and Stabilization Policy*, R.D. Irwin.

I- Le sous-modèle des tendances de croissance :

Analytiquement, la présentation du sous-modèle de la demande est identique chez White et Smith, même si la formulation diffère parfois un peu :

$$Y_t^D = C_t + I_t + G_t \quad (1)$$

$$C_t = (1 - s)(1 - t_y)Y_t^D \quad (2)$$

$$G_t = g.Y_t^D \quad (3)$$

$$I_t = b(\pi - wt_y)Y_{t-1}^D \quad (4)$$

L'équation (1) est l'identité traditionnelle qui indique que la production d'une période donnée t se décompose en consommation privée C , dépense publique G et investissement privé I .

L'équation (2) exprime que la consommation privée d'une période est fonction du revenu disponible de la période ; ainsi $(1 - t_y) Y$ représente le revenu, déduction faite des impôts, du secteur privé, c'est-à-dire son revenu disponible, lequel se décompose en revenu disponible des ménages et épargne des entreprises.

L'équation (3) indique que l'État absorbe une proportion donnée du produit national et l'on suppose dans ce qui suit que les dépenses publiques sont exclusivement des dépenses de consommation (*Le modèle de Peacock et Shaw précédemment étudié considérait qu'une fraction de ces dépenses était constituée par des dépenses d'équipement. Il serait possible en fait d'introduire une telle hypothèse dans les modèles de White et Smith sans remettre en cause fondamentalement la structure du schéma retenu*).

L'équation (4) indique que la demande d'investissement privé est proportionnelle aux profits nets, c'est-à-dire aux profits après impôts de la période précédente. L'investissement privé n'est plus, comme chez Peacock et Shaw, un investissement autonome mais un investissement qui dépend de considérations financières, c'est-à-dire d'un certain comportement de financement des entrepreneurs. On suppose, chez White comme chez Smith, que les profits totaux avant imposition représentent une fraction

constante n du revenu national et que les impôts sur les profits représentent eux aussi une fraction constante w de l'ensemble des prélèvements fiscaux « L'intégration de la fiscalité est chez White et Smith plus poussée que chez Peacock et Shaw puisque la structure du prélèvement fiscal est expressément introduite dans le premier cas et pas dans le second ». La proportion des profits nets dans le revenu national dépend donc à la fois :

- De la part des profits totaux dans le revenu national, c'est-à-dire de la structure de la répartition fonctionnelle des revenus ;
- De la propension à imposer de l'état, c'est-à-dire du taux de pression fiscale ;
- De la proportion retenue des impôts sur les profits dans l'ensemble des impôts, c'est-à-dire de la structure du système fiscal.

White suppose que les entrepreneurs tendent à réinvestir une fraction constante b de leurs profits nets antérieurs (propension moyenne ou marginale au réinvestissement des profits) tandis que Smith, plus réaliste, considère que ce paramètre b peut être soit une fraction soit un multiple. Dans le premier cas, cela revient à supposer que les entrepreneurs n'acceptent pas de s'endetter alors que dans le second cas, ils n'acceptent de s'endetter que jusqu'à concurrence d'un certain seuil, ce qui traduit un certain comportement d'autofinancement.

Il y a donc progrès par rapport au modèle de Peacock et Shaw puisque le choix du niveau de l'investissement et par là du taux d'accumulation qui est déterminant eu égard aux préoccupations d'une croissance équilibrée, n'est plus fait à l'extérieur du modèle en fonction de considérations obscures mais dépend étroitement de considérations financières, et notamment fiscales. Le comportement de l'État en matière fiscale - qu'il s'agisse de l'importance ou de la structure du prélèvement - est susceptible d'influer sur celui des entrepreneurs et partant d'être adapté pour réaliser, si besoin est, les conditions d'un sentier-objectif de croissance équilibrée.

En outre, et White le souligne en conclusion tandis que Smith l'introduit explicitement dans son modèle, le paramètre b peut n'être pas constant et dépendre de la politique monétaire pratiquée indirectement par l'État. Smith estime en effet que ce paramètre b (avec $b > 1$) est une fonction inverse du taux d'intérêt.

Cela ne fait que traduire la fonction d'investissement keynésienne traditionnelle, avec toutefois un perfectionnement non négligeable : le montant de l'investissement projeté ne dépend pas seulement des possibilités de financement externe, il est étroitement déterminé par les possibilités d'autofinancement. Ainsi les entrepreneurs accepteront de s'endetter davantage, c'est-à-dire accepteront un taux d'autofinancement $a = \frac{1}{b}$ plus faible, lorsque le taux d'intérêt baissera. L'État peut ainsi coordonner sa politique fiscale et sa politique monétaire pour agir sur le montant de l'investissement désiré et partant sur celui de la demande globale.

Il est alors possible à partir de ce sous-système de 4 équations à 4 inconnues de déterminer le taux de croissance de la demande effective³⁷ :

$$\rho^D = \frac{Y_t^D - Y_{t-1}^D}{Y_{t-1}^D} = \frac{b(\pi - wt_y)}{1 - c(1 - t_y) - g} - 1 \quad (5)$$

Ce taux effectif de croissance sera positif si $(b(\pi - wt_y) > 1 - c(1 - t_y) - g)$ c'est-à-dire si le pourcentage de profits nets investis ou réinvestis³⁸ est supérieur au pourcentage du revenu national de la période qui est épargné. Nous retrouvons là, en termes relatifs, la condition fondamentale d'un processus d'expansion chez Keynes : il y a croissance du revenu national si l'investissement désiré est supérieur à l'épargne désirée (*Encore faut-il que les plans des entrepreneurs-investisseurs correspondent aux vœux des entrepreneurs producteurs pour que la croissance prévue se réalise concrètement*).

Le sous-modèle des « exigences de croissance » :

Le sous-modèle est obtenu en remplaçant l'équation (4) précédente par l'équation (4')

$$Y_t^c - Y_{t-1}^c = \sigma I_{t-1} \quad (4')$$

Où σ représente le coefficient d'efficacité de l'investissement. L'investissement est appréhendé non plus comme élément de la demande globale mais comme un ensemble de biens créateurs d'un supplément de capacité productive. Le montant de l'investissement net réalisé en t-1 par les entrepreneurs entraîne un accroissement de la

³⁷ On obtient par substitution $Y_t^D[s + t_y(1 - s) - g] = b[\pi - wt_y]Y_{t-1}^D$, d'où l'on tire $\frac{Y_t^D}{Y_{t-1}^D}$

³⁸ On suppose qu'il existe effectivement des profits nets, c'est-à-dire $\pi > wt_y$

capacité de production en t , qui ne sera pleinement utilisé au demeurant que si ces mêmes entrepreneurs décident à la même période d'accroître le niveau de leurs investissements d'un montant nouveau tel que l'effet multiplicateur qui en résultera permettra d'écouler l'ensemble des produits nouveaux créés. Les entrepreneurs sont ainsi condamnés à accumuler davantage en t parce qu'ils avaient accumulé en $t - 1$.

Le taux de croissance du revenu national qui assure en permanence la pleine utilisation du stock de capital disponible c'est-à-dire qui satisfait en permanence les industriels (le taux « garanti » de Harrod) est alors donné, chez White comme chez Smith, par :

$$\rho^c = \sigma[1 - c(1 - t_y) - g] \quad (6)$$

Une remarque importante doit être faite à ce niveau : tandis que chez White ce taux n'a a priori aucune raison d'amener le plein emploi de la force de travail disponible, Smith suppose que la réalisation de ce taux entraîne la pleine utilisation de l'ensemble des facteurs de production. Autrement dit, les entrepreneurs sont chez Smith suffisamment altruistes pour opter pour un taux de croissance « garanti » qui assure le plein emploi de la force de travail. De ce fait le modèle de Smith ignore les déséquilibres de longue période susceptibles de se produire dès lors que taux « garanti » et taux « naturel » ne coïncident pas, mais il prend en compte en revanche, tout comme White d'ailleurs, les déséquilibres de courte période.

II- La politique fiscale et le choix du taux de croissance d'équilibre :

Pour Smith comme pour White, il y aura croissance équilibrée lorsque le taux de croissance de la demande effective ρ^D sera égal au taux de croissance de la capacité productive ρ^c puisqu'alors le comportement des entrepreneurs-investisseurs et des ménages consommateurs ratifiera celui des entrepreneurs-producteurs, soit :

$$\frac{b(\pi - wt_y)}{1 - c(1 - t_y) - g} - 1 = \sigma[1 - c(1 - t_y) - g] \quad (7)$$

Les paramètres fiscaux t et w peuvent donc jouer un rôle privilégié dans l'égénération entre ρ^D et ρ^c d'une part, et dans l'élévation de cette Egalité au niveau jugé optimal d'autre part (qui pourra être, par exemple, le niveau du plein emploi de la force de travail chez White). Le modèle de White est en fait davantage axé sur la manière dont la fiscalité est

susceptible de permettre cette synchronisation entre taux effectif et taux « nécessaire » alors que Smith se préoccupe avant tout de voir dans quelle mesure la fiscalité peut intervenir dans le choix du taux de croissance d'équilibre. Le fait en outre que chez White le paramètre b est constant alors qu'il est étroitement dépendant de la politique monétaire chez Smith conduit à distinguer l'approche retenue par chaque auteur eu égard à l'influence de la politique fiscale sur le processus de croissance.

1- L'approche de M.I. White : Cas où la propension à réinvestir est constante :

Le taux de croissance de la capacité productive p_c c'est-à-dire du produit national correspondant à la pleine utilisation du stock de capital disponible (et qui, contrairement à ce qui se passe dans le modèle de Smith, n'amène pas nécessairement le plein emploi du facteur travail) peut être élevé en augmentant le coefficient d'efficacité de l'investissement a ou en diminuant la propension à consommer des ménages c . Le même résultat est obtenu, toutes choses égales par ailleurs, en accroissant le taux d'imposition t_y . On peut prévoir en effet qu'une élévation du taux de pression fiscale élève le taux de croissance potentiel car elle réduit la part de la consommation dans le produit national et augmente la part destinée à la formation de capital ce qui nécessite, du côté des entrepreneurs, qu'ils investissent en conséquence afin que leurs espérances de profit en tant que producteurs de biens et services ne soient pas déçues, et ce qui, en conséquence, conduit à une augmentation de la production au cours des périodes suivantes. Une telle politique fiscale sera cependant d'autant moins efficace que la propension à consommer sera plus faible.

Le taux de croissance ρ^c peut aussi être élevé en réduisant la part des dépenses publiques dans le produit national. Les dépenses publiques étant considérées dans le modèle de White, comme d'ailleurs dans celui de Smith, comme des dépenses de consommation exclusivement, plus faible sera la proportion de la production totale qu'elles absorberont, plus grande sera la part pouvant être affectée à la formation de capital. Si l'on accepte une hypothèse plus réaliste d'une partie de la dépense publique consacrée à l'investissement, le problème de l'élévation du taux de croissance qui consistera à réduire ceux des éléments de g qui représentent une consommation pure et simple. Il ne faudrait pas en effet déduire

de ce qui précède que la politique à suivre pour élever ρ^c doit viser à une réduction systématique des dépenses publiques.

Des accroissements du taux de pression fiscale t_y compensés par des augmentations de la propension à dépenser de l'Etat g c'est-à-dire dire, par exemple, un budget équilibré en expansion tendent par contre à réduire le taux de croissance potentiel ρ^c puisque $|\sigma dg| > |\sigma dt_y|$ lorsque $dt_y = dg$. Cela montre que la non prise en considération de l'hypothèse d'une proportion de la dépense publique affectée à l'investissement est un handicap sérieux pour le modèle. Si l'on appelle p la proportion des dépenses publiques consacrée à des investissements productifs et si $p > 1-c$, une augmentation d'un budget en équilibre amène en effet une élévation du taux de croissance ρ^c .

Un examen des équations (5) et (6) montre que les mesures visant à accroître le taux de croissance de la capacité productive ρ^c tendent à réduire le taux de croissance de la demande effective ρ^D .

La conclusion fondamentale qui en découle est que le problème central aux yeux de Smith, celui d'élever conjointement les deux taux de croissance pour atteindre un sentier-objectif, sera plus difficile à résoudre que la tâche considérée comme prioritaire par White qui consiste à les synchroniser puisque les mêmes mesures auront des effets opposés sur ces taux. S'il existe un déséquilibre entre ρ^c et ρ^D c'est-à-dire si le taux de croissance effectif tend par exemple à être supérieur au taux de croissance «nécessaire» ce qui, en l'absence de toute politique économique régulatrice, conduit à un processus cumulatif d'expansion plus ou moins inflationniste ou si, au contraire, le taux effectif est inférieur au taux «nécessaire» ce qui entraîne une situation cumulative de surcapitalisation donc un processus cumulatif à la baisse "L'utilisation totale de la capacité de production mise en œuvre, c'est-à-dire l'inexistence d'une accumulation non souhaitée de stocks ou de capacité productive ne peut que satisfaire les entrepreneurs. Ceux-ci sont satisfaits si le taux de croissance souhaité, tel qu'il est exprimé par le taux de croissance de la capacité de production, est effectivement réalisé, c'est-à-dire si le taux de croissance de la demande effective est tel que se réalise en permanence l'équilibre sur le marché des produits, lequel découle nécessairement de l'équilibre sur le marché des capitaux entre l'investissement souhaité et l'épargne désirée. La non-concordance entre le taux de

croissance effectif ρ^D et le taux de croissance souhaité ρ^c entraîne des déséquilibres de courte période à tendance cumulative, et c'est précisément le rôle de la politique économique que de les empêcher.

Dans la mesure en effet où l'équilibre entre l'épargne et l'investissement est réalisé dans des conditions qui ne donnent pas satisfaction aux entrepreneurs, c'est-à-dire dans la mesure où l'épargne ex ante ou désirée n'est pas égale à l'investissement ex ante ou souhaité, les entrepreneurs vont réagir à contretemps et leur réaction mécaniciste va aller à l'encontre de leur propre intérêt et de l'intérêt général de la collectivité. Toute divergence entre ρ et ρ^c entraîne le jeu de forces cumulatives qui éloignent toujours plus ρ^c et ρ^D .

Si le taux de croissance de la demande effective est inférieur au taux de croissance de la capacité de production ($\rho^D < \rho^c$), l'entrepreneur moyen a donc anticipé une demande qui ne s'est pas réalisée et, ayant investi pour répondre à cette demande, il constate que ses stocks d'inventures s'accumulent : il a donc réalisé un investissement non souhaité ou intentionnel (toute accumulation de stocks est un investissement non désiré). Ayant trop investi, il va réduire son investissement puisqu'il se trouve en situation de surcapitalisation, ce qui entraîne par le jeu du multiplicateur une moindre distribution de revenus donc ce qui va réduire encore davantage le taux de croissance effectif dû à la demande globale : l'écart initial entre ρ^c et ρ^D tend ainsi à s'accroître, la dépression tend à s'aggraver.

Si, au contraire, le taux de croissance de la demande effective ρ^D est supérieur au taux de croissance de la capacité productive ρ^c c'est-à-dire si le taux effectif est supérieur au taux souhaité par les entrepreneurs, l'économie se trouve en situation de sous-capitalisation : l'investissement réalisé est inférieur à l'investissement désiré qui aurait satisfait les entrepreneurs puisque ceux-ci voient notamment le niveau de leurs stocks diminuer. Ils ont donc vu se réaliser et au-delà leurs souhaits en matière de taux de croissance. Ayant conscience de ne pas avoir assez investi, les entrepreneurs vont investir davantage ce qui amène un nouvel accroissement de la demande, donc du taux de croissance effectif, via le multiplicateur.

L'écart initial entre ρ^c et ρ^D tend à s'accroître du fait même que les entrepreneurs cherchent à le réduire. L'économie est entraînée dans un processus d'expansion cumulatif, avec risque de tensions inflationnistes.

Le système est donc fondamentalement instable à court terme - nous verrons qu'il l'est aussi à long terme puisque, à partir du moment où ρ^D n'est pas égal à ρ^c , l'entrepreneur va être amené à prendre des décisions qui ne feront qu'accentuer ce déséquilibre initial.

Le rôle de la politique économique, fiscale en particulier, est d'empêcher qu'un tel déséquilibre se manifeste en s'efforçant de faire coïncider ρ^D et ρ^c , surtout lorsque le risque d'un processus cumulatif à la baisse se fait sentir. Le modèle de White est essentiellement axé sur ce type de déséquilibres et s'efforce de rechercher les conditions d'une stabilité en courte période du système. Mais le système est également fondamentalement instable en longue période dès lors que l'on introduit le taux « naturel » de croissance. White laisse quelque peu dans l'ombre ces déséquilibres de longue période tandis que Smith les ignore délibérément puisque pour lui les entrepreneurs choisiront toujours un taux de croissance « garanti » qui assure également le plein emploi de la force de travail. Sur ces problèmes de non-concordance entre taux réel et taux potentiel de croissance et sur le rôle de la politique économique en vue de les faire coïncider voir notamment L.C. Thurow et L.D. Taylor."

Il est possible par les mêmes mesures de rétablir l'égalité entre ρ^c et ρ^D . Ainsi, dans le cas d'une tendance à un excès de capacité productive ($\rho^c > \rho^D$) on pourra notamment diminuer la pression fiscale, afin de relancer la demande privée, et accroître la propension de l'État à dépenser, afin de relancer la demande publique. On pourra également modifier la structure du prélèvement fiscal en réduisant la part de l'impôt sur les profits puisque cela favorisera la relance des investissements privés. Des effets identiques sont obtenus grâce à une augmentation de n c'est-à-dire par une modification de la répartition fonctionnelle au bénéfice des profits ou grâce à une élévation de b , la propension à réinvestir les profits passés. C'est assurément dans le modèle de Smith que l'influence de la politique économique sur ce paramètre est la mieux étudiée.

1- L'approche de W.L. Smith. : Cas d'un taux d'autofinancement variable :

Smith s'efforce de montrer que la politique monétaire doit nécessairement être prise en considération, à côté de la politique budgétaire et fiscale, dès lors que l'on souhaite que

se maintienne dans le temps l'égalisation entre taux effectif et taux « nécessaire » de croissance et dès lors que l'on désire que cette égalisation se fasse à un certain niveau. La politique fiscale n'est dans cette perspective qu'un aspect d'une politique économique plus vaste et ne saurait donc être appréhendée indépendamment des autres aspects de cette politique.

Supposons, comme le fait Smith, que certains paramètres soient constants : le coefficient d'efficacité du capital ($\bar{\sigma}$), la propension à consommer ($\bar{c}$), la part des profits totaux avant impôts dans le revenu national ($\bar{\pi}$). Supposons en outre que la structure fiscale soit figée, c'est-à-dire que la proportion des impôts sur profits dans l'ensemble des impôts soit fixée à ($\bar{w}$). Les variables stratégiques sur lesquelles l'État peut agir sont donc la propension à dépenser g , le taux de pression fiscale t_y et le taux d'intérêt r (puisque l'on suppose $b = f(r)$: b décroît lorsque r croît).

Le problème de la coordination de la politique monétaire, de la politique budgétaire et de la politique fiscale se pose alors à un double niveau simultanément (Ce problème d'une nécessaire coordination entre politique monétaire d'une part et politique budgétaire et fiscale d'autre part est appréhendé dans un certain nombre de modèles, le plus souvent d'inspiration keynésienne mais parfois aussi d'inspiration néo-classique (les modèles post-keynésiens s'attachent principalement au problème de la régulation de la croissance et les modèles néo-classiques plus spécialement aux conditions de l'optimalité de la croissance). Citons parmi les plus importants : C.F. Christ, D.K. Foley, K. Shell et M. Sidrauski, D.K. Foley et M. Sidrauski, et J. Niehans) :

- Au niveau de la maximisation du taux potentiel de croissance ;
- Au niveau de l'égalisation entre taux potentiel ou taux de pleine capacité (et de plein emploi) et taux de croissance de la demande globale.

La démarche retenue par Smith consiste donc à rechercher le taux potentiel maximum et à faire en sorte ensuite que le taux effectif de croissance lui soit égal afin d'éviter tout processus cumulatif de déflation ou d'inflation (dès lors en effet que le taux « garanti » garantit aussi le plein emploi de la force de travail, un

processus d'expansion ne peut se traduire que par une hausse de prix). Le problème ainsi posé revient donc à maximiser l'équation (6') :

$$\rho^c = \bar{\sigma} [1 - \bar{c}(1 - t_y) - g] \quad (6)$$

et à faire en sorte que la condition de stabilité (8) soit également satisfaite

$$\frac{f(r)(\bar{\pi} - \bar{w}t_r)}{1 - \bar{c}(1 - t_y) - g} = \bar{\sigma} [1 - \bar{c}(1 - t_y) - g] \quad (8)$$

1°) *La maximisation du taux potentiel de croissance.*

Considérons un taux de croissance ρ^c particulier : ρ_1^c . Portons sa valeur dans l'équation (6'). Nous obtenons : $g = \bar{c} t_y + 1 - \bar{c} - \frac{\rho_1^c}{\bar{\sigma}}$

Cette expression est l'équation d'une droite qui nous donne toutes les combinaisons de g et de t_y qui rendent le taux « nécessaire » de croissance égal à sa valeur-objectif ρ_1^c . On peut ainsi construire toute une série de droites pour divers taux $\rho_1^c \rho_2^c \dots \rho_n^c$.

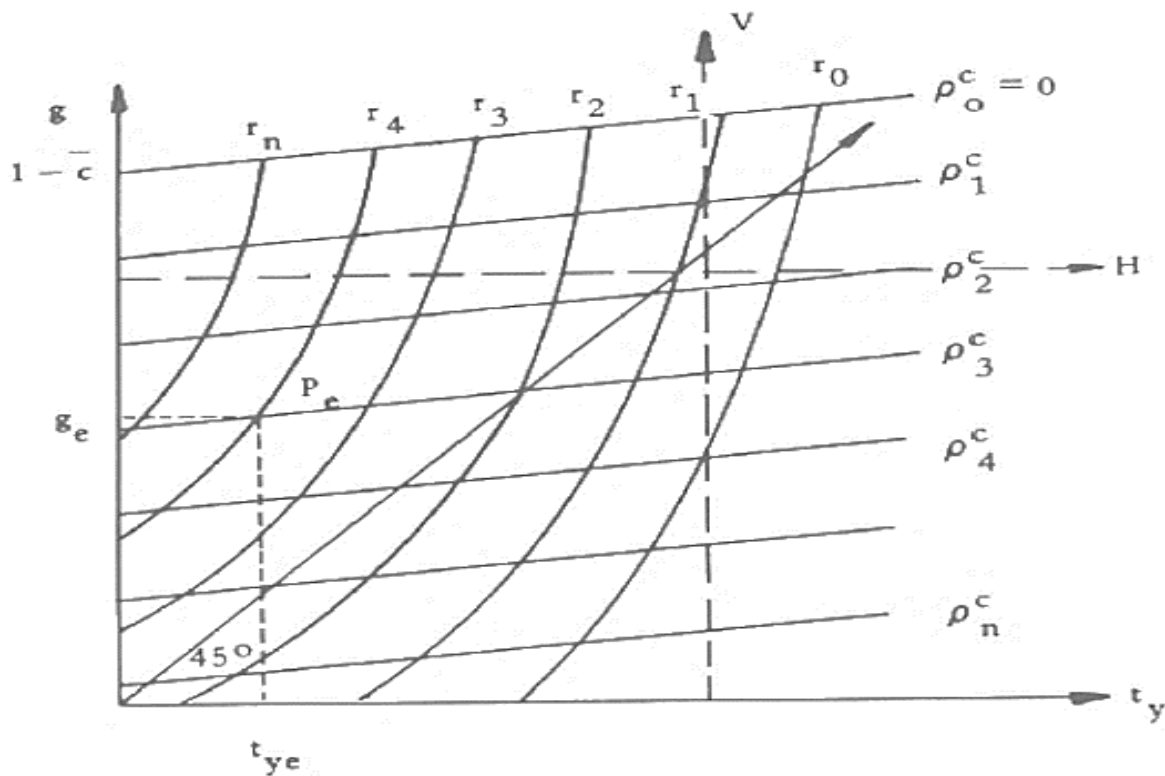
Nous supposons bien sûr que le taux de croissance recherché ne saurait être négatif ce qui exige que soit vérifiée l'inégalité suivante $\bar{c}(1 - t_y) + g < 1$. Le taux de croissance nul ρ_0^c sera tel que $g = 1 - \bar{c}(1 - t_y)$. C'est l'équation d'une droite de pente $\bar{c}$ et telle que lorsque $t_y = 0$ on ait $g = 1 - \bar{c} = \bar{s}$

Nous sommes donc en mesure de construire la carte des droites $g = f(t_y) + C$, droites de pente $\bar{c}$ (avec $0 < c < 1$) et qui sont toutes parallèles, la constante C variant de $(1 - \bar{c})$ pour $\rho^c = \rho_0^c = 0$

à $(1 - \bar{c} - \frac{\rho_n^c}{\bar{\sigma}})$ pour $\rho^c = \rho_n^c$, valeur qui peut d'ailleurs fort bien être négative, rien n'empêchant l'inégalité suivante d'être vérifiée :

$$\bar{c} + \frac{\rho_n^c}{\bar{\sigma}} > 1$$

Figure n°2 : fiscalité et croissance



Source : Jacques PERCEBOIS, Edition Economica, p. 45

On voit sur la figure 1, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre en examinant l'équation (6'), qu'étant donné un niveau de dépense publique $g = \bar{g}$, un niveau élevé de pression fiscale t_y entraîne un taux « nécessaire » de croissance élevé et un faible niveau de pression fiscale un taux potentiel bas (Il suffit de suivre la direction de l'horizontale H.). L'impôt est ainsi un moyen de faire apparaître l'épargne nécessaire à l'accumulation du capital, mais c'est un moyen nécessaire et non suffisant : encore faut-il que les entrepreneurs-investisseurs ratifient les choix des ménages épargnants, c'est-à-dire que le taux effectif corresponde bien au taux potentiel. Étant donné un niveau de pression fiscale $t_y = \bar{t}_y$, un niveau élevé de dépense publique amène un taux de croissance « nécessaire » faible alors qu'un bas niveau de dépense publique est associé avec un taux potentiel de croissance élevé Il suffit de suivre la direction de la verticale V. Toute la dépense publique étant consacrée à l'achat de biens de consommation, l'État ne participe donc pas directement à la formation de capital et plus le prélèvement public sur la production de biens disponibles sera élevé, plus le taux de croissance potentiel sera faible, puisque la part destinée à

l'accumulation sera réduite d'autant. En ce sens l'hypothèse d'une dépense publique consacrée exclusivement à des dépenses de consommation est restrictive.

L'État peut donc influencer directement le taux de croissance d'équilibre susceptible d'être atteint grâce à sa politique fiscale et budgétaire : le couple « prélèvements fiscaux-dépenses publiques » ne constitue donc pas un simple circuit dérivé du circuit macroéconomique, il est un élément déterminant du sentier de croissance potentiel donc de ce circuit³⁹. La politique monétaire, en revanche, n'est pas en mesure d'influencer ce taux puisqu'elle n'intervient, dans le modèle de Smith, qu'au niveau des choix effectifs faits par les entrepreneurs. Car encore faut-il que cette même politique économique, fiscale, budgétaire mais aussi monétaire, permette au taux effectif de croissance de correspondre au taux « nécessaire ».

2°) La réalisation effective de la croissance équilibrée.

L'équation (8) nous indique que, étant donné un taux d'intérêt r , il existe diverses combinaisons de la propension de l'État à dépenser g et du taux de pression fiscale t_y qui conduiront à un équilibre entre « exigences » et « tendances » de croissance.

Considérons un taux d'intérêt particulier $r = r_0$. Les combinaisons de g et t_y à retenir sont celles qui satisfont à :

$$\bar{\sigma}[1 - \bar{c}(1 - t_y) - g] = \frac{f(r_0)(\bar{\pi} - \bar{w}t_y)}{1 - \bar{c}(1 - t_y) - g} - 1$$

Ces combinaisons se trouvent sur la courbe (r_0) . La forme générale de ces courbes (r) est telle qu'elle est représentée sur la figure 1. En effet, sachant que $b = f(r)$ est une fonction décroissante de r soit $f'(r) < 0$, on voit que :

- Avec un niveau donné $\bar{g}$ de g , un accroissement de t_y nécessite une réduction de r pour maintenir la croissance équilibrée. Au fur et à mesure que la pression fiscale

³⁹ AUJEAN M., LORENZI J.H., (2011) : « Fiscalité et croissance », les cahiers : le cercle des économistes. Presses universitaires de France, 1ère Edition. Descartes & Cie.

augmente l'on rencontre donc des courbes (r) correspondant à des taux d'intérêt de plus en plus faibles. Cela peut s'écrire $\frac{\delta r}{\delta t_y} < 0$ pour $g = \bar{g}$

- Avec un niveau donné $\bar{t}_y$ de t_y , un accroissement de g nécessite une hausse de r pour maintenir la croissance équilibrée. Au fur et à mesure que la propension à dépenser de l'État s'élève l'on rencontre donc des courbes (r) correspondant à des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Cela peut s'écrire $\frac{\delta r}{\delta g} > 0$ pour $t_y = \bar{t}_y$.
- Puisque $\frac{\delta g}{\delta t_y} > \bar{c}$ pour $r = \bar{r}$ et $\frac{\delta^2 g}{\delta t_y^2} > 0$ pour $r = \bar{r}$, les courbes (r) ont en tous points une pente supérieure à la pente des droites ρ^c et leur courbure est positive⁴⁰.

La conclusion fondamentale à laquelle parvient A. Smith est alors la suivante :

- 1- Il existe un taux « nécessaire » de croissance spécifique associé à chaque combinaison de pression fiscale et de propension étatique à dépenser, c'est-à-dire à chaque couple (t_y, g) . L'importance du budget de l'État est de ce fait un élément déterminant du taux de croissance potentiel. Par exemple, au point P_e où $t_y = t_{yc}$ et $g = g_y$, le taux de croissance « nécessaire » (correspondant à la pleine utilisation du stock de capital existant mais aussi au plein emploi de la force de travail disponible) est ρ^c , puisque ce point se trouve sur la droite ρ_3^c . La recherche d'un taux potentiel de croissance-objectif impliquera donc que l'on choisisse un couple (t_y, g) en conséquence : plusieurs solutions sont concevables c'est-à-dire qu'il existe plusieurs combinaisons de pression fiscale et de propension à dépenser susceptibles d'amener potentiellement l'économie sur un sentier objectif de croissance.
- 2- Pour chaque combinaison de t_y et de g, il existe un taux d'intérêt r requis pour permettre la croissance équilibrée, c'est-à-dire pour assurer l'égalité entre « exigences » et « tendances » de croissance, le taux d'intérêt r nécessaire étant celui

Nous supposons dans ce qui suit $\pi < w$.

Ainsi $\frac{\delta \rho^D}{\delta g} = \frac{-b(1-\bar{c})(\bar{w}-\pi)}{[1-\bar{c}(1-t_y)-g]^2} < 0$ lorsque $t_y = g$.

Un accroissement d'un budget équilibre tend à baisser le taux de croissance de la demande effective.

correspondant à la courbe (r) passant par le point de coordonnées (t_y , g). Dans le cas du point P_e , par exemple, le taux d'intérêt nécessaire pour que la croissance effective corresponde à la croissance potentielle est r_4 puisque P_e se trouve sur la courbe (r_4).

Ainsi donc le planificateur pourra, connaissant la valeur du taux de croissance-objectif, choisir la valeur des deux variables stratégiques t_y et g, la valeur de la troisième variable r lui étant alors donnée par le choix des deux autres. Si au contraire il choisit le taux de croissance-objectif ρ^c et la valeur du taux d'intérêt r, le couple (t_y , g) à retenir lui est nécessairement imposé. Enfin, s'il choisit le taux d'intérêt r et soit g soit t_y , la valeur de la troisième variable stratégique soit t_y soit g et la valeur du taux de croissance qui prévaudra lui sont imposées.

Les choix du planificateur, tels qu'ils découlent du modèle de Smith, peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Soit il choisit la politique monétaire et le taux de croissance à atteindre mais alors la politique budgétaire et fiscale à suivre lui est imposée ;
- ✓ Soit il choisit la politique budgétaire et fiscale et le taux de croissance à atteindre mais alors la politique monétaire à suivre lui est imposée ;
- ✓ Soit il choisit la politique monétaire et un des éléments de la politique budgétaire et fiscale, mais alors l'autre élément de cette politique ainsi que le taux de croissance lui sont imposés.

Lorsque l'objectif est le taux de croissance économique, il y a donc une sorte de dichotomie entre la politique monétaire d'une part, la politique budgétaire et fiscale d'autre part. Quelles que soient les modalités de choix qu'entend suivre le « planificateur », il devra toujours garder à l'esprit les 9 règles fondamentales suivantes⁴¹.

1. Un accroissement (baisse) du taux d'intérêt, lorsque le niveau de la dépense publique est donné en pourcentage du revenu national, exige une baisse (augmentation) du taux de pression fiscale pour maintenir la croissance équilibrée (c'est-à-dire éviter les

⁴¹ PERCEBOIS J, *op. cit.*, p. 75.

déséquilibres cumulatifs) et aboutit nécessairement à un taux de croissance plus faible (élevé).

2. Un accroissement (baisse) du taux d'intérêt, lorsque le taux de pression fiscale est donné, exige un accroissement (diminution) de la propension de l'État à dépenser pour maintenir la stabilité de la croissance et aboutit à un taux de croissance plus faible (élevé).
3. Un accroissement(baisse) du taux de pression fiscale, lorsque le taux d'intérêt est fixé, nécessite une hausse (baisse) de la propension à dépenser de l'État et aboutit à un taux de croissance plus faible (élevé).
4. Un accroissement(baisse) du taux de pression fiscale, lorsque la propension de l'État à dépenser est fixée, nécessite une baisse (augmentation) du taux d'intérêt et aboutit à un taux de croissance plus élevé (faible).
5. Une augmentation (baisse) du taux de la dépense publique, lorsque le taux de pression fiscale est donné, nécessite une hausse (baisse) du taux d'intérêt et aboutit à un taux de croissance plus faible (élevé).
6. Une augmentation (baisse) du taux de la dépense publique, lorsque le taux d'intérêt est fixé, nécessite une hausse (baisse) du taux de pression fiscale et aboutit à un taux de croissance plus faible (élevé).
7. Une augmentation (diminution) du taux de pression fiscale doit être accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de dépense publique égale à $\bar{c}$ fois l'augmentation (diminution) du taux d'imposition si l'on veut laisser le taux de croissance inchangé. Cela entraîne nécessairement une baisse (hausse) du taux d'intérêt (Il faut en effet que les industriels acceptent de s'endetter davantage (donc retiennent un taux d'autofinancement plus faible) pour compenser la perte de ressources nettes d'autofinancement).
8. Une augmentation (diminution) du taux de dépense publique doit être accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de pression fiscale égale à $\frac{1}{\bar{c}}$ fois l'augmentation (diminution) du c taux de dépense publique si l'on désire maintenir le taux de croissance inchangé. Cela entraîne nécessairement une baisse (hausse) du taux d'intérêt.

Contrainte d'un budget en équilibre.

Lorsque l'État est soumis à la contrainte d'un budget en équilibre ($g = t_y$), toute augmentation du budget diminue nécessairement le taux de croissance de l'économie et nécessite une baisse du taux d'intérêt. Une diminution du budget équilibré de l'État accroît en revanche le taux de croissance de l'économie et amène une hausse du taux d'intérêt. Toute augmentation d'un budget en équilibre tend en effet à réduire le taux de croissance potentiel puisque la part du produit national destinée à l'accumulation productive tend à diminuer (sauf à admettre, ce que ne fait pas le modèle de Smith, qu'une fraction $p > 1 - c$ des dépenses publiques est constituée par des investissements productifs) et cela nécessite parallèlement une baisse du taux d'intérêt, donc une diminution du taux d'autofinancement recherché comme objectif par les industriels, afin de compenser une partie des pertes financières subies par les entreprises au niveau de l'autofinancement en raison de la hausse de la pression fiscale. L'augmentation de la dépense publique est en effet plus faible que la baisse de la demande privée « On suppose $w > \pi$ » et il faut même relancer quelque peu l'investissement privé si l'on veut éviter que n'apparaisse un processus cumulatif déflationniste.

La baisse nécessaire du taux d'intérêt sera bien sûr d'autant plus importante que le comportement des entrepreneurs sera moins sensible à une modification de ce taux et d'autant plus faible que la proportion de l'impôt sur les profits dans l'ensemble des impôts sera elle-même plus faible (En deçà d'un certain seuil ($w < \pi$) il faut au contraire pratiquer une élévation du taux d'intérêt afin de provoquer une certaine baisse de la demande privée d'investissement).

Ainsi, lorsque la contrainte d'un budget en équilibre est imposée, il est préférable de maintenir ce budget à un faible niveau si l'on désire obtenir un taux élevé de croissance.

La fiscalité est donc un moyen de combattre l'instabilité de courte période dès lors que taux effectif et taux « garanti » de croissance ne coïncident pas et d'éviter par là-même des processus cumulatifs. Elle est également un moyen de permettre la suppression des déséquilibres de longue période en créant les conditions d'une égalisation permanente

entre taux de croissance équilibrée et taux « naturel » de croissance. Il y aura croissance équilibrée de plein emploi lorsque la croissance effective sera telle que les entrepreneurs seront satisfaits ($\rho^D = \rho^c$) et qu'il n'y aura pas de chômage ($\rho^D = \rho^c = \rho^n$). il n'y a aucune raison en effet de supposer, comme le fait Smith, que les entrepreneurs seront suffisamment altruistes pour ne se satisfaire que d'un taux de croissance impliquant le plein emploi de la force de travail. Ce problème, soulevé par Harrod, était perçu par Peacock et Shaw et par White qui voyait dans l'élévation conjointe de ρ^c) et ρ^D au niveau de ρ^n un problème plus délicat à résoudre que celui de la simple coordination entre ρ^c et ρ^D . Il est au centre du modèle de Kurihara dont la problématique se situe d'emblée dans une perspective de longue période.

§3 La fiscalité dans une période longue : le modèle de K.K. Kurihara

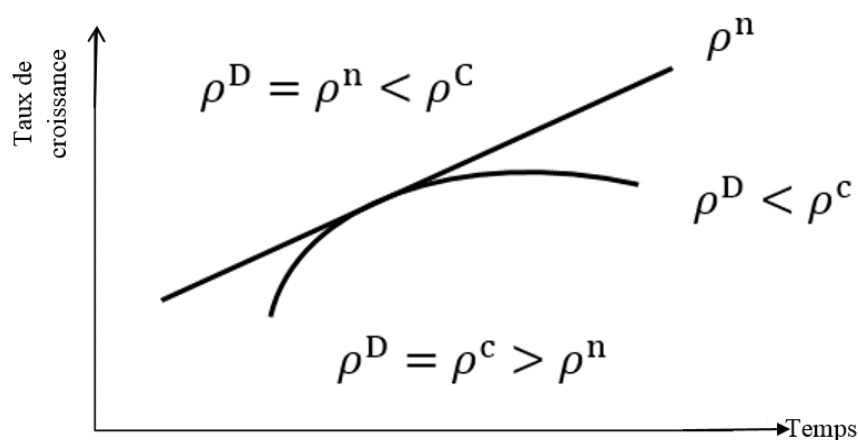
Délaissant les problèmes d'égali-sation entre taux de croissance de la demande effective et taux de croissance de la capacité productive et supposant qu'en longue période offre et demande s'accroissent au même taux «garanti» qu'il appelle taux de croissance de pleine capacité, K.K. Kurihara⁴², s'efforce de montrer que l'économie tendra à diverger de façon chronique du sentier de croissance équilibrée de plein emploi puisque aucun mécanisme ne nous assure qu'il y aura égalité entre le taux de croissance de pleine capacité et le taux de croissance de plein emploi de la force de travail. La notion de taux « naturel » de croissance ρ^n ne doit pas être prise ici dans son acception restrictive de taux d'accroissement démographique. Il s'agit du taux de croissance de l'offre de travail efficient, c'est-à-dire de la somme du taux démographique et du taux de progrès technique « neutre au sens de Harrod » (propres technique qui accroît l'efficacité du travail tout en laissant inchangé le coefficient de capital). Ce sera précisément le rôle de la politique économique en général et de la politique fiscale en particulier que d'empêcher l'économie de s'engager sur un sentier « d'inflation séculaire » ou sur un sentier de « récession séculaire ».

De l'écart entre ρ^c et ρ^n vont naître les disequilibres de longue période. Si $\rho^n < \rho^c$ la situation à long terme est une situation de stagnation chronique. Il y a impossibilité

⁴² Kurihara K.K., (1956) «*Growth Models and Fiscal Policy Parameters* », Public Finance, n° 2, p. 148-163.

d'avoir une croissance équilibrée de plein emploi dans la mesure où les entrepreneurs sont condamnés à être insatisfaits. En effet, le taux naturel ρ^n constitue un Plafond au-delà duquel le taux effectif de croissance ne peut se situer durablement, puisque $\rho^n < \rho^c$ et que $\rho^D \leq \rho^n$ nous aurons $\rho^D < \rho^n$. Il arrivera nécessairement un moment où l'activité économique butera sur le plafond que constitue ρ^n . Lors, le taux de croissance effectif ρ^D ne pouvant être supérieur à ρ^n devient nécessairement inférieur à ρ^c ce qui entraîne l'économie dans un processus cumulatif de récession. Nous partons ainsi d'une situation de croissance équilibrée $\rho^D = \rho^c > \rho^n$ qui, à un certain moment, se transforme en situation instable $\rho^D = \rho^n < \rho^c$ ce qui amène un processus déflationniste à long terme. Nous ne pouvons rester durablement le long de ρ^n puisque alors $\rho^D < \rho^c$; la conjoncture est instable au voisinage du plein emploi. Les facteurs « naturels » sont tels au fond que l'on ne peut pas aller aussi vite que le capital nous le permettrait et que l'économie se trouve ainsi engagée dans une phase de stagnation chronique. Un schéma très simple permet de comprendre ce cas :

Figure n°3 : Taux de croissance d'équilibre



Source : Jacques PERCEBOIS, Edition Economica

Il est important de souligner en effet que, dans les modèles post-keynésiens de croissance, l'équilibre est instable aussi bien à long terme qu'à court terme. Quand l'économie dévie légèrement du « fil du rasoir », la conséquence en est ou une inflation prolongée ou une augmentation continue du chômage ou parfois les deux à la fois, et cela sans que le système ne puisse sécréter aucune force rééquilibrante susceptible de ramener l'égalité

entre le taux « naturel » et le taux « garanti » de croissance⁴³. Pour les néo-classiques, au contraire, nous savons qu'il existe des mécanismes régulateurs automatiques susceptibles de réaliser cette égalisation, mécanismes qui reposent tous sur la flexibilité des prix.

Le taux de croissance de l'output qui assure la pleine utilisation du stock de capital disponible (et auquel le taux effectif de croissance est censé être égal) est donné chez Kurihara par :

$$\rho^c = \frac{s + (t_y - f - g)}{v}$$

où s est la propension à épargner du secteur privé par rapport au revenu national, t_y le taux de pression fiscale, f la propension de l'État à opérer des transferts, g la propension de l'État à acheter des biens et services (non productifs) et v le coefficient moyen et marginal de capital. Le terme $(t - f - g)$ représente donc en quelque sorte la propension à épargner du secteur public.

On remarquera que l'effet d'un budget équilibré de l'État sur le taux de croissance de pleine capacité est neutre, puisque, alors, l'épargne gouvernementale est nulle. Ce résultat est à rapprocher de celui que nous avons rencontré précédemment aussi bien dans le modèle de Peacock et Shaw que dans ceux de White et Smith.

Pour ces auteurs un budget équilibré en expansion tendait à réduire le taux « garanti » de croissance (du moins tant que $c > 1 - p$ chez Peacock et Shaw). Chez Kurihara un tel effet est neutre : une augmentation de t_y compensée par une hausse de $(f + g)$ laisse ρ^c inchangé. Cette différence tient dans le fait que Peacock et Shaw, White et Smith considèrent la propension marginale à épargner des ménages par rapport au revenu disponible comme une constante alors que Kurihara introduit une propension à épargner par rapport au revenu national qu'il considère comme constante. Cette divergence dans l'appréciation de la valeur de la propension à épargner recouvre en fait une différence d'interprétation de la réaction des ménages face à un accroissement de la fiscalité.

⁴³ ÉTIENNE L., (2011), « *Politique fiscale et chômage* », Cairn.info.

Pour Kurihara les ménages sont victimes de « l'illusion fiscale » puisqu'ils affectent à la consommation une part constante de leur revenu avant impôt.

Il est possible dans le modèle de Kurihara, comme c'était le cas dans les modèles précédents, d'utiliser les différents paramètres de politique économique, et en particulier le taux de pression fiscale, pour amener le taux de croissance de pleine capacité au niveau du taux « naturel » de croissance et éviter ainsi les déséquilibres de longue période ; cela nécessite toutefois que la contrainte d'un budget en équilibre de l'État ne soit pas introduite. Si l'on appelle ρ^c ce taux de croissance de plein emploi, le taux optimal de pression fiscale est alors donné par :

$$t_y = \rho^n v + f + g - s$$

Chez Peacock and Shaw il était donné par : $t_y = \frac{\rho^c - \sigma[(1-c) - g(1-p)]}{\sigma_c}$ ce qui revient au même dès lors que $p = f = 0$ et que l'on pose $c^* = 1 - s^*$ où s^* est la propension à épargner par rapport au revenu disponible, dans le modèle de Kurihara. Bien entendu le c^* de Kurihara est variable tandis que le c de Peacock and Shaw est constant.

Kurihara considère en outre que la notion d'imposition n'est pas une notion à contenu homogène. Il est nécessaire pour lui de procéder à une analyse structurelle en distinguant dans le revenu national les tranches de bas revenus et les tranches de hauts revenus, chacune de ces deux catégories Y_1 et Y_2 étant affectée d'un taux de pression fiscale (t_{y1} et t_{y2}) et d'un taux de redistribution (f_1 et f_2) spécifiques. White et Smith avaient pris en considération la structure fiscale puisque l'impôt sur les profits intervenait dans la fonction d'investissement de sorte qu'il était possible de modifier le taux effectif de croissance en modifiant la structure du prélèvement fiscal ; la structure fiscale n'intervenait pas en revanche dans la détermination du taux de croissance «garanti» puisqu'elle n'influait pas la propension à épargner (seul le taux de pression fiscale était en mesure d'influencer cette propension à épargner)⁴⁴. Kurihara va, en introduisant des phénomènes de répartition grâce à la prise en compte d'un système fiscal progressif

⁴⁴ ARNOLD J., (2008), « La structure fiscale a-t-elle un effet sur la croissance économique ? Évidences empiriques d'un panel de pays de l'OCDE », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 641.

sur le revenu, permettre à la structure de l'impôt d'influencer le taux potentiel de croissance. La répartition primaire des revenus entre bas et hauts revenus est donnée par $d = \frac{Y_1}{Y}$ qui peut être utilisé comme paramètre de politique économique. Le taux d'imposition sur les tranches basses est bien sûr plus faible que le taux qui frappe les tranches élevées alors que l'inverse est vrai pour les taux de transferts. Si l'on appelle s_1 et s_2 la propension moyenne à épargner par rapport au revenu disponible des catégories à faible et à haut revenu respectivement ce qui suppose que l'on renonce à une propension globale du secteur privé par rapport au revenu national constante et que l'on introduise par conséquent, comme chez White ou chez Smith, une influence de la fiscalité sur le comportement d'épargne - le taux de croissance de pleine capacité est donné par :

$$\rho^c = \frac{[s_1(1 - t_{y1} + f_1)d + s_2(1 - t_{y2} + f_2)(1 - d)] + t_y - f - g}{v}$$

Supposons par exemple que le taux de croissance de pleine capacité soit supérieur au taux « naturel » de croissance, ce qui risque d'entraîner une situation déflationniste chronique. Il faut donc réduire p^c et pour cela on peut utiliser la politique économique de façon à accroître la propension de l'État à dépenser (que ce soit sous forme d'achats de biens de consommation ou de transferts vers les ménages, On notera en effet que $s_1 d f_1 + s_2(1 - d)f_2 < f$) et/ou à diminuer le taux de pression fiscale, Puisque $s_1 d t_{y1} + s_2(1 - d) t_{y2} < t_y$. Il est possible en outre d'intervenir sur la valeur de la propension à épargner du secteur privé puisque celle-ci est maintenant sensible à la politique économique, fiscale en particulier.

Supposons que la structure primaire des revenus soit figée (d donné) et que les propensions à épargner s_1 et s_2 soient constantes.

Pour réduire le ratio d'épargne privée, il est possible de réduire f_2 , et d'accroître t_{y2} donc de réduire t_{y1} et d'accroître f_1 (pour t_y et f donnés) c'est-à-dire d'opter pour une structure fiscale et une structure de transferts plus fortement progressives « Il faut évidemment s'assurer que $s_2(1 - d) > s_1 d$ » .

Si inversement l'économie est caractérisée par $\rho^c < \rho^n$, la politique économique pourra combiner les mesures traditionnelles telles qu'une hausse du taux de pression fiscale, une baisse de la propension étatique à dépenser, avec des mesures concernant la structure de l'imposition, la structure des transferts et celle des revenus. Ces deux types de mesures peuvent d'ailleurs être utilisés soit simultanément, soit alternativement. Si l'on désire par exemple agir sur la structure de l'imposition et des transferts sans agir sur leur niveau (c'est-à-dire pour t_y , f et g fixés), on peut, connaissant s_1 et s_2 choisir de réduire t_{y2} et d'accroître f_2 donc de réduire f_1 et d'accroître t_{y1} , afin de favoriser l'épargne privée donc l'accumulation du capital. Certes de telles mesures, si elles permettent d'accroître ρ^c , auront tendance à défavoriser les catégories sociales les plus modestes puisqu'elles aboutissent à opter pour une structure impôts-transferts moins progressive.

Ainsi, une élévation du taux de croissance de pleine capacité nécessite une augmentation du montant des impôts, une baisse des dépenses courantes ou de transferts et la recherche d'une structure impôts-transferts moins progressive : une baisse de ce taux nécessite au contraire une diminution de la pression fiscale, une augmentation des dépenses publiques et la recherche d'une structure fiscale et parafiscale plus progressive ainsi d'ailleurs qu'une répartition primaire des revenus plus favorable aux bas revenus.

Les instruments de la politique économique se sont donc enrichis puisque l'on peut agir à la fois par le montant et par la structure des impôts, des dépenses et des revenus.

Conclusion

Les instruments fiscaux sont les moyens les plus privilégiés de la politique budgétaire. Tandis que, son effet sur la croissance économique a été débattu en permanence.

Ni la littérature théorique ni la littérature empirique n'établissent une relation entre la fiscalité et la croissance économique.

Il convient, de bien se rendre compte que la politique fiscale n'a pas vocation seulement à permettre la réalisation des objectifs conjoncturels donc à s'inscrire dans le cadre exclusif d'une dynamique de courte période mais qu'elle est également une composante déterminante de toute dynamique de longue période, que ce soit comme facteur explicatif du taux de croissance économique ou comme instrument privilégié de réalisation d'une croissance optimale⁴⁵. La finalité de l'impôt ne se limite donc pas au financement des dépenses de l'État, à la réallocation des ressources et des revenus ou à la stabilisation du niveau de l'activité économique : elle s'inscrit aussi dans le cadre du processus de croissance puisque l'impôt, comme la monnaie d'ailleurs, intervient dans la détermination du niveau et de la structure de la production et de la répartition des richesses.

Les modèles d'inspiration keynésienne étudiés ci-dessus nous ont montré que la fiscalité est susceptible de modifier le comportement des agents économiques donc de rendre compatibles des décisions prises indépendamment les unes des autres et en fonction de considérations diverses. Elle est ainsi un moyen privilégié, parce que maîtrisé par l'État, d'éviter, ou tout au moins d'atténuer, les déséquilibres de moyenne ou de longue période et de permettre, en même temps, la réalisation d'un taux-objectif de croissance (celui qui garantira le plein emploi de l'ensemble des facteurs par exemple). Les modèles d'inspiration néo-classique étudiés nous ont enseigné essentiellement que, si la fiscalité n'est pas en mesure d'influencer le taux de croissance économique lui-même puisque, inexorablement et à condition que le temps ne soit pas compté, celui-ci correspondra au taux « naturel », elle est un moyen d'amener les agents économiques à avoir, ensemble, le comportement jugé

⁴⁵ Amori M., (2016), « *Système fiscal et croissance économique, Etude empirique : Cas du Maroc.* » International Journal of Innovation and Applied Studies, Vol. 18 No. 2.

optimal eu égard à un objectif choisi « *On pourrait dire, en simplifiant à l'extrême, que chez les post-keynésiens l'impôt agit sur le comportement des épargnants et sur celui des investisseurs, alors que chez les néo-classiques, il agit sur le comportement des épargnants donc sur celui des investisseurs* ».

D'avantage que comme moyen de combattre les désajustements créateurs d'effets cumulatifs lesquels disparaissent à terme grâce au jeu de mécanismes automatiques régulateurs la fiscalité est considérée par eux comme une variable stratégique permettant la réalisation d'un sentier optimal de croissance. Et, au demeurant, une économie intégrant la fiscalité ne connaît pas nécessairement un niveau de revenu per capita inférieur à celui que l'on obtiendrait dans une économie sans impôt pour peu que l'on réintroduise les « services rendus » par la fiscalité tout comme, à la suite de Don-Patinkin⁴⁶, il avait été nécessaire de réintroduire dans la fonction de production les « services rendus » par la monnaie. La variable fiscale, tout comme la variable monétaire, ne saurait donc être introduite dans un « deuxième temps » comme élément modificateur des équilibres atteints : elle contribue « dès le départ » à déterminer ces équilibres.

L'apport spécifique des néo-classiques est peut-être d'avoir mis l'accent sur le rôle déterminant de la structure fiscale davantage que sur celui de l'importance du prélèvement. La fonction de financement des dépenses publiques qui reste une des fonctions premières de l'impôt aboutit en effet souvent à ce que le choix du taux global de pression fiscale reste limité et l'importance du volume des impôts perçus ne fait dès lors que traduire le degré d'intervention de l'État ; de sorte que les véritables choix étatiques se situent la plupart du temps au niveau de la structure à retenir de ce prélèvement. L'apport spécifique des post-keynésiens réside peut-être dans le fait que la politique fiscale ne saurait être appréhendée indépendamment de la politique budgétaire et de la politique monétaire, dont elle constitue un complément indissociable.

⁴⁶ Patinkin D., (2002), « *Money, Interest and Prices* », par Roger Backhouse, dans *Dictionnaire des grandes œuvres économiques*, par Xavier Greffe, Jérôme Lallement et Michel De Vroey, édition. Dalloz.

Ainsi, puisque la fiscalité n'est pas neutre, ou, plus précisément, puisque les conditions de la neutralité fiscale apparaissent comme particulièrement restrictives, la recherche d'un taux optimal de pression fiscale et, peut-être surtout, d'une structure optimale de l'imposition doit être un préalable à toute insertion de la programmation fiscale dans le cadre de la planification économique. L'intégration de la fiscalité dans le cadre du plan ne se peut valablement réaliser que si, au préalable, on s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure l'impôt intervient dans la définition du sentier de croissance à long terme. C'est en ce sens que l'on peut dire qu'une meilleure appréhension du couple « impôt et plan » nécessite une connaissance approfondie du couple « impôt et croissance ».

La finalité de tels modèles est avant tout méthodologique et les conclusions auxquelles ils aboutissent ont un caractère éminemment qualitatif. Il convient de bien se rendre compte en effet de la nécessité mais aussi des servitudes de la méthode des modèles.

Tout modèle procède par essence d'un compromis entre réalisme et maniabilité. On peut souligner l'inadéquation des modèles présentés ci-dessus à la réalité et soutenir que leur caractère simpliste et partiel (voire partial) enlève beaucoup de portée pratique aux résultats obtenus. Mais on peut cependant les défendre en disant que leur inadéquation au réel est un mal nécessaire et que la valeur d'un modèle réside moins dans son réalisme que dans sa maniabilité ou sa provocation à réfléchir. Les modèles que nous venons d'étudier nous semblent refléter avec particulièrement de force à la fois ce caractère d'incitation à la réflexion et ce caractère d'inadéquation au réel. Incitation à la réflexion puisqu'ils nous forcent à nous interroger sur l'apport mais aussi les insuffisances théoriques de leur démarche. Inadéquation au réel puisqu'ils se situent le plus souvent dans un cadre de référence théorique fort éloigné des réalités économiques. L'apport de ces modèles, qui est certain, ne doit pas en effet nous faire oublier qu'ils reposent tous sur un corps d'hypothèses pour le moins discutables et qui constituent, la plupart

du temps, des cas théoriques limites contradictoires à l'égard de la réalité la plus perceptible.

Ces lacunes propres à toute modélisation ne sauraient cependant conduire à renoncer à la construction de modèles, même insatisfaisants. Il faut un phare à tout navigateur, aussi faible soit-il, et dans cette mesure les modèles fiscaux de croissance ont un rôle, ne serait-ce que méthodologique, à jouer. C'est pourquoi il nous semble opportun de présenter une tentative d'élaboration d'un tel modèle, dont l'objet est davantage de faire prendre conscience des principaux problèmes qui se posent que de fournir des solutions à l'ensemble de ces problèmes.

Chapitre II : Diagnostic de la politique fiscale au Maroc entre 1970-2019

Introduction

Depuis les années 80 la politique fiscale Marocaine a subi une réforme structurelle, cette réforme s'est axée sur la réalisation de plusieurs objectifs, entre autres la création d'un nouveau système fiscal, moderne, cohérent et efficace.

Les prérogatives de cette réforme ont porté sur les principales catégories d'impôts et taxes prévu au Maroc et a abouti à la mise en œuvre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 1986 en remplacement de la taxe sur les produits et services, et à la mise en place de l'impôt sur les sociétés (IS) en 1988 et de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en 1990, en remplacement des différents impôts cédulaires et de la contribution complémentaire⁴⁷.

Ladite réforme a été accompagnée par plusieurs décisions, comme la promulgation de la charte d'investissement, le renforcement des droits de douanes et la baisse des barèmes fiscaux (taux d'impositions). Conjointement et afin de décompliciter et d'agencer les quotités tarifaires sur le plan douanier, de nombreuses réformes ont été instaurées.

Ces réformes ont abouti à la configuration d'un système fiscal cohérent, moderne et compatible aux attentes et désir des contribuables actuels et latents. Cependant il a fait l'objet de plusieurs critiques dont les plus remarquables sont tout d'abord l'imperfection et l'étroitesse de l'assiette fiscale puis l'abondance des taux d'imposition et enfin l'excès des exonérations fiscales.

Dans ce qui va suivre nous allons essayer de procéder à une revue de littérature de la politique fiscale au Maroc en vue de réaliser un diagnostic du système fiscal actuel pour

⁴⁷ EL IBRAHIMI B., (2007) « La réforme fiscale au Maroc » : Thèse de doctorat en Droit privé, L'établissement de soutenance Perpignan.

Voir aussi :

- EL KTIRI M., AKESBI N., (1987). « *La réforme de la fiscalité marocaine à l'heure de l'ajustement structurel* ». Rabat, Les Editions Toubkal.

Akesbi, N., (1994). « La réforme fiscale de l'ajustement structurel au Maroc : portée et limites » Annales Marocaines d'Economie, n° spécial (hors série).

- MAMOUNE A., (2001) « *La réforme de la fiscalité locale au Maroc*, ». Mémoire pour l'obtention du DEA en Finances publiques, Université Paris I / Université Paris XI.

apprécier leur niveau d'efficacité économique et de dégager les ressources conséquentes. Cette évaluation sera centrée sur les recettes fiscales et notamment sur les grands types d'impôts et taxes qui forment l'ossature du système fiscal actuel et qui rapportent environ les 70% des recettes fiscales.

Section 1 : Cadre théorique et revue de la littérature de la politique fiscale au Maroc

Le système fiscal marocain qui représente l'ambition de rattacher l'économie marocain dans l'économie mondial est le fruit d'une longue évolution, profonde, marqué par des traits religieuses et socio-politique adaptés au contexte marocain.

A l'avènement de l'indépendance, des efforts de restructuration de la fiscalité ont été tentés mais il reste encore à faire dans le sens d'une transformation profonde des structures fiscales pour les rendre éligibles aux impératifs de l'heure actuelle.

On peut distinguer trois grandes périodes de l'histoire de la fiscalité marocaine, qui a connu des apports successifs lesquels ont modelé le système fiscal actuel, à savoir :

- La période fiscale avant le protectorat.
- La période fiscale pendant la période coloniale.
- La période fiscale après l'indépendance.

§1 : Le système fiscal avant le protectorat.

Le système fiscal marocain de cette période, repose sur les bases islamiques tirées du coran, des consignes, actes de prophète, des jurisconsultes et les savants musulmans.

Dans notre religion, l'institution de l'impôt occupe une position de choix. L'opinion admise par les auteurs musulmans est que le Coran traite souvent, d'un même souffle, de l'Office de prière et de l'impôt et si l'office est un acte de dévotion par le corps, le paiement de l'impôt en est un par les biens.

En droit musulman, l'instauration des prélèvements fiscaux est une obligation religieuse, d'ordre matériel. Notre coran en fait un parmi les cinq piliers de l'Islam, elle se place aux troisièmes places sous le nom de ZAKAT.

Pour répondre aux impératives des trésoreries publiques en ce qui concerne les ressources indispensables à la souveraineté dont la levée marquait l'obéissance du sujet au sultan, de gouvernance et de défense des droits des musulmans d'une part et du besoin d'encadrer les relations d'échanges extérieur de l'autre part, plusieurs prélèvements sont apparus

ultérieurement au système fiscal traditionnel de cette époque, il s'agit principalement trois catégories de prélèvements⁴⁸, à savoir :

- ❖ Les prélèvements à caractère religieux.
- ❖ Les prélèvements de souveraineté.
- ❖ Les prélèvements de nature commercial.

1- Les prélèvements à caractère religieux.

Au sens large du terme il s'agit d'une purification ou aumône légale et qui a pour mission principale de purifier les biens des musulmans. Parmi les cinq piliers sur lesquels repose l'Islam, nous retrouvons la Zakât. Le coran qui l'a instauré n'en n'a pas établi les modalités de recouvrement mais il en a précisé à qui doit profiter.

Concernant le caractère fiscal de la zakat, les interprétations sont divergentes. Les auteurs traditionnels soutiennent que la zakat est plus une offrande légale qu'un impôt, tant que son produit, prélevé sur les nantis, est destiné à subvenir aux besoins des personnes dépourvus de ressources.

Les contemporains pensent quant à eux que la zakat n'a pas le caractère d'aumône, car celle-ci ne peut être « ni obligatoire, ni déterminée quant à la quantité ou à l'époque de l'acquittement ». Donc à notre avis, la zakat est un acte de purification que le musulman exerce sur la matière imposable⁴⁹.

La Zakât est un impôt obligatoire à caractère social qui revient pour chaque musulman dont la richesse cumulée dépasse le seuil (appelé Nisab) il est égal à 2,5 % du capital lorsqu'il s'agit des revenus liquides (or et argent) et le dixième (l'Achour) de la récolte pour les revenus agricoles des terres productives afin de permettre aux personnes méritant cette aumône de subvenir à leurs besoins vitaux.

Du moment que les contributions d'origine religieuse s'avéreraient insuffisantes pour couvrir les besoins du trésor public islamique, et que la nécessité d'augmenter les

⁴⁸ EL KTIRI M., (1982), « *Fiscalité et développement économique au Maroc* », Edition Maghrébines Casablanca, p.

Pour plus de détail voir :

NMILI M., (2011) « *Pour un impôt juste : essai sur les préalables au civisme fiscal* », 5^e édition, édition Oser

JALAL, H., (2011), « *Analyse genre de la politique fiscale au Maroc* » Edition l'harmattan.

⁴⁹ BRUNOT Louis. (2013), « *Au seuil de la vie marocaine* ». Centre jacques-Berque, p. 133

ressources publiques par suite de l'extension du territoire de l'Islam se faisait plus que jamais sentir. On pensa à des modèles d'imposition, qui toucheraient les non-musulmans installés en terre d'Islam et qui dans certains pays ont fait l'objet de la conquête islamique.

2- Les prélèvements de souveraineté.

Il est primordial de dire que dans la logique de notre religion « l'ISLAM », toute nouvelle imposition ou taxation doit impérativement être fondée sur une règle légale qui se décline soit du coran ou paroles et actes du prophète et de la jurisprudence.

Suite aux efforts d'interprétation de la loi musulman et aux avis des jurisconsultes en la matière les souverains musulmans ont instauré deux nouveaux prélèvements de souveraineté qui sont le Kharaj et la Jezya.

2-1 Le Kharaj

C'est un impôt à caractère foncier à la charge des ressortissants des pays conquis (non musulmans) à l'Islam en vue de continuer l'exploitation de leur terre, soumise aux nouveaux maîtres que sont les musulmans.

Plus tard et suite à plusieurs difficultés de détermination de son assiette, et donc de leur recouvrement, dues principalement aux problèmes de recensement de la terre cultivée, le Kharaj devait céder la place et fut remplacé au 16^{ème} siècle par la *naïba* qui était prélevée sur toutes les terres productives, et dont les recettes sont consacrées à la couverture des dépenses militaires. Le recouvrement, de cet impôt était elle aussi difficile puisqu'elle donnait lieu à de véritables mesures punitives pour un recouvrement forcé mais pas toujours sûr.⁵⁰

La *Naïba* est l'œuvre de l'Etat saâdien au début de 16^{ème} siècle, elle est due par les citoyens qui ne faisaient pas de service militaire sur les terres productives qu'ils exploitent.

Au Maroc, la *Naïba* a été la première contribution de souveraineté suivie par la *Jezya*.

2-2 La Jezya.

C'est l'impôt introduit au Maroc par Idriss IBN IDRIS, payée par les gens de livre (les juifs et les chrétiens) en contre partie de la protection du souverain. Cet impôt a été

⁵⁰ François M., (1976), « L'histoire du Maghreb ». Paris, Petite collection Maspero, p. 168

abandonné le moment où les juifs se sont installés dans leur quartier et où il y'avait plus des chrétiens. En conséquence de nouvel impôt ont vu le jour : la Hedya⁵¹.

2-3 la Hedya.

la Hedya est un don fait à titre gracieux aux sultans, par les villes et les tribus à l'occasion des trois grandes fêtes religieuses : la fête de rupture de jeûne (L'Aïd-Es-Seghir), la fête de sacrifice du mouton (L'Aïd-El-kébir), et la fête qui commémore l'anniversaire du prophète . S'elle revêtait au départ la forme de cadeaux elle serait devenue obligatoire sous forme de redevance de souveraineté.

En plus des prélèvements de souverainetés, d'autres impositions de nature commissionnaire ou pénalisants sont envisagés. Ce sont :

a- La Mouna et la Sokhra

Il s'agit des contributions en nature ou en espèces destinées aux agents du Makhzen et de l'administration centrale de l'époque. Elles servent à couvrir les charges de leur séjour sur le territoire de la tribu.

En particulier, la sokhra persistera jusqu'à la fin de la période du protectorat sous la forme d'une commission pécuniaire due aux agents de notification des instances judiciaires des tribunaux Makhzen qui relevaient des pouvoirs exécutifs des pachas et caïds, consacrant ainsi une pratique d'autorité dans un système de confusion des pouvoirs.

b- La Ghorama et la Deyra

Elles représentent des amendes punitives, l'une infligée à un individu d'une tribu (cas de vols ou de crimes commis sur son territoire.). L'autre est destinée à punir le comptable pour un délit de droit commun qui doit le payer à sa victime.

c- La Harka

Est le contingent armé demandé à une tribu par le sultan lorsqu'il voulait entreprendre une exploitation.

On remarque que ces contributions dites de souveraineté se sont multipliées au point de faire perdre à l'impôt son objet et ses caractères propres. En cette période d'instabilité

⁵¹ Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental (2019), « Un Système Fiscal, pilier pour le Nouveau Modèle de Développement » p. 27.

politique et d'anarchie sociale, on assiste à une prolifération d'impôts directs et disparates où le caractère religieux semble laisser la place à des rapports de force entre le souverain et les sujets, précisément les insoumis. L'impôt devient alors une arme entre les mains du souverain pour assurer l'ordre et la paix qui sont des tâches coûteuses et primordiales⁵².

Une fois la sécurité et la stabilité intérieures du pays assuré, le processus d'évolution qui se dessine va instaurer rétablissement d'échanges avec les pays d'extérieur que viennent garantir des traités de commerce. Ces nouveaux rapports introduisent de nouveaux impôts dits commerciaux.

3- les impôts commerciaux

Les impôts commerciaux regroupent les prélèvements qui portent sur les transactions de nature commerciales réalisées au territoire Marocain. Entre dans cette faille d'impôt, les moukous et les droits de douane. A cette effet deux formules d'imposition qui sont curieusement d'origine et de nature différentes sont prévus.

a- les moukous

Les moukous sont instituées par sidi Mohamed Ben Abedelah pour couvrir les dépenses d'entretien de l'armée. Font partie de son champ d'application, toutes les opérations de vente de biens nationaux dans les marchés municipaux et ruraux et enfin les droits sur le tabac. La rentrée en application de cette catégorie a été irrégulier, contesté par les tribus et considéré comme "Bidaa" puisqu'il n'avait pas un fondement religieux.

Ils ont progressivement été supprimés comme le droit des portes des villes avant la fin du protectorat : seul le droit de marché relève, à l'heure actuelle, de la fiscalité locale.

b- les droits de douane

Ils constituent l'ossature des impôts indirectes sur les biens étrangers lors de son passage à la frontière.

Avec l'ouverture du payés sur le commerce extérieur, les prélèvements douaniers ont été mises pour protéger les activités locales. C'est au début du 10^{ème} siècle pour le monde musulman apparurent les premiers droits à l'importation et à l'exportation.

⁵² EL KTIRI M., (1979), « *Structures fiscales et structures économiques, le cas de l'économie marocaine* », imprimerie des éditions maghrébines, Casablanca, p.46

L'histoire de la douane au Maroc évoluait parallèlement à l'évolution de la dynastie. Les sultans supervisent minutieusement l'activité commerciale par le biais des dispositions douanières et veillaient à ce que le pays n'importe que ce qui est indispensable. Au milieu du 19ème siècle les sultans établissent l'égalité entre les différentes puissances étrangères (l'Espagne, l'Allemagne, la France et l'Angleterre.) par une application généralisée de la clause de la nation la plus favorisée. Pourtant le recouvrement de cet impôt s'effectue anarchiquement suite aux disqualification professionnelle du personnel préposés à l'assiette, organisation rudimentaire de l'administration des douanes.

A la veille du protectorat, on se trouve en présence d'une fiscalité adaptée aux conditions économiques et sociales du pays et qui tente de s'inspirer des fiscalités de l'occident européen avec lequel le pays entretient des échanges commerciaux. Cette période de fiscalité aura été celle de début d'ouverture sur les systèmes fiscaux modernes. La fiscalité ébauchée par l'acte d'Algésiras malgré sa solide implantation, se heurte cependant à la faiblesse de l'appareil administratif dont la restructuration sera une tâche urgente et nécessaire pour les autorités du Protectorat⁵³.

§2- Le régime fiscal pendant le protectorat

Avant cette période les sultans ont essayé à plusieurs reprises d'imposer aux tribus un certain nombre de prélèvements mais en vain. L'avènement des Français au pays allait permettre d'instaurer ce que les sultans n'ont jamais réussi⁵⁴.

Le nouveau système fiscal est dominé par les impôts indirectes au détriment des impôts directs pour un but essentiel d'assainir la situation du trésor public en vue de couvrir les charges des gros œuvres destinés à servir prioritairement l'économie française⁵⁵.

Ainsi le protectorat fera de l'impôt le précieux instrument d'intervention économique⁵⁶. L'aggravation progressive des finances publiques et l'accroissement remarquable de l'endettement poussait les Français à revoir le système fiscal.

⁵³ EL IBRAHIMI B., (2007) « La réforme fiscale au Maroc : Thèse de doctorat en Droit privé. » L'établissement de soutenance Perpignan. p.83

⁵⁴ LAUGAN B. (1992), « Histoire du Maroc, des origines à nos jours. » Paris, Criterion, p.201.

⁵⁵ Rapport du C.E.S, 2012, « le système fiscal au Marocain : développement économique et sociale »

⁵⁶ AKESBI N., (1986). « La politique financière du Maroc indépendant, » La Grande Encyclopédie du Maroc, Volume Economie et Finances.

L'apport de ce passage a été marqué par deux éléments phares à savoir :

- La mise en place d'une administration financière⁵⁷ de type métropolitain contribuera à la fois à mettre de l'ordre dans les Finances de l'Etat Chérifien où régnait une dangereuse anarchie et à instaurer une fiscalité simple et rentable où les impôts indirects prédominent sur les impôts directs ;
- La modernisation du système fiscal de l'après-guerre par la création de nouveaux impôts directs pour pallier la chute des recettes fiscales indirectes, conséquence de la guerre, et la structuration des finances locales.

1- Le système fiscal colonial

Au Maroc le colonialisme a constitué un tournant historique non seulement sur le plan politique mais également au niveau fiscal. Du fait que notre système fiscal va se détacher de la sphère religieuse pour faire face à la détérioration progressive des finances du Maroc et à l'aggravation de son endettement en se conformant avec les pratiques des occidentaux. Une autre caractéristique de ce système réside dans la prédominance des impôts indirects tels que la taxe urbaine, assise sur la valeur locative des propriétés situées dans le périmètre urbain, l'impôt des patentes du par toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle et les droits d'enregistrement.

De surcroît, il y avait la modification de certaines taxes comme la zakat qui a été remplacés par « le Tertib » et l'annulation des impôts de souveraineté qui ont cédé la place à de nouveaux impôts (l'impôt sur le traitement et les salaires... »⁵⁸

2- La fiscalité directe

Depuis l'occupation romaine, l'agriculture était devenue la principale activité dans un cadre relativement latifundiaire et des prélèvements en nature au profit de Rome. La pénétration de l'islam au Maroc introduisit une fiscalité nouvelle que le souverain Almohade Yacoub El Mansour allait adapter au contexte d'un empire à dominante

⁵⁸ Taouab O., (2013) « Le Contrôle fiscal au Maroc » Edition Connaissances et savoirs, p.6

Pour plus de détail voir aussi :

MOTEA M., (2017) « *Le système fiscal au Maroc pendant la période du protectorat : le cas des impôts directs* » Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales, Numéro 6.

d'éleveurs et de nomades à partir du XII^e siècle, des impôts encore surtout religieux et versés en nature. Les tentatives timides de réforme fiscale connues furent le fait de Sultans devant acquitter des « réparations » à l'Espagne comme dans le cas d'Hassan premier, ou rembourser des emprunts contractés par Abdelâaziz puis de son frère Hafid à la veille du Protectorat. Le « tertib » était la résurgence d'un vieil impôt d'essence musulmane faisant une sorte de synthèse d'une dîme, « l'âachour » pour les cultures et les arbres fruitiers et d'un prélèvement spécifique, « zakat », pour les animaux, qu'étaient de 2,5 % pour les animaux et un barème moyen de 5% pour les cultures, cet impôt fut ainsi institué à partir du Sultan Hassan 1^{er} avant la rencontre de Madrid. Les fonctionnaires du Makhzen et les chérifs descendant du prophète en étaient encore exemptés. La généralisation de cet impôt n'a pu être en fait menée à bien que durant le Protectorat, en raison des résistances des concernés. En 1946, par exemple, un mouton payait un tertib de 18 francs contre 80 pour une vache sans parler des tribus qui se sont exemptées de force. La « Jézia » était l'impôt payé par les Juifs.

Les besoins financiers du Protectorat étaient fortement liés à cet impôt qui a été réintroduit en 1913 par dahir et désormais payable en monnaie, après avoir été appliqué dans la Chaouia l'année d'avant, car la population musulmane concernée le considérait comme la simple résurgence des impôts coraniques⁵⁹ (C.F. Stewart, pp. 25-26). Ce prélèvement a été réglementé par deux autres dahirs deux ans plus tard, dont l'application distinguait les cultures annuelles classées par nature (blé et céréales diverses, cultures maraîchères, industrielles et fourragères), les arbres fruitiers, la vigne et les animaux. Ces derniers étaient imposés d'après des tarifs spécifiques. Les arbres fruitiers et la vigne étaient imposés à l'unité ou à la superficie, d'après un tarif dont les taux variaient selon les essences et leur productivité présumée.

Si les redevables européens le plus souvent exemptés devaient déposer leurs déclarations écrites avant fin avril de chaque année, celles des Marocains musulmans et juifs étaient recueillies lors du passage du contrôleur français des impôts ruraux au siège de chaque subdivision administrative devant une commission constituée du chef du village, du caïd et d'un « adel », notaire des actes de droit musulman. Les rendements étaient fixés au

⁵⁹Stewart C. S., (1964), « the economy of Morocco », Harvard, Harvard university Press.

cours même du recensement. Au total, il s'agissait d'un impôt sur le revenu brut. D'importantes réductions furent accordées de l'ordre de moitié aux utilisateurs des méthodes modernes de production ou lorsque la production était vendue aux armées par exemple, soit principalement le fait des Européens. Les agneaux et les chèvres n'étaient pas imposables. Les recettes au titre de cet impôt passèrent de onze millions de francs en 1916 à quelque sept cents millions vers la fin du Protectorat.

Le « tertib⁶⁰ » a contribué en un sens à répandre l'utilisation des signes monétaires en lieu et place de l'autoconsommation et du troc habituel sur les souks régionaux. Mais ceci était aussi de nature à contraindre des paysans souvent démunis à se défaire de leur maigre récolte à des prix bas pour être en mesure de s'acquitter du « tertib » et éviter les poursuites, surtout qu'ils ne pouvaient pas profiter des moyens de stockage des coopératives européennes installées.

Le nouvel impôt des patentes représentait un mode de taxation indiciaire inspiré de la législation française de 1880, qui consistait à classer les différentes professions commerciales, industrielles ou libérales en catégories selon leur importance présumée, laquelle est appréciée, au regard de l'impôt, au moyen de trois taxes qui atteignaient respectivement l'importance de l'établissement ou les éléments caractéristiques de la production, selon le cas, le nombre des employés, la valeur locative des installations. Il y avait une part fixe et une autre variable ainsi que des décimes prévus pour les municipalités.

Le supplément exceptionnel et temporaire à l'impôt des patentes a été institué en vue de faire participer davantage les commerçants et les industriels aux charges issues de l'état de guerre. Il visait les patentables qui réalisaient un bénéfice annuel et consistait en un prélèvement sur les bénéfices réalisés par l'entreprise⁶¹. L'impôt sur le bénéfice était quant à lui au choix des patentables, soit le bénéfice net réel révélé par la comptabilité, soit un bénéfice forfaitaire obtenu en appliquant au chiffre d'affaires un coefficient, variable selon les professions, et déterminé par arrêté du directeur des finances.

⁶⁰ LEBEL R., (1925) « *L'impôt agricole au Maroc, "le tertib"* ». Edition Larose, p. 93

⁶¹ A compter du 1er janvier 1941, ce bénéfice était égal à 50 000 francs, et le prélèvement fixé à 15 %

Un dahir de 1939 a institué le premier prélèvement sur les traitements, salaires et rentes viagères, qui a été largement remanié depuis en vue de son adaptation aux circonstances changeantes. Aux impôts introduits par le Protectorat, trois taxes assimilées ont été aussi ajoutées. Celle relative à la vérification des poids et mesures, celle des prestations perçues au profit des budgets spéciaux régionaux pour faire face à l'entretien des chemins secondaires, et celle au titre de la licence de débit de boissons qui consistait en une majoration de la patente à l'égard des commerces qui comportaient, à titre accessoire ou principal, la vente de boissons alcoolisées

3- Les impôts indirects

Les droits de douane avaient constitué la ressource principale et stable du Maroc avant le Protectorat. À la suite de l'emprunt contracté en 1904 par le Sultan Abdelâaziz, une commission internationale fut désignée pour prélever les six dixièmes des recettes douanières qui avaient été données en garantie de son remboursement. Cette commission, connue sous l'appellation de « Contrôle de la Dette », fut donc amenée à vérifier la gestion des fonctionnaires du Makhzen (oumana), chargés de l'encaissement des recettes douanières. Après le nouvel emprunt contracté en 1910 par le nouveau sultan, la gestion directe des douanes marocaines fut entièrement confiée à cette structure. En janvier 1918, les services douaniers furent incorporés dans l'administration du Protectorat.

Un tarif douanier implicite avait été produit en un sens par les divers traités antérieurs au Protectorat⁶². Le traité Marocco-anglais de 1856, ou la convention franco-marocaine de 1892 avaient par exemple prévu des droits plus ou moins réduits pour divers produits. Enfin, l'Acte général de la Conférence d'Algésiras avait institué une taxe additionnelle au droit de douane (de 2,5 %), en vue d'alimenter une Caisse Spéciale ayant pour objet de financer les travaux publics plus particulièrement pour développer la « navigation et le commerce ». Le tarif courant perçu à l'importation à l'occasion de l'entrée des marchandises au Maroc, par voie de terre ou par mer était de 12,5% et, exceptionnellement de 7,5 %. Certains produits en furent exonérés. Le Maroc connaissait

⁶² EL KTIRI M., op. cit., p. 122

Pour plus de détail voir aussi :

ARDANT G., (1971), « Histoire de l'impôt, » tome 2, Paris, Fayard.

également un système de taxes intérieures de consommation qui concernaient par exemple les alcools, les sucres, les huiles ou les hydrocarbures. Des droits d'enregistrement ont été institués et visaient les actes des notaires français et israélites notamment, auxquels des droits de timbre ont été ajoutés par dahir deux ans plus tard, avec application immédiate, en 1915.

4- La fiscalité locale

La division administrative au Maroc ne pouvait être aussi avancée comme en métropole, modèle de référence des décideurs ou en Algérie, car seules les municipalités à l'intérieur d'un périmètre bien déterminé et les banlieues de Casablanca et de Rabat ont pu avoir une organisation financière comportant une certaine autonomie. En dehors de ces périmètres, le reste du pays ne comportait que quelques centres délimités directement rattachés à la région dont ils faisaient partie⁶³. À l'intérieur de ceux-ci, des taxes et des impôts locaux analogues aux prélèvements en vigueur dans les municipalités, à l'exception des droits de porte, ont pu être mis en place.

Mais les recettes, comme les dépenses, effectuées dans ces centres étaient rattachées directement au budget du gouvernement du Protectorat. Les régions disposaient d'un embryon de budget, dit « spécial », en ce sens qu'il était alimenté exclusivement par la taxe des prestations en vue de faire face aux seules dépenses de vicinalité. Les principales premières recettes des municipalités provenaient de quelques taxes instaurées par le Protectorat, comme la taxe urbaine, la taxe d'habitation, quelques fois des droits de portes et des taxes sur les spectacles.

Instituée en 1941, une taxe dite de compensation familiale a été créée par les lois « paternalistes » du gouvernement de Vichy, à l'occasion de la création de l'office de la famille française en remplacement de l'ancien Office des familles nombreuses, et consistait en une simple majoration des impôts existants.

Moins répressive et plus transparente, la fiscalité revue ou introduite par les autorités du Protectorat, bien qu'encore inéquitable pour la majorité d'une population démunie, assura

⁶³ Housni M., et Hamdane A., (2000) « *Fiscalité locale au Maroc : L'état des lieux* »

des revenus néanmoins réguliers et renvoyant à un passé révolu en tout cas les « harka sultaniennes » de collecte de l'impôt par l'usage de la violence.

§3 : Le système fiscal après l'indépendance.

L'indépendance du Maroc est un événement majeur qui va changer le cours des événements. L'instauration d'un régime de monarchie constitutionnelle s'est accompagnée d'un changement de philosophie de l'impôt, dorénavant fondée sur le consentement, la solidarité et l'incitation économique⁶⁴.

A la veille de l'indépendance en 1956, le pouvoir public marocain a doublé la mise pour passer d'une économie de type coloniale dépendant à une économie nationale libérée. En effet le système fiscal colonial, avait un objectif purement financier focalisé sur l'accumulation de ce qui est nécessaire à la réalisation de son agenda au Maroc et loin des impératifs de développement économique et social du pays. Il fallait donc procéder à une reconversion des structures socio-économiques pour les adapter aux objectifs et ambitions d'une politique de développement économique et social appropriée. Dans cette vision, le système fiscal hérité du Protectorat s'assignait plus un objectif financier de collecte de recettes pour l'Etat que des objectifs ou préoccupations économiques. Il était donc nécessaire et opportun de renverser la stratégie en mettant l'instrument fiscal au service d'une politique de développement économique autocentrée.

L'évolution quantitatives et qualitatives des lois de finances du Maroc indépendant, préconisé par la loi suprême depuis les années soixante contient plusieurs réformes et aménagement fiscaux, étalés sur des périodes, allant des années 1956 jusqu'au jour, en vue de pallier les insuffisances du système fiscal colonial, assainir la situation des finances publique du pays et mettre en place un système fiscale optimal, remplaçant un système hérité visait plus la collecte des ressources financières que le développement économique et social.

1- La réforme fiscale des droits de douanes

Après le protectorat, l'évolution du système douanier marocain a été marquée par deux étapes principales, la première visait l'adaptation à l'état d'indépendance, la deuxième consistait en une grande réorganisation d'ensemble.

⁶⁴ Bensouda N., 2009, « Analyse de la décision fiscale au Maroc », éditions la croisée des chemins, p.127

En effet depuis que le Maroc avait recouvré son indépendance en 1956, il a dû affirmer sa souveraineté à l'intérieur qu'à l'extérieur, faire face aux charges nouvelles et chercher à développer son économie. Des aménagements fragmentaires furent opérés par le nouveau makhzen notamment dans le domaine des réformes fiscales. Parmi ces réformes, s'inscrivait la réorganisation du tarif douanier en 1957. Un nouveau régime avec des tarifs différenciés destiné à augmenter les recettes fiscales et à protéger l'industrie locale naissante s'est substitué à la taxe uniforme de 12,5% applicable tout au long du protectorat⁶⁵. Ce tarif à but protecteur est inspiré des recommandations du GATT auquel le Maroc n'avait pas encore adhéré à l'époque.

Des taxes d'exportation ont été instituées sur les minerais, les agrumes et les autres produits destinés à l'exportation et les taxes intérieures de consommation sur les vins, alcools et pétrole ont été augmentées pour accroître les ressources indirectes.

Pour appuyer ses démarches de développement, le Maroc, tout en proclamant la nécessité d'une imposition des entrées des marchandises, avait accentué les écarts de droit entre les articles prioritaires pour l'exécution des plans d'équipement, les produits alimentaires et les produits de luxe très lourdement taxés ou les importations concurrentielles. Le jeu de taxes nouvelles ajouté à l'accroissement du volume des importations a fait doubler entre 1957 et 1963 les produits douaniers⁶⁶.

2-La réforme fiscale des taxes intérieur de consommation

En ce qui concerne les impôts de consommation, le Maroc a mis en place une nomenclature et un tarif douanier moderne qui a abandonné les dispositions de l'Acte d'Algésiras (taux uniforme de 10%, majoré de la taxe spéciale de 2,5% et des droits de timbre de 0,05%) et a soumis les produits à des taux distincts (Les biens d'équipements et les matières premières étaient taxés à des taux assez faibles (moins de 10%), les demi-produits entre 5 et 20%, les produits de consommation entre 15 et 35% et les produits inutiles de 50% à 100%. Les autres produits considérés concurrents des produits marocains étaient interdits à l'importation.

⁶⁵ El Ktiri M., op. cit., p.29

⁶⁶ Marc L., « *Les finances de l'Etat* » Edition Laporte Rabat, p. 110

Pour ce qui est des taxes intérieures à la consommation, elles ont été appliquées au tout début aux tabacs, vins et alcools, ainsi que les produits pétroliers puis généralisées aux autres produits de consommations courantes tel que le sucre, le thé, le café...

La taxe sur le chiffre d'affaires a été instituée le 30 décembre 1961, en remplacement de la taxe sur les transactions. Cette nouvelle taxe avait prévu plusieurs taux : l'eau, l'énergie électrique, le gaz et les produits pétroliers étaient taxés à des taux variant de 6 à 8%, les produits pharmaceutiques, récepteurs de radiodiffusion et télévision et les fournitures scolaires étaient au taux de 8%, les huiles alimentaires à 9%, certains produits alimentaires de large consommation à 12%. Avec une exonération des produits de première nécessité tel le pain, les farines, le lait, le sucre, les produits agricoles, les transports ferroviaires⁶⁷...

3- La réforme fiscale de tertib

Connu sous le nom de “ Tertib ” (organisation), cette nouvelle réforme consistait à suivre une politique fiscale basée sur la justice et l'égalité, ne concédant à personne aucun privilège ni immunité des taxes locales, dont jouissaient auparavant grand nombre de personnes⁶⁸.

Le tertib entré en application en 1915 et dérivé de la Zakat a été supprimé par le discours royal prononcé le 19 juin 1961. Il fut remplacé par l'impôt agricole institué par le dahir n° 1.61.438 du 30 décembre 1961 pour remédier aux insuffisances du tertib et adapter la fiscalité agricole aux exigences du développement économiques et social du pays (Bensalah Zemrani, 1982). A cet effet, il fut assis non sur le revenu réel mais sur le revenu virtuel fondé sur les terrains à usage agricole et arboricole. Aussi, le tarif de l'impôt agricole a conduit à exonérer une fraction importante des agriculteurs en relevant le seuil d'imposition (90% environ). La tranche du revenu allant de 0 à 1400 DH a été exonérée avec application d'un tarif progressif allant de 8% à 20%.

4- Autres réformes

En 30 décembre 1961, il a été institué une nouvelle taxe nommée taxe sur le chiffre d'affaires en substituant la taxe sur les transactions. le taux d'imposition de ce

⁶⁷ Rapport de conseil économique et social, 2012, p. 53

⁶⁸ Lebel R., Larose E., (1925), « L'impôt agricole au Maroc, "le tertib" ».

prélèvement variaient en fonction de la matière imposable, ainsi il a avait prévu plusieurs taux : l'eau, l'énergie électrique, le gaz et les produits pétroliers étaient taxés à des taux variant de 6 à 8%, les produits pharmaceutiques, récepteurs de radiodiffusion et télévision et les fournitures scolaires étaient au taux de 8%, les huiles alimentaires à 9%, certains produits alimentaires de large consommation à 12%... tout en exemptant plusieurs produit de grande consommation comme les denrées alimentaires (le pain, les farines, le lait, le sucre...), les produits agricoles, les transports ferroviaires...

En ce qui concerne l'imposition des salaires, il s'agissait principalement du prélèvement fiscal opéré sur la population active occupée du secteur public et privé par le biais du prélèvement sur les traitements et salaires (P.T.S.). Cet impôt portait sur les salaires, les primes, les gratifications, les indemnités et émoluments et tous les avantages en argent ou en nature ainsi que les pensions de retraite avec une exonération des frais professionnels et des déductions en fonction de la situation familiale du contribuable. Ce prélèvement fiscal est retenu à la source sur la base d'un taux variant de 6% à 36%.

Par ailleurs, la taxation des professions libérales, industrielles et commerciales se faisait par le biais de l'impôt des patentes et l'impôt sur les bénéfices professionnels (en remplacement de l'impôt sur les bénéfices des activités patentables). L'impôt des patentes s'appliquait aux personnes physiques ou morales (quelle que soit leur nationalité) qui exercent une profession, une industrie ou un commerce au Maroc.

Toutefois, afin d'améliorer les recettes fiscales, il fut également adopté en 1972 une contribution complémentaire sur le revenu global des personnes physiques résidente à raison de leur revenu global et non résidente pour leurs revenus de source marocaine non passibles ou exonérés à l'étranger.

Et dans le but d'instaurer un système fiscal qui favoriserait le développement de la production et des investissements Il a également été instauré de nombreuses réformes fiscales. Le premier code des investissements date de 1958. Ce dernier a été complété par le code du 31 décembre 1960 dont le principal objectif était de faciliter la création et l'équipement des entreprises. Ainsi, il avait accordé :

- ❖ La réduction du droit d'enregistrement à l'apport en société à titre pur et simple à l'occasion des constitutions et des augmentations de capital des sociétés ;
- ❖ L'exonération partielle de l'impôt des patentes pour les nouvelles immobilisations à laquelle s'est ajoutée par la suite l'exonération quinquennale accordée à tous les secteurs d'activités ;
- ❖ L'exonération ou le remboursement des droits de douane frappant les biens d'équipement neufs (qui s'est par la suite élargie pour comprendre également les biens d'occasion) ;
- ❖ Possibilité de constatation d'amortissements accélérés des immobilisations nouvelles ;
- ❖ Constitution d'une provision pour l'acquisition de matériel neuf ...

De 1973 à 1983, la nouveauté introduite a consisté dans la modulation des avantages en fonction de la localisation régionale en vue de favoriser un développement régional harmonieux en distinguant trois à quatre zones géographiques distinctes avec une différenciation dans l'imposition des bénéfices.

Section 2 : Aperçu du système fiscal marocain

La compétitivité (incitations par la fiscalité), l'équité (acceptation sociale) et l'efficacité (génération de ressources pour fonctionner) sont les axes phares que tout système fiscale vise pour aboutir à un niveau de cohérence et d'adaptation avec la structure économique et sociale de l'Etat.

Le choix d'une politique fiscale se basant sur les impôts directs ou les impôts indirects, lorsqu'il est possible, n'est pas très aisé. La théorie financière a longuement discuté du problème de choix de la structure fiscale. Les politiques mettant l'accent sur les impôts directs mettent en évidence les avantages de ces derniers et les inconvénients des contributions indirectes⁶⁹.

Lors la classification de l'impôt plusieurs critères peuvent être utilisés, dans ce qui suit nous allons opter pour la classification économique de l'impôt où l'action sera mis sur les origines de la richesse (l'impôt sur le revenu) mais aussi sur son utilisation (l'impôt sur la dépense et l'impôt sur le capital). On peut distinguer donc entre les impôts directs et les impôts indirectes. C'est cette optique que nous allons utiliser pour décrire la structure fiscale du Maroc.

§1- les impôts directes.

Un impôt direct est un impôt qu'une personne physique ou morale paie directement à l'Etat qui l'a imposé. Un contribuable, par exemple, paie des impôts directs au à administration fiscale pour diverses fins, notamment l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle, la taxe sur les véhicules, la taxe d'habitation, la taxe sur les terrain non bâtis...

I- L'impôt sur les sociétés.

Il s'agit de l'impôt qui a été adopté le 26 juin 1986 par Chambre des représentants. L'impôt sur les sociétés⁷⁰ est assis sur l'ensemble des bénéfices ou des revenus des sociétés de capitaux (société anonyme (SA) et sociétés en commandite par action),

⁶⁹ NMILI M., (2015), « les impôts au Maroc techniques et procédures » 5^{ème} édition Oser, page 15.

⁷⁰ Loi n° 24-86 promulguée par le Dahir 1/86/239 du 31 décembre 1986, B.O. n° 3873 du 21 janvier 1987 ; décret n° 2/87/911 du 30 décembre 1987, modifié ou complété par les lois de finances postérieures.

des sociétés à responsabilité (SARL) limitée et autres personnes morales et par option les sociétés de personnes ne relevant pas des exclusions de l'article 2 relatif à l'IS

1- Champ d'application

Entre dans le champ d'application de l'IS toutes les sociétés quels que soient leur forme et leur objet ainsi que tous les établissements publics et autres personnes morales qui se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif. A ce titre on distingue les contribuables qui sont soumis obligatoirement à l'IS, ceux qui sont soumis par option et ceux qui sont exonérés.

1-1 Contribuables soumis d'office à l'IS

Au Maroc, on trouve trois catégories d'entreprises dont le résultat est soumis à l'IS à savoir, les sociétés de capitaux tel que les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les sociétés anonymes (SA) et les sociétés en commandite par action.

Sont également soumis à l'IS, les centres de coordination des grands groupes internationaux ayant leurs sièges à l'étranger ainsi que les sociétés non-résidentes, mais aussi les sociétés quels que soient leur forme et leur objet à l'exclusion de celles visées à l'article 3 ci-après ; les établissements publics et les autres personnes morales qui se livrent à une exploitation ou à des opérations à caractère lucratif ; les associations et les organismes légalement assimilés ; les Fonds créés par voie législative ou par convention ne jouissant pas de la personnalité morale et dont la gestion est confiée à des organismes de droit public ou privé, lorsque ces fonds ne sont pas expressément exonérés par une disposition d'ordre législatif⁷¹.

1-2 Contribuables soumis par option à l'IS

Ce sont des contribuables qui sont soumis initialement à l'IR mais ils sont à l'IS, c'est le cas des sociétés de personnes à l'instar des sociétés en commandite simple (SCS) constituées par des personnes physiques, des sociétés en nom collectif (SNC) il y a aussi et des sociétés de participation (SP), Les associations ; Les sociétés de gestion de fonds Les organismes publics qui exercent des activités lucratives

⁷¹ CGI, 2021, titre premier, article 2, année

1-3 Exonération

En vertu de l'article 6 du code général des impôts⁷² et à titre indicatif, parmi les contribuables qui bénéficie de l'exonération fiscale permanente en termes de l'IS après avoir vérifié certaines conditions, on trouve :

- ❖ Les sociétés non-résidentes au Maroc réalisant des plus-values sur la vente des actions et titres divers. Toutefois, si cette plus-value résulte de la vente des actions des sociétés à prépondérance immobilières ; ces sociétés ne bénéficient pas de cette exonération.
- ❖ La Ligue nationale de lutte contre les maladies cardiovasculaires,
- ❖ La Fondation Hassan II pour la lutte contre le cancer,
- ❖ Les associations à but non lucratif. Néanmoins si ces associations exercent des activités lucratives, elles deviennent soumises à l'IS pour le montant de leurs revenus relatifs à ces activités.
- ❖ Les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) pour les bénéfices relatifs aux produits provenant de la location d'immeubles construits à usage professionnel
- ❖ La Fondation Mohammed V pour la solidarité pour l'ensemble de ses activités et opérations et pour les revenus éventuels y afférents,
- ❖ Les coopératives et leurs unions si les conditions prévues sont respectées
- ❖ Les fédérations et associations sportives reconnues d'utilité publique
- ❖ Les promoteurs immobiliers qui réalisent des logements à faible valeur immobilière ou des logements sociaux sous le respect des conditions prévues
- ❖ Les exploitations agricoles dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 5 millions de dirhams. Toutefois, si ces contribuables perçoivent d'autres revenus provenant de l'exercice d'une activité non agricole ; elles seront soumises à l'IS au titre de ces dits revenus.

1-4 Les sociétés exclues du champ d'application de l'impôt sur les sociétés :

Selon l'article 3 du CGI, certaines personnes sont à titre indicatif, exclues du champ d'application du présent impôt :

⁷² Idem.

- ❖ Les sociétés en nom collectif (SNC) lorsque tous les associés sont des personnes physiques
- ❖ Les SCS lorsque tous les associés sont des personnes physiques
- ❖ Les groupements d'intérêt économique (GIE)
- ❖ Les sociétés immobilières transparentes.
- ❖ Les sociétés immobilières transparentes (SIP)
- ❖ Les sociétés de fait constituées uniquement par des personnes physiques
- ❖ Sociétés en participation

2- Réformes de l'impôt sur les sociétés

Depuis son instauration, l'impôt sur les sociétés a connu plusieurs remaniements qui ont porté essentiellement sur son taux. Fixé au départ à 45%, le taux de FIS a été revu à la baisse à plusieurs reprises pour s'établir à 30% à partir de 2008. Puis, la loi de finances pour l'année 2016 a institué un barème proportionnel dont les taux varient de 10% à 31% selon l'importance du résultat fiscal réalisé. Enfin, l'IS est devenu un impôt progressif à partir du premier janvier 2018 avec un barème à trois taux (10%, 20% et 31%) avant que la loi de finances pour l'année 2019 n'en modifie le taux intermédiaire en le ramenant de 20% à 17,5%.⁷³

II- L'impôt sur le revenu

Est impôt, directes, déclaratif, est progressif, instauré en janvier 1990 sous l'appellation d'impôt général sur le revenu (IGR), dans le cadre d'un processus de simplification et d'harmonisation du système fiscal marocain. Il s'applique sur les revenus des personnes physiques et de certaines de leurs groupements comme le cas des sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite simples, calculé annuellement par les contribuables.

1- Champ d'application

Selon l'article 22 du CGI, les catégories de revenus concernés par cet impôt sont :

- 1°- les revenus professionnels ;
- 2°- les revenus provenant des exploitations agricoles ;

⁷³ MOUNIR M., (2019), « Fiscalité de l'entreprise » 3^{ème} édition, page 167.

- 3°- les revenus salariaux et revenus assimilés ;
- 4°- les revenus et profits fonciers ;
- 5°- les revenus et profits de capitaux mobiliers.

Les principes territoriaux d'imposition à l'IR sont résumés dans le tableau suivant⁷⁴ :

Résidence habituelle	Au Maroc	Hors du Maroc
Revenus de source marocaine	Imposables à l'IR	Imposables à l'IR
Revenus de source étrangère	Imposables à l'IR	Non imposables à l'IR

2- Réformes de l'impôt sur les sociétés

La réforme de l'IR vise à rendre cet impôt plus équitable, à améliorer son rendement, et ainsi, à consolider la transition fiscale à moyen terme. Si, selon le Code Général des Impôts, l'IR s'applique à l'ensemble des revenus (salariaux, professionnels, agricoles, fonciers et du capital, y compris intérêts, dividendes, gains en capital), les revenus salariaux sont fortement prépondérants dans l'assiette de l'IR. La faible contribution des non-salariés est aggravée par le système des exonérations. Il en résulte de fortes distorsions économiques au détriment des salariés.⁷⁵

III- Les droits d'enregistrements⁷⁶.

L'enregistrement est une formalité à laquelle sont soumis les actes et conventions. Il donne lieu à la perception d'un impôt dit "droit d'enregistrement". Elle a pour effet de faire acquérir date certaine aux conventions sous seing privé au moyen de leur inscription sur un registre dit "registre des entrées" et d'assurer la conservation des actes.⁷⁷

Les taux applicables s'échelonnent, selon la nature de l'acte, de 0,25% à 5% avec là encore de nombreuses exonérations possibles. Des droits fixés (de 100 à 300 dirhams) sont prévus pour certaines catégories d'actes.

⁷⁴ NMILI M., Op. cit., p. 155.

⁷⁵ JALA H., (2011), « Analyse genre de la politique Fiscale au Maroc : Cas de l'impôt sur le revenu » édition L'HARMATTAN, p. 115

⁷⁶ La loi fondamentale sur l'enregistrement est le Dahir du 11 mars 1915.

⁷⁷ CGI, 2021, p. 209

1- Champ d'application

Sont soumis aux formalités d'enregistrement au terme de l'article 127 du code général des impôts :

- ✓ Les actes et conventions établis au Maroc ;
- ✓ Les actes et conventions passés à l'étranger portant sur des biens, droits ou opérations dont l'assiette est située au Maroc ;
- ✓ Tous autres actes et conventions passés à l'étranger et produisant leurs effets juridiques au Maroc.

2- Exonérations au titre des droits d'enregistrement

Sont exonérés des droits d'enregistrement, au titre de l'article 129 du CGI (2021) :

Les actes présentant un intérêt public : les jugements visant le recouvrement des créances publiques, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les acquisitions servant à la représentation diplomatique des Etats étrangers, etc.

Les Actes concernant l'Etat, les Habous et les collectivités territoriales : les acquisitions de l'Etat et des collectivités locales, les actes relatifs aux opérations de crédit réalisés par les organismes publics (CNCA, les caisses d'épargne, le Trésor, etc.).

Les actes présentant un intérêt social : les sociétés coopératives d'habitation agréées, les acquisitions de la CNSS, les actes des caisses d'assurances mutuelles agricoles, les actes des sociétés de bienfaisance, etc.

3- Effets des droits d'enregistrement

La formalité de l'enregistrement a pour effet de faire acquérir date certaine aux conventions sous seing privé au moyen de leur inscription sur un registre dit "registre des entrées" et d'assurer la conservation des actes Au regard du Trésor, l'enregistrement fait foi de l'existence de l'acte et de sa date.

L'enregistrement doit être réputé exact jusqu'à preuve du contraire en ce qui concerne la désignation des parties et l'analyse des clauses de l'acte. Les parties ne peuvent se prévaloir de la copie de l'enregistrement d'un acte pour exiger son exécution.

A l'égard des parties, l'enregistrement ne constitue ni une preuve complète, ni même, à lui seul, un commencement de preuve par écrit.

§1- les impôts indirectes.

La taxe sur la valeur ajoutée TVA (intérieure et à l'importation) et les taxes intérieures à la consommation TIC (sur les tabacs, les produits énergétiques et sur les alcools et boissons).

I- La taxe sur la valeur ajoutée⁷⁸.

La TVA est un impôt indirect institué au Maroc en 1986, est un impôt sur la consommation perçu de façon fractionnée, à chacun des stades d'un circuit de production ou de distribution. Elle reste à la charge du consommateur ou de l'utilisateur final du bien ou du service. L'entreprise doit calculer et facturer la TVA à ses clients. En contrepartie elle dispose du droit de déduire la TVA qui lui a été facturée par ses fournisseurs.⁷⁹

1- Champ d'application

Font partie du champ d'application de la TVA, les opérations de nature industriel, commercial, artisanal, ou relevant de l'exercice d'une profession libérale ainsi qu'aux opérations d'importation, et ce quelles que soient le statut juridique et la nationalité et des personnes qui ont exercé les opérations précitées.

1- Exonération

Les exonérations sont des opérations normalement soumises à la TVA, mais le législateur les a exonérées soit pour des raisons d'ordre sociales, économiques ou culturelles. On

⁷⁸ Dahir n° 1.85.347 du 20 décembre 1985. Décret n° 2.86.99 du 14 mars 1986.

⁷⁹ E. Disle et J. Saraf, (2016), « *Gestion fiscale* » édition Dunod, P. 12.

peut classer les opérations exonérées en vertu des articles 91 et 92 du CGI en deux catégories.

- ❖ Les opérations exonérées sans droit à déduction
- ❖ Les opérations exonérées avec droit à déduction.

1-1 Les exonérations sans droit à déduction

Il s'agit d'un régime qui oblige l'assujetti à la TVA à vendre en hors taxe et sans pouvoir pour autant récupérer la TVA qui a frappé ses achats. Il s'agit à titre limitative de :

- ✓ Les produits de première nécessité autrement qu'à consommer sur place ;
- ✓ Les journaux, publications et films ;
- ✓ Les petits prestataires ;
- ✓ Les opérations financières de l'Etat ;
- ✓ Les actes médicaux ;
- ✓ Les opérations réalisées par certains organismes ;

1-2 Les exonérations avec droit à déduction

L'exonération avec droit à déduction veut dire que le contribuable, commercialise à l'hors taxe pourtant il a le droit de récupérer la TVA payée qu'il a payée à ses fournisseurs lors de ses achats. C'est le cas par exemple de :

- ✓ Les opérations d'exportation de biens et services et opérations assimilées ;
- ✓ Les marchandises ou objets placés sous les régimes suspensifs en douane ;
- ✓ Les biens d'équipement ;
- ✓ Les opérations de constructions de logements sociaux ;
- ✓ Les opérations, effectuées par les banques et des sociétés holding offshore ;
- ✓ Les opérations réalisées par certains organismes,
- ✓ Les achats des missions diplomatiques ;

2-Réformes de l'impôt sur la TVA

La réforme de la TVA constitue une condition fondamentale de la transition fiscale. Dans un premier temps, il convient d'élargir la base imposable, jusqu'ici fortement érodée par les exonérations, qui doit faciliter le passage progressif à une TVA moderne, initialement

à deux taux, puis à terme, à taux unique⁸⁰. On peut estimer qu'un tel élargissement de l'assiette permettrait de gagner environ 2 points de PIB, tout en acceptant des pertes de recettes qu'entraînerait la mise en œuvre d'une TVA neutre (suppression des obstacles au remboursement des crédits de TVA, essentiellement de la règle du butoir)⁸¹.

II- Taxes intérieures à la consommation TIC

D'après le Dahir portant loi n° 1-77-340 du 9 octobre 1977 l'administration des douanes et impôts indirects est l'organisme chargé de la liquidation et du recouvrement des taxes intérieures de consommation.

1- Champ d'application

La Taxes intérieures à la consommation s'applique à quelques biens de consommation, il s'agit principalement d'après la loi citée ci-dessus⁸² de :

Les limonades, eaux gazeuses ou non gazeuses, eaux minérales, eaux de table ou autres, aromatisées ou non aromatisées ;

- ✓ Les bières ;
- ✓ Les vins et alcools ;
- ✓ Abrogé ;
- ✓ Les produits énergétiques et les bitumes ;(**abrogé**) ;
- ✓ Les ouvrages de platine, d'or et d'argent ;
- ✓ Les tabacs manufacturés ;

Les liquides pour charger ou recharger les appareils électroniques dits « cigarettes électroniques » et appareils similaires.

S'applique à un nombre restreint de biens de consommation (produits pétroliers, alcool, sodas, tabacs, etc.). Les caractéristiques générales de ces taxes en font un instrument

⁸⁰ Akesbi, N., (1994). « *La réforme fiscale de l'ajustement structurel au Maroc : portée et limites* » Annales Marocaines d'Economie, numéro spécial (hors série).

⁸¹ JALA H., (2011), « Analyse genre de la politique Fiscale au Maroc : Cas de l'impôt sur le revenu » édition L'HARMATTAN, p. 115

⁸² Loi n° 1-77-340 du 9 octobre 1977

pratique d'adaptation à la Variation des besoins de financement, soit par une augmentation des taux nominaux soit par l'élargissement de la liste des produits soumis à la taxation.

La loi de finance 2021 a introduit de nouvelles dispositions sur la taxe intérieure de consommation (TIC). Ces ajustements portent entre autres sur les boissons alcoolisées et les produits de tabac chauffé.

2- Les exonérations de TIC⁸³

Font partie de liste des biens exonérés de la TIC et dans le cadre des conditions et limites fixées par arrêté du ministre chargé des finances les éléments ci-dessous :

Les marchandises exportées, visées à l'article premier ci-dessus, à l'exclusion des ouvrages de platine, d'or ou d'argent portant la marque du poinçon de la garantie.

Les freintes (déchet ou perte subi par certaines marchandises pendant la fabrication, le transport ou les manipulations),

- ❖ Les déficits provenant de causes naturelles,
- ❖ Les vins enlevés pour être :
 - Distillés ou utilisés dans les vinaigrieres,
 - Détruits comme impropres à la consommation,
 - L'alcool contenu dans le vin et dans la bière.
- ❖ Tels que définis à l'article 2 ci-dessus.
- ❖ Les produits pétroliers consommés par les raffineries visées à l'article 43 ci-dessus au cours des opérations de fabrication effectuées dans l'enceinte desdites raffineries.
- ❖ Les ouvrages de platine, d'or ou d'argent d'un poids inférieur ou égal à un gramme.
- ❖ Les carburants, combustibles et lubrifiants utilisés par les navires et embarcations exploités par les madragues et les fermes aquacoles.
- ❖ Les carburants, combustibles et lubrifiants nécessaires aux navigations maritimes ou aériennes à destination de l'étranger.

⁸³ Idem.

IV- Les droits de douanes (DD)

Les tarifs douaniers sont équivalents aux taxes perçues sur les marchandises importées de l'autre côté de la frontière. Ces droits peuvent être un taux fixe ou un pourcentage du prix. La base sur laquelle s'arrête les droits de douanes porte sur des éléments qualitatifs (les types de marchandises) mais aussi des éléments quantitatifs (la valeur et le poids des marchandises).

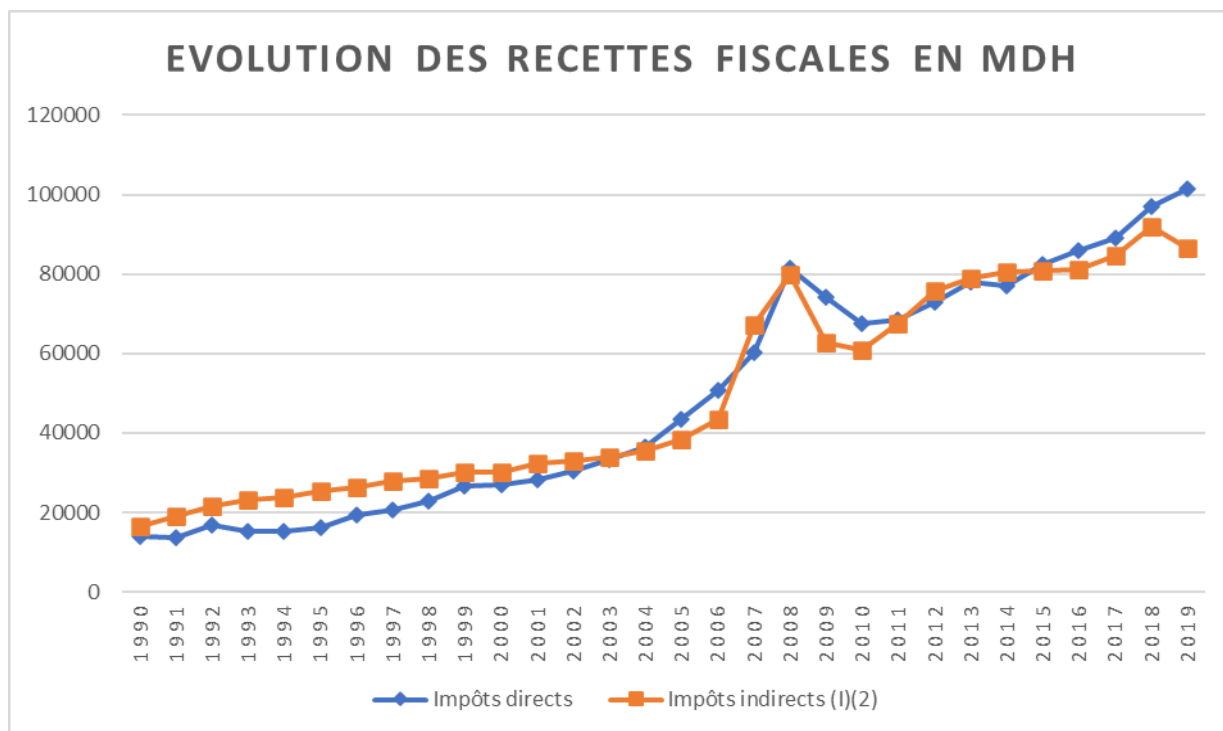
Dans ce cadre, le Maroc a signé plusieurs accords commerciaux de démantèlement tarifaire :

- L'accord de libre-échange signé avec l'Union Européenne entré en vigueur en 2000 pour une période de 12 ans.
- L'accord avec les USA en 2006.
- L'accord de libre-échange avec l'Égypte et la Tunisie et la Jordanie à l'horizon 2010, « déclaration d'Agadir ».

§3- Evolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales nettes au Maroc sont approximativement de 72 % du cumul enregistré de ses recettes. Elles sont constituées principalement d'impôts directs et indirects.

Dans son rapport sur l'exécution du budget de l'Etat pour 2019, la Cour des comptes a souligné que les recettes fiscales sont toujours concentrées dans deux régions, à savoir Casablanca-Settat et Rabat-Saale-Knitra (Rabat-Settat). Salé-Kénitra), représentant d'environ 81,7%. Cependant cette répartition géographique des recettes cache des préjugés, notamment en ce qui concerne le fait que les sièges sociaux des entreprises sont concentrés dans quelques zones et que ses activités sont réparties dans le territoire.



Source : Elaboré par nos soins, à partir des données de la banque mondiale

Suite au graphique ci-dessus, les recettes fiscales nettes⁸⁴ du payés ont été arrêté en 2019 à 188,026 Mdh, c-à-d qu'en raison de la réduction de la fiscalité indirecte il y a eu une légère baisse de -45% par rapport à l'exercice budgétaire 2018.

Le diagnostic des recettes fiscales a révélé trois aspects principaux, reflétant l'influence des facteurs conjoncturels et structurels internes et externes et leurs inférences sur les mesures de réponse prises par les pouvoirs publics :

- Phase d'assainissement budgétaire : Compte tenu de l'émergence de secteurs dynamiques (poste et télécommunications, bâtiments et travaux publics, activités financières et assurances), les évolutions de la structure du PIB ont un impact positif sur la fiscalité du fait des entreprises de ces secteurs.
- Cette étape est caractérisée par une corrélation forte positive entre les recettes fiscales et le rythme des activités économiques.

⁸⁴ Les recettes fiscales nettes se calculent par différence entre les recettes fiscales brutes et les emboursements et dégrèvements. En 2017, le montant des recettes fiscales brutes a été de 408,2 Mdh et celui des remboursements et dégrèvements de 112,6 Mdh.

- ❖ Phase où les recettes fiscales tendent vers la baisse : Depuis 2009, les recettes fiscales se sont améliorées. La sensibilité de l'économie marocaine à la récession économique due à la crise financière mondiale (2007- 2009), qui a impacté significativement les principaux partenaires du Maroc a baissé les recettes des divers du système fiscal. Cette tendance à la baisse a été amplifiée par les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'activité économique en réduisant les taux d'imposition des sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR)
- ❖ Phase de reprise : Cette étape se caractérise par le début de nouvelles hausses d'impôts, après des évolutions modérées entre 2013 et 2014. Dans le cadre de la reprise économique et sous l'influence de certaines mesures d'accompagnement, les recettes fiscales deviennent de plus en plus importantes et ce depuis 2015. Cette augmentation, a été de 7,8% en 2019.

Rappelant que le niveau de la pression fiscale enregistré au Maroc en 2017 est de 27,6% soit 10,4% supérieur à la moyenne de 26 pays africains. Les efforts déployés (contrôle et de recouvrement en particulier) par l'administration fiscale ont permet de baisser ce taux pour qu'il devient de 17,2% en 2019 soit une pression fiscale nettement inférieur à la moyenne de l'Amérique latine (22,8%).

Section 3 : Analyse critique du système fiscale marocain

Le panorama historique et technique de la fiscalité marocaine que nous venons de dresser n'a de sens que s'il est replacé dans son propre contexte sur la base des données économiques, sociales et politiques du pays.

Dans l'histoire, la fiscalité marocaine semble avoir été affectée par une période riche en événements politiques, économiques et sociaux. Elle a laissé ses empreintes sur certaines situations politiques qui ont ému l'unité du pays et sa structure sociale et économique, c'est pourquoi les réformes ou, plus précisément, les changements de politique budgétaire coïncident avec la période principale au Maroc. Histoire avant, pendant et après l'indépendance. On constate qu'à chaque période politique ou à chaque étape de la vie politique du pays, il existe une structure fiscale correspondante, qui a toujours été son moteur et son facteur décisif. Ces structures ou systèmes fiscaux sont de conceptions différentes parce que leurs motivations ne sont pas proprement les mêmes⁸⁵.

Le système fiscal marocain, dans sa conception et sa philosophie actuelle n'est que le reflet des situations historiques qui l'ont déterminé et marqué de leur poids. Il ne résulte pas d'un effort de conceptualisation, pas plus qu'il ne se représente en vertu de critères déterminés a priori d'équité et de neutralité sur lesquels il a été ébauché. Les prises des décisions d'ordre fiscal s'est déroulée dans le temps et s'est faite par additions successives, par ajustements arbitraires et fortuits répondant moins à des orientations claires, à un choix d'objectifs socio-économiques qu'à des normes générales et à des mesures politiques édictées et voulues par la classe dominante.

Il est normal qu'un système fiscal, dont la nature objective est de servir les intérêts d'une classe dominante au détriment de l'ensemble des classes sociales et dont l'esprit qui a présidé à son élaboration ne s'insère pas dans une optique de développement national approprié et harmonieux, connaisse des limites principalement de deux natures :

- Des limites quantitatives
- Des limites qualitatives.

⁸⁵ VALENDUC C., (2011) : « *Quelle structure des prélèvements pour quelle croissance ?* ». Les Cahiers, le cercle des économistes, PUF, Ed. Descartes & Cie.

§1 Les limites quantitatives du système fiscal marocain.

On doit constater que les objectifs immédiats d'un plus grand rendement ont été bien souvent préférés aux objectifs primordiaux d'une politique de développement qui devrait inspirer de prime abord, ses choix fiscaux.

En recherchant toutes les mesures propres à faire face aux besoins conjoncturels de l'Etat et par conséquent à se procurer les fonds appropriés, la politique fiscale marocaine a mis en avant l'objectif financier et budgétaire. Il s'agit de trouver les moyens de financement des services de l'Etat qui se remmènent à augmenter les recettes publiques de façon, à tout le moins, à éviter progressivement le recours à une création inflationniste de monnaie. Mais si l'accroissement des recettes fiscales doit constituer l'un des objectifs de la politique fiscale, il est un autre objectif d'importance qui est de créer les incitations positives à l'investissement privé productif et d'éliminer les facteurs contrariants qui constituent les blocages à toute action d'investissement, lorsque l'économie a besoin d'un ensemble de mesures fiscales propres à porter à son maximum la formation du capital, tant public que privé et à assurer une croissance rapide du produit national.

Il est peut-être intéressant, sur un plan financier, de chercher dans les impôts à taux trop élevés ou fortement progressifs, une source nouvelle et considérable de recettes fiscales.

Mais ce choix peut être anti-économique « dans la mesure où ces applications qui rapportent peu de recettes peuvent fortement décourager l'activité économique.

Du reste, il y a des limites dans les taux ou la progressivité des impôts qui ne peuvent être dépassées au risque de porter atteinte non seulement aux objectifs de croissance économique, mais aussi à la machine fiscale. Ces limites ne peuvent pas être théorisées. Elles dépendent de variables et d'indicateurs qui feront l'objet des développements de la seconde partie.

Seront examinés successivement le rendement de la fiscalité marocaine et son recouvrement.

1- Le rendement fiscal :

Le rendement des impôts dépend principalement des différentes catégories d'impôts mises en œuvre (impôts directs, taxes sur les produits et sur les services, taxes et droits à l'importation et à l'exportation) et de leurs possibilités de rendement. En outre, le rendement fiscal d'un impôt particulier ou d'un groupe d'impôts dépend de l'assiette, du barème des taux, de ses effets sur l'économie et enfin, mais pas le moins, de l'efficacité de l'administration fiscale.

Dans une structure fiscale rigide, le niveau du rendement est tel que les possibilités sont limitées et la tentation est grande de trouver des sources supplémentaires de recettes. C'est ce qui explique la tendance des autorités fiscales à recourir à des modifications annuelles dans le cadre des lois de finances, pour répondre aux exigences d'une situation conjoncturelle sans pour autant les placer dans un contexte d'objectifs globaux de politique économique et financière. Par suite de modifications continues, le système fiscal finit par connaître une grande complexité et présenter des distorsions. Or, pour être efficaces, les mesures de politique fiscale doivent être adaptées à la structure du pays et répondre à des objectifs précis et bien formulés. Il ne s'agit pas de mettre en œuvre des moyens dont l'efficacité est douteuse quand ils ne sont pas au service d'objectifs fiscaux inspirés par des critères qui permettent d'évaluer un système fiscal pour l'améliorer et le parfaire. Ces critères ont été mis au point depuis l'époque d'Adam Smith et de Ricardo sous forme de « canons de la fiscalité » et continuent depuis lors d'articuler les politiques fiscales.

Les résultats financiers des différentes composantes de la fiscalité marocaine traduisent un accroissement très marqué en valeur absolue et en valeur relative du produit des impôts. Notamment, le rendement de l'imposition des revenus du travail et des bénéfices enregistre des progrès notables qui ont permis de doubler cette fiscalité en peu de temps.

L'évolution du rendement fiscal entraîne une modification de la structure puisque l'imposition des revenus occupe une place de plus en plus importante. Est-ce-à dire que le système fiscal marocain s'oriente vers une imposition nationale des revenus qui permette d'imposer l'ensemble d'éléments constitutifs des revenus. Suivons les variations des valeurs des impôts données par le tableau de l'évolution de la masse des impôts ci-après reproduit :

TABLEAU N°2 : EVOLUTION DU VOLUME DES IMPOTS DANS LE TEMPS EN MILLIONS DE DIRHAMS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Impôts Directs	60 308	81 827	71 734	65 004	70850	78 911	77 390	77 593	80 835	85 075	91 989	100287	101937
IR	28 009	33 312	26 728	26 928	29 121	33 418	34 081	33 985	36 685	39 036	39 307	43898	44510
IS	30 013	46 290	42 395	35 114	39 370	43 187	40 417	41 480	41 091	42 962	49 971	52225	54004
Taxe Professionnelle	278	213	180	205	209	213	292	229	246	288	338	342	388
Contribution de solidarité sur les B & R	-	-	-	-	-	-	453	-	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation	71	31	29	30	27	36	55	53	52	33	33	47	33
Majorations	1865	1885	2315	2650	2055	1986	1994	1796	2705	2742	2328	3700	2990
Autres impôts directs	72	96	87	77	68	71	98	50	56	14	12	75	12
Impôts indirects	67 069	79 943	74 709	86 325	93179	97 530	98 135	97 276	100 003	101 631	108 647	91801	153674
TVA	49 730	61 250	55 079	65193	71 319	74 786	75 260	73 427	74 637	75 497	81 264	64510	69997
Intérieure	20 707	25 817	22 484	26 759	27 190	27 963	28 921	26 999	28 867	27 626	29 867	27473	29133
Importation	29 023	35433	32 594	38 434	44 129	46 823	46 339	46 428	45 770	47 871	51 397	37037	40864
TIC	17 339	18 693	19 630	21 132	21 860	22 744	22 875	23 849	25 366	26 134	27 383	27291	16608
Tabacs	6133	6983	6865	7502	7494	8153	8007	8478	8587	9328	9920	10615	10267
Produits énergétiques	10 159	10 639	11 708	12 307	12 943	13 127	13 323	13918	15 312	15 222	15 732	16834	16432
Autres	1047	1071	1057	1323	1423	1463	1545	1453	1467	1585	1731	1860	1775
Droits de douane	13 415	13 706	11 830	12 242	10 286	9003	7681	7738	7715	9074	8609	9168	8910
Droits d'importation	13386	13 680	11 806	12 242	10 286	8983	7661	7718	7691	9051	8580	11390	10694
Autres	29	26	24	0	0	20	20	20	25	24	29	32	30
Enregistrement et timbre	9331	10 175	9104	9992	10 667	13 060	13 559	15 579	16 092	15 827	15 669	15039	18039
Recettes fiscales	150123	185 651	167 377	173 563	184 982	198 504	196 765	198 186	204 645	211 607	224 914	295400	281300

Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures – Ministère de l'Economie et des Finances

A propos de certaines composantes de la fiscalité marocaine, on peut faire quelques commentaires :

a) L'impôt agricole : continue à jouer un rôle bien limité en tant que source de recettes fiscales. La marge de variation de cet impôt, dans la période 2007-2019 est sans importance. Son faible rendement, lié à sa faible progressivité, illustre la sous-imposition des revenus agricoles.

b) L'impôt sur les bénéfices professionnels : constitue la part principale des recettes de la fiscalité directe. L'apport de cette imposition qui établit une étroite corrélation entre l'évolution des structures économiques et celle des structures fiscales a connu une progression timide entre les années 2008 et 2012, pour atteindre un niveau élevé en 2016 dû essentiellement à la part de l'O.C.P. qui a triplé, en cette année, le prix de vente de ses phosphates sur les marchés extérieurs.

A part cet appoint très substantiel, l'I.B.P. dégage des recettes du secteur des entreprises et sociétés, en imposant leurs bénéfices, autrement dit les activités des sociétés rentables. L'imposition des bénéfices de ces sociétés permet de prélever une partie des bénéfices et peut servir à orienter les investissements vers les secteurs souhaités et à encourager de surcroît le réinvestissement des bénéfices dans le pays. L'imposition des bénéfices des sociétés notamment s'effectue selon le principe de la territorialité en vertu duquel l'impôt frappe seulement les bénéfices réalisés dans les entreprises exploitées dans le pays par un établissement stable et autonome. Cette forme d'imposition, selon le principe du domicile, au lieu de l'origine, se heurte à des difficultés d'appréhension d'une partie des bénéfices et de répartition des dépenses communes dans les sociétés étrangères (filiales ou succursales de sociétés mères, sociétés de représentation et agences des multinationales).

On ne manquera pas de retenir enfin que dans une structure de recettes fiscales aussi rigide que celle du Maroc, les entrées de l'impôt cédulaire sur les bénéfices commerciaux et industriels enregistrent une progression très moyenne.

c) Le prélèvement sur les traitements et salaires et la contribution complémentaire sur les revenus des personnes physiques :

Bien que le P.T.S. représente la forme de taxation la plus sûre à appréhender dans sa réalité, étant perçue à la source, son rendement est d'une importance relative compte tenu de la structure des salaires et revenus du travail. Mais c'est sans doute l'impôt le plus productif par rapport à la matière imposable car les revenus du travail sont en fait imposés de la manière la plus stricte et la mieux contrôlée que les autres sources de revenus générateurs des autres impositions.

Avec la contribution complémentaire qui rallonge l'imposition des revenus du travail, le rendement de cette catégorie d'impôts s'amplifie en valeur relative pour produire des recettes supplémentaires. Avec des taux fortement progressifs, cet impôt aurait pu procurer davantage de ressources s'il était administré de façon plus efficace et si la régie de forte progressivité n'était pas plutôt un mythe qu'une réalité. Il s'est avéré en effet que les taux nominaux fortement progressifs de cet impôt ne sont pas toujours applicables, au-delà d'un certain palier de l'échelle, et on peut dire que les taux effectifs sont des taux bien inférieurs aux taux nominaux réglementaires et théoriques.

d) La taxe sur les produits et la taxe sur les services : qui s'imposent à la production, y compris les impôts de consommation qui frappent les produits de fabrication locale, gagnent en importance comme source de recettes fiscales. Leur rendement potentiel semble être atténué par les multiples limitations créées par les déductions et réductions de taux. Les effets en cascade sont habituellement réduits en déduisant du chiffre d'affaires imposable les éléments de matières premières ou produits déjà taxés et qui entrent intégralement ou en partie dans la composition du produit fini. On opère la déduction physique qui est une sorte de crédit d'impôt pour le montant de la taxe versée aux stades antérieurs de la production. Mais la déduction physique ne permet pas de supprimer totalement les effets en cascade ni d'uniformiser la charge fiscale qui pèse sur le produit fini en fonction de nombre de stades de production.

D'autre part, la T.P.S. étant appliquée aux prestations de services bien qu'à un taux inférieur à celui qui s'impose à la vente des produits, favorise ainsi les revenus du travail,

car les prestations de service sont fortement tributaires de la main-d'œuvre. Avec les différentes variantes de la taxe sur les produits et de la taxe sur les services selon le principe de la valeur ajoutée et avec l'étendue de son champ d'application aux produits de fabrication locale et aux importations ainsi qu'aux prestations de service, l'efficacité de cet impôt est telle qu'il convient de bien l'administrer dans le sens de sa simplification pour en tirer les meilleurs résultats.

e) L'imposition des importations : est caractérisée par la multiplicité des droits et taxes d'entrée qui frappent les produits à l'importation en sus des droits de douane.

Si le volume des entrées fiscales des droits et taxes d'importation est quantitativement important dans la structure des recettes fiscales, il n'en est pas moins vrai qu'elles ne sont pas nécessairement des recettes stables car elles réagissent à révolution des prix et à la conjoncture économique.

Malgré le caractère souhaitable d'une stabilisation de l'économie par un système fiscal qui réagit à la conjoncture économique, des difficultés pourraient surgir pour maintenir la stabilité des recettes, particulièrement dans un pays où la structure de la fiscalité accuse un manque de souplesse.

En définitive, le rendement de l'ensemble des impôts est apprécié en fonction de leur assiette. Mais cette évaluation ne pourrait rester qu'approximative si elle n'était pas effectivement recouvrée. C'est pourquoi l'action de recouvrement fiscal revêt une importance extrême.

2- La pression fiscale :

Rapport entre la masse des impôts prélevés une année donnée sur le montant du produit national brut (ou à la production intérieure brute) de l'année. Elle mesure le niveau des recettes fiscales totales ou le niveau d'imposition.

L'évaluation de la pression fiscale n'est pas un travail simple, il soulève des lacunes d'ordre méthodologique⁸⁶, les plus connus sont :

❖ Le calcul et l'appréciation des recettes fiscales totales.

⁸⁶ J. BRANCHU (1970), « Signification et mesure de la pression fiscale », *Economie et statistique*, n° 11.

- ❖ La démarche de calcul du PNB ou du PIB.
- ❖ La lecture et l'interprétation du résultat.

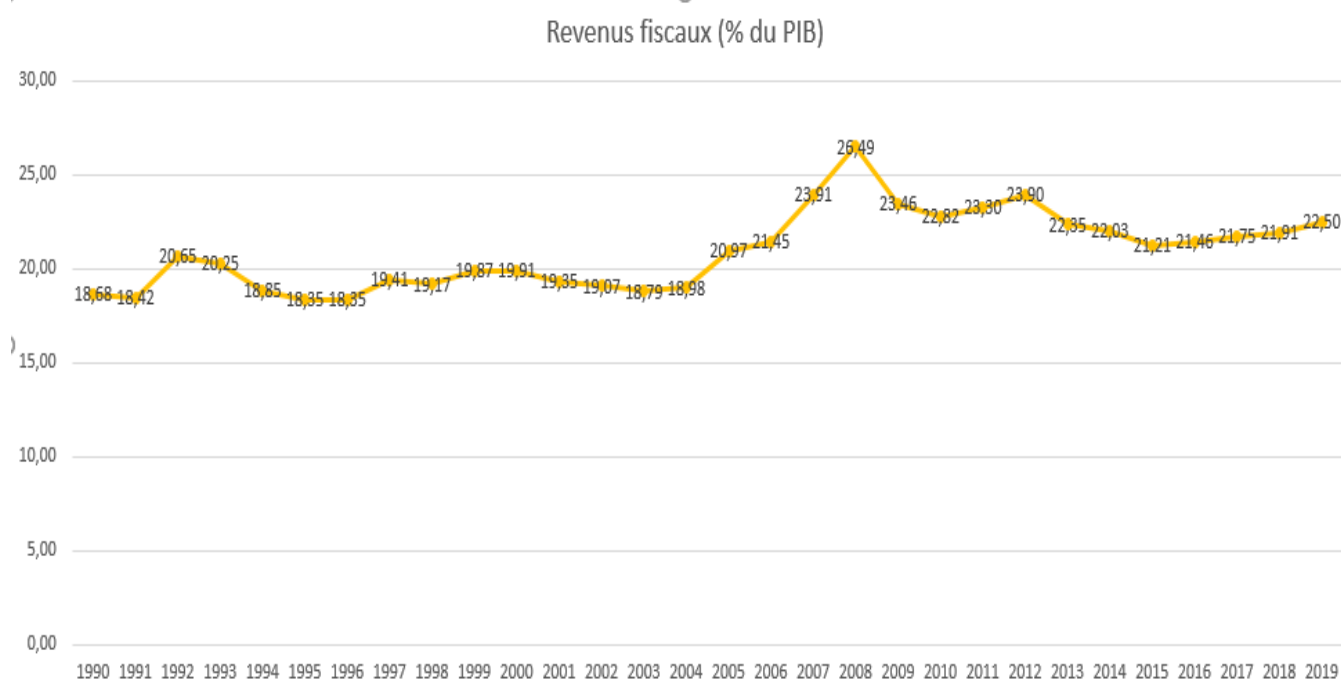
D'abord, pour le calcul et l'appréciation des recettes fiscales, on considère que ces recettes fiscales sont comprises comme le produit des Impôts d'Etat et des collectivités locales.

Ensuite, comme agrégat mesurable du revenu, on opte pour le PIB au prix du marché.

Enfin, lecture et l'interprétation du résultat du résultat implique des termes de référence ou des points de comparaison en utilisant les taux de pression fiscale d'autres pays comparables aux pays étudiés.

Le C.E.S. au Maroc, a récemment réalisé une étude basée sur les données du Ministère des Finances concernant les recettes fiscales et le P.I.B récemment révisées et établies par l'Institut National de la Statistique donne les résultats de l'évolution de la pression fiscale au Maroc il se situe en 2017, à hauteur de 21,15%.⁸⁷

Figure n° 10 : Evolution de la pression fiscale au Maroc entre 1990-2019



Source : Elaboré par l'auteur ; Données de la banque mondiale

⁸⁷ Avis du C.E.C (2019) « Un système fiscal, pilier pour le Nouveau Modèle de Développement » rapport n°19, p. 8

D'après cette étude il nous apparaît clairement que la pression fiscale au Maroc est plus au moins importante, comparativement à d'autres pays du même panier, concernant le degré de développement

Le Maroc est sur la troisième du classement de la pression fiscale en Afrique. D'après l'OCDE, les recettes fiscales sont constituées des impôts et cotisations sociales et représentent 26,4% du PIB au Maroc en 2016, soit environ le troisième niveau le plus élevé en Afrique après la Tunisie (29,4%) et l'Afrique du Sud (28,6 %).

Une mission du F.M.I. qui s'est rendue récemment au Maroc dans le cadre de la réforme fiscale envisagée par les autorités gouvernementales a tenté d'actualiser les calculs de la pression fiscale au Maroc. Estimant que les résultats fiscaux d'un pays sont influencés par l'existence de sources de recettes fiscales facilement exploitables et par le niveau de développement économique, en particulier le fort degré d'ouverture de l'Economie marocaines. En 2019, les importations ont représenté à peu près 49,26 %⁸⁸ du P.I.B. et l'existence d'un secteur minier bien développé, la mission a relevé une pression fiscale au Maroc supérieure à celle de pays qui ont atteint un niveau comparable de développement mais dont le commerce intérieur et le secteur minier sont moins développés.

Sur la base des mêmes facteurs, le Maroc vient au 18^{ème} rang de classement des paiements fiscaux par habitant. Avec ces deux éléments de comparaison, il apparaît, que les résultats fiscaux du Maroc sont légèrement supérieurs à la moyenne. Or tout indique que pour le Maroc, la pression fiscale, dans le cadre du système fiscal actuel, a tendance à s'accroître à un rythme anormalement élevé⁸⁹.

Les experts estiment que le système fiscal Marocain est très peu progressif et faiblement productif. Ils soutiennent que la fiscalité est constante aussi bien dans les types d'impôts que dans leurs taux, les recettes fiscales évoluent à peu près au même rythme que la production intérieure brute. Ils en viennent à la constatation que l'accroissement du volume de production intérieure brute se répercute proportionnellement sur les recettes

⁸⁸ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/MAR/fr/NE.IMP.GNFS.ZS.html> consulté le : 16/06/2020

⁸⁹ J. BRANCHU (1970), « Signification et mesure de la pression fiscale », *Economie et statistique*, n° 11.

fiscales, alors qu'il devrait avoir une répercussion plus que proportionnelle comme c'est le cas de systèmes fiscaux des pays développés.

Cette thèse ne semble pas résister à l'examen attentif des faits et des chiffres tirés des évaluations et calculs de pression fiscale, notamment ceux établis par les experts du F.M. I. tout récemment.

Il semble que la charge fiscale au Maroc connaisse une tendance marquée à la hausse et qu'elle soit parvenue à la limite de la charge fiscale optimale estimée par Colin Clark qui la situe à 25%⁹⁰.

Force est de constater donc que le niveau atteint par la pression fiscale dans notre système fiscal actuel est considérablement élevé par rapport à nombre de pays en voie de développement qui sont dans une situation comparable au Maroc et qu'il est voisin du niveau d'imposition dans les pays développés.

Le poids considérable du prélèvement fiscal au Maroc peut donner à penser que le pays est parvenu à un niveau de développement économique appréciable qui justifie des effets des répercutions, on et d'entraînement sur la charge fiscale du pays.

Or le niveau élevé de la charge fiscale n'implique pas nécessairement un niveau aussi fort de développement économique dès lors que l'on admet que, pour un pays en voie de développement comme le Maroc la pression fiscale est fonction des structures économique en générale et liée à la nature des impôts prélevé.

Du point de vue structures économiques du pays, il est certain que la nature des activités économique caractérisées essentiellement par la production et l'exportation de matières premières sur les marchés extérieurs et les pays du centre induisent des structures fiscales spécifiques qui n'obéissent pas toujours, dans un système libéral, à des contraintes ou limites de la charge fiscale et aux normes du revenu national et du revenu par tête d'habitant.

Au regard de la nature des impôts prélevés par la puissance publique, on ne peut s'empêcher de constater que certains impôts sont institués pour des motifs politiques et

⁹⁰ Colin Clark, (1954), « *Welfare and taxation*. » Oxford, p. 371

économiques : cas de l'impôt agricole, la taxe sur les produits et la taxe sur les services alors que d'autres, sans doute la plupart des composantes du système fiscal marocain, répondent à des motivations budgétaires et financières.

Selon l'importance des uns et des autres, le coefficient de la charge fiscale et partant le niveau de la pression fiscale sera variable.

La pression fiscale globale ne permet pas d'apprécier le poids véritable de l'imposition et son impact réel sur les secteurs de l'économie et les catégories socioprofessionnelles. Aussi, une meilleure approche de la pression fiscale doit être cherchée à partir d'une analyse sectorielle du phénomène pour mieux en saisir la portée et les effets. Mais une telle analyse risque de toute évidence, de se heurter à des difficultés d'ordre statistique, en particulier des statistiques élaborées et affinées. En effet les statistiques des revenus et les calculs de comptabilité nationale pour certains secteurs ne sont pas judicieusement élaborés mais donnés de manière grossière.

On peut avancer de manière empirique que selon les secteurs, la pression fiscale est encore très variable.

La part du secteur agricole dans la charge fiscale globale peut être déterminée par le fait réel que ce secteur est soumis actuellement au seul impôt agricole hormis une partie infime de revenus agricoles déclarés par les gros exploitants et propriétaires agricoles imposés au titre de la contribution complémentaire sur le revenu des personnes physiques.

En fait, l'impôt agricole est le seul impôt lié à l'agriculture, branche dans laquelle le secteur moderne de type capitaliste échappe à l'imposition sur les bénéfices agricoles, sur les ventes de productions (agricoles) ainsi qu'aux taxes à l'exportation sur les produits (agricoles,) à l'impôt foncier sur les terres agricoles et enfin à l'imposition sur les plus-values induites par les importants investissements de l'Etat jusqu'à 2015.

§ 2 Limites qualitatives du système fiscal marocain :

Dans sa conception actuelle, la fiscalité marocaine outre ses limites quantitatives, accuse des limites tenant à la qualité de l'administration dans l'application du système

fiscal, mais aussi aux limites internes du système lui-même et qui rendent sa réforme aussi bien opportune que nécessaire.

1- La qualité de l'administration fiscale.

L'administration fiscale actuelle procède d'une conception techniciste et bureaucratique qui se caractérise par sa lourdeur et sa complexité.

Corollaire inévitable de la complexité du système fiscal, l'administration fiscale pose une série de problèmes qui se ramènent à deux difficultés fondamentales :

D'une part, des difficultés d'administration de l'impôt :

A chaque type ou catégorie d'impôts correspond un service qui porte son ou leur nom : division des impôts directs, division de l'enregistrement et du timbre, division des taxes sur le chiffre d'affaires qui rentrent assez mal dans l'organisation administrative de l'actuelle direction des impôts. Quant aux droits de douane et contributions indirectes, hormis la taxe sur les produits et la taxe sur les services, ils sont gérés par l'administration des douanes et impôts indirects. Cette forme d'organisation bicéphale, cloisonnée et étanche n'est pas sans créer des problèmes de communication des données et des informations fiscales que nécessitent souvent les travaux de rapprochement et de recoupements des bases d'assiette des divers impôts. D'un autre côté, elle favorise un type de formation d'agents fiscaux particulièrement versés dans l'administration d'un type d'impôt particulier, plutôt que de tous les impôts. On a ainsi affaire à des comptables fiscaux chargés d'établir des bases d'imposition et de s'attacher aux travaux de contrôle administratif des bilans fiscaux qui leur sont soumis par des sociétés qui paraissent chercher moins à fabriquer des produits que des déductions fiscales ou des frais généraux exonérés au profit de leurs principaux propriétaires.

Dans le système fiscal marocain actuel, les bases d'imposition ne sont pas déterminées de manière objective. Les diverses assiettes : revenus, fortune, consommation » importation etc. ne sont pas définies si clairement que leur détermination par des personnes physiques donne des résultats identiques. Ainsi nombre d'impôts s'appliquent : des assiettes qui ne sont pas définies objectivement, comme c'est le cas de la patente du

système forfaitaire applicable aux bénéficiaires professionnels, de la détermination des revenus forfaitaires de l'agriculture et dans le cas de l'imposition à la taxe urbaine.

Les procédés de détermination de l'assiette de chaque impôt sont tels que le service d'assiette assure à la fois la gestion de l'impôt et son contrôle si bien qu'en cas de contentieux c'est le service d'assiette qui a assuré l'imposition qui l'instruit.

D'autre part, des difficultés d'imposition et de contrôle des contribuables :

D'où le caractère arbitraire de ces assiettes d'autant plus marquant que le système fiscal connaît un nombre relativement important de cédules. S'il est aisé pour les agents fiscaux d'appréhender les revenus des petits contribuables et d'établir leur taxation aussi approchant que possible de la réalité, ils se trouvent rebutés par l'imposition des gros contribuables et de sociétés, car la technique d'imposition elle-même rebute par sa complexité qui se manifeste dans la panoplie des, taux d'imposition et les mécanismes de déductions, de remboursements et d'exonérations. Or plus un impôt est complexe, plus il facilite la fraude fiscale, les dissimulations et les échappatoires. D'autre part, une mauvaise application de l'impôt ouvre la voie à la fraude fiscale sous toutes ses formes.

Seule une approche globale des revenus permet, grâce au jeu alterné des formules d'imposition, de frapper ceux qui échappent à l'impôt, sans aucune charge supplémentaire pour ceux qui le paient normalement et avec le minimum d'inquisition et de formalisme. Il est normal que la majorité des contribuables honnêtes ne soit pas mobilisée par une minorité, comme troupe de couverture, au service d'intérêts inavoués.

Il s'agit en somme de dresser devant le fraudeur éventuel une sorte de course d'obstacles, de façon que les moyens qu'il emploiera pour franchir victorieusement le premier soient justement ceux qui le feront trébucher sur le second.

Il faudrait que tous, fonctionnaires et contribuables, soient animés par l'esprit de sauvegarde des intérêts de l'Etat et des administrés qui doit présider à toute action fiscale.

Le système fiscal marocain, comme tout autre système nécessite, pour donner pleine satisfaction, un personnel numériquement important, spécialement formé, qualifié, intègre et émérite.

L'on sait que le personnel fiscal qui a pris la place du personnel étranger, au lendemain de l'indépendance a été formé par « les programmes de choc ».

Bien qu'insuffisamment expérimenté, il a le mérite d'avoir assuré la relève dans des conditions difficiles. Mais encore faut-il que sa formation Sont continue, permanente et constamment mise à jour pour remplir des tâches ardues de l'administration fiscale.

Une administration compétente et efficace, dotée d'un personnel suffisant et normalement rémunéré, de manière à être à l'abri du besoin et des tentations, garantit la meilleure application du système fiscal et lui assure les conditions objectives de moralité fiscale et de plein rendement.

Comme le souligne le Professeur O. ARDANT⁹¹. On a trop souvent tendance à oublier que le système fiscal le mieux conçu ne vaut que par l'administration qui le met en œuvre ».

Ce point de vue est de la plus haute importance dans une structure fiscale où l'ensemble des éléments, aussi bien les textes que les techniques d'application, ne sont pas toujours ceux qui doivent être de mise dans le pays cl qui posent des problèmes quant à la qualité du système fiscal lui-même. Nous sommes ainsi conduits à relever les faiblesses que recèle ce système fiscal.

2- Faiblesses du système fiscal :

Le système fiscal marocain rentre dans le cadre des systèmes fiscaux des pays en voie de développement, avec des variantes nationales propres.

Dans ses caractères et ses techniques, il s'inspire amplement des modèles des pays industrialisés qui ont le défaut de l'inadaptation à la situation et à l'état de développement du pays Ce système a été considérablement influencé par les techniques et pratiques empruntées aux pays développés et qui ont été rarement adaptées aux institutions nationales et aux priorités accordées aux objectifs économiques que se sont fixés les pays

⁹¹ Ardant G., (1972), « Histoire de l'impôt, Livre 2, XVIIIe et XXIe siècles. », édition : Paris, Fayard, p. 858

pour leur développement, imitation de modèles d'économie avancée appliqués à une économie sous-développée Aussi, par sa diversité, sa complexité et son processus d'évolution se distingue-t-il par un certain nombre de faiblesses, qu'on ne finirait pas de recenser mais dont on retiendra les plus marquantes :

a) Notre fiscalité est du genre tous azimuts. Sans objectifs qui la justifient ou la contraignent et qui n'a pas de détermination purement économique et sociale. En effet, le système fiscal actuel ne procède pas d'un travail de conceptualisation, autant qu'il ne repose pas sur une doctrine avec ses choix et ses orientations politiques et socio-économiques Ce système fiscal tel qu'il a existé et continue d'exister s'assigne des objectifs à court terme d'un plus grand rendement budgétaire. Dès lors, les préoccupations d'ordre budgétaire ci conjoncturel l'ont toujours emporté sur les objectifs de développement économique et social du pays. Loin d'assurer l'élargissement du financement de la production et de l'investissement, notre système fiscal actuel répond, en priorité, à des motivations exclusivement financières et budgétaires.

Autant dire que c'est un système fiscal empirique, inadapté aux conditions socio-économiques du pays et qu'il n'est pas au service du développement économique et social national.

b) La fiscalité marocaine n'est pas pleinement intégrée dans tes plans de développement économique et social de notre pays. Bien que l'instrument fiscal soit déterminant dans la fixation et l'évaluation des moyens de financement des objectifs du plan, le traitement de la variable fiscale ne correspond pas, sur le plan méthodologique à l'importance que revêt sur le plan analytique cette fiscalité. Or une planification fiscale vise à déterminer les conditions de financement du programme de développement que et social à faide d'un certain nombre de politiques fiscales alternatives afin d'éclairer les choix qui doivent se concrétiser dans le processus de croissance. Les objectifs de croissance justifient donc que l'on traite, avec le même intérêt, la variable fiscale et les autres instruments de politique économique et sociale.

c) La structure fiscale marocaine se caractérise par sa trouve dans le système fiscal marocain une mosaïque d'impôts ; actuellement 12 cédules ressortent de la fiscalité directe à savoir : l'impôt agricole, la patente, l'I B.P., la taxe sur les produits des actions ou parts sociales et revenus assimilés, le F.T.S. la taxe de de débits de boissons, la taxe urbaine, l'impôt sur les terrains urbains non bâtis, la taxe sur les profits immobiliers» la contribution complémentaire des revenus des personnes physiques., l'impôt de solidarité nationale et la réserve d'investissement⁹².

Pour leur part, les impôts indirects (T.P.S., taxes intérieures de consommation) et les droits de douane constituent un large éventail fiscal.

On ne peut s'empêcher de constater, à travers cette énumération la diversité et la complexité de notre édifice fiscal qui ne traduisent passant s'en faut, un souci d'appréhender toutes les sources de revenus imposables mais une volonté délibérée de fractionner et de réduire la matière imposable et par conséquent la charge fiscale des gros contribuables.

Notre système fiscal ne comporte pas d'impôt général sur le revenu, ni de droits de succession et certains éléments de fortune échappent de l'imposition.

En revanche, avec la cédularité de l'impôt, les catégories sociales les moins favorisées, en l'occurrence les salariés sont imposés à divers stades.

Cette situation ne manque pas, on s'en doute, de créer des injustices fiscales.

d) Préférence accordée aux impôts analytiques plutôt qu'à ceux de synthèse. En effet la fiscalité indirecte prime nettement sur la fiscalité directe. ("est ainsi que la part des impôts indirects qui atteignent les consommateurs sans distinction du niveau des revenus, qui devait se maintenir selon les prévisions du Plan 1968-72 à 35 %, est passée en fait à 45 %. Si l'on relie l'idée selon laquelle la fiscalité indirecte pèse plus lourdement sur les couches sociales défavorisées, on est fondé à dire que le système

⁹² HAFID Barka M., (2018) « *La Lente Evolution Du Système Fiscal Marocain : Les Faits Et Les Enseignements* » European Scientific Journal, Vol.14, No.4

fiscal actuel est susceptible de favoriser une plus grande concentration des revenus et une polarisation sociale plus accentuée qui entretient des disparités sociales.

En effet, si les impôts directs traduisent une relative progressivité des taux d'imposition, la régressivité de fait qui caractérise la fiscalité indirecte l'est, toutes proportions gardées, sur la structure fiscale dans son ensemble.

Donc l'écart entre le prélèvement direct et le prélèvement indirect, dans un système fiscal où domine la régressivité montre à l'évidence les défauts d'une taxation différenciée et discriminatoire qui n'est sans doute pas faite pour assurer ni l'équilibre ni la répartition équitable des revenus et des richesses.

Sur un autre plan, un système fiscal qui réserve une très large place à l'impôt indirect est sujet à l'instabilité des recettes fiscales. L'élasticité de l'imposition indirecte sur les produits de consommation est telle qu'elle est tributaire des prix et des fluctuations du commerce international et de risques inflationnistes. De mauvaises récoltes, une baisse des cours mondiaux ou un ralentissement des exportations peuvent se répercuter sur le volume des ressources tirées des droits d'exportation et d'importation.

La conséquence en est l'absence de maîtrise du pays sur les recettes les plus importantes provenant de l'imposition indirecte qui sont fluctuantes et indépendantes de sa volonté.

C'est pourquoi, on peut dire d'un système fiscal à prédominance d'impôts indirects comme le nôtre, que c'est un système financier plus statique que dynamique et que ses finances sont celles de caissier plus que d'économiste.

Au surplus, compte tenu de recettes fiscales pour la plupart difficilement compressibles et d'une trésorerie actuellement tendue, la politique financière consiste à assurer quotidiennement un équilibre difficile sans qu'il soit passible d'utiliser le système financier comme un instrument actif de politique économique.

e) En dernier lieu, le système fiscal marocain, peu élaboré et fragmentaire, est en perpétuelle construction. C'est une œuvre encore inachevée. Mais en s'améliorant, ce

système fiscal se complique avec la coexistence de techniques modernes d'imposition transposées et d'un certain nombre d'éléments dépassés, inadaptés et qui n'ont plus de raison d'être

Le propre de la fiscalité marocaine est d'être continuellement retouchée, manipulée « triturée » dans l'intervalle d'une loi de finances qui supprime, corrige, précise et complète. Si les mesures de retouches et de petites réformes épisodiques dénotent une relative souplesse de ce système fiscal et de ses possibilités d'adaptation à l'effort d'imagination des responsables, elles ne sont pas moins génératrices de confusions et de contradictions qui s'étalent au grand jour au stade de la mise en œuvre et des applications.

En revanche, les changements périodiques des dispositions fiscales contenues dans les lois de finances traduisent un esprit d'hésitation et d'incertitude manifeste chez les responsables qui ne parviennent pas encore à tracer à notre système fiscal des orientations et une stratégie claire et précise, en fonction des objectifs d'une politique de développement appropriée.

Les tâtonnements et les hésitations planent encore sur les orientations et objectifs de notre système fiscal actuel et on n'est pas prêt à envisager une réforme véritable et des mutations profondes de nos structures fiscales, pour simplifier le système, le moraliser, le rendre opératoire et catalyseur d'une politique réelle de développement économique et social.

A notre avis, le but de la réforme fiscale n'est certainement pas d'accroître les recettes de l'Etat ou la charge globale des contribuables.

L'objectif principal est de moraliser la répartition de la charge fiscale en soumettant à l'impôt ceux qui y échappent en comblant les lacunes du système actuel. Dans ce sens, les divers pans de l'édifice fiscal doivent se conforter les uns les autres et s'articuler harmonieusement.

La fiscalité devrait chercher, d'une part, à imposer en fonction de la capacité contributive réelle des redevables et d'autre part, à opérer une meilleure connaissance des patrimoines

et de leur évolution. Nous dirons avec G. ARDANT⁹³ « qu'une fiscalité mieux adaptée, plus réaliste, plus active et plus équitable constitue un des moyens de développement ».

Cette citation mesure bien la place et le rôle qu'on voudrait qu'il soit conféré à la fiscalité dans le développement économique et social de notre pays.

⁹³ ARDANT G., op. cit. P. 837

Voir aussi BENSOUDA N., (2009). « *La politique fiscale : quels ajustements face à la crise* » Colloque international sur les finances publiques au Maroc et en France, le 12 et 13 septembre 2009.

Conclusion

Les systèmes fiscaux changent avec le temps et évoluent avec le processus du développement économique, le système fiscal marocain actuel a des attaches historiques profondes. On peut se demander si le niveau du prélèvement fiscal et la nature des impôts, caractérisent un certain niveau de performance économique et correspondent à un stade de son évolution.

C'est dans cet état d'esprit que le Maroc s'est activé dès son indépendance pour valoriser et dynamiser son économie afin d'en créer un espace propice à l'investissement aussi bien pour les entreprises locales que celles étrangères. La finalité s'est articulée autour de l'amélioration de l'attractivité économique via la création et l'amélioration des codes et l'élaboration des chartes pour une performance meilleure et durable sur le plan économique et social.

Après avoir exposé, dans un premier chapitre, la place de la fiscalité dans la croissance économique comme indicateur significatif de la performance macroéconomique, pour les classiques, les post Keynésiens et le néoclassique, diagnostiqué le système fiscale Marocain entre la période allons de 1970 jusqu'à 2019, pour en apprécier les forces et les faiblesses, nous allons maintenant étudier l'impact économique que peut présenter la politique fiscale.

Chapitre III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE LA FISCALITE.

Introduction

Depuis qu'Adam Smith a partagé des réflexions et des réflexions de nature économique dans la richesse des nations, il est devenu clair que l'investissement est fondamental pour le développement économique. De nos jours, qu'ils soient universitaires ou non, tout le monde reconnaît la validité de cette hypothèse assez vivement. L'investissement est promu comme un gage de croissance à long terme, est presque considéré comme un intrant pour qu'une unité économique puisse fonctionner parfaitement, de manière durable⁹⁴.

En fait, l'investissement impact positivement la consommation sur le long terme, en mobilisant les facteurs de production économique dans les processus de production économique anciens et nouveaux. Cela nous permet non seulement d'augmenter le stock des produits disponibles à échanger sur les marchés, mais aussi créer plus d'opportunités de fortifier le commerce des investissements initiaux. En effet, les décisions d'investissement peuvent améliorer les processus de production plus anciens grâce à des gains d'efficacité, permettant ainsi la création de plus de valeur ajoutée.

D'un autre côté la consommation privée et l'investissement se dégradent lorsqu'un Etat augmente la pression fiscale sur le secteur privé. Au moment où un Etat tente de fructifier ses recettes fiscales à travers des prélèvements fiscaux supplémentaires sur les revenus et sur la consommation, il diminue le rythme d'investissement globale et par conséquent les performances économiques s'affaiblissent graduellement.

Augmenter les recettes fiscales nécessaires pour faire face aux dépenses publiques est l'un des objectifs les plus importants du système fiscal. Hormis l'augmentation des recettes, sont considérées comme des instruments de contrôle et de régulation dans le but

⁹⁴ HAMZAOU M., et BOUSSELHAMI N., (2017), « Impact De La Fiscalité Sur La Croissance Economique Du Maroc » European Scientific Journal, Vol.13, No.4

d'influencer les modes de consommation, de production et de distribution. Les impôts affectent donc une économie de diverses manières, bien que les effets des impôts ne soient pas nécessairement bons.

La taxation des biens, des revenus ou de la richesse influence le comportement économique et la répartition des ressources.

Un impôt sur le revenu plus élevé peut permettre une redistribution des revenus au sein de la société, mais peut avoir un impact sur la réduction des incitations à travailler et à fournir de la main-d'œuvre.

La fiscalité peut avoir un impact sur de nombreux aspects de l'économie, notamment, La productivité du travail, la croissance économique, l'inflation, la production et consommation de biens, le taux d'épargne, la répartition des revenus, le niveau de dépenses publiques ...⁹⁵

En nous fondant sur le pourcentage des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut, nous nous rendons compte que ce rapport est plus élevé dans les pays développés que dans les pays moins développés.

Plusieurs chercheurs économistes ont essayé de fixer le plafond du prélèvement fiscal, En l'occurrence, les Physiocrates soutiennent que la contribution fiscale ne doit pas dépasser le un cinquième du revenu individuel de l'assujettis, tandis que les contemporains se sont efforcés de calculer le montant à ne pas dépasser du retenu fiscal par rapport au revenu national. Les uns, comme Martin et Lewis envisagent « un niveau de 17% à 19% du produit national brut »⁹⁶.

Pour sa part. l'Economiste Colin Clark situe cette limite à 25%. Il pense qu'au-delà « l'impôt porte atteinte à l'esprit d'entreprise, développe les revendications salariales et augmente la pression des groupes sociaux favorables à l'inflation : débiteurs, entrepreneurs »⁹⁷.

⁹⁵ ÉTIENNE L., (2011), « *Politique fiscale et chômage* », Cairn.info.

⁹⁶ CNNAGE E., : Financement du développement P.U.F. Collection SUP. PAGE 98

⁹⁷ DUVERGER M., : Finance Publiques P.U.F Collection thémis Page 461

Pour le professeur DUVERGER l'analyse de Colin CLARK paraît fondée, mais le chiffre qu'il avance, est donné de façon empirique. En outre, il doit varier en fonction du niveau des revenus individuels et du degré de puissance de l'Etat, etc...

« En fait, il n'existe pas de plafond général au prélèvement fiscal, pas plus qu'à l'ensemble des prélèvements publics. Au point de vue économique, tout dépend des degrés respectifs d'utilité dans l'emploi des sommes ainsi prélevées ; le prélèvement est bon si l'Etat en fait un meilleur emploi que les particuliers, il est mauvais dans le cas contraire ».

« Il reste que dans une structure économique capitaliste, le pouvoir public ne peut pas dépasser un certain niveau de prélèvement, d'abord parce qu'il n'est plus organisé pour faire un meilleur emploi des sommes ainsi prélevées, ensuite parce qu'il n'a pas la possibilité de faire face à l'opposition des groupes lésés par la fiscalité »

« Les recherches de Colin CLARK sont intéressantes dans la mesure où elles tendent à préciser, dans une telle hypothèse, le niveau optimum du prélèvement. Mais elles ne valent que par rapport à cette hypothèse et seulement dans le cas de pays développés ; la pression étant d'autant moins supportable pour les contribuables que le niveau de leurs revenus moins élevé. ⁹⁸

De notre point de vue, le niveau du prélèvement fiscal ne pourrait être arbitrairement fixé dans un pays donné. Il dépendrait de ses structures socio-économiques, de son degré de développement et de l'état de préparation psychologique des citoyens.

Il est nécessaire de situer la fiscalité comme moyen d'intervention de l'Etat dans l'économie et aussi et surtout comme instrument de financement pour en relativiser la portée des résultats. Il semble que dans les pays en voie de développement, la fiscalité constitue une pièce maîtresse dans les moyens de financement.

Incontestablement, ces pays, dont le Maroc, ont à faire face à la problématique de l'épargne à un double titre :

- La faiblesse du niveau de l'épargne ;
- Les difficultés de sa mobilisation volontaire

⁹⁸ DUVERGER M., : Les Finances Publiques P.U.F. Collection Thémis. Pages 461-462

Or, dans la mesure où ces pays s'efforcent de répondre aux exigences du développement dans un contexte de stabilité monétaire et financière, il apparaît que le recours à la fiscalité s'avère être un instrument indiqué pour le développement.

Comme le souligne le Professeur CANNAGE : « Dans nos conceptions de finance fonctionnelle. Le but de la fiscalité est d'assurer une mobilisation optimale des ressources en vue du développement⁹⁹.

Dans ce même ordre d'idées, le Professeur CHELLIAH.¹⁰⁰ Renchérit : Alors que du point de vue finance fonctionnelle, la fonction la plus importante de la fiscalité pour un pays développé consiste à stabiliser l'économie et à éviter l'inflation, elle se ramène à maximiser le taux d'épargne global et donc d'investissement dans un pays en voie de développement ».

Ce qui revient à dire qu'en fait toute action fiscale s'inscrivant dans une perspective de développement, se doit de soutenir et stimuler la formation du capital, dans des conditions de stabilité.

L'analyse de l'incidence économique de la fiscalité conduit à une approche de ses effets dans trois directions :

- La fiscalité peut contribuer, dans une certaine mesure, à la mobilisation des ressources disponibles et à l'utilisation efficace du potentiel fiscal.
- La fiscalité peut constituer un moyen efficient d'accroître les ressources financières.
- La fiscalité peut être envisagée comme stimulant de l'investissement privé.

Aussi, aurons-nous à examiner successivement ces trois aspects des effets de la fiscalité comme moyen de mobilisation de ressources pour le financement du développement économique.

⁹⁹ GANNAGE E., « Financement du développement, » collection : S U P. Page 95

¹⁰⁰ CHELLIAH R.J., « Fiscal Policy in under developed. » p. 44.

Section 1 : Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal ou le taux de prélèvement structurel dépend du montant des revenus dans l'économie et de la structure de ces revenus ou, plus généralement, de la structure de l'économie. Ces variables évoluent lentement et peuvent donc être considérées comme des facteurs "structurels".

La notion de potentiel fiscal revêt une extrême importance dans l'appréciation du système fiscal et de sa capacité de financement des dépenses publiques. Il est défini comme étant la proportion du P.N.B qui peut être affecté à des fins d'intérêt publics, sans provoquer de pression politiques et sociales intolérables.¹⁰¹

Il constitue, dans les pays moins développés, le point de départ de la fixation du plafond des dépenses publiques. Alors que dans ces pays, les recettes fiscales limitent le plafond des dépenses publiques, dans les pays plus développés, le montant des dépenses publiques détermine le degré et la nature des impositions.

Le potentiel fiscal d'un pays implique la mise en œuvre des facteurs qui assurent une mobilisation optimale des ressources fiscales, sans créer de distorsions économiques, sociales ou politiques. Or les distorsions dues à l'impôt apparaissent comme une réaction du comportement des agents économiques : entrepreneurs, travailleurs, consommateurs. Ces distorsions se répercutent sur les structures économiques et dans les rapports des diverses activités économiques entre elles : rapports entre l'épargne et la consommation, l'investissement privé et l'investissement public.

En fait, tout impôt est générateur de distorsions.

D'une part les agents économiques sont affectés non seulement par le taux réel du prélèvement fiscal mais aussi et surtout par la manière dont ils ressentent ce prélèvement et qui n'en modifie pas moins leur comportement économique.

¹⁰¹KALDOR N., (1968), « le rôle de la fiscalité dans le développement économique » AISE, Editions CUJAS Paris, page 152.

D'autre part l'incidence de l'impôt traduit la modification que l'institution d'un impôt entraîne dans les prix ou dans la répartition des revenus. Cette incidence fiscale peut se faire sur la charge fiscale. Il en est ainsi lorsque des contribuables transfèrent le poids de l'impôt à d'autres agents économiques : entrepreneurs, travailleurs, consommateurs.

Le potentiel fiscal est mesuré par la part du P.N.B. prélevable sans effet de distorsion dans un contexte où les mécanismes économiques sont stables.

Un des facteurs qui déterminent le potentiel fiscal est le surplus économique disponible et ce que BARAN appelle « le surplus potentiel ». Les autres déterminants du potentiel fiscal sont : le dualisme des structures sociales et le dualisme fonctionnel. Nous allons exposer successivement les trois aspects du potentiel fiscal :

- ❖ Le surplus économique
- ❖ Le dualisme social
- ❖ Le dualisme fonctionnel

§1 : Le surplus économique

Le surplus économique ou l'excédent économique est une grandeur agrégée qui désigne ce qui est disponible après la satisfaction de la consommation essentielle minimum de la population. Plus ce surplus est élevé, plus le potentiel est important et il existe une relation négative liant le surplus disponible au niveau de la consommation vitale, qui est confirmé par l'évolution historique des sociétés.¹⁰²

Pour BARAN les composantes du surplus social des pays sous-développés d'accumulation productive sont en particulier :

- Le surproduit agricole détenu par les propriétaires fonciers sous forme de biens thésaurisés ou destinés à des dépenses improductives.
- La part du surproduit agricole accaparée par les usuriers et commerçants ruraux et placée dans des transactions immobilières à but spéculatif et dans les opérations de thésaurisation ou de consommation somptuaire.

¹⁰² BOUSSETTA M., (1981), « *Economie publique, planification et politique économique* », Thèse de doctorat de troisième cycle, page 105.

- La proportion du surproduit social exportée à l'Etranger
- La part du surproduit social accaparée par la « lumpen bourgeoisie » et la bureaucratie d'Etat.

A ce surproduit réel ainsi ventilé, s'ajouterait le surproduit potentiel dont disposent de nombreux pays sous-développés ou en voie de développement.

Il consiste en les potentialités immenses de travail qui ne sont pas pleinement utilisées du fait du sous-emploi humain qui caractérise leurs économies, principalement dans les régions agricoles.

Si l'on retient que dans la plupart de ces pays, la part du surproduit agricole atteint 30% à 40 % du produit agricole lequel rentre pour 50% dans le produit national, on saisit mieux les ressources considérables que recèlent ces pays et qui peuvent être libérées, au moyen d'un changement des structures socio-économiques qui implique entre autres une réforme agraire/véritable et une industrialisation réelle. Ce qui peut être atteint par une politique économique nationale mise au service du développement autocentré mobilisant les ressources disponibles dans le pays et les canalisant vers des investissements productifs, d'autant plus que dans les pays sous-développés. Le surproduit disponible, réel et potentiel représente une proportion importante du produit national.

Pour E. GANNAGE, il faut distinguer la manière dont l'excédent économique est utilisé dans la détermination du surplus susceptible d'être mobilisé par la fiscalité. Ce n'est que dans ce cas où l'excédent non consommé est gaspillé qu'il convient de mobiliser par l'impôt. On devrait déterminer l'excédent mobilisable par la fiscalité par référence non seulement à la consommation essentiellement minimum, mais aussi à l'investissement essentiellement minimum qu'on ne saurait négliger ou réduire.¹⁰³

Dans le cas du Maroc, que dire du niveau estimé du surplus économique disponible ?

Habib EL MALKI ¹⁰⁴ dans sa thèse : « Surplus économique et Développement : cas de l'économie Marocaine » a tenté de mesurer le surplus économique au Maroc, en partant

¹⁰³ GANNAGE, (1965) E., « le financement du développement » édition P.U.F. Paris, p. 98, 99.

¹⁰⁴ Habib EL MALKI M., (1979) « *Surplus économique et développement : Cas de l'économie marocaine* » Editions CUJAS PARIS, p. 135.

d'une approche empirique, faute d'instruments comptables appropriés, et en se référant aux principaux tableaux d'échanges interbranches marocains depuis 1956.

Il a ainsi décomposé le surplus économique disponible au Maroc en quatre :

- Les surplus sectoriels qui englobent les surplus dégagés par le secteur primaire, secondaire et tertiaire.
- Le surplus transféré à l'extérieur par le secteur privé et qui comprend les loyers et fermages, les bénéfices et dividendes des entreprises industrielles et commerciales.
- Le surplus absorbé par le Gouvernement. L'auteur y inclut les dépenses au titre de la Sécurité et les équipements improductifs.
- Le surplus perdu par suite du sous-emploi rural.

S'agissant d'un surplus potentiel, il est estimé pour l'année 1969 à 994500 milliers de dirhams.

Au total, le fonds d'accumulation potentiel disponible s'établit à 8 .670.000,00 DH.

Rapporté au produit national brut de l'année prise comme année de référence, il représente plus de 50%

A priori, ce résultat paraît démesuré. Il est en effet excessif de prétendre disposer d'autant de ressources mobilisables par l'investissement. On peut néanmoins admettre que ce fonds d'accumulation dont l'intérêt est opératoire, intègre 4 la fois des ressources mobilisables par l'investissement directement ou indirectement productif et la part du surplus destiné au rétablissement du bien-être social. Ce qui importe pour nous, c'est d'évaluer le potentiel d'accumulation productive, autrement dit les ressources internes investies.

Pour A. BELAL¹⁰⁵ le surplus investi calculé pour l'année 1964 sur la base de données fournies par la Comptabilité Nationale et sur des coefficients aussi proches que possible des rapports réels, s'établit à un montant de 370 milliards de francs anciens, compte non tenu des possibilités de l'investissement-travail. Et représente ainsi 30% du produit

¹⁰⁵ BELAL A., (1968), « l'investissement au Maroc 1912 -1964 » Editions Maghrébines Pages 348 à 350.

national brut qui était, pour la même année de référence, de l'ordre de 1240 milliards de francs anciens.

Enfin, il estime que l'accumulation-travail disponible dans le milieu rural sous-employé et qui n'a pas été prise en compte dans son estimation du fonds d'accumulation potentiel global pourrait représenter au moins le sixième ou le cinquième de l'accumulation totale.

Les deux approches montrent l'existence d'un important surplus économique potentiellement disponible et mobilisable. Une mobilisation maximale de ce surplus implique la mise en œuvre de moyens économiques et extra-économiques permettant son utilisation efficiente à des fins productives.

Dans cette optique, le système fiscal, lorsqu'il s'inscrit au service d'une politique de développement rationnelle, est en mesure de libérer les sources d'accumulation potentielles du surplus et d'en assurer la mobilisation au service du développement économique et social du pays.

Cette mobilisation fiscale du surplus est déterminée par les relations qui existent entre la fiscalité et le surplus.

Les analyses et les méthodes économiques de mobilisation du surplus conduisent à une double conclusion :

- Il y a une étroite liaison entre les structures fiscales et les structures économiques d'un pays.
- Il existe pour « chaque degré de développement économique, une structure fiscale optimale caractérisée à la fois par son adaptation satisfaisante à la matière imposable aux ressources disponibles et par son aptitude à faire évoluer l'économie vers un degré de développement supérieur »¹⁰⁶.

La part du surplus économique dans le produit national au Maroc selon les deux méthodes d'approche se situe entre 30% et moins de 50 %, ce qui est considérable. Elle est significative des possibilités d'accumulation de départ pour une croissance économique.

¹⁰⁶ BROCHIER H., et TABATONI P., (1973) « Economie Financière » Thémis, p. 97

A titre d'exemple, l'économie chinoise a connu un potentiel d'investissement de cet ordre de grandeur.

Une mobilisation efficiente et optimale de ce surplus par le système fiscal suppose la réunion de conditions objectives et subjectives qui en constituent les déterminants :

- Le niveau des dépenses vitales ou « dépenses de survie »
- Le degré d'inégalité dans la répartition des revenus
- La différenciation intersectorielle dans la répartition du revenu national.

1- Le niveau des « dépenses de survie »

Il s'agit des dépenses indispensables et de minimum vital qui se traduisent dans la consommation essentielle minimale de la population et qui sont fonction du revenu réel par habitant.

Ce niveau des « dépenses de survie » a ceci d'intéressant qu'il détermine le surplus économique disponible, résultat de la différence entre la production et la consommation vitale. Selon GANNAGE, il convient de distinguer dans la détermination du surplus économique mobilisable par le système fiscal entre « le surplus affecté aux secteurs productifs » et « le surplus non productifs ». Cette appréciation du surplus économique sous-entend que l'excédent économique mobilisable par la fiscalité doit se référer « non seulement à la consommation essentielle minimum mais aussi à l'investissement privé minimum qu'on ne saurait négliger ou réduire »¹⁰⁷.

Dans le cas des pays en développement dont la politique fiscale n'est pas élaborée en vue d'une formation et d'un accroissement du surplus investissable. On constate que leur fiscalité pèse lourdement sur le niveau de vie réel des petites et moyennes couches sociales sans effet de maximisation du taux de surplus investissable.

Au Maroc, la structure des recettes fiscales montre que pendant que la part des impôts directs demeure stable : 25%, celle des impôts indirects évolue démesurément.

¹⁰⁷ GANNAGE E., op. Cite., page 105.

2- Le niveau d'inégalité dans la répartition des revenus :

Un système fiscal doit permettre de se faire une idée aussi précise que possible de l'incidence de la fiscalité sur la répartition des revenus, des richesses et des fortunes et de déterminer si elle est compatible avec les objectifs recherchés par la puissance publique. En d'autres termes. On doit pouvoir apprécier le taux de la fiscalité ou la pression fiscale pour les différentes catégories de revenus. Or au Maroc le système fiscal actuel rend cette approche extrêmement difficile. Il arrive souvent que des contribuables. Notamment des personnes physiques disposant de revenus égaux ou semblables supportent des charges fiscales très différentes, ce qui est contraire à l'un des principes fondamentaux de la fiscalité : le principe de l'égalité horizontale. Il y a donc des différences d'imposition entre les capacités contributives de contribuables aux revenus identiques

D'un autre côté, le système fiscal actuel ne réalise pas le principe de l'équité verticale qui veut que les revenus supérieurs ou élevés supportent une part plus importante de la charge fiscale globale C'est dire que ce système fiscal entretient des inégalités profondes dans les revenus et leur répartition. Cette inégalité dans le prélèvement fiscal recèle un surplus potentiel que seul un système fiscal moins inéquitable, fortement personnalisé il progressif est de nature à le mobiliser de manière sûre et optimale pour son utilisation productive

3- La différenciation intersectorielle dans la répartition du revenu national :

Corollaire de l'inégale répartition des revenus, la différenciation intersectorielle montre l'inégale répartition de la charge fiscale entre deux secteurs coexistant dans un pays en développement comme le nôtre Le secteur moderne et le secteur traditionnel. Ce dualisme sectoriel se manifeste dans le secteur de l'agriculture et à une échelle moindre dans les secteurs

secondaires où s'accouplent l'industrie et l'artisanat et tertiaire ou existent côte à côte des activités modernes et de subsistance. Caractéristique des pays sous-développés, les différences intersectorielles dans la répartition du revenu national accentuent les inégalités dans la répartition des facultés contributives selon les secteurs économiques.

Dans ce sens, Kaldor¹⁰⁸ signale : «la plupart des pays sous-développés ont tendance à faire peser une charge fiscale disproportionnée sur le secteur monétarisé soumis à l'économie de marché, et à appliquer au contraire une fiscalité insuffisante aux exploitations agricoles de subsistances.

Ainsi, le prélèvement par le biais de la fiscalité, du surplus existant dans le secteur agricole est relativement moins important que celui réalisé dans les autres secteurs de l'économie.

Au Maroc, les modalités de la fiscalité agricole ne permettent pas un prélèvement efficient optimal du surplus qui favoriserait l'intégration entre les deux secteurs traditionnel et moderne et partant une répartition moins inégale du poids de la fiscalité agricole entre 10% de gros contribuables et la masse des petits et moyens paysans.

De même, la faible progressivité de l'impôt agricole et la détermination mécaniste du revenu virtuel comme base de l'assiette sont deux volets de l'inégalité d'imposition, de nature à geler une source potentielle de surplus et à en réduire le coefficient de formation et de mobilisation productive.

§ 2 Le dualisme social

Le potentiel fiscal ne s'influence pas uniquement par le surplus économique, mais également par le dualisme structurel qui caractérise une situation de déséquilibres internes, exprimé par une grande disparité dans la répartition des revenus.

Au niveau de la nation, il y a des écarts d'une région à une autre.

Au niveau régional, il existe des disparités de niveaux entre catégories sociales ou groupes sociaux. Ainsi que le souligne Ahmed SILEM¹⁰⁹.

« La notion de dualisme structurel envisagé au niveau d'un pays jeune est contenue dans le concept de désintégration spatiale. Dès lors, pour éviter toute ambiguïté, la désintégration spatiale doit être remplacée par deux concepts complémentaires :

¹⁰⁸ Kaldor, N., Le rôle de la fiscalité dans le développement économique (cité par Gendarme La pauvreté des nations, page 560).

¹⁰⁹ Thèse de SILEM, A., : Structures fiscales des Jeunes nations. L'exemple de l'Algérie. Un essai d'élaboration d'un système fiscal d'intra-version économique, pages 12 et 13.

- 1- La désarticulation qui empêche tout effet irradiant des pôles de développement. Elle est due en grande partie, à l'absence d'infrastructure au sens macro-économique.
- 2- Le dualisme structurel entendu au sens de Elias GANNAGE, c'est-à-dire qu'il peut être fonctionnel, territorial et social. On peut l'illustrer par l'existence de deux secteurs : l'un moderne, l'autre de subsistance ou traditionnel, juxtaposés de deux ou plusieurs régions, l'une plus développée que l'autre et qui sont juxtaposées ; de deux catégories sociales, une minorité riche et une majorité pauvre, sans classe moyenne pour les séparer et servir de « marché » ou de « palier » en vue d'une plus grande capillarité sociale ».

Alors que le dualisme social agit à travers la répartition structurelle des revenus, le dualisme fonctionnel traduit au niveau des secteurs moderne et traditionnel les différences intersectorielles significatives des revenus.

Dualisme social et dualisme fonctionnel constituent des déterminants du potentiel fiscal.

1- Le dualisme social :

Se consolide par la baisse générale du niveau de vie de l'immense majorité de la population et l'augmentation sensible du niveau de consommation de quelques centaines de milliers d'habitants.

Pour ne citer que quelques chiffres, à titre d'illustration de l'inégalité de répartition des revenus ; il faut dire que 32% des revenus sont détenus par 10% de la population seulement. C'est donc douze fois le revenu des 10% de la population démunie. Il apparaît clairement que l'écart est significatif et qu'il faut un travail énorme de réformes et de gouvernance pour le réduire.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête de consommation réalisée par le H.C.P. entre 2013-2014 font ressortir que « la part dans les dépenses de consommation revenant aux 10% des ménages les plus riches est passée de 25 à 37 % alors que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,2% ». ¹¹⁰

¹¹⁰ Direction de la statistique, « Enquête national sur le niveau de vie des ménages 2013-2014 ».

Il faut signaler que les résultats des enquêtes réalisées sur la consommation des ménages auparavant ont montré que le gap de revenu entre les 5% les plus riches et les 50% les plus pauvres est passée de 1 à 4, à 1 à 12. Il en a résulté une diminution de la consommation par tête d'habitant de près de 10% pour près de la moitié de la population.

Le dualisme social est créé par l'existence d'une minorité détenant des revenus élevés et une majorité écrasante à bas revenus. Cette inégalité dans la répartition des revenus de la Nation est une source d'un taux potentiel d'épargne par un système fiscal à caractère progressif. La capacité du système fiscal s'accroît dans une situation caractérisée non seulement par l'importance des groupes à revenus élevés dont la propension à épargner est forte, mais aussi par une discontinuité accrue entre les deux catégories de revenus. Dans la mesure où dans un pays sous-développé a structure dualiste accentuée, il y a une prédominance des revenus de la propriété, on devra agir sur le taux potentiel d'épargne. Ces revenus de la propriété consistent en rentes foncières. Les revenus en question sont en principe mobilisables par le système fiscal.

Incontestablement, une juste imposition des riches et des détenteurs de hauts et gros revenus apparaît comme la seule alternative qui puisse concilier l'impératif de justice fiscale avec les préoccupations de rendement et de mobilisation du surplus investissable à des fins productives pour la nation.

2- Le dualisme fonctionnel :

Le dualisme du secteur moderne et industrialisé et du secteur agricole de subsistance traduit une différenciation intersectorielle des revenus de ces secteurs. Cette différenciation intersectorielle conduit à une mobilisation plus intense de l'épargne par une action d'industrialisation et de création d'emplois qui élargit la capacité de production du secteur moderne. Une telle situation est de nature à stimuler l'épargne et les possibilités de sa mobilisation par la fiscalité.

Dans les pays en voie de développement, l'état des structures socio-économiques et administratives est tel qu'il y a un profond décalage entre la capacité du système fiscal et le taux de son utilisation effective. Le potentiel fiscal connaît des limites d'utilisation dues à des contraintes tant objectives que subjectives :

- a) La différenciation intersectorielle qui fait que le poids de la pression fiscale atteint davantage le secteur monétarisé, où l'épargne est plus aisément mobilisable que le secteur traditionnel de subsistance caractérisé, comme nous l'avons analysé précédemment, par sa sous-imposition et les difficultés d'assiette et de recouvrement de l'impôt agricole.
- b) Le comportement antiéconomique des groupes riches plus portés sur les dépenses de consommation de produits de luxe. Précisément, la minorité de gros propriétaires fonciers utilisent leurs rentes à des fins personnelles de prestige et de gaspillage au lieu de les canaliser vers le développement du secteur agricole, par le biais de l'épargne et de l'investissement productif.
- c) Le traitement privilégié des entreprises étrangères, sous forme d'exemptions fiscales qui réduisent évidemment le taux d'utilisation du potentiel fiscal. Le capital privé étranger bénéficie de déductions et d'avantages fiscaux qui accroissent ses revenus d'exploitation et limitent les possibilités de mobilisation de ces revenus par la fiscalité.
- d) L'administration fiscale, par ses limites objectives et subjectives, conduit à une faible utilisation du potentiel fiscal dans la mesure où elle ne combat pas systématiquement les pratiques d'évasion et de fraude fiscales qui affaiblissent le potentiel fiscal. Elle doit s'efforcer d'être plus compétente et intègre pour assurer pleinement les conditions d'un rendement fiscal à moindre coût.

Les facteurs déterminants du potentiel fiscal que nous venons d'analyser agissent sur l'utilisation des potentialités fiscales existantes. Ils impliquent nécessairement l'aménagement des structures socio-économiques et administratives actuelles pour leur permettre d'être plus opérantes. Des structures nouvelles assurant une répartition égale des revenus et des richesses et l'encouragement de l'épargne et de l'investissement productif permettraient sans doute d'utiliser les potentialités fiscales de manière optimale et de maximiser les revenus de la fiscalité.

Section 2 : Les effets de la fiscalité sur la consommation et l'épargne.

Principalement par leur impact sur la demande. Les réductions d'impôts stimulent la demande en augmentant le revenu disponible et en encourageant les entreprises à embaucher et à investir davantage. Les augmentations d'impôts font l'inverse. Ces effets sur la demande peuvent être considérables lorsque l'économie est faible, mais plus faibles lorsqu'elle fonctionne à pleine capacité.

L'objectif le plus important de la fiscalité est de générer les revenus nécessaires pour faire face aux dépenses. Outre l'augmentation des recettes, les impôts sont considérés comme des instruments de contrôle et de régulation dans le but d'influencer le modèle de consommation, de production, d'investissement et de distribution. Les impôts affectent donc une économie de diverses manières, bien que les effets des impôts ne soient pas nécessairement bons.

L'analyse des liaisons entre la fiscalité et les choix des agents économiques est intéressante en ce qu'elle permet de connaître les comportements économiques de ces agents à l'égard de l'impôt. En effet, les agents économiques, ménages, entreprises, Etat... modifient leurs comportements de consommation, d'épargne, d'investissement et en général d'affectation de leurs ressources, face à l'impôt. Par conséquent, la fiscalité exerce des effets sur les choix entre l'épargne et la consommation. La question est d'une extrême importance dans les pays en voie de développement qui doivent se fixer des priorités d'investissement et partant d'épargne mobilisable. Dans ces pays, la fiscalité intervient d'autant plus que l'épargne intérieure est faible.

Potentiellement importante, cette épargne ne se dégage pas totalement, encore moins elle s'investit dans les circuits de l'économie, en dépit de l'existence d'un système d'intermédiation financier et bancaire qui peut être considéré comme apte techniquement à assurer la mobilisation de l'épargne nationale. La structure de cette épargne est telle que les deux tiers sinon davantage sont apportés par le secteur privé moderne et pour le reste par le secteur public. Mais l'épargne privée est concentrée entre les mains de la classe aisée de la population alors que les couches sociales les plus larges de la population ne

disposent pas d'une capacité d'épargne, en raison de la faiblesse de leur pouvoir d'achat et de l'insuffisance de leurs revenus.

§1- Fiscalité incitative et choix entre la consommation et l'épargne.

1- L'évolution de l'épargne et de la consommation au Maroc

Au Maroc, la fiscalité est plus importante en raison du faible taux d'épargne intérieure et, compte tenu de la pression exercée sur les flux de capitaux extérieurs pour rembourser la dette, le Maroc doit s'appuyer sur des ressources internes.

L'importance potentielle est que malgré l'existence de systèmes d'intermédiaires financiers et bancaires, techniquement parlant, cette épargne peut mobiliser l'épargne nationale, mais elle ne libère pas entièrement cette épargne, et encore moins l'investit en dehors du système économique.

La structure de cette épargne est réelle, les deux tiers (sinon plus) étant fournis par le secteur privé moderne et le reste par le secteur public. Cependant, l'épargne privée est concentrée entre les mains des riches, et la classe sociale au sens large n'a pas la capacité d'épargner en raison du faible pouvoir d'achat, des faibles revenus et des revenus insuffisants.

2- La capacité de la fiscalité dans la mobilisation de l'épargne

Il va sans dire que les actions fiscales engagées pour promouvoir l'épargne doivent viser l'une des conditions du revenu, à savoir la consommation. Cependant, ce dernier est fonction de l'importance du revenu. À l'instar du Maroc, la structure des revenus se caractérise par un degré élevé de concentration et les actions des outils fiscaux doivent être axées sur les détenteurs de revenus élevés, qui représentent une part importante de la consommation. De plus, leur niveau de vie et leurs revenus élevés sont également le même. L'habitude de consommation qui ne convient pas à l'environnement social et qui laisse une trace sur celui-ci Ces purs gaspillages combinés à un gaspillage de revenus et de richesses constituent une part potentielle et mobilisable du revenu national. Ce qui est vraiment important, c'est d'encourager la mobilisation de ces ressources par la fiscalité et de leur faire jouer un rôle de modérateur entre consommation privée et épargne publique.

Concernant l'impôt sur le revenu, La fiscalité a deux significations. Il est produit par un autre choix au niveau macroéconomique mondial :

- ❖ Ou impôt au détriment de l'épargne privée.
- ❖ Ou envisager un système fiscal qui limite les dépenses de consommation et donc stimule l'épargne privée. L'analyse de l'impact du financement sur la répartition des revenus peut être connue par l'intermédiaire des deux alternatives :
- La fiscalité met en œuvre la taxe à la consommation, ce qui est le cas de la taxe sur la valeur ajoutée. Par rapport à l'impôt sur le revenu, l'avantage de ces impôts est qu'ils peuvent reporter la partie de l'impôt consacrée à l'épargne aux crédits d'impôt jusqu'à ce qu'ils soient attribués aux consommateurs. Cette méthode de crédit d'impôt est la finalité de la consommation, qui est fonction des incitations fiscales. Le taux d'épargne ou « taux d'intérêt ». Cependant, lorsque le revenu est faible et que la différence de niveau entre les groupes sociaux fait que l'épargne n'est pas la fonction principale du revenu, cet avantage est négligeable.
- L'impôt sur le revenu est très discriminatoire en ciblant les groupes de revenus, en particulier les plus élevés.

Cela peut se justifier s'il s'accorde sur la proportion des revenus consacrés aux dépenses de consommation non essentielles ou improductives par rapport à la fiscalité.

Dans ces conditions, l'Etat doit remplir une fonction de recette par imposition par effet de substitution. Trois options sont proposées :

- ✓ Imposer moins de revenus avec une plus grande propension à épargner peut augmenter la capacité d'épargner.
- ✓ Réagir à la progressivité de la fiscalité en atteignant la tranche supérieure des revenus, qui correspond à la part distribuable.
- ✓ Enfin, l'exonération partielle pour favoriser l'épargne dans certains secteurs : primes d'assurance, versement à la CNSS. Nous avons ainsi défini les pistes possibles pour une meilleure mobilisation de l'épargne. Et l'épargnant au Maroc ?

3- Le comportement de l'épargnant au Maroc

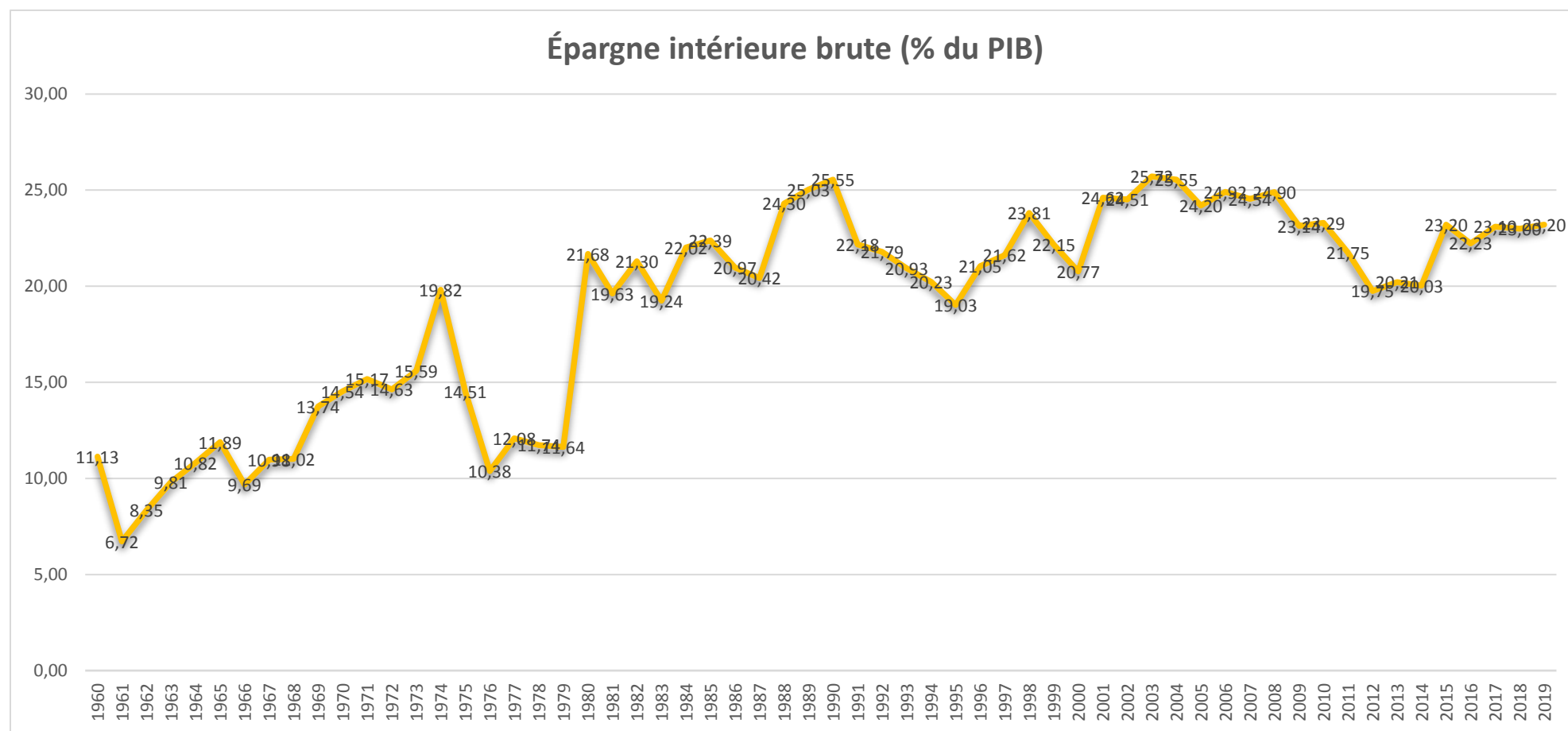
Dans les années 80, l'investisseur et le ménage marocain a montré un intérêt croissant pour le marché financier comme le montre la figure n°10 ci-dessous. En fait, la politique d'ajustement a provoqué une augmentation du taux d'intérêt qui est devenue positive.

Les dépôts à terme ont été encouragés de telle sorte que leur montant a triplé en quelques années et que leur participation à l'ensemble des dépôts en question avait des échéances inférieures ou égales à 12 mois, indiquant une préférence pour la liquidité relative des fonds investis.

Compte tenu des limites de la dette extérieure, l'État a poursuivi en 1986 une politique d'octroi de prêts obligatoires au public qui, outre une rémunération substantielle et une exonération fiscale, offrent les avantages de valeurs mobilières négociables en bourse. Le gouvernement a annoncé l'introduction d'une taxe sur les intérêts sur les dépôts à terme et les caisses enregistreuses pour 1987, prélevée à la source à 25%. Sous la pression du lobby financier au Parlement, il a fallu faire une distinction entre ceux qui acceptent de révéler leur identité au moment de la perception des intérêts, et donc un taux de 15%, qui est alors pris en compte dans l'imposition des revenus total, et ceux qui préfèrent rester anonymes qui ont dû payer une taxe libertaire de 20%.

Les innovations financières engagées au Maroc depuis le début des années 1990 ont été significatives en bourse avec le début de l'opération de privatisation et la diversification des titres de créance négociables. Afin de protéger les déposants, les autorités obligent les émetteurs à divulguer au public certaines informations sur leurs activités et les obligent à se conformer à certaines règles prudentes, telles que le « Dahir » de 1993 sur les réformes du marché. La Commission d'éthique des valeurs mobilières (CDVM) pour assurer la transparence du marché. Société d'investissement La défiscalisation boursière pour un portefeuille d'actions obligataires offert aux déposants (il faut noter à cet égard que la défiscalisation est une politique coûteuse pour le pays).

Figure n°10 : Épargne intérieure brute (% du PIB)



Source : Elaboré par l'auteur ; Données de la banque mondial

En définitive, l'épargne au Maroc apparaît dans l'ensemble en but des limites d'ordre économiques mais aussi sociologique et culturelles redoutables ce qui laisse en tout cas peu de chances aux incitations fiscales de relever de leur efficacité.

Une fois que l'épargne est insuffisante, les ressources peuvent être mobilisées par la fiscalité, ce qui est susceptible d'augmenter l'épargne publique en absorbant des liquidités improductives ou inutilisées ou en adoptant des habitudes de consommation extravagantes et exagérées.

Il a souligné que les mesures fiscales prises pour favoriser l'épargne doivent viser l'une des conditions du revenu, à savoir la consommation. Cependant, cette consommation dépend de la taille du revenu. Étant donné que le revenu est accumulé par un type d'individus et que la structure des revenus du Maroc se caractérise par sa forte concentration, les actions des instruments fiscaux devront se concentrer sur les détenteurs à forte propension à consommer et les salariés à revenu élevé. De plus, leur niveau de vie Le niveau et les revenus élevés ont produit un modèle et un mode de consommation qui ne sont pas adaptés à l'environnement social, et ont laissé une habitude de consommation combinée à un gaspillage pur, un gaspillage de revenus et de richesse, qui constituent une mobilisation potentielle de la composante du revenu national. Il est vraiment important d'encourager la mobilisation de ces ressources disponibles par la fiscalité.

Sur le plan comportemental, les agents économiques choisissent entre l'épargne et la consommation (qui sont deux composantes du revenu). En théorie, la fiscalité vise ce type de revenus, on peut donc dire que la fiscalité affecte la consommation et l'épargne à des degrés divers. Par conséquent, elle affecte l'épargne privée des ménages et des entreprises en restreignant la capacité d'épargne ou en encourageant la consommation des entités économiques, c'est-à-dire que l'imposition des revenus est bidirectionnelle. C'est un choix alternatif au niveau macroéconomique mondial.

Cependant, dans ce cas, cette situation ne s'applique pas aux pays en développement qui sont incapables de prôner des économies face à des habitudes de consommation et de

gaspillage massives. Dans ce cas, le retour des impôts ne fonctionnera pas car le montant de l'épargne est négligeable en termes de revenu élevé et de faible revenu.

4- Mesures fiscales incitatives à l'épargne

Pour atténuer les effets discriminatoires de l'I.R sur l'épargne, certaines formes d'exonération fiscale de l'épargne semblent exonérées d'impôt. Par ces exonérations (généralement des exonérations partielles), nous cherchons à promouvoir l'épargne dans des secteurs spécifiques : primes d'assurance, fonds de sécurité sociale, paiements de pension, etc. Entre autres, les gens peuvent envisager des exonérations fiscales pour les biens immobiliers occupés par leurs propriétaires pour leurs résidences familiales sous la taxe d'habitation. De telles mesures sont susceptibles de favoriser l'épargne-logement, favorisant ainsi la construction de logements pour les classes sociales à faible revenu.

En conséquence, dans les circonstances actuelles, la taxe d'habitation est propice au transfert de l'épargne vers un travail improductif et spéculatif. De plus, en l'absence de taxes foncières progressives, il est impossible de réaliser la conversion d'un patrimoine productif vers un autre à rentabilité faible.

En définitive, lorsqu'on vise la promotion de l'épargne par la fiscalité, il est important de déterminer l'incidence positive de la fiscalité sur cette épargne.

Lorsqu'on opte pour la promotion de l'épargne privée, en provenance des groupes à gros revenus sans provoquer de disparités plus grandes dans la répartition des revenus, il sera sage de choisir une fiscalité légèrement régressive par rapport au revenu.

L'épargne n'est pas une fin en soi. Elle n'est profitable à l'économie nationale que dans la mesure où elle s'investit dans des projets permettant d'assurer et de favoriser par leurs effets amont et aval une croissance économique.

§2- Effet de la fiscalité sur la demande

L'approche fiscale, lorsqu'elle traite de l'offre et de la demande du marché, aura toujours de nombreux résultats controversés ; par conséquent, la question fondamentale est celle

de l'effet des taxes à la consommation sur l'offre et la demande qui sont des facteurs de constitution du prix et de l'équilibre du marché.

1- Effet de substitution (ou prix) de la taxation

La taxe incite le contribuable à substituer des produits moins privilégiés mais non taxés ou moins taxés au bien taxé plus préféré. La perte d'utilité pour le consommateur résultant de cette substitution est la charge excessive (ou le coût du bien-être) de la taxe.

La fiscalité influence également la consommation. Une telle influence peut être étudiée pour les raisons suivantes :

a- La fiscalité influence la répartition des ressources des particuliers

Chaque individu a un revenu monétaire limité et l'affecte à différents usages. La fiscalité affecte leur attribution directement ou indirectement. Par exemple, l'impôt sur le revenu réduit le revenu monétaire d'un consommateur et l'oblige à acheter un plus petit volume de biens et il réduit le niveau de vie des consommateurs.

De même, un prélèvement d'impôts indirects sur les biens de consommation commune affectera l'allocation des ressources individuelles. Ainsi, les impôts influencent l'allocation des ressources des individus.

b- Effets de la fiscalité sur la consommation et l'emploi

La fiscalité réduit le pouvoir d'achat des gens et réduit leur consommation. La baisse de la consommation entraîne une diminution de la demande effective de biens et de services, ce qui affecte à son tour la production de ces produits. En fin de compte, la réduction de la consommation entraîne une réduction des opportunités d'emploi.

Par exemple, en raison de l'augmentation des prix, au lieu d'obtenir deux produits différents, l'individu peut acheter plus de quantité d'un seul produit pour maximiser l'utilité et sa satisfaction.

c- Effets de la fiscalité sur la consommation pendant l'inflation et la dépression

La fiscalité a des effets différents en période d'inflation et de dépression. Pendant la période d'inflation, le pouvoir d'achat de la population est réduit par une augmentation

des taux des impôts existants ou par l'imposition de nouveaux impôts. Cela contrôlerait la consommation et, par conséquent, aiderait à stabiliser les prix.

Pendant la période de dépression, la fiscalité peut être réduite. Du fait de la réduction des taux d'imposition directe, la population aura un revenu disponible et un pouvoir d'achat plus élevés et une diminution des impôts indirects entraînera une réduction des prix de vente. Les deux encouragent la consommation totale de la population et ainsi les activités économiques sont induites dans le pays.

d- Effet réglementaire de la fiscalité sur la consommation

La fiscalité peut être utilisée pour réguler la production et la consommation. La consommation peut être régulée en taxant la production et l'utilisation de certains produits.

Par exemple, certaines taxes peuvent avoir pour objet de réduire la consommation de certains produits nocifs tels que les liqueurs, les cigares, etc.

Section 3 : Fiscalité et décision d'investissement.

Bien que la fiscalité ne soit pas le déterminant le plus important de l'investissement, elle a un impact majeur sur sa compétitivité et sa rentabilité nette. Nous allons nous concentrer sur les différentes mesures fiscales déployées par les autorités marocaines pour offrir aux investisseurs une fiscalité simple et attractive. Si le Maroc veut promouvoir l'investissement et la croissance, il doit réformer son système fiscal. Cette réforme doit passer par la réduction des taux d'imposition, l'unification des différents traitements fiscaux de l'investissement, la rationalisation et le ciblage des incitations fiscales et pourquoi pas l'institution d'un système fiscal unique¹¹¹.

L'investissement est le facteur le plus important de prospérité pour tous les pays et pour leurs citoyens, le fait que l'investissement stimule la croissance économique et la création d'emplois, favorise l'innovation et le développement durable. Conscients de cela, presque des pays, à la fois des pays en développement et des pays développés, se font concurrence pour créer un environnement avantageux pour attirer de nouveaux investissements et conserver le potentiel actuel.

Cependant, la décision d'investissement dépend de plusieurs facteurs, principalement la taille du marché, l'infrastructure, la stabilité et la transparence du système politique, la qualification de la main-d'œuvre¹¹². Un autre facteur peut influencer la décision d'investissement ; système fiscal en particulier. En effet, la fiscalité peut affecter la décision d'investissement de plusieurs manières. Premièrement, des taux d'imposition élevés découragent l'investissement et la formation de capital. Deuxièmement, les taux d'imposition élevés découragent l'offre de main-d'œuvre et rendent la main-d'œuvre plus chère. Enfin, une fiscalité élevée conduit à la délocalisation des investissements vers le pays plus compétitif et attractif.

Ainsi, le facteur de la fiscalité peut être exploité par les gouvernements pour guider les activités et les choix des agents économiques afin d'atteindre les objectifs de prospérité et de développement recherchés par le gouvernement.

¹¹¹ BELAL, A., (1968), « *l'investissement au Maroc 1912 -1964* » Editions Maghrébines Pages 348 à 350.

Dans le même sens voir :

- BENSOUDA, N., (2008), « *Analyse de la décision fiscale au Maroc* », Editions la croisée des chemins.
- ZEMRANI, B.A., (1982). « *La fiscalité face au développement économique et social du Maroc* », Paris, L.G.D.J.

Dans ce qui suit nous allons essayer d'étudier l'impact de la fiscalité sur la décision d'investissement, notamment au Maroc. Ainsi, dans un premier point, nous présenterons le cadre théorique de la relation entre fiscalité et décisions d'investissement en nous concentrant sur les grandes recherches théoriques menées en ce sens. Ensuite, nous présenterons les principaux facteurs d'attraction du système fiscal marocain et enfin nous présenterons, d'une part, le principal pays le plus concurrentiel que le Maroc en termes d'attractivité fiscale, d'autre part, les enjeux que présente cette compétition sur la compétitivité de l'économie marocaine.

§1 : Fiscalité et comportement d'investissement :

État de l'art L'investissement est important dans toutes les décisions commerciales stratégiques. En effet, l'entreprise doit investir non seulement pour assurer le renouvellement des équipements de production, mais doit en assurer le développement et l'expansion de son activité. L'investissement peut être réalisé sous diverses formes, à savoir, investissement matériel, investissement financier et immatériel, en particulier recherche et développement.

Cependant, la décision d'investissement est conditionnée par l'existence d'un capital social, qui résulte d'une accumulation préalable de revenus non consommés (pour les particuliers) et non distribués sous forme de dividendes pour les entreprises. L'allocation de ce capital social aux décisions des investisseurs dépend essentiellement du taux de rendement demandé par les investisseurs, d'autre part du rendement attendu de la réalisation de cet investissement et enfin du coût du capital (coût implicite du capital dans la terminologie de MALINVAUD¹¹³ qui va être soutenu par les investisseurs. Ce dernier couvre tous les facteurs pouvant influencer le coût du capital, principalement le coût généré par la fiscalité.

La compréhension de la relation entre la fiscalité et la décision d'investissement a fait l'objet de plusieurs études. Selon la théorie néoclassique de l'investissement, l'impact de

¹¹³ MALINVAUD, E., (1971), « Peut-on mesurer l'évolution du coût d'usage du capital productif ? », Economie et statistique n° 22, avril.

Voir aussi NMILI, M., (2004) « *La politique d'incitation fiscale à l'investissement* », Thèse de doctorat- FSJES de Fès.

la fiscalité sur les dépenses en capital se manifeste à travers le coût d'usage du capital. Les auteurs de cette école définissent le coût du capital comme le taux de rendement minimum exigé par les fondateurs de l'entreprise (actionnaires et créanciers), en contrepartie de leur investissement. Le fardeau fiscal est un facteur qui augmente le coût du capital.¹¹⁴

Les travaux pionniers qui s'intéressent à l'étude de la relation entre les décisions d'investissement et la fiscalité sont ceux de Jorgenson¹¹⁵ basé sur le coût du capital en l'absence d'impôt, et ceux de Hall et Jorgenson (1967) tenant compte des règles fiscales. Dans leurs travaux, ils ont montré que le coût du capital comprend le coût total de l'utilisation du capital pendant le processus de production. Les auteurs tiennent compte du coût de financement, de la dépréciation économique, des plus ou moins-values réalisées et des impôts pour un investissement donné. Il s'agit d'une sorte de prix de location correspondant à une valeur pour une entreprise liée à la détention d'actifs physiques. Son calcul est basé sur les hypothèses suivantes : l'entreprise cherche à maximiser la richesse de ses actionnaires et investit jusqu'à ce que le retour marginal sur investissement soit égal au coût marginal.

D'autres théories aussi importantes se sont intéressées à la décision d'investissement, dont celle du Q de Tobin, initiée par J.Tobin (1969) qui lie l'investissement à la rentabilité à travers le rapport Q, qui est un rapport entre la valeur marchande de l'entreprise et la valeur de remplacement du fixe Capitale. Ainsi, un Q supérieur à 1 signifie que l'entreprise a intérêt à investir davantage. Pour les actionnaires, un Q inférieur à 1 les conduit à une certaine méfiance à l'égard de l'entreprise. Cependant, ce ratio avait fait l'objet de nombreuses critiques car il ne prend pas en compte l'influence de la fiscalité.

¹¹⁴ VEGANZONES, M.A., (2000) : « *Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches* », CERDI, Clermont Ferrand.

Pour plus de détail voir aussi :

- VEGANZONES, M., (2000), « *Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches* », CERDI, Clermont Ferrand.

- CHARLOT, S., SCHMITT, B., (1999), « *Infrastructures publiques et croissance des régions françaises* ». UMR INRA-ENESED.

¹¹⁵ Jorgenson, D.W., (1963), « Capital theory and investment behavior », American Economic Review, vol 53, n°2, pp.247-259.

Afin d'améliorer les performances de ce modèle, Cummins¹¹⁶ et Hassett ont étudié l'effet des réformes fiscales sur l'investissement tout en fournissant une extension du modèle du Q de Tobin ajusté par l'impôt résultant de la déduction des charges d'amortissement et des incitations fiscales.

Cependant, les méthodes les plus couramment utilisées jusqu'à présent pour étudier l'impact de la fiscalité sur les décisions d'investissement sont celles qui s'appuient sur les travaux de King et Fullerton (1984). En effet, les deux auteurs ont présenté une méthode de mesure de l'impact des distorsions provoquées par la différence entre les régimes fiscaux sur l'investissement, c'est la méthode des coins fiscaux basée sur les principes suivants : les taux effectifs fiscaux ne reflètent pas seulement le taux légal de l'impôt sur les sociétés mais aussi d'autres variables qui influencent l'impôt sur le montant de l'impôt et le retour sur investissement.

Ils ont prouvé que pour qu'un investissement soit rentable, il faut que son rendement avant impôt prévoie l'amortissement, paye des impôts et assure aux actionnaires un retour net d'impôt, qu'ils puissent obtenir en prêtant leurs fonds aux taux d'intérêt du marché. Plus concrètement, la différence entre le rendement avant impôt d'un investissement (noté p) et le rendement net gagné par un investisseur qui a financé cet investissement (noté r), est appelé coin fiscal. Pour prendre en compte la complexité du système fiscal d'un pays à l'autre et tenter de faire une comparaison internationale, en termes d'influence de la fiscalité sur l'investissement, King et Fullerton ont introduit le concept de taux effectif marginal d'imposition (TEMI), ce dernier est défini soit le coin fiscal divisé par le taux de rendement avant impôt. ($METR = p - r / p$).

Mackie III (2002)¹¹⁷ précise que le taux d'imposition effectif marginal est une incitation à l'investissement basée sur les flux de trésorerie futurs des investissements futurs. Il diffère du taux effectif moyen calculé par le ratio des impôts payés et du bénéfice avant impôt réalisé. En tant qu'incitation à l'investissement marginal, le taux d'imposition

¹¹⁶ Cummins J. et Hassett K., (1992), «The effects of taxation on investment: new evidence from firm level panel data», *National Tax Journal*, 45, pp.243-252

¹¹⁷ Mackie, J. B., III, (2002), Unfinished business of the 1986 tax reform act: an effective tax rate analysis of current issues in the taxation of capital income, *National Tax Journal*, vol 55, n°2, pp.293-337.

effectif marginal est meilleur que la moyenne, car cette dernière est affectée par les dispositions fiscales non applicables aux investissements courants. De même il précise qu'un impôt effectif marginal plus élevé entraîne une forte baisse des incitations à l'investissement.

Sur la base des fondements de la théorie de King et Fullerton pour comparaison dans différents pays à travers l'influence de la fiscalité sur la décision d'investissement, une étude de l'OCDE (1992) a mis en évidence des distorsions en faveur ou contre certaines formes de financement (interne, dette et augmentation de capital). Les effets de la fiscalité sur la structure des investissements par secteur et activité et les effets de l'inflation.

Cette étude diffère de celle de King et Fullerton en intégrant la fiscalité personnelle. En d'autres termes, le coin fiscal dépend à la fois du régime d'imposition des sociétés et de la fiscalité des particuliers. En effet, le taux de l'impôt sur le revenu a un impact sur le coin fiscal selon le mode de financement par emprunt ou par capitaux propres, en raison de la déductibilité des intérêts payés sur le revenu imposable. Ainsi, lorsque le taux d'imposition est plus élevé, la déductibilité des intérêts sera également plus élevée ; De même, le coin fiscal correspondant à un investissement financé par endettement est faible. Un autre paramètre a une influence significative sur le coin fiscal, il s'agit des dotations aux amortissements. En effet, la déductibilité de l'amortissement contribue à réduire la charge de l'investissement, et donc le taux de rendement requis par l'investissement sera élevé.

Cependant, le taux d'inflation affecte le coin fiscal par l'amortissement, en vigueur pendant les périodes d'inflation élevée ; la dépréciation fiscale peut être inférieure à la dépréciation économique entraînant des pertes financières pour l'entreprise. Par conséquent, l'inflation accroît les coins fiscaux et les taux effectifs d'imposition par ses effets sur la dépréciation.

Concernant la fiscalité des particuliers, plusieurs travaux théoriques, dont ceux de Poterba et Summers (1985), Cummins et al (1995) et McKenzie (1996), se sont intéressés à examiner l'influence de l'impôt des particuliers sur l'investissement tout en montrant l'impact du différentiel imposition des dividendes et plus-values d'investissement. En

effet, dans un système où l'impôt sur le revenu personnel est élevé entraînant un coût du capital élevé, le taux de rendement souhaité sur un investissement sera donc utilisé.

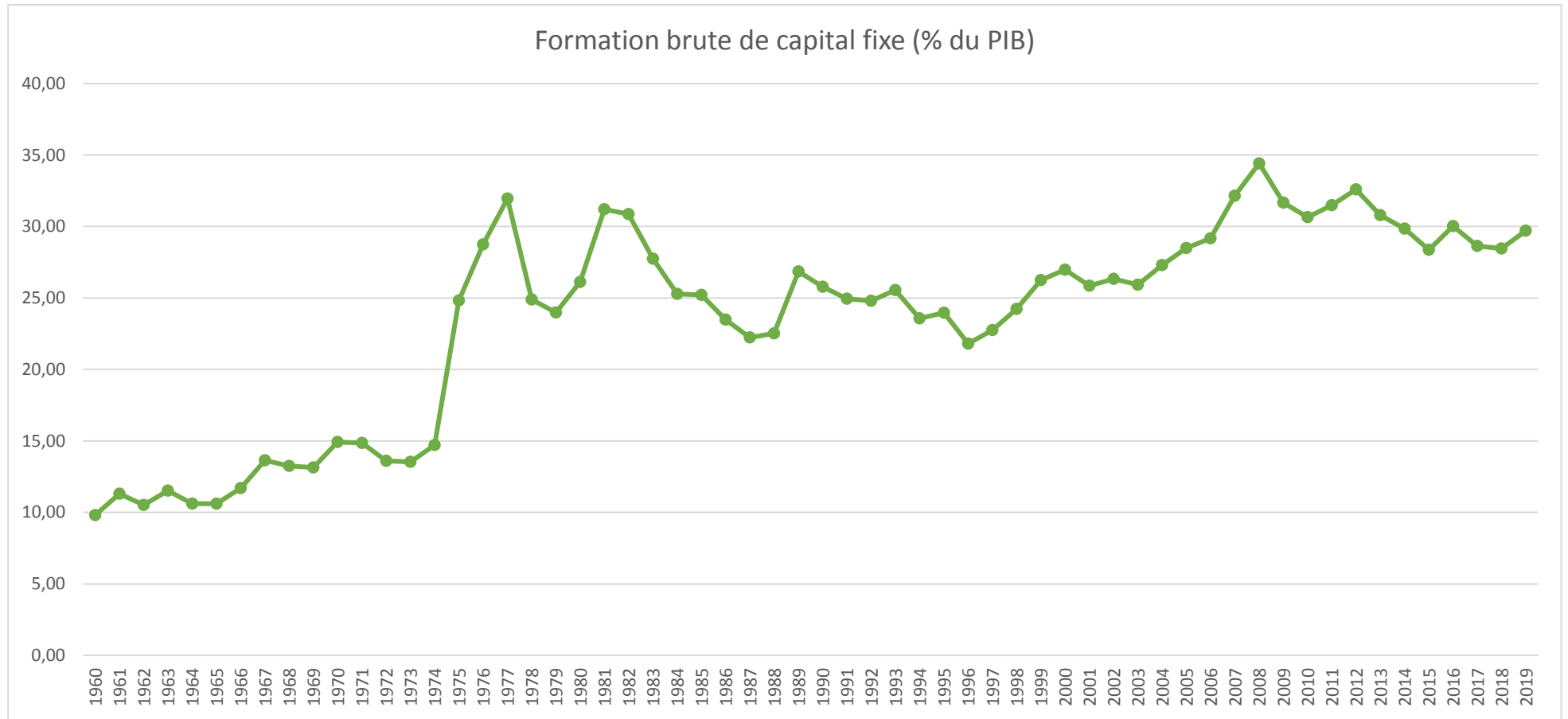
Ces dernières années, en raison de l'influence croissante des différences de régimes fiscaux sur les décisions d'investissement, plusieurs études ont examiné l'impact des incitations fiscales sur l'investissement. C'est notamment le cas de ceux d'Avouvi et al (1987), Fontaneau (1997), Cummins et al (1995) et celui de S.Paquette et al (2005). Ces études ont montré que les incitations fiscales ont pour effet de réduire le coût du capital ; par conséquent, ils peuvent influencer la rentabilité de l'investissement. Reconnaisant l'importance de l'impact du système fiscal sur les décisions d'investissement, de nombreux pays se sont engagés ces dernières décennies dans des réformes pour alléger le fardeau des structures fiscales qui pèsent sur la décision d'investissement¹¹⁸. Dans la section suivante, nous identifierons les principaux facteurs de mise en œuvre fiscale d'attractivité par le Maroc pour améliorer le climat d'investissement.

§2- Evolution de l'investissement au Maroc

Le rythme d'investissement au Maroc a enregistré une cadence modeste pendant les années antérieures. En effet l'investissement exprimé par le rapport de la F.B.C.F et le produit intérieur brut a été de 13,61% durant la période 1969-1972 et de 13,54% au cours de la première année du quinquennat 1973-1977 avant d'évoluer vers 29,7% en 2019.

¹¹⁸ BELAL, A., (1968), « *l'investissement au Maroc 1912 -1964* » Editions Maghrébines Pages 348 à 350.
Voir plus

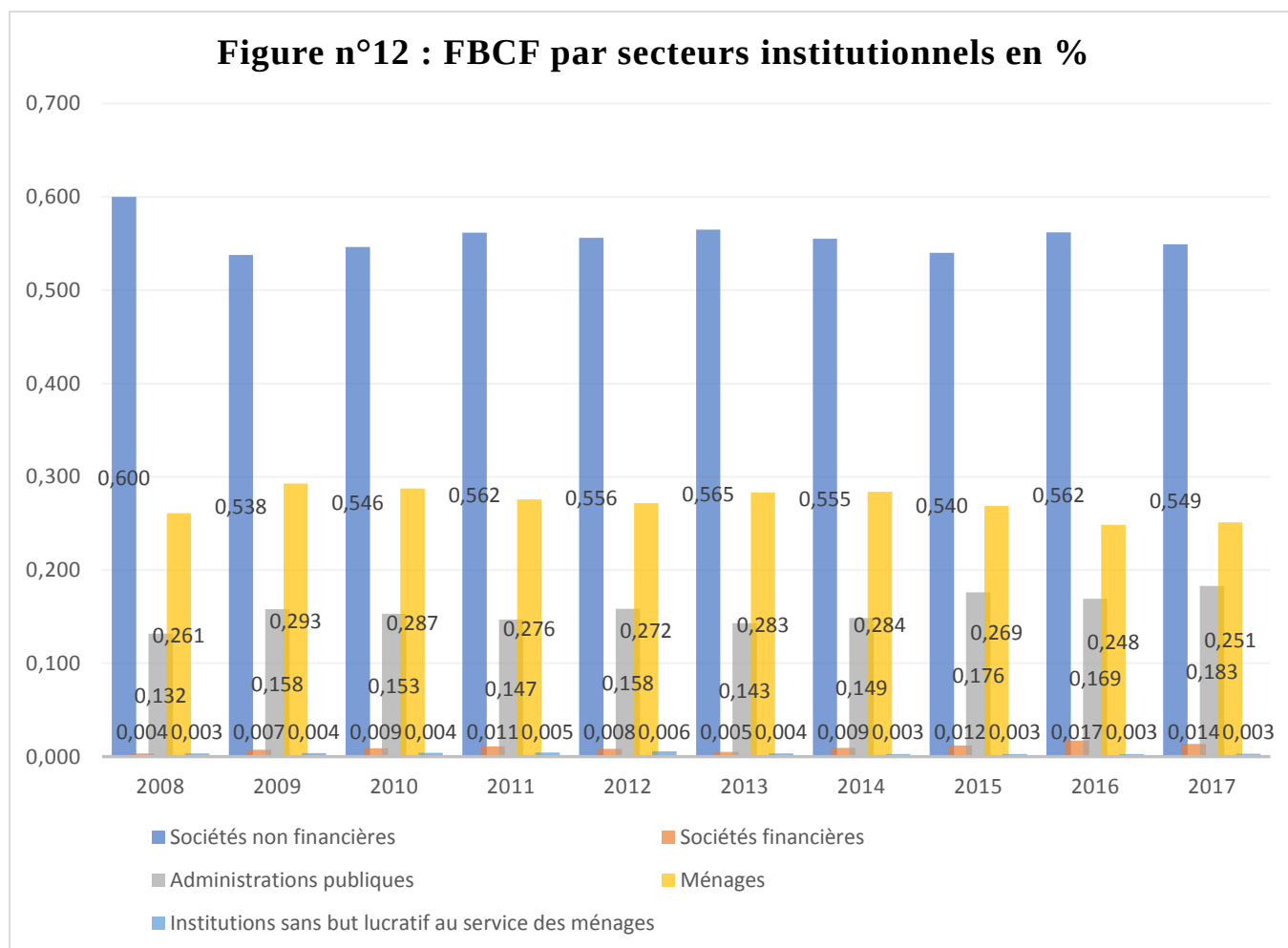
Figure 11 : é volution de la F.B.C.F en pourcentage du P.I.B



Source : Elaboré par l'auteur ; Données de la banque mondiale

Mais si cet accroissement depuis 1975 a été le fait du secteur public par suite d'une conjoncture favorable de phosphate depuis 1974 jusqu'au jour, le niveau des investissements privés a évolué suites à une panoplie d'incitations particulièrement fiscales et de facilités de crédits bancaires.

Il y a lieu de constater que les investissements publics (l'Etat, les Entreprises publiques et les collectivités locales) dépassent largement celle du secteur privé qui s'oriente vers des secteurs peu productifs, comme le cas de tourisme et les constructions immobilières. Ce constat est exprimé par la figure n°12 qui mis en relief les investissements de 1998 jusqu'à 2017 par agent économique



Source : Elaboré par l'auteur ; Données de la banque mondiale

En ce sens, une série d'incitations fiscales fait partie de six réglementations d'investissement spécifiques liées aux secteurs à promouvoir, à savoir :

- ❖ Le Tourisme
- ❖ L'Artisanat
- ❖ Les Mines
- ❖ L'Industrie
- ❖ Les Pêches Maritimes
- ❖ Le Commerce Extérieur

Ces réglementations sont automatiquement accordées sans qu'il soit nécessaire d'étudier au préalable d'importants dossiers favorables (annexe n ° 7), à partir desquels des régimes fiscaux favorables peuvent être retenus, notamment :

- La baisse des droits d'enregistrement et de timbre sur les opérations de constitution de sociétés ainsi sur l'augmentation du capital de 1.5% à 0,5%.
- Exonération totale ou partielle des tarifs douaniers sur les équipements, outillages et tout nouveau matériel importé.
- L'exemption temporaire et partielle de la taxe professionnelle sur les avoirs fixes neufs pendant dix ou cinq ans selon qu'il s'agit d'une création ou d'une extension d'activité.
- L'exonération totale ou partielle de l'impôt sur les bénéfices professionnels pendant 10 ans et selon les zones d'implantation des investissements privés.

De même, il offre l'avantage d'un amortissement accéléré, ce qui est propice à l'investissement privé.

Pour les investissements étrangers, ladite réglementation garantit le transfert des éventuels produits de liquidation de la société et également le transfert des dividendes nets d'impôt attribués aux non-résidents.

En termes de procédures, le code d'investissement actuelle est différent de celui des années 1960 qui exige que tout document d'investissement soit étudié à priori avant d'être approuvé par le comité d'investissement, procédure automatique d'octroi de tous les avantages.¹¹⁹

¹¹⁹ Lamy, E., (1953) « *Le régime des investissements privés au Maroc* », Revue Économique franco-suisse, n°4.

Désormais, pour tout projet d'investissement d'un montant inférieur à 30 millions de dirhams, peut bénéficier implicitement les avantages prévus après le dépôt de formulaire servis par le ministère de tutelle du secteur en question et lui fournira les conditions éligibles et le visa préalable de conformité.

Cependant, lorsqu'une irrégularité est constatée dans un dossier à l'égard des dispositions en vigueur suite d'un vice de fond ou de forme, le service de la tutelle doit informer l'entrepreneur dans un délai maximum d'un mois.

De plus, dans deux cas et dans le cadre du système conventionnel, les investisseurs doivent obtenir le consentement de l'Etat pour bénéficier des avantages du code, il s'agit de :

- Le cas où l'investissement est supérieur au plafond commun de 30 Millions de dirhams
- Le cas où lorsque le projet fait partie des activités réglementées : montage de voilure, raffinage de pétrole, de sucre...

§3- Facteurs clés de l'attractivité Fiscale au Maroc

Dans le contexte actuel de concurrence fiscale internationale, les autorités marocaines se sont fixées comme objectif de promouvoir son attractivité, notamment par une meilleure compétitivité fiscale. Cet objectif a été atteint, il y a vingt ans, par la réforme fiscale de 1984 qui prévoit la mise en place de quatre types d'imposition, à savoir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et les droits d'enregistrement.

De nombreux réaménagements depuis 1990, ont été introduits par les différentes lois de finances pour répondre aux objectifs de simplification, d'harmonisation et d'équité fiscale. En effet, en 2007, l'administration fiscale a consolidé dans le Code des impôts l'ensemble des règles relatives à l'assiette fiscale, au recouvrement et aux procédures fiscales. Actuellement les acteurs économiques disposent d'un document unique de toutes les mesures fiscales qui permettront d'améliorer leur lisibilité fiscale.

Les premières incitations fiscales ont été introduites dans le code des investissements de 1958, une série de codes des investissements ont été adoptés plus tard, notamment ceux de 1960 et 1973, mais ils constituent une extension d'une portée plus large que celle de 1958. Au début des années 1980, les codes des investissements seront encore plus généreux et plus élaborés. Cependant, les autorités ont constaté que ces codes présentaient certains problèmes, notamment l'interprétation des textes et l'instabilité, des difficultés liées à l'application et à l'octroi des prestations.

Pour remédier à ces carences, une charte de l'investissement a été adoptée en 1995, elle précise que tous les investisseurs, quel que soit le secteur dans lequel ils opèrent, ont les mêmes avantages et les mêmes garanties. Depuis 2007, toutes les incitations fiscales pour les investisseurs sont incluses dans le code des impôts. Ainsi, le Maroc impose un certain nombre d'impôts directs, indirects et de taxes locales. Les impôts directs comprennent les impôts sur le revenu des sociétés et les impôts sur le revenu des particuliers. Les impôts indirects comprennent la TVA, les droits de timbre, les droits d'enregistrement et les droits de douane. Les taxes locales comprennent la taxe professionnelle et la taxe sur les services communaux (hors taxe foncière urbaine). Ci-dessous, notre attention se concentrera sur des mesures spécifiques aux entreprises qui créent plus d'investissements.

1- Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est prélevé sur les bénéfices annuels nets des sociétés par actions, des sociétés à responsabilité limitée et des sociétés en commandite par actions constituées selon la loi marocaine. Il est imposé aux entreprises du secteur privé et public ainsi qu'aux autorités publiques exerçant des activités imposables. Les banques étrangères et les sociétés étrangères opérant au Maroc sont soumises à cet impôt au titre des bénéfices réalisés sur leurs activités au Maroc.

Les entreprises sont imposées sur la différence entre leurs revenus commerciaux et leurs dépenses. Les dépenses professionnelles engagées dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise sont généralement déductibles à moins d'être expressément exclues. Les dépenses non autorisées comprennent les amendes, les pénalités, les intérêts sur les prêts

d'actionnaires lorsque les actions ne sont pas entièrement libérées et les intérêts sur les prêts d'actionnaires en sus du taux d'intérêt annuel officiel.

Le Maroc applique un système fiscal territorial. Les sociétés (résidentes et non résidentes) ne sont généralement soumises à l'impôt sur les sociétés que sur les revenus générés par les activités exercées au Maroc. Les sociétés étrangères sont soumises à l'impôt sur les revenus provenant du Maroc si elles ont, ou sont réputées avoir, un établissement stable au Maroc. Une société est résidente au Maroc si elle y est constituée ou si son siège de direction effective est au Maroc.

Comme beaucoup d'autres pays en développement, les incitations à l'investissement sont des caractéristiques permanentes de la politique fiscale marocaine, où la forme préférée d'incitation fiscale est le congé fiscal et la réduction des impôts, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau : type d'exonérations fiscales

Type d'exonération fiscale	Cumule des cas
▪ Exemptions permanentes	28
▪ Exemptions suivies d'un taux d'imposition réduit permanent.	4
▪ Exemptions permanentes de retenue d'impôt	4
▪ Taux d'imposition réduit permanent	2
▪ Exemptions suivies d'un taux d'imposition réduit temporaire	2
▪ Taux d'imposition réduit temporaire	4
Total	47

Source : Code générale des impôts, 2019

Sinon, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 30%. Pour les sociétés de crédit-bail et les établissements de crédit, le taux d'imposition est de 37%. De plus, en plus du taux ordinaire, le code des impôts prévoit d'autres taux d'imposition qui devraient encourager l'investissement ; ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés en vigueur à partir de l'exercice 2019.

Taux d'imposition	Contribuables concernées
10%	Les entreprises dont le montant du bénéfice net imposable est inférieur ou égal à 300 000
17.5%	Les entreprises dont le montant du bénéfice net imposable varie entre 300 001 et 1 000 000
31%	Les entreprises dont le montant du bénéfice net imposable varie entre 1000 000 et 5 000 000
37%	37% pour les établissements de crédit et les compagnies d'assurance.
17,5%	- Sociétés Exportatrices : Exonération des Sociétés exportatrices, et des entreprises intervenant dans le processus de fabrication et de valorisation des produits exportés, pendant les cinq premières années et l'application du taux réduit de 17.5% à partir de la 6ème année. - Sociétés opérant dans le secteur de l'hôtellerie et de l'animation touristique : Exonération totale d'IS pendant les 5 premières années et l'application du taux réduit de 17.5% à partir de la 6ème année.
8,75%	- Sociétés installées en zone franche : Exonération pendant les cinq premières années, à compter de la date du début d'activité puis passer à 8,75% les 20 années suivantes, au-delà, imposition selon le régime de droit commun.
15%	Retenue à la source pour les produits d'investissement à revenu fixe.

Cotisation minimale

Le montant de l'impôt sur les sociétés ne peut être inférieur à une cotisation minimale. Toutefois ce minimum ne peut être en aucun cas inférieur à 3000 DHS soit 0,5% du chiffre d'affaires annuel majoré des produits accessoires, des produits financiers sauf ceux

qui sont exonérés et des subventions et dons reçus¹²⁰. Pour favoriser l'investissement, l'impôt minimum n'est pas dû par les entreprises pendant leurs 36 premiers mois d'activité.

2- Taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est une taxe non cumulative prélevée à chaque étape du cycle de production et de distribution. Ainsi, les fournisseurs de biens et services doivent ajouter la TVA à leurs prix de vente nets. Le taux de TVA standard est de 20% et s'applique à tous les fournisseurs de biens et services, à l'exception de ceux qui sont taxés à d'autres taux ou de ceux qui en sont exonérés. Ainsi, des taux réduits de 14%, 10% et 7% s'appliquent à des articles spécifiques.

Deux types d'exonérations de TVA sont prévus. Le premier est une exonération avec droit à déduction, qui s'applique aux exportations, aux matériels et équipements agricoles et aux équipements de pêche. La seconde est une exonération sans droit à déduction, c'est-à-dire que le vendeur ne reçoit aucun crédit pour la TVA payée en amont. Cette exemption s'applique aux denrées alimentaires de base, aux journaux et aux services de transport international.

Pour encourager l'investissement, le législateur a prévu une exonération fiscale sur la valeur ajoutée des équipements d'investissement qui sera comptabilisée parmi les actifs dans les 24 mois suivant le début de l'activité.

3- Taxe professionnelle

Une taxe professionnelle est prélevée sur les personnes physiques et morales qui exercent habituellement leurs activités au Maroc. La taxe se compose d'une taxe sur la valeur locative des locaux commerciaux (loués ou possédés) et d'un montant fixe en fonction de la taille et de la nature de l'entreprise. Pour encourager l'investissement, la loi prévoit une exemption pour les cinq premières années d'activité.

Les contribuables exerçant une activité passible de l'impôt sur le revenu, et qui s'identifient pour la première fois auprès de l'administration fiscale en s'inscrivant au

¹²⁰ Code général des impôts, année 2019

rôle de la taxe professionnelle, à partir du 1er janvier 2020, ne sont imposables que sur la base des revenus acquis et des opérations réalisées à partir de cette date¹²¹.

4- Droits d'enregistrement

L'enregistrement est une formalité à laquelle sont soumis les actes et conventions. Il donne lieu à la perception d'un impôt dit "droit d'enregistrement"¹²².

Les actes relatifs à l'investissement sont exonérés de droits d'enregistrement, il s'agit des actes suivants :

- Les acquisitions par les promoteurs immobiliers, personnes morales ou personnes physiques relevant du régime du résultat net réel, de terrains nus ou comportant des constructions destinées à être démolies et réservés à la réalisation d'opérations de construction de cités, résidences ou campus universitaires.
- les actes de constitution et d'augmentation de capital des sociétés installées dans les zones d'accélération industrielle, prévues par la loi n° 19-94 précitée.
- Les actes d'acquisitions immobilières, d'incorporation et d'augmentation de capital de sociétés situées dans des zones franches, banques et holdings ;

5- Droits de douane

la production, cependant, peut nécessiter une licence d'importation. La plupart des produits importés sont soumis à des droits d'importation dont les taux varient entre 2,5% et 10% pour les équipements, matériels, pièces détachées et accessoires (ces taux sont réduits après les accords de libre-échange avec l'Union européenne). Certains matériaux et produits sont cependant exonérés, notamment ceux importés dans le cadre de la charte d'investissement, importés sous les systèmes économiques douaniers et ceux utilisant des énergies renouvelables. La taxe sur la valeur ajoutée est également due sur les marchandises importées au Maroc.

Les mesures décrites ci-dessus et qui se traduisent par des réductions des taux d'imposition ou des augmentations des économies fiscales peuvent avoir des effets

¹²¹ Code général des impôts, année 2020

¹²² Code général des impôts, année 2020

positifs sur la réduction du coût du capital, ce qui favorise la décision d'investissement. Outre les incitations par la baisse des taux d'imposition ou par l'absence de taxation (ou de congés fiscaux) pendant une période déterminée, le législateur fiscal a admis d'une part, le principe de déductibilité des amortissements qui permet à la fois de réduire la charge de l'investissement et d'augmenter son flux de trésorerie et l'autre par la déductibilité des frais de financement liés au financement des investissements.

§4- Acteurs de la rivalité fiscale des pays en voie de développement

Le Maroc est en concurrence avec plusieurs pays en développement qui ont des attractions similaires. En effet, la concurrence est plus évidente car le développement économique de ces pays est plus ou moins équivalent et donc chaque gouvernement estime avoir le système fiscal le plus attractif que celui de son voisin. C'est cette concurrence qui menace aujourd'hui le Maroc et pousse à renforcer son attractivité fiscale pour être plus compétitif que ses rivaux.

Ainsi, lorsque l'on veut rendre compte de l'influence de la fiscalité sur l'activité économique et une comparaison des régimes fiscaux d'un pays à l'autre, il est important de ne pas se limiter à un taux d'imposition nominal, mais de considérer le système fiscal dans son ensemble. L'instrument idéal utilisé pour rendre compte du poids des impôts effectivement prélevés sur les revenus de placements, est le taux d'imposition effectif, il a été développé par Devereux et Griffith (1999 et 2002). Les deux économistes ont montré que le taux d'imposition effectif était une variable importante dans les décisions d'implantation des multinationales. Ce taux peut également être utilisé pour mesurer les effets attendus des politiques économiques pour soutenir l'investissement des entreprises nationales. Pour les gouvernements, le taux effectif moyen fournit une mesure synthétique de l'efficacité des politiques fiscales envisagées.

Ainsi, pour se faire une idée de l'attractivité du système fiscal marocain, sur la base du critère du taux d'imposition effectif, nous avons choisi des pays qui représentent plus ou moins le même développement économique. Ceux-ci sont :

- les pays d'Europe centrale et orientale (CEE),
- les économies arabes et méditerranéennes,

- Pays d'Asie du Sud-Est et de Chine.

En effet, selon une étude, menée par la firme américaine PricewaterhouseCoopers en 2011, le Maroc est le deuxième pays au monde en termes de taux d'imposition effectif moyen plus élevé. L'étude couvre la période 2006-2009, indique que le taux d'imposition effectif appliqué au Maroc était en moyenne de 33,9% pendant cette période pour inclure l'Italie (29,1%), l'Indonésie (28,1%) et l'Allemagne (27,9%). Seul le Japon a un taux supérieur à celui du Maroc avec 38,8%.

L'étude visait à comparer le taux d'imposition effectif subi par les entreprises américaines par rapport à 58 économies mondiales. Le taux appliqué par le Maroc dépasse largement la moyenne des pays de l'OCDE (22,6%) et des pays n'appartenant pas à l'OCDE dans cette étude (21,9%).

De plus, le taux pratiqué au Maroc dépasse celui pratiqué en Corée du Sud (24,3%), en Malaisie (22,8%), en Chine (21,5%), en Égypte (21,4%), en Jordanie (19,9%) et en Turquie (18,6%), même d'Arabie saoudite (4,4%), de Bahreïn (3,4%) et du Koweït (3,1%). Ce taux est également supérieur à celui pratiqué par les deux partenaires économiques européens du Maroc : la France (23,1%) et l'Espagne (21,8%). A noter que le taux d'imposition effectif au Maroc était de 36,8% en 2006, passant à 31,6% en 2007 et à 34,7% en 2008 et 33,2% en 2009.

Une autre étude dans ce sens a été publiée début 2011 par la Banque mondiale « Paying Taxes 2011 », cette fois, le Maroc se positionne à la 99ème place sur 183 pays en termes de charge fiscale des entreprises. Une position médiane qui diffère de la deuxième position attribuée par l'étude de PricewaterhouseCoopers (PWC) La différence entre les deux études réside principalement dans la méthodologie adoptée par les deux classifications.

Ainsi, l'étude de la Banque mondiale repose sur le taux global d'imposition, c'est-à-dire la somme du taux d'imposition prélevé au titre de l'impôt sur le revenu et des impôts sur les sociétés et autres. Cependant, PWC est basé sur le taux d'imposition effectif (équivalent à l'impôt total sur le revenu des sociétés divisé par le bénéfice avant impôt).

En termes plus simples, l'entreprise américaine considère ce qui est réellement perçu auprès de l'entreprise au titre de la taxe.

D'après les résultats de ces études, on peut voir que le Maroc dispose d'un système fiscal coûteux et peu attractif par rapport aux pays concurrents, principalement les pays méditerranéens voisins. La conséquence de cette situation est évidente, un coût du capital élevé, puis une faible attractivité des investissements.

Conclusion

La politique fiscale peut affecter l'économie dans son ensemble de trois manières principales : en modifiant la demande de biens et de services ; en modifiant les incitations à travailler, à épargner et à investir et en augmentant ou en réduisant les déficits budgétaires.

Les effets macroéconomiques des impôts sont importants car ils peuvent affecter le bien-être des personnes, bien que ces effets ne correspondent pas toujours directement aux effets sur la production économique. Les changements macroéconomiques influencent également le montant des recettes qu'un système fiscal génère, par le biais d'effets dits dynamiques. Cependant, les preuves suggèrent que ces effets dynamiques sont généralement modestes.

La politique fiscale affecte directement l'économie en déplaçant la demande de biens et de services. Cet effet « keynésien », cependant, est temporaire et dure au plus quelques années, après quoi l'économie reviendra à son niveau soutenable sous-jacent.

Les réductions d'impôts augmentent le revenu après impôt. Les gens dépensent généralement une partie des revenus supplémentaires, ce qui augmente la demande de biens et de services. Les entreprises répondent à la demande accrue en augmentant leur production. Une augmentation d'impôt a l'effet inverse. La politique fiscale peut également modifier les flux de trésorerie des entreprises ou les incitations à investir et par conséquent modifier la demande de biens d'investissement.

Chapitre IV : Fiscalité et performance économique : étude empirique

Introduction

Le présent chapitre de cette thèse a pour objectif de contribuer au moyen d'une nouvelle modélisation économétrique à l'exploration d'une nouvelle piste de recherche empirique qui reste à l'heure actuelle peu exploitée dans le contexte marocain. L'objet principal de ce chapitre s'inscrit dans la même lignée de notre problématique de départ dont le fil conducteur se poursuivra par la mise en évidence de l'articulation entre le système fiscal et la performance économique.¹²³ Pour pouvoir mettre en valeur les résultats de cette recherche empirique nous allons soumettre aux épreuves des faits des considérations théoriques d'inspiration keynésienne et de Barro (1990) afin de tester si leurs capacités prédictives collent à la réalité économique marocaine. Pour ce faire, nous présentons dans une première étape les modèles théoriques de la croissance économique¹²⁴ les plus testés empiriquement dans l'hypothèse d'un taux d'imposition spécifique. Les modèles théoriques dont nous venons de parler sont essentiellement le modèle post-keynésien et le modèle de croissance endogène de Barro (1990). Dans une deuxième étape nous inscrivons la présente recherche empirique dans le cadre de la croissance endogène de Barro (1990) à l'aide des outils d'ordre comportemental représentés par les équations structurelles et des outils macroéconométriques représentée par la cointégration et le modèle à correction d'erreur vectoriel.

En dépit de l'importance empirique des modèles de croissance post-keynésiens fondée sur les équations simultanées, cette piste de recherche a été écartée de notre champ d'investigation empirique par preuve de manque de données. Cependant, pour remédier à cette situation, nous nous limitons aux

¹²³ A titre d'indication, nous allons mettre en évidence ce lien par deux approches de modélisation différentes.

¹²⁴ On considère ici que la croissance économique est l'indicateur le plus approprié de la mesure de la performance ainsi que le plus testé empiriquement.

applications d'inspirations « croissance endogène » qui se voit suffisante pour refléter la réalité vue la reconnaissance officielle qu'elle a reçue suite à une accumulation des preuves empiriques validant ses prédictions théoriques depuis son apparition. Cette nouvelle discipline a pu apporter des explications plus profondes aux phénomènes de croissance dans quatre dimensions liées en remettant en cause celle de la croissance exogène Solow où ses piliers n'ont pas tardés à se fissurer 30 ans après son émergence.

Dans ce qui suit, nous tâcherons à analyser de façon mathématique le modèle fiscal de croissance économique dans ses deux versions différentes (Section 1) afin d'isoler impact fiscal sur la performance économique. Dans une deuxième section nous focalisons nos efforts sur la conciliation entre les modèles théoriques et la recherche empirique que l'on propose pour pouvoir répondre à l'objectif de cette thèse. Il s'agit dans une première étape, de l'application du modèle économétrique à équations structurelles qui tient compte d'un grand nombre de variables latentes et manifestes. Les variables manifestes captent toutes les variantes de la fiscalité, de l'infrastructure et de la performance économique sous l'hypothèse de multicollinéarité non considérée. Alors que les variables latentes forment le lien entre d'une part, la fiscalité et l'infrastructure et d'autre part, entre la performance et l'infrastructure. La modélisation de ces relations par les équations structurelles conduit à une bonne connaissance de l'origine et des déterminants d'un tel lien que l'on tente de vérifier. Dans une deuxième étape, nous recourons au service de cointégration et à la modélisation par la correction d'erreur vectorielle pour mettre en évidence le même lien mais en absence de toute multicollinéarité entre les variables du modèle sous l'hypothèse de la prise en compte de la dynamique du temps qui ne pourra pas être modélisable par les équations structurelles.

Section 1 : Présentations théoriques des modèles macroéconomiques

§1 : Taxation dans le modèle de croissance endogène

La théorie de la croissance endogène a exploré quatre facteurs principaux de croissance : les rendements d'échelle, la recherche (ou innovation), la connaissance (ou capital humain), et l'action publique. Le dernier facteur « Action publique » représenté par les infrastructures publiques facilite la circulation des biens, des personnes, de l'information, et que leur financement par l'impôt est alors bénéfique Barro [1990]. Les modèles de croissance endogène avec externalité de dépenses publiques d'infrastructure rendent compte de la relation non linéaire entre fiscalité et croissance à long terme. Ainsi, chez Barro [1990], une augmentation du taux de taxation procure des ressources pour financer des dépenses publiques productives, mais réduit en même temps le rendement marginal net du capital privé. En termes de croissance, le modèle produit des effets de seuil dans la politique fiscale conformément aux non-linéarités évoquées dans la littérature empirique. Dans ce qui suit nous proposons le cadre théorique du modèle inspiré en partie de la version du modèle de Barro (1990) qui rend compte de la taxation résultante d'un choix optimal de financement de dépenses publiques productives. Dans cette présentation on fait apparaître **le stock du capital public au lieu de dépenses publiques**, en considérant que le flux de services publics est proportionnel au stock de capital public accumulé¹²⁵. Quant à la dynamique du stock de capital public, elle répondra tout simplement à la contrainte budgétaire de l'État. Dans le cadre de cette hypothèse on détermine le sentier de croissance de long terme accessible à une économie en fonction de la politique fiscale menée par les autorités publiques.

Dans ce genre de modélisation économique de l'impact fiscale, il est accoutumé de considérer une économie fermée avec deux agents économiques : le gouvernement et le consommateur. Ce dernier maximise sa fonction d'utilité sur un horizon temporel infini :

$$\int_0^{+\infty} e^{-\rho t} \log(c_t) dt \quad [1]$$

¹²⁵ Afin d'isoler les effets de l'impôt de ceux des dépenses publiques, nous supposons que ce revenu sert à financer des biens qui n'affectent ni l'utilité marginale de la consommation privée ni les conditions de production du secteur privé.

où $c(t) > 0$, représente la consommation et ρ le taux de préférence pour le présent. La technologie de l'économie est représentée par une fonction de production à rendement d'échelle constant par rapport à l'ensemble des facteurs de production Barro (1990). La fonction de production s'écrit alors :

$$y_t = A * k_t \Psi \left(\frac{g_t}{k_t} \right). \quad [2]$$

Le volume de production dépend de deux inputs, le capital physique privé (k) et le capital public (g)¹²⁶. Dans cette fonction les externalités des services publics sont explicitées par la fonction Ψ où la productivité marginale de l'input public est décroissante avec l'augmentation relative du stock d'infrastructure. Dans un réexamen de la courbe de Laffer ; Minea & Villieu (1998) ainsi que Arsène (1998) introduisaient la fonction Coob-

$$\text{Douglass dans le modèle de croissance : } y_t = k \left(\frac{g}{k} \right)^\alpha \quad [3]$$

Où $0 < \alpha < 1$ représente l'élasticité du revenu au capital privé.

Les infrastructures publiques sont financées par l'impôt d'origine la taxe proportionnelle au revenu, notée « τ » et la taxe sur la consommation notée ε . La dynamique du stock du capital public s'écrit : $g = \tau * y + \varepsilon * c$. [4].

L'accumulation du capital est décrite donc par :

$$k = (y - \tau * y) - (c + \varepsilon * c) \\ \Rightarrow k = (1 - \tau)y - (1 + \varepsilon)c \quad [5]$$

La résolution du modèle consiste à maximiser l'utilité des agents sur un horizon temporel infini. Le programme des agents privés se résume au choix d'un niveau de consommation (c) et d'un niveau de capital privé (k) qui maximise leur utilité inter-temporelle en considérant « g » comme une donnée. En utilisant les conditions d'optimisation de Keynes-Ramsey, on obtient le taux de croissance de la consommation par tête :

$$\frac{\dot{c}}{c} = (1 - \tau)(1 - \alpha) \left(\frac{g}{k} \right)^\alpha - \rho \quad [6]$$

¹²⁶ On va supposer qu'il y a absence de choc technologique ($A = 1$) et que la population active est constante et normalisée à l'unité (on peut dans ce cas ramener les variables par tête). Ces hypothèses allègent la présentation du modèle sans en modifier les conclusions.

Comme chez Barro [990], le modèle ne fait pas apparaître de dynamique transitoire (voir Minea et Villieu [2006]), et l'on peut se focaliser sur les propriétés stationnaires. Le sentier de croissance stationnaire caractérise une situation dans laquelle la consommation (c), le capital privé (k), le revenu (y) et le capital public (g) croissent à un taux constant et unique. L'observation de la relation d'équilibre du taux de croissance de la consommation ci-dessus indique que le taux de croissance de long terme (y) est constant lorsque le rapport (g /k) est invariant, c'est-à-dire lorsque le sentier de croissance équilibrée coïncide avec celui du stock de capital public.

En posant $x = g /k$ et $z = c /k$ on peut résumer la dynamique du modèle à l'aide des relations (4), (5) et (6).

$$\frac{\dot{x}}{x} = \frac{\dot{g}}{g} - \frac{\dot{k}}{k} = \tau^* x^{\alpha-1} + \varepsilon \frac{z}{x} - (1-\tau)x^\alpha + (1+\varepsilon)z \quad [7]$$

$$\frac{\dot{z}}{z} = \frac{\dot{c}}{c} - \frac{\dot{k}}{k} = -\alpha(1-\tau)x^\alpha - \rho + (1+\varepsilon)z \quad [8]$$

Les équations caractéristiques de diagramme de phase peuvent être déduites des équations [7] et [8].

$$\dot{x} = 0 \Rightarrow z = \frac{(1-\tau)x^{\alpha+1} - \tau x^\alpha}{x + \varepsilon(1+x)} \quad [9]$$

$$\dot{z} = 0 \Rightarrow z = \frac{\alpha(1-\tau)}{(1+\varepsilon)} x^\alpha + \frac{\rho}{(1+\varepsilon)} \quad [10]$$

La solution du modèle est contraignante par un ratio de consommation-capital privé

positif. L'équation 9 fait sortir que $x > \frac{\tau}{1-\tau}$ [11]

En égalisant les équations [9] et [10], on peut mesurer la qualité des services des infrastructures à l'état stationnaire en fonction des paramètres $\tau, \varepsilon, \alpha$, et ρ .

$$x^* = Arg\{(1-\tau)(1+\varepsilon)(1-\alpha)x^{*\alpha+1} - [\tau(1+\varepsilon) + \varepsilon\alpha(1-\tau)x^{*\alpha}] - \rho(1+\varepsilon)x^* - \varepsilon\rho = 0\} \quad [12]$$

La stabilité locale de l'équilibre stationnaire nécessite de linéariser le système formé par les expressions [7] et [8] au voisinage du point stationnaire. Ce système est constitué par la matrice jacobéenne :

$$\begin{bmatrix} \dot{x} \\ \dot{z} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} -(1-\alpha)x^{*\alpha-1} - \varepsilon \frac{z^*}{x^*} - \alpha(1-\tau)x^{*\alpha} & \varepsilon + (1+\varepsilon)x^* \\ -\alpha^2(1-\tau)x^{*\alpha-1}z^* & (1+\varepsilon)z^* \end{bmatrix} \quad [13]$$

Le Déterminant de cette matrice est $\frac{\alpha(1-\tau)}{(1+\varepsilon)}x^\alpha + \frac{\rho}{(1+\varepsilon)}$ après simplification, on obtient :

$$\left[-(1-\alpha)(\tau(1+\varepsilon) + \varepsilon\alpha(1-\tau))x^{*\alpha-1} - \alpha(1-\tau)(1+\varepsilon)(1-\alpha)x^{*\alpha} - \frac{\varepsilon\rho}{x^*} \right] < 0. \text{ le signe négatif de ce}$$

déterminant révèle que pour tout stock de capital public et privé défini en début de période et pour un niveau de consommation initial approprié, il existe un sentier d'ajustement stable et unique qui assure la convergence vers l'équilibre stationnaire.

Suite à l'instrument de la politique fiscale, quelles sont les marges de manœuvre du gouvernement pour influencer le positionnement de cet équilibre stationnaire ? En d'autres sens quel est l'impact de l'intervention du gouvernement sur le niveau d'activité économique ? Nous développons l'impact de l'instrument fiscal sur le taux de croissance à long terme et à la dynamique transitoire de court terme.

L'impact de la politique fiscale sur le taux de croissance de long terme

L'impact de la politique fiscale pourra être mesuré algébriquement par les conséquences d'une variation des taux de taxation (τ et ε) sur le sentier de croissance de long terme. Dans l'hypothèse d'isoler l'impact de chaque source de taxation indépendamment de l'autre nous supposons que $\frac{\partial \varepsilon}{\partial \tau} = 0$

- **L'impact de la variation du taux d'imposition du revenu**

Afin de mesurer l'impact de la variation du taux d'imposition (τ) sur le taux de croissance de long terme, il faut tout d'abord mesurer son effet sur le ratio capital public-capital-privé à l'état stationnaire. A cet effet, on différencie, tout simplement, autour de l'équilibre les expressions [7] et [8] en égalisant à zéro $\dot{x}$ et $\dot{z}$

$$\frac{\partial x^*}{\partial \tau} \left[\tau(\alpha-1)x^{*\alpha-2} - \frac{\varepsilon z^{*\alpha}}{x^{*2}} - (1-\tau)\alpha x^{*\alpha-1} \right] = -x^{*\alpha-1} - x^{*\alpha} - \left(1 + \varepsilon + \frac{\varepsilon}{x^*} \right) \frac{\partial z^*}{\partial \tau} \quad [14]$$

$$\frac{\partial z^*}{\partial \tau} = \frac{1}{1+\varepsilon} \left[-\alpha x^{*\alpha} + \alpha^2 (1-\tau) x^{*\alpha-1} \frac{\partial x^*}{\partial \tau} \right] \quad [15]$$

En utilisant la relation [10] et on combinant les deux dernières expressions, $\frac{\partial x^*}{\partial \tau}$ s'écrit

$$\text{comme } \frac{\partial x^*}{\partial \tau} = -\frac{z^*}{Det} = \left[(1-\alpha)(1+\varepsilon)x^{*\alpha+1} + (1+\varepsilon(1-\alpha))x^{*\alpha} \right] \quad [16]$$

Puisque le $Det < 0$ alors $\frac{\partial x^*}{\partial \tau} > 0$ cela signifie qu'une hausse du taux d'imposition sur le revenu s'accompagne à long terme d'un ratio capital public- capital privé plus élevé, ce qui s'interprète de manière économique par l'amélioration du service public.

Les modèles portant sur la même question traitant l'influence du taux d'imposition sur le taux de croissance s'interprètent par deux effets divergents :

- D'une part, un taux d'imposition (τ) plus élevé augmente le ratio x^* (relation (16)). Un stock de capital public plus important mesuré relativement au stock de capital privé (par l'amélioration des services publics productifs que cela entraîne) augmente le rendement de ce dernier. Une productivité du capital privé plus élevée détermine tout naturellement un taux de croissance plus important ;

- d'autre part, la hausse de la taxe sur la production diminue le rendement du capital privé et exerce par conséquent un effet néfaste sur le taux de croissance de long terme.

Pour évaluer le résultat d'une amélioration des services publics sur le taux de croissance de long terme, il faut calculer la dérivée de y^* par rapport à τ . En raison d'une productivité marginale décroissante des services publics ($\Psi < 0$) alors au-delà d'un certain niveau des infrastructures, l'impact néfaste induit par le financement des installations publiques risque de l'emporter sur l'effet bénéfique de l'externalité. De cette confrontation, il s'ensuivra logiquement l'existence d'un taux d'imposition optimal (τ) qui permettra de maximiser le taux de croissance de long terme.

À partir de la définition du taux de croissance à l'état stationnaire (relation (6)), on calcule de la dérivée de y^* par rapport à τ :

$$\frac{\partial y}{\partial \tau} = (1-\alpha)x^{*\alpha} \left(\frac{\alpha(1-\tau)}{x^*} \frac{\partial x^*}{\partial \tau} - 1 \right) \quad [17].$$

Le signe de cette relation est ambiguë, mais l'utilisation de la relation [16] aboutit à un taux d'imposition qui maximise le taux de

$$\text{croissance. En effet, } \hat{\tau} = \text{Arg} \left\{ \tau - \frac{\alpha}{1+\varepsilon(1-\alpha)} + \frac{\varepsilon \rho x^{*\alpha}(\tau; \varepsilon; \alpha; \rho)}{1+\varepsilon(1-\alpha)} = 0 \right\} \quad [18]$$

On déduit de cette relation une nuance entre le taux d'imposition et le taux de croissance. $\frac{\partial y}{\partial \tau} > 0$ si $\tau < \hat{\tau}$ et inversement. [19]

Ainsi, en-deçà du taux d'imposition défini par la relation (18), tout accroissement du taux d'imposition sur le revenu aura un impact positif sur le taux de croissance de long terme (et inversement pour un taux d'imposition supérieur à sa valeur optimale). On en déduit de ce fait, une règle stricte de politique économique pour les autorités publiques qui remet partiellement en cause les directives néo-classiques : une politique fiscale active (par l'intermédiaire d'une hausse du taux d'imposition sur le revenu) n'a pas obligatoirement des répercussions négatives sur la dynamique économique de long terme¹²⁷.

• Les effets d'une variation de la taxe sur la consommation (ε)

L'impact de la taxe de consommation sur la croissance n'a pas fait l'objet d'unanimité entre les auteurs qui ont développé les modèles fiscaux de croissance sur la base des modèles de la croissance endogène. Certaines controverses ont été soulevées dans les modèles théoriques formalisés. En effet, Rebelo (1991) a démontré que dans le cadre des nouvelles théories de la croissance, une taxe sur la consommation a un effet neutre sur le taux de croissance de long terme. De notre part, en s'inspirant des travaux de Rieber Arsène (1998) sous les hypothèses de la modélisation que nous venons de présenter ci-dessus, nous allons à présent montrer que la taxe sur la consommation exerce un effet positif sur le positionnement du sentier de croissance stationnaire.

Par la même démarche que nous avons employée pour discuter de l'impact de x sur y^* , nous pouvons mesurer algébriquement la relation entre la taxe sur la consommation et le ratio capital public-capital privé à l'état stationnaire :

¹²⁷ Arsène, R., (1998), « Taxation, capital public et croissance : les méfaits du "court-termisme" » Économie & prévision, n°136, p. 63-72

$$\frac{\partial x^*}{\partial \varepsilon} = -\frac{z^*}{Det} > 0 \text{ puisque } Det < 0 \quad [20]$$

Cela signifie qu'une variation d'une taxe sur la consommation dans le sens d'augmentation entraîne une amélioration de la qualité de service public. On peut démontrer à partir de la relation [6], que tout accroissement du taux ε à un impact positif sur le taux de croissance de long terme.

$$\text{En effet, } \frac{\partial y^*}{\partial \varepsilon} = (1-\tau)(1-\alpha)\varepsilon x^{*\alpha-1} \frac{\partial x^*}{\partial \varepsilon} > 0. \quad [21].$$

A long terme, l'impact positif de la taxe sur la consommation fait disparaître les distorsions fiscales. Par ailleurs, la décroissance de la productivité marginale des services publics fait que cette relation entre la taxe sur la consommation et le taux de croissance de long terme s'atténue avec l'augmentation de la taxe.

§2 : Taxation dans le modèle keynésien et son effet sur la croissance économique

Le modèle que nous envisageons dans ce qui suit concilie entre les modèles keynésiens de M.L.White et W.L. Smith d'une part et le modèle néoclassique de K.Sato d'autre part. Dans cette optique notre raisonnement s'apparente à l'étude de l'impact de différents taux d'imposition sur le taux de croissance de l'offre et de la demande globale tel qu'il est modélisé par Sato dans un univers keynésien. La version théorique du modèle que l'on propose tend à montrer la conséquence a priori d'une modification du système fiscal sur les principales variables caractéristiques du sentier de croissance. Les formes d'imposition retenues sont les mêmes que celles étudiées par Sato à savoir la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur la consommation, l'impôt sur les profits, l'impôt sur la fortune et l'impôt sur les salaires.

Par analogie au modèle présenté ci-dessus (**§1, Chapitre 3**), les hypothèses retenues considèrent une économie fermée avec deux agents économiques : les capitalistes et les travailleurs. Les capitalistes perçoivent exclusivement des profits, qu'ils tirent de la détention d'une fraction du capital financier disponible, tandis que les travailleurs disposent à la fois de salaires et de profits, du fait qu'eux aussi détiennent une fraction du capital financier. L'État intervient en prélevant des ressources sous forme d'impôts et en

les dépensant intégralement sous forme d'achats de biens de consommation utiles à l'économie. En outre, on suppose que les ménages dépensent la totalité de leurs revenus et les sources d'impôt de l'Etat sont dépensées dans leurs totalités.

Dans une première étape, nous allons présenter l'impact de la fiscalité sur le taux de croissance dans l'optique de revenu et dans une 2^{ème} étape nous traitons la même question dans l'approche demande.

- **Approche de revenu global**

La description mathématique du modèle nécessite d'explicitier au départ les acronymes de différentes grandeurs que nous aurons besoin.

Soient : Y : La production intérieure brute au coût des facteurs

C : La Consommation privée brute, c'est-à-dire taxes comprises.

I : Investissement privé.

G : Dépenses publiques.

T : Recettes fiscales.

Si l'on désigne par « Y_t » la somme des valeurs ajoutées (taxe sur la valeur ajoutée comprise), par « t_y » le taux de TVA et par Fe_t l'ensemble des revenus allant aux ménages sous forme de profits et de salaires, nous aurons : $Y_t = Fe_t + t_y * Y_t$ [1]

De même si on considère l'impôt sur la consommation des ménages au sens strict (TVA) comme un moyen de substituer une consommation publique à une consommation privée en désignant par t_c le taux de la taxe sur consommation et C_t la consommation privée en termes « nominaux »¹²⁸, c'est-à-dire taxes comprises, on peut écrire la consommation brute des ménages comme étant : $Fe_t = C_t = (1 - t_c).C_t + t_c.C_t$ [2]. Dans cette équation $(1 - t_c).C_t$ représente la consommation privée en termes « réels », c'est-à-dire hors taxes. En conséquence l'Etat dispose de deux sources d'impôts pour financer l'achat des biens et services « G_t » telles que : $G_t = t_c.C_t + t_y.Y_t$ [3].

¹²⁸ On suppose que l'ensemble des revenus des ménages est consommé,

En écrivant la relation [1] en fonction de la relation [2], on obtient le PIB au coût des facteurs c'est-à-dire hors impôts :

[1] : $Y_t = Fe_t + t_y * Y_t \Rightarrow Y_t = (1 - t_c).C_t + t_c.C_t + t_y * Y_t \Rightarrow Y_t = (1 - t_c).C_t + G_t$. Cette expression du PIB au coût des facteurs sera, désormais, notée $Y_{CF} = (1 - t_c).C_t + G_t$. Lorsqu'on ajoute les taxes de consommation des ménages sur le PIB au coût des facteurs on obtient le PIB au prix du marché, noté « PIB_{PM} » :

$$\text{où } PIB_{PM} = PIB_{CF} + t_c * C_t$$

$$\Rightarrow PIB_{PM} = (1 - t_c).C_t + G_t + t_c * C_t$$

$$\Rightarrow PIB_{PM} = C_t + G_t$$

Du point de vue comptable, dans l'étude de l'effet des mesures fiscales sur la croissance on préfère le PIB au prix des facteurs que le PIB au prix du marché puisque ce dernier est sur estimé du fait qu'il prend en considération dans son calcul, d'après la formule ci-dessus, deux fois la taxe sur la consommation des ménages. Pour atteindre cet objectif, nous retenons les variables et les paramètres économiques du modèle ci-après :

K^c : Stock de capital détenu par les capitalistes (sous forme d'actions)

K^w : Stock de capital détenu par les travailleurs (sous forme d'actions)

L : Force de travail employée (ne correspond pas nécessairement au plein emploi)

σ : Coefficient marginal et moyen d'efficacité du capital

w : Taux brut de salaire

r : Taux brut de rendement du capital

S_c : Propension marginale à épargner des capitalistes

S_w : Propension marginale à épargner des travailleurs

b : Propension marginale et moyenne à réinvestir les profits nets antérieurs

λ : Proportion des salaires bruts dans le revenu national

μ : Proportion du capital financier détenue par les capitalistes

σ Coefficient marginal et moyen d'efficacité du capital

t_c : Impôt sur la consommation

t_y : Taxe sur la valeur ajoutée

t_p : Impôt sur les profits

t_k : Impôt sur la fortune

ρ^n : Taux de croissance de la capacité productive (suppose le plein emploi du stock de capital disponible non celui du travail)

ρ^D : Taux de croissance de la demande globale.

1- Le taux de croissance de la capacité productive

Les équations du modèle de capacité productive sont les suivantes :

$$\Delta Y_t^n = Y_t^n - Y_{t-1}^n = \sigma \Delta K_{t-1} \quad [\text{Eq : 1}]$$

L'accroissement de la production [Eq : 1] au cours de l'année t est fonction de l'accroissement du stock de capital en t-1. Le coefficient marginal d'efficacité de l'investissement est en outre supposé égal au coefficient moyen d'efficacité du capital soit

$$\sigma = \frac{\Delta Y_t^n}{\Delta K_{t-1}} = \frac{\Delta Y_{t-1}^n}{\Delta K_{t-1}}$$

L'équation (2) exprime l'égalité sur le marché des produits entre l'offre globale Y_{t-1}^n d'une part et la demande globale en t-1 d'autre part, laquelle comprend la consommation privée nette en t-, l'investissement privé en t-1 et la dépense publique en t-1.

Nous supposons par ailleurs que la dépense publique est entièrement consacrée à l'achat de biens de consommation.

$$\underbrace{Y_{t-1}^n}_{\text{Offre Globale}} = \underbrace{(1-t_c)C_{t-1} + \Delta K_{t-1} + G_{t-1}}_{\text{Demande Globale}} \quad [\text{Eq : 2}]$$

La consommation privée brute, c'est-à-dire taxes comprises, se compose d'après l'équation [Eq : 3]¹²⁹ de la consommation privée brute des capitalistes et de la consommation privée brute des travailleurs.

$$\underbrace{C_{t-1}}_{\text{Cons Privée}} = \underbrace{(1-s_c)[(1-t_p)r-t_k]K_{t-1}^C}_{\text{Rev Disp Capitalistes}} + \underbrace{(1-s_w)[(1-t_p)r-t_k]K_{t-1}^w}_{\text{Profit}} + \underbrace{(1-t_w)wL_{t-1}}_{\text{Saliare}} \quad [\text{Eq : 3}]^{130}$$

Rev Dispot travailleurs

¹²⁹ La consommation privée brute de chacune de ces deux catégories dépend, via leur propension marginale à consommer respective, de leur revenu disponible. Le revenu disponible, c'est-à-dire net de tout impôt, des capitalistes comporte exclusivement des profits, le revenu disponible des travailleurs se compose des salaires perçus et d'un certain nombre de profits dus au fait que le stock de capital de l'économie est détenu en partie par les capitalistes, en partie par les travailleurs. Cela est possible du fait que ce capital est supposé se composer, sur le plan financier, uniquement d'actions

¹³⁰ $[(1 - T_p)r - T_k]$ est le taux net du profit moins le taux d'imposition. $(1 - T_w) w$ est le taux de salaire après impôt.

D'après l'équation **[Eq : 4]**, l'ensemble des salaires bruts versés et l'ensemble des profits bruts perçus correspondent au revenu national, c'est-à-dire à la somme des valeurs ajoutées moins les taxes sur la valeur ajoutée.

$$\underbrace{(1-t_Y)Y_{t-1}^n}_{\text{Rev Net}} = \underbrace{wL_{t-1}}_{\text{Profit}} + \underbrace{rK_{t-1}}_{\text{Salaire}} \quad \text{[Eq : 4]}$$

D'après l'équation **[Eq : 5]** la dépense publique est entièrement couverte par le produit des différents impôts. Il est donc important afin de ne pas comptabiliser deux fois le même élément de déduire de la consommation privée brute les taxes sur consommation puisqu'elles sont déjà comprises dans la dépense publique.

$$\underbrace{G_{t-1}}_{\text{Dep. pub}} = \underbrace{T_{t-1}}_{\text{Rec. Fiscales}} \quad \text{[Eq : 5]}$$

L'équation **[Eq : 6]** quant à elle exprime le fait que les impôts perçus correspondent au total du produit des différents impôts, c'est-à-dire au produit de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur la consommation, de l'impôt sur les profits, de l'impôt sur la fortune - ou plus précisément sur les actifs financiers - et de l'impôt sur les salaires.

$$\underbrace{T_{t-1}}_{\text{Rec. fiscales}} = \underbrace{t_Y \cdot Y_{t-1}^n}_{\text{Tax VA}} + \underbrace{t_C \cdot C}_{\text{Tax Cons}} + \underbrace{t_P \cdot r \cdot K_{t-1}}_{\text{Imp. profits}} + \underbrace{t_K \cdot K_{t-1}}_{\text{Im fortune}} + \underbrace{t_W \cdot w \cdot L_{t-1}}_{\text{Im Salaires}} \quad \text{[Eq : 6]}$$

D'après les équations (7) et (8), la fraction du capital total détenue par les capitalistes est supposée constante. Le taux net de profit est égal au taux net de rendement $(1-t_p)r$ moins le taux d'imposition sur la fortune t_k . Ce taux net $[(1-t_p)r - t_k]$ est supposé constamment positif. Le taux net de salaire est bien sûr égal au taux de salaire après impôt soit $(1-t_w)w$.

$$K_{t-1} = K_{t-1}^c + K_{t-1}^w \quad \text{[Eq : 7]}$$

$$K_{t-1}^c = \mu \cdot K_{t-1} \quad \text{[Eq : 8]}$$

Par la suite on calcul l'offre globale des produits de la relation [Eq 2] en utilisant les équations ([Eq 3 ; 4 ; 5 et 6]. Après simplification on obtient :

$$Y_{t-1}^n = \underbrace{(1-s_c)[(1-t_p)r-t_k]K_{t-1}^C}_{\text{Rev Disp Capitalises}} + \underbrace{\left[(1-s_w)[(1-t_p)r-t_k]K_{t-1}^w + (1-t_w)wL_{t-1} \right]}_{\substack{\text{Profit} \\ \text{Rev Disp Travailleurs}}} + \underbrace{(1-t_w)wL_{t-1}}_{\text{Saliare}} + \Delta K_{t-1} + [t_y + t_w(1-t_y)]Y_{t-1}^n + [r(t_p-t_w) + t_k]K_{t-1}$$

D'après [Eq 7] et [Eq 8], $K_{t-1}^c = \frac{\mu}{\sigma} Y_{t-1}^n$ et $K_{t-1}^w = \frac{1-\mu}{\sigma} Y_{t-1}^n$. En tenant compte de

$wL_{t-1} = \left[(1-t_y) - \frac{r}{\sigma} \right] Y_{t-1}^n$ nous pouvons ramener la somme des valeurs ajoutée à :

$$Y_{t-1}^n = \frac{(1-s_c)\mu}{\sigma} [(1-t_p)r-t_k]Y_{t-1}^n + (1-s_w) \left([(1-t_p)r-t_k] \frac{(1-\mu)}{\sigma} Y_{t-1}^n + \Delta K_{t-1}^n + [t_y + t_w(1-t_y)]Y_{t-1}^n + [r(t_p-t_w) + t_k] \frac{Y_{t-1}^n}{\sigma} \right)$$

En conséquence la variation stock du capital retardé est :

$$\Delta K_{t-1} = Y_{t-1}^n \left(1 - [(1-t_p)r-t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu}{\sigma} + \frac{(1-s_w)(1-\mu)}{\sigma} - \frac{1}{\sigma} \right] - (1-s_w)(1-t_w) \left[(1-t_y) - \frac{r}{\sigma} \right] - [t_y + t_w(1-t_y)] - \frac{r}{\sigma} (1-t_w) \right)$$

$$\Delta K_{t-1} = Y_{t-1}^n \left(1 - [(1-t_p)r-t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu}{\sigma} + \frac{(1-s_w)(1-\mu)}{\sigma} - \frac{1}{\sigma} \right] - (1-s_w)(1-t_w) \left[(1-t_y) - \frac{r}{\sigma} \right] - [t_y + t_w(1-t_y)] - \frac{r}{\sigma} (1-t_w) \right)$$

On note le terme entre crocher par le symbole sigma (Σ). L'équation 1, peut s'écrire en fonction de l'expression de la variation du stock du capital et de Σ comme suit :

$$Y_t^n = Y_{t-1}^n \sigma \Delta K_{t-1} = Y_{t-1}^n [1 + \sigma \Sigma]$$

La solution de l'équation est possible si on initialise l'équation par Y_0^n :

$$Y_t^n = Y_0^n [1 + \sigma \Sigma]$$

Le taux de croissance de la capacité productive est donc :

$$\rho^n = \sigma \cdot \Sigma \text{ Soit, en remplaçant } \Sigma \text{ par sa valeur :}$$

$$\rho^n = \sigma - [(1-t_p)r-t_k] [(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu) - 1] - (1-s_w)(1-t_w) [\sigma(1-t_y) - r] - \sigma [t_y + t_w(1-t_y)] - r(1-t_w)$$

$$\rho^n = [(1-t_p)r-t_k] [\mu(s_c-s_w) + s_w] + s_w(1-t_w) [\sigma(1-t_y) - r] \quad \text{[Eq 9]}$$

Dans cette équation les paramètres r , μ , s_c , s_w et σ étant tous positifs, les taux d'imposition étant comprise entre 0 et 1, le taux net de profit $[(1-t_p)r-t_k]$ est positif et la propension marginale à épargner des capitalistes s_c étant supérieure à celle des travailleurs

s_w Le signe du taux de croissance de la capacité productive ρ^n dépend des conditions de stabilité du *coefficient marginal et moyen d'efficacité du capital* : $[\sigma (1 - t_y)]$.

L'influence de chaque taux d'imposition sur le taux de croissance pourra être étudiée par les dérivées partielles suivantes :

L'impact de l'imposition des dépenses publiques (t_G)

$\frac{\delta \rho^n}{\delta t_G} = 0$. La variation du taux d'imposition des dépenses publiques a un effet neutre sur le taux de croissance la capacité productive (c'est l'hypothèse retenue au départ). En déduit de ce résultat que l'impôt sur la consommation a un effet neutre sur le taux de capacité productive car la consommation globale est constituée de la consommation privée et publique. Le fait d'accroître l'impôt sur la consommation revient à réduire la consommation privée et augmenter du même montant la consommation publique puisque le produit de l'impôt est intégralement dépensé par l'État.

L'impact de l'imposition des profit (t_p)

$$\frac{\delta \rho^n}{\delta t_p} = -r (\mu(s_c - s_w) + s_w) < 0$$

$$\frac{\delta \rho^n}{\delta t_w} = -s_w (\sigma(1 - t_y) - r) < 0 \text{ puisque } \sigma(1 - t_y) > r$$

$$\frac{\delta \rho^n}{\delta t_y} = -\sigma s_w (1 - t_y) < 0$$

Une augmentation des autres formes d'impôt entraînera par contre une diminution du taux de croissance de la capacité productive, essentiellement parce qu'elle compromet l'accumulation de capital en favorisant les dépenses publiques supposées ici improductives. On notera en outre qu'une augmentation du taux d'imposition sur la fortune tend à réduire davantage le taux de croissance que la même augmentation du taux d'imposition sur les profits puisque $r < 1$. L'impôt sur le capital compromet plus l'accumulation que l'impôt sur les profits puisqu'il est assis sur le stock de capital lui-même et non pas sur le seul flux de revenus issus de ce stock.

2- Approche par la fonction de demande globale

En retenant les mêmes paramètres et les mêmes variables avec leurs notations précitées, nous pouvons formulé avec les paramètres de comportement $s_c, s_w, r, w, b, \lambda,$

et μ et les paramètres de politique économique t_y, t_c, t_k, t_p et t_w . 9 équations à 9 inconnues $Y^d, C, I, G, T, K, L, K^c$ et K^w parmi lesquelles configure le modèle de la demande globale tel que :

$$Y_t^D = (1 - t_c)C_t + I_t + G_t \quad [\text{Eq 1}]$$

$$C_t = \underbrace{(1 - s_c)[(1 - t_p)r - t_k]K_t^C}_{\text{Revenu Disponible}} + \underbrace{(1 - s_w)[(1 - t_p)r - t_k]K_t^w + (1 - t_w)w.L_t}_{\text{Revenu Disponible}} \quad [\text{Eq 2}]$$

$$(1 - t_y Y_t^D) = wL_t + rK_t \quad [\text{Eq 3}]$$

$$G_t = T_t \quad [\text{Eq 4}]$$

$$T_t = t_y.Y_t^D + t_c.C_t + t_p.r.K_t + t_k.K_t + t_w.w.L_t \quad [\text{Eq 5}]$$

$$K_t = K_t^w + K_t^c \quad [\text{Eq 6}]$$

$$I_t = b[(1 - t_p)r - t_k]K_{t-1} \quad [\text{Eq 7}]$$

$$w.L_t = \lambda(1 - t_y)Y_t^D \quad [\text{Eq 8}]$$

$$K_t^c = \mu.K_t \quad [\text{Eq 9}]$$

La lecture de ces équations qui pourra donner un sens au modèle de base est la suivante :

L'équation de la demande globale est la fameuse équation de Keynes. Cette dernière comprend la consommation privée nette, l'investissement privé et la **dépense** publique qui est couverte entièrement par le produit de divers impôts **telle** quelle est décrite par **[Eq 4]**.

L'équation **[Eq 2]** montre que la consommation privée brute (taxes comprises) est fonction du revenu disponible de chaque catégorie sociale.

Les profits bruts totaux perçus et les salaires bruts totaux versés constituent le revenu national c'est-à-dire la somme des valeurs ajoutées une fois déduite la taxe sur la valeur ajoutée, comme l'exprime **[Eq 3]**

L'équation **[Eq 9]** traduit la part du capital financier détenue par la classe des capitalistes qui est supposée constante.

La demande d'investissement privé en t est une fonction des profits nets totaux perçus l'année précédente, c'est-à-dire en $t-1$. Egalement cette **[Eq 7]** suppose que la propension à réinvestir les profits antérieurs est égale à b .

Nous supposons également comme le montre l'équation (8) que la part des salaires bruts dans le revenu national est constante et fixée à X ; autrement dit la répartition fonctionnelle entre salaires bruts et profits bruts est supposée figée.

La résolution du système donne alors en utilisant (7), (3) et (8) :

$$I_t = b[(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-t_y)(1-\lambda)}{r} \right] Y_{t-1}^D$$

Sachant que d'après les équations [3 ; 6 ; 8 ; 9] que $K_t^c = \frac{\mu}{r}(1-t_y)(1-\lambda)Y_t^D$

Ainsi, $K_t^w = \frac{(1-\mu)}{r}(1-t_y)(1-\lambda)Y_t^D$, cette dernière permettra de réécrire l'équation [Eq 2] comme suit :

$$C_t = (1-t_y)Y_t^D \left\{ [(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] (1-\lambda) + \lambda(1-s_w)(1-t_w) \right\}$$

L'équation (4) et l'équation (5) permettent d'obtenir pour G_t à travers :

$$G_t = t_c \cdot C_t + Y_t^D \left[(1-t_y)(1-\lambda)(t_p + \frac{k}{r}) + t_y + t_w\lambda(1-t_y) \right]$$

Toutes les écritures passées ne sont qu'un moyen pour réécrire la première équation de la demande globale en exprimant Y_t^D en fonction de la seule variable prédéterminée Y_{t-1}^D et des seuls paramètres de comportement et de politique économique, En effet, le résultat attendu est rapidement obtenu après avoir remplacé I_t , C_t et G_t par leur valeur respective ci-dessus.

$$\begin{aligned} Y_t^D &= \left\{ (1-t_y) - (1-t_y)(1-\lambda) \left[(1-t_p)r - t_k \right] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] \right. \\ &\quad \left. - (1-t_y)(1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - (1-t_y)\lambda[(1-s_w)(1-t_w)] \right\} \\ &= b[(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-t_y)(1-\lambda)}{r} \right] Y_{t-1}^D \end{aligned}$$

On peut simplifier de part et d'autre part $(1-t_y)$ puisque $0 < t_y < 1$:

$$Y_t^D = \frac{b[(1-t_p)r - t_k] \frac{(1-\lambda)}{r}}{1 - (1-\lambda) \left[(1-t_p)r - t_k \right] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] - (1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - \lambda[1-s_w(1-t_w)]} Y_{t-1}^D$$

Si nous posons la fraction égale à $\mathcal{E}$ nous obtenons $Y_t^D = \mathcal{E} \cdot Y_{t-1}^D$. Il s'agit là d'une équation de récurrence dont la solution générale est : $Y_t^D = (\mathcal{E})^t \cdot Y_0^D$ est la valeur initiale supposée connue de Y^D . Le taux de croissance annuel ρ^D est donc égal à $(\mathcal{E} - 1)$ soit en remplaçant $\mathcal{E}$ par sa valeur :

$$\rho_t^D = \frac{b[(1-t_p)r - t_k] \frac{(1-\lambda)}{r}}{1 - (1-\lambda)[(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] - (1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - \lambda[1 - s_w(1-t_w)]} - 1$$

Le numérateur est positif puisque b et r sont positifs, $0 < \lambda < 1$ et que le taux net de profit $[(1-t_p)r - t_k]$ est supposé également positif. Le dénominateur est négatif puisque les deux expressions sont précédées d'un signe négatif (-). Le taux de croissance de la demande globale sera donc positif si les deux conditions suivantes sont réunies :

- 1) $b[(1-t_p)r - t_k] \frac{(1-\lambda)}{r} > 1 - (1-\lambda)[(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] - (1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - \lambda[1 - s_w(1-t_w)]$
- 2) $(1-\lambda)[(1-t_p)r - t_k] \left[\frac{(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)}{r} \right] + (1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - \lambda[1 - s_w(1-t_w)] < 1$

Supposons que le taux de croissance ρ^D soit supérieur à 0, encore que, théoriquement, un taux négatif soit concevable. Ce taux ρ^D sera d'autant plus élevé, toutes choses égales par ailleurs, que la propension à réinvestir les profits antérieurs b sera plus élevée. Ceci dit, en raison que l'investissement est à la fois un déterminant de la capacité prédictive disponible est un élément moteur de la demande. Compte tenu du fait que $s_c > s_w$, une augmentation de p entraînera une baisse du taux de croissance de la demande parce que le niveau de la consommation finale tendra à diminuer selon l'équation. En effet, si la répartition des richesses en faveur des travailleurs, pénalise l'accumulation et en conséquence réduit le taux de croissance de la capacité productive, alors elle tend en revanche à favoriser la demande globale dans la mesure où l'augmentation de la demande de consommation est supérieure à la baisse de la demande d'investissement. Comme précédemment l'influence d'une variation de la répartition fonctionnelle des revenus sur le taux de croissance n'est pas susceptible d'être déterminée a priori puisque le niveau de l'investissement et celui de la consommation seront tous deux affectés, mais en sens contraire. Il est possible d'évaluer l'influence des divers

paramètres fiscaux sur le taux de croissance de la demande globale à travers les dérivées des équations suivantes :

La variation de la taxe sur la consommation et sur la valeur ajoutée n'en modifie en rien le taux de croissance puisque la dérivée de cette dernière par rapport à ces deux variables de comportement est nulle par évidence, d'où :

$$\frac{\delta \rho^D}{\delta t_c} = \frac{\delta \rho^D}{\delta t_y} = 0$$

Ainsi, la variation du taux de croissance de la demande globale par rapport à la variation du taux d'impositions des revenus salariales est positive :

$$\frac{\delta \rho^D}{\delta t_w} = \frac{s_w \lambda [(1-t_p)r - t_k]^{\frac{1-\lambda}{r}}}{v^2} > 0 \text{ Puisque } s_w, \lambda, b, r, [(1-t_p)r - t_k] > 0 \text{ et } \lambda < 1$$

$$\text{Avec } v = 1 - [(1-t_p)t - t_k]^{\frac{1-\lambda}{t}} [(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu)] - (1-\lambda)(t_p + \frac{t_k}{r}) - \lambda[1 - s_w(1-t_w)]$$

Parallèlement la variation du taux de croissance de la demande aux variations de l'impôt sur la fortune est négative. Ce qui se traduit :

$$\frac{\delta \rho^D}{\delta t_k} = \frac{-\frac{b}{r}(1-\lambda)\{v + [(1-t_p)r - t_k]^{\frac{(1-\lambda)}{r}} [(1-s_c)\mu + (1-s_w)(1-\mu) - 1]\}}{v^2} \leq 0$$

Enfin la variation du taux de croissance de la demande aux variations du taux d'imposition du profit est négative :

$$\frac{\delta \rho^t}{\delta t_p} = r \frac{\delta \rho^t}{\delta t_k} \leq 0$$

Les différents résultats du modèle de la croissance par la demande sont récapitulés dans ce qui suit :

Une variation du taux d'imposition sur la consommation ou du taux de la T.V.A. est sans influence sur le taux de croissance de la demande globale puisque ce qui n'est pas dépensé par le secteur privé l'est nécessairement par le secteur public¹³¹. La T.V.A. semble donc partiellement réhabilitée, par rapport au modèle de K. Sato notamment,

¹³¹ La baisse de la demande privée (sous forme de consommation et d'investissement) due à une hausse de la T.V.A. est strictement compensée par la hausse des dépenses de l'État.

puisque'elle retrouve sa neutralité si souvent vantée. Rappelons que si le taux d'imposition sur la consommation était sans influence sur le taux de croissance de la capacité productive, le taux de T.V.A. ne l'était pas puisque, à l'instar de ce qui se passait dans le modèle de K. Sato, il compromettrait l'accumulation du capital. Cela tient à la fois à l'hypothèse d'une non-productivité des dépenses publiques et à la conception même de la T.V.A. à laquelle on se rattache ici, celle de la T.V.A. prise dans l'optique du revenu. Une acception de la T.V.A. dans l'optique de la consommation conduirait à assimiler la T.V.A. à un impôt sur la consommation au sens strict du terme, c'est-à-dire à une forme d'imposition neutre vis-à-vis de l'offre comme de la demande.

Une augmentation du taux d'imposition sur les salaires tend à élever le taux de croissance de la demande globale puisque, compte tenu du fait que la propension à consommer est inférieure à l'unité, la baisse de la demande privée sera plus que compensée par l'accroissement des dépenses de l'État. Bien qu'il ne soit pas a priori possible de déterminer l'influence d'une variation des taux d'imposition sur les profits et sur le capital, et en raison du fait que la propension à réinvestir les profits est inférieure à l'unité, il faut s'attendre à une hausse probable du taux de croissance de la demande lors d'un accroissement de la pression fiscale sur les revenus non salariaux et sur la fortune. L'hypothèse d'un équilibre budgétaire de l'État constitue donc un facteur de relance puisque'un prélèvement fiscal accru peut, substituer une dépense publique à une épargne privée.

Section 2 : Etude empirique de la relation entre la fiscalité et les performances macroéconomique : essai de modélisation économétrique

Les recherches théoriques sur l'articulation entre la fiscalité et la performance économique ne sont pas restées limitées à la sphère de spéculation intellectuelle avec une reproduction sclérosante des modèles hypothétiques, mais, elles étaient soumises à de nombreuses épreuves des faits afin de tester si leurs capacités prédictives collent à la réalité. En effet les investigations empiriques de ces théories sont émergées d'abord aux Etats unis et se propageaient ensuite aux différents pays du monde par la même logique. Elles sont fondées sur des démarches méthodologiques robustes au moyen des méthodes économétriques sophistiquées et des tests statistiques très complexes appliqués à des échantillons temporels et/ou de panel de grande taille. Malgré la robustesse de ces approches empiriques, elles ne cessent de se développer de façon convergente et leurs résultats sont souvent ambigus et parfois contradictoires d'un pays à l'autre. Les différences de résultats s'expliquent par la différence des modèles employés, des hypothèses de chaque modèle et enfin de la stature des modèles retenus en termes d'ingrédients qui les composent. Par ailleurs, la nature des données économétriques peut aussi expliquer les différences des résultats.

Pour mettre en valeur notre démarche empirique nous allons opter pour deux modèles économétriques qui diffèrent à la fois par leurs hypothèses et par leurs démarches, mais, leurs inspirations et leurs conclusions sont les mêmes. Nous considérons par voie de conséquences que ces deux modèles sont complémentaires puisque chacun est fondé sur ses propres hypothèses. La première modélisation est utilisée en priorité en sciences de gestion puis après en sciences économiques, il s'agit de la modélisation par équations structurelles (SEM). La seconde modélisation est dite « Cointégration et modèle vectoriel à correction d'erreur (ECMV) » est d'usage courant en macro-économétrie. Pour examiner tous les aspects de la complexité de la question de l'impact fiscal, le recours à ces deux techniques de modélisation se voit une nécessité impérieuse.

§1 : Contexte de l'étude empirique et inspirations méthodologiques

1. Justification du contexte de l'étude empirique

Les données sur lesquelles nous nous sommes basés pour modéliser empiriquement l'impact fiscal sur la performance économique du Maroc se limitent à 2018, c'est-à-dire le cadre de raisonnement exclue tout impact négatif de coronavirus sur l'économie marocaine. La situation à partir de 2020 est considérée comme provisoire en attendant le rétablissement du pendule de l'économie à l'heure par les mécanismes de correction du marché. Pour une bonne estimation des modèles que l'on proposera par la suite, la période de l'étude doit être suffisamment longue pour que les données s'ajustent correctement aux modèles. Selon la disponibilité des données, la période de l'étude s'étale sur une vingtaine d'années depuis 1990 jusqu'à 2018.

Les recherches sur la question peuvent être rangées en deux périodes distinguées séparées par la nouvelle réflexion de l'année 1990. Avant le début des années 90, les modèles empiriques s'inspirèrent des modèles économiques classiques, néoclassiques, keynésiennes et post-keynésiennes fondés eux-mêmes sur la rationalité et l'optimisation. Un nouveau cadre d'analyse apparut avec l'avènement de la théorie de la croissance endogène de Barro en 1990¹³². Depuis cette date, des recherches sur la question se sont multipliées juste après les travaux pionnier sur la croissance endogène. En effet jusqu'à nos jour les études empiriques sur l'impact fiscal aboutissent à des conclusions divergentes d'un pays à l'autre voire même à l'intérieur d'un même pays.

Dans la présente recherche, nous nous inspirons des modèles économiques ci-dessus (**§2/section 1**) et des conditions de l'environnement fiscal marocain après sa structuration en 1986 dans la perspective de formuler la liaison fonctionnelle stochastique entre les variables fiscales et la performance économique.

Dans cette démarche de modélisation on va opter pour la méthode quantitative qui est « fondée sur une épistémologie positiviste ou post-positiviste, utilisant des *outils d'analyse économétrique, statistiques et mathématique, en vue de décrire, d'expliquer et de prédire des phénomènes par le biais de concepts opérationnalisés sous forme de*

¹³² Barro R. (1990), op.cit, p. 103-130

variables mesurables. La recherche quantitative implique la collecte et l'analyse des données qui soient quantifiables ». ¹³³

Dans l'optique de cette définition de la démarche quantitative, nous définissons d'une part, les concepts opérationnalisés sous forme de variables fiscales et non fiscales et d'autre part, nous choisissons parmi une panoplie des modèles économétriques et des démarches statistiques ceux qui sont capables de décrire à la fois l'impact fiscal sur la performance économique et de prédire la trajectoire de cette influence à court et à long terme sous l'hypothèse de toutes choses égales par ailleurs.

Pour examiner tous les aspects de la complexité de la question de l'impact fiscal, le recours à deux techniques de modélisation telles qu'elles sont définies dans l'introduction de cette section, devient une nécessité impérieuse. Notre raisonnement est justifié de point **de vue statistique** par le fait que l'ossature d'un modèle économétrique ne peut pas être constituée par la prise simultanée de plusieurs variables à la fois en raison du risque de multicolinéarité, c'est le cas du modèle vectoriel à correction d'erreur parmi d'autres. Cependant, la réduction des variables satisfait à la propriété de la colinéarité fait perdre des informations pertinentes dans la compréhension du problème à résoudre. Pour remédier à cette situation nous nous sommes obligés de recourir à la modélisation par équations structurelles ¹³⁴ fondée au début des années 60 qui tient compte à la fois de la multicolinéarité et d'un grand nombre de variables et d'individus. **De point de vue économique**, selon la thèse de Barro (1990) il n'y a pas d'effet direct de la fiscalité sur la performance économique. L'effet indirect perçu de la fiscalité sur la performance est médiatisé par les services publics d'infrastructures. Dans cette situation c'est la modélisation par équations structurelles qui rend compte de cette spécification alors que la cointégration ¹³⁵ et le modèle ECMV présente cette limite et ne pourra être opéré que dans la logique de la création d'un indice pour chaque groupe de variables à l'aide de l'analyse en composantes principales (A.C.P)

¹³³ A. RAFIKI, (2018), « Cours de Techniques d'Enquêtes et Analyse des Données », Edition Sijil Massa.

¹³⁴ Randall E., Schumacker and Richard G Lomax (2010). "Structural equation modeling " third Edition Routledge New York

¹³⁵ Engle, Robert F.; Granger, Clive W. J. (1987). "Co-integration and error correction: Representation, estimation and testing" (PDF). *Econometrica*. 55 (2): 251–276. [Doi:10.2307/1913236](https://doi.org/10.2307/1913236). [JSTOR 1913236](https://www.jstor.org/stable/1913236)

2. La modélisation de l'impact fiscal sur la performance économique par l'approche PLS des équations structurelles¹³⁶ (SEM)

Le système fiscal mis à la disposition de l'économie une panoplie d'instrument de financement de l'économie pour une meilleur performance. La mise en évidence de cette articulation est assez complexe. D'après la théorie économique que nous avons citée ci-haut l'effet des revenus d'impôts sur la performance économique est médiatisé par les services d'infrastructures, ce qui nécessite la formulation de deux hypothèses de recherche pour une éventuelle vérification :

L'hypothèse H1 : On s'attend à une relation positive de l'impact de la fiscalité sur les services d'infrastructures

L'hypothèse H2 : on s'attend à une relation positive de l'impact des infrastructures sur la performance économique

Dans ce schéma hypothétique les trois variables statistiques à modéliser sont la fiscalité, les infrastructures et la performance économique. Ces variables sont perçues comme des variables latentes (ou non observables directement) caractéristiques du réseau de relations de causalité que l'on souhaite établir. Ces construits latents ne peuvent pas être mesurés directement, elles nécessitent des indicateurs cohérents et non colinéaires pour les mesurer. Ces indicateurs sont dits « variables manifestes ou observables ». La modélisation par équations structurelles¹³⁷ comporte deux modèles : le modèle externe ou le modèle de mesure et le modèle interne ou modèle de structure. Le modèle de mesure comprend l'ensemble des relations entre les indicateurs et les construits latents qu'ils contribuent à mesurer. Ces indicateurs sont connus et observés d'où leurs noms des

¹³⁶ L'utilisation de la modélisation SEM procure plusieurs avantages (Kline, 2005) : d'abord, de tester de manière simultanée l'existence de relations causales entre plusieurs variables latentes explicatives et expliquées. Ensuite, de construire et de tester la validité et la fiabilité de construits latents, élaborés à partir de la combinaison de plusieurs items. Et enfin, d'évaluer et de comparer de manière globale des modèles de recherche complexes, en prenant en compte les erreurs de mesure.

¹³⁷ La démarche de construction du modèle conceptuel théorique que nous examinerons sera analysée dans l'optique des étapes suivantes (Kline, 2005):

- Spécification du modèle de mesure et de modèle structurel ;
- Manipulation du logiciel smartpls et saisie de diagramme de chemin ;
- Estimation du modèle par la méthode PLS à l'aide de logiciel smartpls ;
- Démarche d'analyse et d'interprétation des résultats fournis par le logiciel smartpls;
- Etude de validation du modèle de mesure et de modèle structurel ;
- Analyse des résultats obtenus

variables observables. Par contre le modèle structurel retrace les relations entre les variables latentes non observables et non mesurables directement. Dans cette construction latente certaines variables sont exogènes et d'autres endogènes. Les variables latentes exogènes ont des flèches qui ne pointent jamais vers elles-mêmes, mais vers les variables endogènes latentes. Elles se situent à l'extrême gauche du modèle structurel. Par contre, Les variables latentes endogènes se situent à l'extrême droite du modèle structurel. En outre, les constructions qui fonctionnent à la fois comme des variables indépendantes et des variables dépendantes dans un modèle sont également considérées comme endogènes, elles apparaissent au milieu du diagramme.

Dans la présente recherche le modèle conceptuel adaptée à notre étude pourra être schématisé par le diagramme suivant sur la base des travaux de Fernandes (2012)

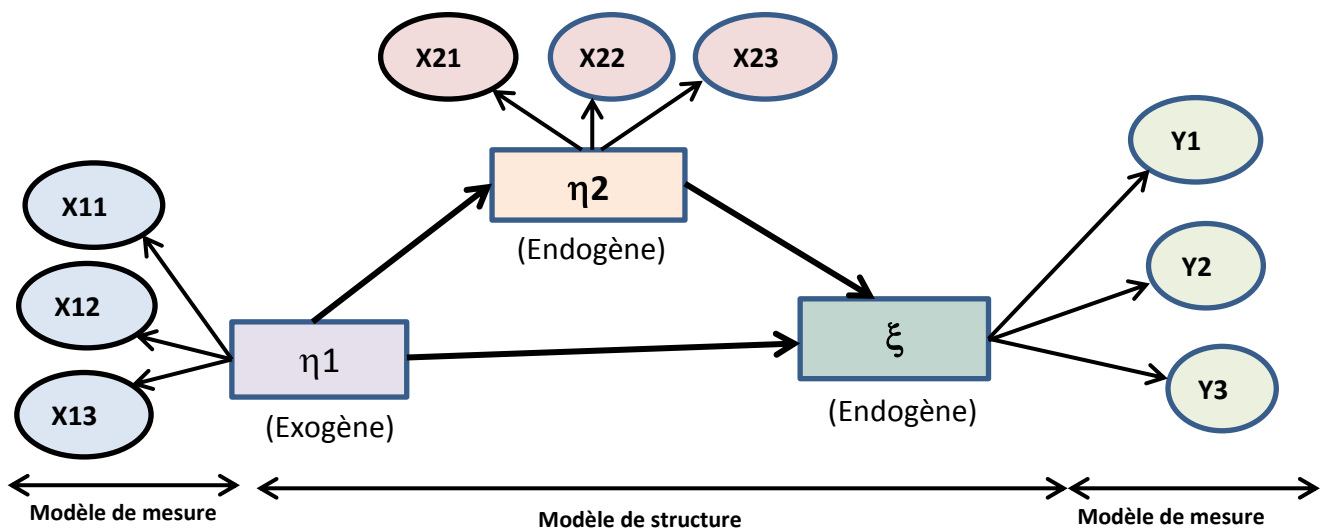


Figure n°13 : Modèle à équations structurelles ¹³⁸.

Dans ce qui suit, nous présenterons d'abord, la spécification du modèle de mesure avec ses variables manifestes. Ensuite, la spécification du modèle structurel et enfin, l'estimation du modèle dans sa globalité.

¹³⁸ Dans ce diagramme de chemin on a retenu trois indicateurs de mesure pour chaque variable latente à titre d'exemple. Mais dans notre recherche il y a plus de trois indicateurs pour chaque variable non observable directement. Où η_1 est la variable latente fiscale, η_2 la variable latente infrastructure et ξ la variable latente performance économique. Les X_{1i} sont les indicateurs de mesure de la fiscalité, les X_{2i} sont les indicateurs de mesure des infrastructures et les Y_i sont les indicateurs de mesure de la performance macroéconomique.

2.1- Spécification du modèle de mesure (ou externe) et construction des variables manifestes de la modélisation (SEM)

Lors de l'élaboration des concepts de la modélisation, il convient de prendre en considération l'un des types de spécification de modèle de mesure ou les deux types à la fois : **le modèle réflectif ou le modèle formatif** ¹³⁹. La construction formative est une construction latente qui est « formée » par un certain nombre de variables. Les variables formant la construction formative sont mesurées directement, aucune erreur de mesure n'est donc requise. Dans cette situation il y a un effet complémentaire des indicateurs sur le construit latent ou encore le construit latent est causé par les indicateurs conjoints qui sont considérés comme indicateurs de causalité du construit par combinaison linéaire. Ainsi, chaque indicateur d'une construction formative capte un aspect spécifique du domaine de la construction. Les indicateurs conjoints d'une variable manifeste déterminent en fin de compte la signification de la construction, ce qui implique que la suppression d'un indicateur peut modifier potentiellement la nature de la construction. Dans le modèle de mesure réflectif, l'influence de cette construction réflective "se reflète" sur les éléments de réponse. Il y a donc effet du construit sur les indicateurs, c'est-à-dire tous les éléments d'indicateurs sont causés par le même construit (c'est-à-dire qu'ils proviennent du même domaine). De ce fait tous les indicateurs doivent être fortement corrélés les uns aux autres, et chaque élément non-corrélé doit être omis de l'analyse en ne modifiant en rien la signification du construit latent (K. Bollen & Lennox, 1991)¹⁴⁰. La présente recherche empirique s'inscrit dans la spécification réflective en raison de la nature et du sens de la relation de construit latent vers les variables manifestes.

Notre modèle de mesure qui se situe aux extrémités de diagramme de chemin ci-dessus (**Figure 13**) est constitué par trois groupes de variables manifestes associées aux variables latentes « Système fiscal, infrastructures et performance économique ». Le soubassement théorique de ces variables manifestes s'inspire de la théorie de croissance endogène de Barro (1990)¹⁴¹.

¹³⁹ Dominique Crié(2005), « De l'usage des modèles de mesure réflectifs ou formatifs dans les modèles d'équations structurelles », Recherche et Applications en Marketing Vol. 20, No. 2.

¹⁴⁰ Bollen, K.A. and Lennox, R. (1991) Conventional Wisdom on Measurement: A Structural Equation Perspective. Psychological Bulletin, 110, 305-134. [Http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.110.2.305](http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.110.2.305)

¹⁴¹ Op. Cité

Le modèle de Barro qui rend compte de la taxation fait apparaître le stock du capital public au lieu de dépenses publiques, en considérant que le flux de services publics est proportionnel au stock de capital public accumulé. Afin d'isoler les effets de l'impôt de ceux des dépenses publiques, nous supposons que ce revenu sert à financer des biens d'infrastructures qui affectent l'utilité marginale de la consommation privée et les conditions de production du secteur privé (section 1 ci-dessus). Le même modèle économique conclut ainsi ***qu'une hausse du taux d'imposition sur le revenu s'accompagne à long terme d'un ratio capital public- capital privé plus élevé, ce qui s'interprète de manière économique par l'amélioration du service public.*** D'après ce schéma économique, la variable fiscale est mesurée par le revenu de l'impôt que l'on considère dans ce cas comme étant l'impôt sur les sociétés. En outre, la variation d'une taxe sur la consommation dans le sens d'augmentation entraîne une amélioration de la qualité de service public. On retient dans cette situation la taxe sur la consommation comme mesure de la variable fiscale. Par ailleurs, pour enrichir notre modélisation nous recourons à d'autres ressources d'impôt qui ont été fait l'objet des discussions lors des études empiriques antérieures. Il s'agit de l'impôt sur les revenus et les taxes sur le commerce international représentés par les frais de douane et autres droits à l'importation. Les droits d'enregistrement sont également pris en considération vue leurs importance dans le financement des infrastructures.

Comme on va l'explicitier ci-après la variable fiscale affecte la performance économique à travers les services des infrastructures. De ce fait, il convient de mesurer la variable latente « Infrastructure » par des indicateurs appropriés, qui reflète bien le service public. Dans cette optique nous avons retenu ceux qui reflètent le besoin des consommateurs et des investisseurs ainsi que ceux pour lesquels les données statistiques sont disponibles. Nous avons retenu à cet effet « le transport aérien et ferroviaire, l'énergie, les infrastructures routières, le stock du capital et la formation brute du capital ».

D'après la 2^{ème} hypothèse de recherche ci-dessus qui consiste à vérifier l'impact du service d'infrastructure sur la performance il nous faut également mesurer cette dernière. Dans la littérature économique de nombreux indicateurs ont été proposés. Parmi les plus étudiés empiriquement nous avons retenus ceux qui répondent aux critères de

disponibilité de données. Il s'agit du taux d'inflation, du taux de chômage, des forces productives, du coût de la vie, de terme de l'échange et le PIB réel aux PPA.

Quant aux réseaux de relation, le modèle de mesure le plus adéquat avec notre question de recherche est celui qui est fondé sur une spécification réflexive. Cette spécification est justifiée par le sens économique liant les variables latentes à leurs indicateurs de mesure. En effet, le système fiscal affecte la production des revenus fiscaux c'est-à-dire que la TVA, l'IR, IS, les droits de douane et les droits d'enregistrement proviennent du système fiscal (le même construit). Également, le service des infrastructures à la disposition de l'économie provienne d'un domaine commun qui n'est rien d'autre que les infrastructures. Ainsi, la performance macroéconomique d'un pays assure les équilibres macroéconomiques. La modélisation réflexive impose une forte corrélation des indicateurs les uns aux autres. Le cas échant, le modèle de mesure que nous avons conclu réflexif ne peut l'être. La vérification de la corrélation par groupe d'indicateurs montre bien qu'en est en présence d'un modèle de mesure réflexif. Les résultats de l'étude de la colinéarité des trois variables latentes sont configurés dans les tableaux ci-après :

Tableau n°2 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variables manifeste « Fiscalité »

Matrice de corrélation du construit fiscal:					
Variables	IS	IR	TVA	DD	DER
IS	1,000	0,961	0,982	0,916	0,944
IR		1,000	0,962	0,968	0,955
TVA			1,000	0,912	0,958
DD				1,000	0,925
DER					1,000

Tableau élaboré par nos soins : La corrélation bivariée est statistiquement significative à 1%

Les indicateurs du construit latent « Fiscalité » sont corrélés deux à deux puisque leurs coefficients de corrélations sont proches de 1 (**Tableau [2]**) comme il est prévu par le modèle de mesure.

Tableau n°3 : Statistique de multicollinéarité du construit fiscal

Statistiques	IS	IR	TVA	DD	DER	Diagnostic de colinéarité
Tolérance	0,031	0,025	0,025	0,057	0,064	Si la Tolérance est proche de zéro alors il n'y a pas multicollinéarité
VIF	31,791	40,134	40,605	17,420	15,691	Si le VIF est supérieur à 3,3 alors il n'y a pas de risque de multicollinéarité

Tableau élaboré par nos soins

Egalement, les statistiques de colinéarité (Tolérance et VIF¹⁴²) montrent bien que les indicateurs sont fortement corrélés entre eux puisque la tolérance est proche de zéro et le VIF est supérieur à 3,3 (**Tableau [3]**).

Tableau n°4 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variable manifeste «Infrastructures »

Statistiques de multicollinéarité des indicateurs de l'infrastructure :									
			Transport-logistique		Energie				
Statistique	ABTE	LI_C_F	ferroviaire	Aérien	PPP	Consommation	Production	SK	FBC
R²	0,992	0,928	0,921	0,746	0,208	0,989	0,608	0,98	0,98
Tolérance	0,008	0,072	0,079	0,254	0,792	0,011	0,392	0,01	0,01
VIF	130,137	13,96	12,681	3,933	1,263	91,468	2,550	87,8	73,1

Tableau élaboré par nos soins

De la même manière que précédemment, la comparaison des statistiques de la tolérance et de VIF avec les normes théoriques montre que les indicateurs de mesures des infrastructures sont colinéaires. Ils satisfont donc à la propriété de spécification du modèle de mesure réflectif. Cependant, la variable PPP_energie présente une tolérance et un VIF en deçà des normes théoriques requises, elle doit être donc retirée de l'analyse.

Tableau n°5 : Matrice de corrélation et les statistiques de colinéarité de la variable manifeste « Performance économique »

Statistiques de multicollinéarité des indicateurs :						
Statistique	T_CHOC	T_INFC	PIBRC	TECC	DCFC	TFPC
R²	0,917	0,418	0,943	0,892	0,946	0,747
Tolérance	0,083	0,582	0,057	0,108	0,054	0,253
VIF	11,977	1,718	17,476	9,291	18,601	3,957

Tableau élaboré par nos soins

¹⁴² Bourbonnais, R., (2015), « Econométrie » Edition Dunod

La spécification du modèle de mesure réflectif nécessite la multicollinéarité des indicateurs de mesure des variables latentes. Cette propriété est vérifiée également pour la variable « performance économique » (**Tableau [5]**) puisque la Tolérance associée et le VIF sont dans les normes requises. (Tolérance proche de 0 et VIF >3,3).

2.2- Spécification du modèle de structure (ou interne) et construction des variables latentes de la modélisation (SEM)

Ce modèle présente les équations linéaires reliant entre deux variables latentes. Pour toute ξ_k endogène, la relation est formulée comme suit (Jakobowicz, 2007)¹⁴³ :

$\zeta_K = \sum \beta_{Ki} \zeta_i + \varepsilon_K$. En prenant en considération les contraintes sur les résidus telles que :

$$\text{Cov}(\xi_i; \varepsilon_k) = 0 \text{ avec } i=1,2,\dots \text{ et } k=1,2,\dots$$

$$\text{Cov}(\xi_k; \varepsilon_{k'}) = 0 \text{ avec } k \neq k'$$

où β_{ki} représente le coefficient structurel associé à la relation entre les variables ξ_k , ξ_i et ε_k un terme d'erreur associé à la variable latente endogène ξ_k .

Dans notre modèle ξ_k avec $k=1, 2$ représente les variables latentes « infrastructure et performance économique ». Les équations des modèles structurels sous-jacents sont :

$$\text{Infrastructures} = \beta_{kt} * \text{Fiscalité} + \varepsilon_{kt}$$

$$\text{Performane} = \beta'_{kt} * \text{Infrastructures} + \varepsilon'_{kt}$$

Après avoir déterminé les équations du modèle de mesure et les équations des modèles structurels nous présentons le diagramme de chemin ci-après du modèle à équations structurels (**Figure [14]**). A ses extrémités figure le modèle de mesure et à son centre figure le modèle structurel avec les variables exogènes à gauche et les variables endogènes à droite tout en respectant la représentation endogène d'une variable qui se situe entre l'exogène et l'endogène.

¹⁴³ JAKOBOWICZ E., (2007),. « Contributions aux modèles d'équations structurelles à variables latentes » thèse de Doctorat Soutenue publiquement le 22 octobre 2007

Figure n°14 : diagramme du modèle à équations structurels

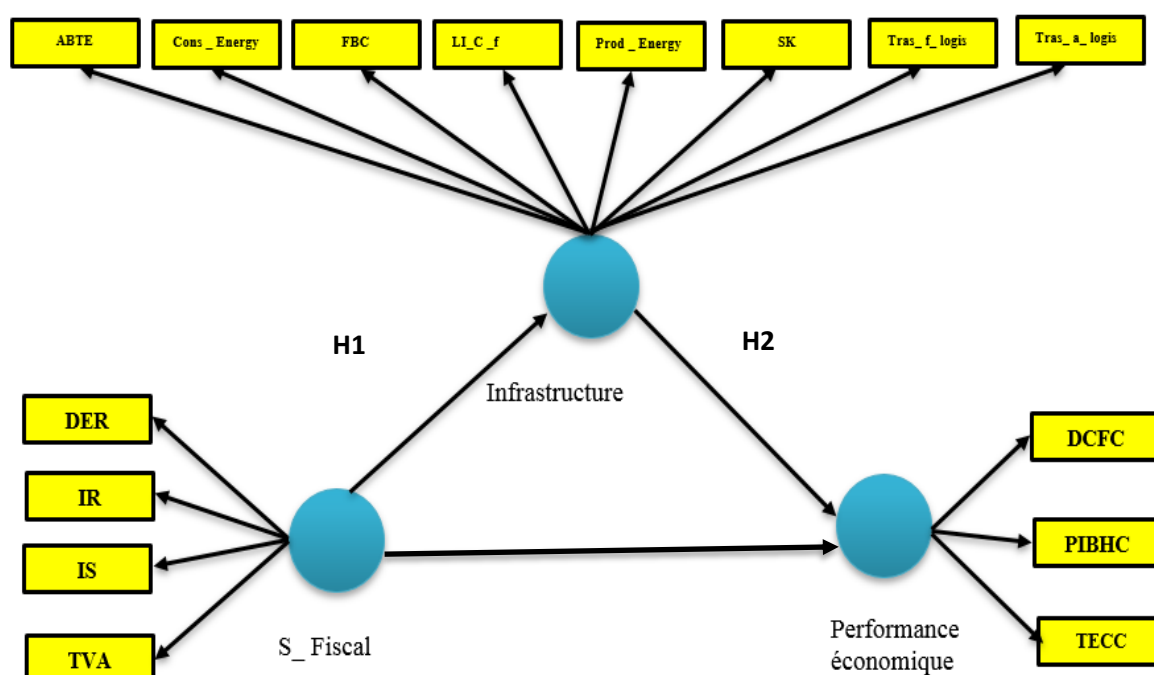


Figure établie par nos soins

A titre de clarification des variables latentes et manifestes du modèle à équations structurels nous récapitulons dans le tableau suivant toutes les dimensions retenues, leurs codifications et leurs composantes

Tableau n°6 : Dimensions et codifications des variables

Dimension 1	Variables manifestes	Codification	Indicateur de mesure
Système fiscal	Taxe sur la valeur ajoutée	TVA	Taxes sur la consommation des biens et services payée par les ménages
	Impôt sur le revenu	IR	Recettes fiscales provenant du taux d'imposition appliqué sur les salaires des employés et sur les biens fonciers.
	Impôt sur les sociétés	IS	Recettes fiscales provenant du taux d'imposition appliqué sur les profits des sociétés et sur les gains en capital.
	Droits d'enregistrement	DER	Droit d'enregistrement et de timbre
	Droits de douane	DD	Recettes fiscales provenant du taux d'imposition appliqué sur les importations des biens qui entrent dans le pays et aux droits d'importation
Dimension 2			
Infrastructure	Abonnement aux réseaux	ABTE	Abonnement à la téléphonie fixe, mobile et internet
	Formation brute du capital	FBC	FBC
	Energie	Conso _ énergie	KWh consommés par habitant
		Prod _ énergie	Production en KWh

	Stock du capital		SK	Le stock du capital en monnaie nationale
	Transport et logistique	ferroviaire	L _C _ F	Ligne de chemin de fer
		Infrastructures routières	Tras _f _ logis	Nombre de passagers
		Transport aérien et logistique	Tras _a _ logis	Voyageurs transportés
Dimension 3				
Performance Economique	Produit intérieur brut		PIB	PIB réel mesuré en termes de production aux PPA en dollars
	Dépenses de consommation		DCF	Dépenses de consommation finale des ménages
	Taux de chômage		T_CHOC	Le chômage annuel en % de la population active
	Taux d'inflation		TECC	En pourcentage des indices des prix à la consommation

Tableau élaboré par nos soins

2.3 Estimation du modèle à équation structurels et analyse des résultats

La modélisation par SEM comporte deux sous-modèles : le modèle structurel (ou modèle interne) reliant des variables latentes dites endogènes à d'autres variables latentes. Et le modèle de mesure (ou modèle externe) reliant les variables manifestes (x_h) aux variables latentes (VL) ξ qui leur sont associées. Pour l'estimation de ce modèle nous avons opté pour l'approche PLS¹⁴⁴ (Wold, 1974, 1980)¹⁴⁵ au lieu de LISREL. L'emploi de cette méthode d'estimation répond parfaitement à l'aspect exploratoire de l'étude sous examen. En effet, L'approche PLS¹⁴⁶ est bien adaptée aux modèles peu développés en termes de variables et d'observations qui est bien le cas que nous envisageons puisque notre modèle contient trois variables latentes et trois groupes de variables manifestes observées sur une espace de 30 périodes annuelles (Fernandes, (2012) ; Hsu, Chen, & Hsieh, (2006)¹⁴⁷; Leguina, (2015)¹⁴⁸; Sarstedt, Ringle, & Hair, (2014)¹⁴⁹.

¹⁴⁴ Le logiciel que nous avons utilisé dans l'estimation du modèle est le Smartpls 3.

¹⁴⁵ Wold, H. (1974), "Causal flows with latent variables: partings of ways in the light of NIPALS modelling", European Economic Review, Vol. 5 No. 1, pp. 67-86.

Wold, H. (1980), "Model construction and evaluation when theoretical knowledge is scarce : theory and application of PLS", in Kmenta, J. and Ramsey, J.B. (Eds), Evaluation of Econometric Models, Academic Press, New York, NY.

¹⁴⁶ La méthode PLS est d'une grande simplicité. Il y a peu d'hypothèses probabilistes. On modélise directement les données à l'aide d'une succession de régressions simples ou multiples.

¹⁴⁷ Sheng-hsun hsu, Wun-hwa chen & Ming-jyh hsieh(2006), "Robustness Testing of PLS, LISREL, EQS and ANN-based SEM for Measuring Customer Satisfaction" Total Quality Management Vol. 17, No. 3, 355–371, April 2006,

¹⁴⁸ Leguina (2015): A primer on partial least squares structural equation modeling (PLS-SEM), International Journal of Research & Method in Education

¹⁴⁹ Hair, J., Hult, T., Ringle, C., & Sarstedt, M. (2014). A Primer on Partial Least Squares Structural Equation Modeling (PLS-SEM). Thousand Oaks, CA Sage Publications,

La procédure de PLS-SEM est de maximiser la variance expliquée (c'est-à-dire la valeur de R^2) des variables latentes endogènes « infrastructures et performance économique » dans le modèle de chemin PLS (**Figure [14]**), en conséquence l'évaluation de la qualité du modèle est fondée sur les mesures systématiques de la qualité prédictive du modèle. Ce principe d'estimation consiste à calculer d'abord, les coefficients du modèle de mesure puis à calculer les scores des variables latentes. Ensuite, on estime par la méthode PLS les coefficients du modèle de structure satisfaisant la maximisation de la variance expliquée des variables latentes endogène R^2 .

L'usage de software Smart PLS.3 a fourni les résultats d'estimation du modèle ci-après dans un diagramme de chemin ou les coefficients du modèle externe sont affichés. Sur ce diagramme on a volontairement relié la fiscalité à la performance économique pour tester son éventuel effet direct. Comme on le voit sur le diagramme le coefficient de chemin (0.078) est non significatif (**voir figure [15]**) et en conséquence on a plus besoin de le commenter.

Figure n°15 : Estimations des relations entre les variables latentes réflexives et leurs indicateurs

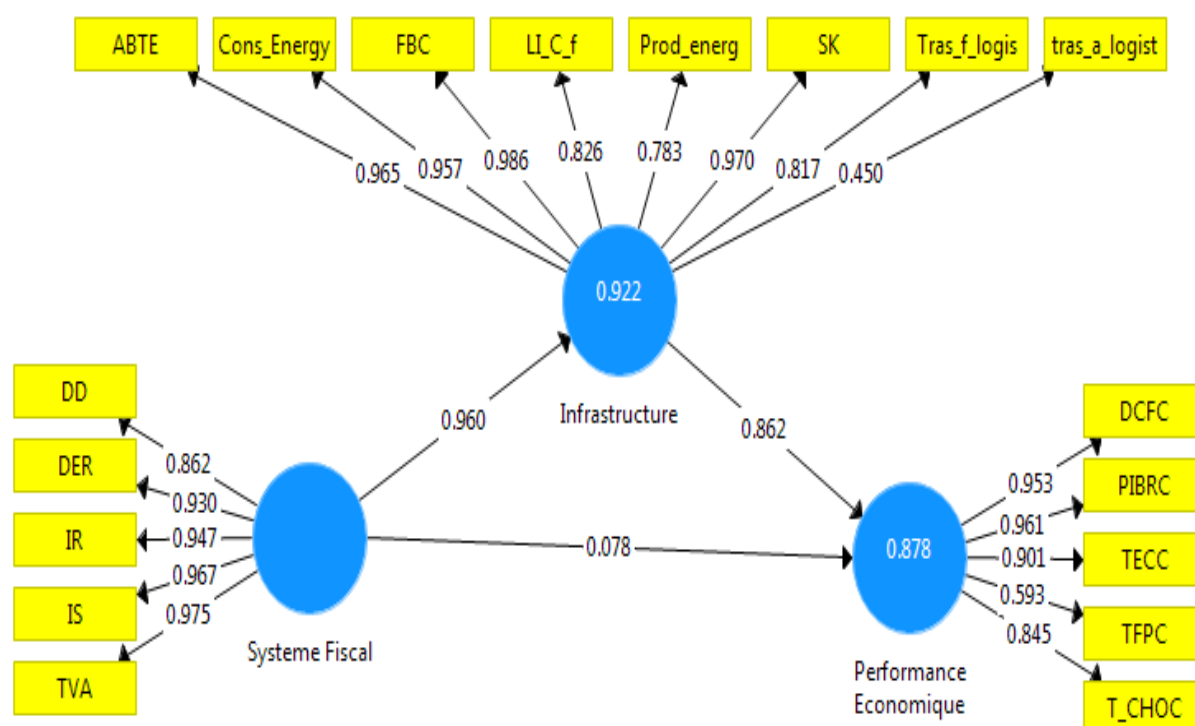


Figure élaborée par nos soins

L'estimation du modèle d'équations structurelles est suivie de l'analyse de ses résultats au moyen de la validation de ses deux sous-modèles : modèle de mesure et modèle structurel. Les mesures concernées dans le modèle de mesure sont la validité convergente, la fiabilité composite, la fiabilité des indicateurs et la validité discriminante. Pour le modèle structurel, les mesures concernées sont essentiellement le R^2 , la taille d'effet, la qualité prédictive Q^2 et la significativité des coefficients.

2.3.1 Evaluation du modèle de mesure réflectif

L'évaluation du modèle de mesure réflectif comprend la fiabilité des indicateurs individuels pour mesurer l'unidimensionnalité, la fiabilité composite pour évaluer la cohérence interne des indicateurs de mesure,¹⁵⁰ et la variance moyenne extraite (AVE) pour évaluer la validité convergente. L'évaluation du modèle de mesure réflectif comprend également la validité discriminante. Les charges croisées, Le critère de Fornell-Larcker (1981)¹⁵¹, et le rapport de corrélations hétérotrait-monotrait (HTMT) qui peut aussi être utilisés pour examiner la validité discriminante.

Les résultats de la validation du modèle de mesure issus de l'estimation du modèle SEM sont regroupés dans le tableau récapitulatif suivant :

¹⁵⁰ En raison des limites de alpha de Cronbach, il est techniquement plus approprié d'appliquer une mesure différente de la fiabilité de la cohérence interne, appelée fiabilité composite. Cette mesure de fiabilité prend en compte les différentes charges externes des variables indicatrices.

¹⁵¹ Fornell, C. and Larcker, D.F. (1981) Evaluating Structural Equation Models with Unobservable Variables and Measurement Error. *Journal of Marketing Research*,

Dimensions	Construits latents	Loading > 0,7	Fiabilité	Fiabilité composite	RHO- A	AVE >0,5
			α Cronbach	0,7<CR<0.96		
Système fiscal	TVA	0,975	0,965	0,953	0,967	0,878
	IR	0,947				
	IS	0,967				
	DER	0,930				
	DD	0,861				
Infrastructure			0,962	0,970	0,972	0,821
	ABTE	0,970				
	FBC	0,988				
	Conso _ énergie					
	Prod _ énergie	0,776				
	SK	0,970				
	L _ C _ F	0,822				
	Tras _ f _ logis	0,841				
Performance économique	PIBRC	0,941	0,94	0,975	0,952	0,849
	DCF	0,963				
	T_CHOC	0,854				
	TECC	0,924				

Tableau n°7 : Statistiques de validation de modèle de mesure suite à l'estimation de SEM par SmartPLS.3

Les statistiques de validation de modèle de mesure sont interprétées à la lumière des résultats de l'unidimensionnalité (Loading), fiabilité (α), Fiabilité composite (CR), Rho de Jöreskog(1889) ¹⁵², et l'extraction de la variance (AVE).

Après l'exécution de l'algorithme PLS-SEM, toutes les charges externes des constructions réflectives Fiscalité, Infrastructure et Performance Economique sont bien au-dessus de la valeur seuil de 0,70 sauf l'indicateur TFPC (0,593) que nous avons supprimé de l'analyse (**Tableau N° 7, ci-dessus**). Ce résultat suggère des niveaux suffisants de fiabilité des indicateurs. L'indicateur TVA et consommation d'énergie (charge externe : 0,975) ont la plus haute fiabilité d'indicateur, tandis que l'indicateur prod_energ (charge externe: 0,776) a la plus petite fiabilité d'indicateur, avec une valeur de 0,776. Ces résultats montrent une fiabilité des éléments individuels, en d'autre sens chaque indicateur joue un rôle fondamental dans le construit manifeste.

→ **Fiabilité de la cohérence interne et composite**

La cohérence interne entre les indicateurs de mesure d'un même construit est mesurée par l'alpha de Cronbach. Le degré de fiabilité dépend de la puissance de la statistique de Cronbach qui doit être largement supérieure à 0,7. Pour tous les construits de notre modèle, le alpha dépasse 0,9 (**Colonne 4 du Tableau N° 7, ci-dessus**) ce qui veut dire que les indicateurs retenus pour la mesure de chaque variable latente sont cohérents et exprime le même concept (dimension) sans aucune ambiguïté. Cependant, les limites de l'analyse en terme d'alpha de Cronbach (Didellon & Valette-Florence, 1996; Rossiter, 2002) laisse penser à une autre mesure alternative dite « fiabilité composite »¹⁵³. Cette dernière se stabilise à la dernière itération aux valeurs extrêmes que l'on ne souhaite pas dépasser pour exclure toute idée de redondance dans les construits latents (Rossiter, 2002).

¹⁵² Joreskog, K. & Sorbom, D. (1989) LISREL 7: User's Reference Guide (Chicago, Scientific Software International).

¹⁵³ Le rho Jöreskog (Tableau N°7) Est une mesure de fiabilité évoquée en réponse aux insuffisances d'alpha de Cronbach.

→Validité convergente (AVE)

En utilisant la même logique que celle utilisée avec les indicateurs individuels, une valeur AVE de 0,50 ou plus indique qu'en moyenne, la construction explique plus de la moitié de la variance de ses indicateurs. Inversement, une AVE inférieure à 0,50 indique qu'en moyenne, il reste plus de variance dans l'erreur des éléments que dans la variance expliquée par la construction. L'AVE de chaque construction mesurée de manière réflective doit être évalué par rapport à la norme théorique de 0,5 et plus. Economiquement, ce résultat signifie par exemple pour le système fiscale explique 87,8% (AVE=0,878) de variance des indicateurs qu'ils le mesurent. En conséquence, toute modification de politique fiscale entraîne une évolution capitale du niveau de revenu d'impôt pour retenir les dépenses d'infrastructures. La même interprétation peut être faite pour les autres constructions.

→Validité discriminante

La validité discriminante est la mesure dans laquelle une construction est vraiment distincte des autres constructions par des normes empiriques. En ce sens les variables manifestes d'une construction latente ne sont pas en chevauchement avec ceux d'une autre construction latente. Plusieurs indicateurs sont proposés pour mesurer l'indépendance en modélisation par équations structurelles, il s'agit à prime à bord de la statistique traditionnelle des charges croisées. *« Plus précisément, la charge externe d'un indicateur sur la construction associée doit être supérieure à n'importe laquelle de ses charges croisées sur d'autres constructions »*¹⁵⁴ l'application de cette approche à nos données du modèle exclu toute interdépendance entre les charges croisées ses construits latents (voir tableau n°8 suivant) :

¹⁵⁴ Joseph F. Hair; Jr. G. Tomas M. Hult; Christian M. Ringle; Marko Sarstedt "A primer on partial least squares structural equation modeling (PLS-SEM)", Description: Second edition. | Los Angeles : Sage, [2017] , p.115.

Tableau n°8 : Evaluation de la validité discriminante par l'approche des charges croisées

	Infrastructure	Performance E...	Systeme Fiscal
ABTE	0.970	0.903	0.903
Cons_Energy	0.951	0.925	0.940
DCFC	0.965	0.963	0.950
DD	0.825	0.790	0.861
DER	0.909	0.908	0.930
FBC	0.988	0.940	0.982
IR	0.896	0.839	0.947
IS	0.936	0.894	0.967
LI_C_f	0.822	0.773	0.789
PIBRC	0.904	0.941	0.883
Prod_energ	0.777	0.694	0.664
SK	0.970	0.974	0.960
TECC	0.873	0.924	0.816
TVA	0.924	0.872	0.975
T_CHOC	0.715	0.854	0.717
Tras_f_logis	0.841	0.740	0.798

Validité discriminante par l'approche des charges croisées :

Pour chaque variable latente, les charges de sa construction manifeste est la plus révélée pour les charges croisées des autres constructions. En conséquence les constructions latentes sont uniques et captent des phénomènes non représentés

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

Le critère de Fornell-Larcker (**Tableau N° 9**) est la deuxième approche pour évaluer la validité discriminante. Il permet de nous informer si deux constructions latentes sont conceptuellement différentes en termes de norme empirique. Pour le vérifier il faut que la racine carrée de l'AVE soit supérieure aux corrélations de la même ligne. Pour notre modèle ce critère ne semble pas parfaitement satisfait d'après les résultats d'estimations suivants :

Tableau n°9 : Résultats d'estimations selon Fornell-Larcker Criterio

	Infrastructure	Performance E...	Systeme Fiscal
Infrastructure	0.906		
Performance E...	0.945	0.922	
Systeme Fiscal	0.960	0.920	0.937

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

Cependant, bien qu'il soit fréquemment utilisé dans la recherche appliquée, ni le critère de Fornell-Larcker ni les charges croisées ne permettent de détecter de manière fiable les problèmes de validité discriminants. Par conséquent, un critère alternatif plus fiable, HTMT, devrait être appliqué. Les valeurs seuils pour ce critère sont 0,96.

Le tableau suivant montre les valeurs HTMT pour toutes les paires de constructions dans un format matriciel :

Tableau n°10 : Valeurs HTMT pour toutes les paires de constructions dans un format matriciel selon le critère Critère de Fornell-Larcker

	<u>Infrastructure</u>	<u>Performance</u>	<u>Système fiscal</u>
<u>Infrastructure</u>			
<u>Performance</u>	0,97		
<u>Système fiscal</u>	0,991	0,959	---

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

Le but de l'évaluation du modèle de mesure réflectif est d'assurer la fiabilité et la validité des mesures de construction et, par conséquent, de soutenir la pertinence de leur inclusion dans le modèle de chemin. La validité convergente signifie que la construction inclut plus de 50% de la variance de l'indicateur. La validité discriminante signifie que chaque construction réflective doit partager plus de variance avec ses propres indicateurs qu'avec les autres constructions du modèle de chemin. Les constructions réflectives sont donc appropriées pour les analyses PLS-SEM. Dans cette situation, il est toutefois possible de passer à l'interprétation des résultats de la validation du modèle structurel

2.3.2. Validité du modèle structurel

Une fois que nous avons confirmé de la qualité des mesures de construction en termes de validation et de fiabilité, l'étape ci-après porte sur l'évaluation des résultats du modèle structurel. Les critères de la validité de modèle structurel sont essentiellement la significativité des coefficients, le Coefficients de détermination R^2 , la taille d'effet et la qualité prédictive Q^2 .

Pour le modèle de l'infrastructure, et de la performance économique, les coefficients de chemin sont statistiquement non nuls au seuil de signification de 1% (**Tableau N° 11 ci-après**) :

Tableau n°11 : Significativité des coefficients du modèle structurel

	Moyenne, écart-type, ...	Intervalle de confian...	Intervalle de confian...	Échantillons	Copier c
	Échantillon init...	Moyenne de l'...	Écart-type (ST...	Valeur t (O/S...	valeurs-p
Infrastructure - ...	0.790	0.846	0.266	2.974	0.003
Systeme Fiscal ...	0.960	0.963	0.012	79.899	0.000
Systeme Fiscal ...	0.161	0.109	0.273	0.592	0.554

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

Ce résultat indique qu'il y a un effet positif de des revenus fiscaux généré par le système fiscal sur les services des infrastructures. En conséquence la première hypothèse de recherche que nous avons proposée ci-haut est bien vérifiée sur les données de l'économie marocaine. Ainsi les revenus fiscaux véhiculés par leurs emplois dans le financement des infrastructures ont créés des services publics bénéfiques à toutes les activités de l'économie ce qui a affecté positivement et de manière significatif la performance économique (**p_critique <5%, Tableau N°11**). En conséquence, la deuxième hypothèse proposée ci-haut est bien vérifiée dans le contexte marocain. Du moment que les deux hypothèses sont déduite de la théorie de Barro(1990) alors, sa thèse autour de la relation fiscalité-performance bien validée dans le contexte marocain.

D'après le paragraphe précédent l'effet médiatisé de façon indirecte sur la performance est significatif, par contre, le lien direct comme il est indiqué sur le diagramme de chemin ci-haut, est relativement faible et non significatif, du moment que son coefficient n'est que de 0,161. Dans ce cas-là il convient de raisonner en terme d'effet total qui s'avère significatif et statistiquement non nul (**p_critique <5%, tableau N°12**):

Tableau n°12 : Effet totaux et significativité des coefficients

	Moyenne, écart-type, ...	Intervalle de confian...	Intervalle de confian...	Échantillons	Copier
	Échantillon init...	Moyenne de l'...	Écart-type (ST...	Valeur t (O/S...	valeurs-p
Infrastructure - ...	0.790	0.846	0.266	2.974	0.003
Systeme Fiscal ...	0.960	0.963	0.012	79.899	0.000
Systeme Fiscal ...	0.920	0.923	0.025	37.132	0.000

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

→Le pouvoir explicatif R^2

Cette mesure est à la fois une mesure de puissance de qualité prédictive du modèle et une mesure du pouvoir prédictif du modèle (Rigdon, 2012¹⁵⁵; Sarstedt, Ringle, Henseler et Hair, 2014)¹⁵⁶.

Tableau n°13 : Le pouvoir explicatif du modèle

 Matrice	 R^2	 R Carré Ajusté	
	R^2	R Carré Ajusté	
Infrastructure	0.921	0.918	
Performance E...	0.895	0.887	

Tableau élaboré par nos soins par SmartPls

Des niveaux plus élevés de R^2 (**Tableau 13**) indiquent des niveaux plus élevés de précision prédictive, c'est le cas de $R^2=0,921$ du modèle d'infrastructure et $R^2=0,895$ du modèle de performance économique. Le pouvoir explicatif du facteur exogène est plus important dans les deux situations.

→L'effet de taille f^2

La robustesse de la modélisation prend de l'importance de point de vue de sa sensibilité aux omissions et aux changements de certaines de ses variables. Le changement dans R^2 lors de l'omission d'une construction exogène est mesurée par une statistique « f^2 » dite taille d'effet. Une construction est considérée comme fondamentalement nécessaire si la taille d'effet aux quelle elle est associée est grande. Cependant, un effet taille f^2 inférieur à 0,02 est un signe d'une construction exogène accessoire alors qu'une valeur supérieure à 0,35 lui fait preuve de son intégration dans le modèle (Cohen, 1988). D'après les résultats du modèle SEM sous examen, le f^2 correspondant au modèle d'infrastructure est de 0,474, alors que celle du modèle de performance atteint 11,6. Ces résultats montrent en priorité l'importance de la

¹⁵⁵ Rigdon, E. E. (2012). Rethinking partial least squares path modeling: In praise of simple methods. *Long Range Planning*, 45, 341–358.

¹⁵⁶ Ringle, C. M., Sarstedt, M., & Schlittgen, R. (2014). Genetic algorithm segmentation in partial least squares structural equation modeling. *OR Spectrum*, 36, 251–276.

contribution des infrastructures à la performance économique puis ensuite l'ampleur de la fiscalité comme moyen de financement des investissements.

→La pertinence prédictive et Blindfolding « Q^2 »

Q^2 de Stone-Geisser (Geisser, 1974; Stone, 1974) est un indicateur de pertinence prédictive hors échantillon du modèle. Lorsqu'un modèle de chemin PLS présente une pertinence prédictive, il prédit avec précision les données non utilisées dans l'estimation du modèle. Dans le modèle structurel, les valeurs Q^2 supérieures à zéro pour une variable latente endogène réflective spécifique indiquent la pertinence prédictive du modèle de chemin pour une construction manifeste particulière.

Blindfolding est une technique de réutilisation des échantillons qui omet chaque point de données dans les indicateurs de la construction endogène et estime les paramètres avec les points de données restants (Chin, 1998; Henseler et al., 2009; Tenenhaus et al., 2005). Les estimations obtenues sont ensuite utilisées pour prédire les points de données omis. La différence entre les points de données réels (c'est-à-dire omis) et ceux prédits est utilisée comme pour calculer Q^2 . Pour toutes les estimations effectuées, la valeur de Q^2 est supérieure à zéro d'où le modèle présente une validité prédictive acceptable. Par ailleurs, l'effet taille Q^2 est supérieur au seuil de 0,35, ce qui indique une pertinence de chaque point de l'échantillon pour les modèles de l'infrastructure et celui de la performance économique.

La conclusion de la modélisation par équation structurelles conduit à l'affirmation des deux hypothèses de recherche telle quelles sont prévues. D'une part, les recettes fiscales provenant de l'effort de la politique fiscale en matière de l'IS, de la TVA, de l'IR, des droits de douanes et de droit d'enregistrement sont mobilisées pour le financement du maintien et de développement des infrastructures, il y a donc un effet positif de la fiscalité sur les infrastructures. Ces derniers assurent une performance économique par leurs actions positives sur l'amélioration du taux de chômage, du terme de l'échange, de niveau de vie et de la croissance économique. Il y a donc une médiatisation éprouvée de la fiscalité à la performance économique au moyen des infrastructures.

3- Modélisation de performance économique par la cointégration et modèle à correction d'erreur vectoriel (VECM)

Les théories consacrées à l'effet de la fiscalité sur la croissance économique ont été bien discutées dans les sections précédentes de cette thèse. Ainsi, les tests de vérification empirique de ces effets par les équations structurelles ont été aussi développés dans le deuxième paragraphe de ce chapitre et révèlent des résultats attendus. Le présent paragraphe tend à mettre en évidence la même relation entre la fiscalité et la performance économique, dans le contexte marocain, par une autre approche qui se voit comme un remède aux insuffisances des équations structurelles. Les moyens à mobiliser pour atteindre cet objectif sont la macroéconométrie des séries chronologiques représentées par l'éventuelle cointégration et le modèle à correction d'erreur (**ECM**). Ce type de spécification a été popularisé par Hendry à l'issue de l'article de référence de Davidson, Hendry, Srba et Yeo (1978)¹⁵⁷ et fait preuve dans cette thèse pour trois raisons intimement liées :

- Elle dispose d'une capacité prédictive et explicative du comportement dynamique de la performance économique au fil du temps, c'est-à-dire comment la performance économique est affectée par «**La politique fiscale et les infrastructures**» à court et à long terme. Toutefois, l'expression « long terme » ne signifie pas seulement que **t** tend vers l'infini mais surtout, que l'ensemble des variables se trouvent sur des sentiers de performance à taux fixe (Maurel, 1989. P.1)

- La modélisation par ECM est adaptée aux problèmes étudiés par des restrictions imposées sur les variables et sur le nombre de retards intégrés Christopher Sims (1995), c'est-à-dire elle a un apport crucial même en l'absence des théories ou des modèles économiques justifiés. Dans cette optique les variables que nous avons modélisées par les équations structurelles ne tiennent pas compte de l'évolution temporelle et de multicolinéarité alors qu'il est fondamental d'appréhender le comportement dynamique des variables linéairement dépendantes du passé et non colinéaires.

¹⁵⁷ J. E. H. Davidson, D. F. Hendry, F. Srba and S. Yeo, "Econometric Modelling of the Aggregate Time-Series Relationship between Consumers' Expenditure and Income in the United Kingdom," The Economic Journal, Vol. 88, No. 352, 1978, pp. 661-692. doi:10.2307/2231972

- La qualité des ECM dans leurs ensembles ne nécessite pas une distinction entre les variables exogènes et endogènes du modèle. Toutes les variables sont à la fois endogènes et exogènes.

3.1 Les variables de la modélisation par VECM

Conformément aux deux hypothèses citées ci-haut, de la disponibilité des données et des conditions de modélisation VAR, les variables retenues dans cette modélisation sont la fiscalité (TRF), les infrastructures (rnna)¹⁵⁸ et la performance économique (rgdpna).¹⁷ Ces variables ont été calculées par de nouveaux indicateurs qui, à la fois satisfont les conditions VAR et l'objectif de la recherche. En effet, les ressources d'impôts modélisées par ESM sont colinéaires, nous les avons donc agrégées par une sommation linéaire de pondération unitaire ce qui a généré un seul vecteur appelé Total des Recettes Fiscale (TRF). En outre, les indicateurs de l'infrastructure envisagés ci-haut, sont hétérogènes et parfois qualitatifs ordinaux. Nous les avons résumés en un seul vecteur appelé stock du capital (rnna) comme renonciation aux dépenses publiques Barro (1990). Enfin, la performance économique a été ramenée à un seul indicateur le plus étudié théoriquement et empiriquement à savoir la croissance économique

Les données sur les nouvelles variables générées sont collectées auprès du site¹⁵⁹ www.ggdnc.net/pwt pour le stock du capital et la croissance économique, alors que les recettes fiscales sont importées en grande partie du rapport du C.E.S

La croissance économique est mesurée par le PIB réel aux prix nationaux constants de 2011 (en mil. 2011 \$ US).). Ainsi, les infrastructures sont mesurées par le Stock de capital aux prix nationaux constants de 2011 (en mil. 2011 \$ US). Pour homogénéiser les données sur les recettes fiscales, nous les avons ramenées aux prix nationaux constant de 2011 (en mil. 2011 \$ US) après les avoir converties en dollars. Toutes les données sont de natures chronologiques couvrant la période (1990-2018).

¹⁵⁸ On a retenu la même notation utilisée par la source de données « Pen Word table 9.1 » sur www.ggdnc.net/pwt

¹⁵⁹ Feenstra, Robert C., Robert Inklaar and Marcel P. Timmer (2015), "The Next Generation of the Penn World Table" American Economic Review, 105(10), 3150-3182, available for download at www.ggdnc.net/pwt

3.2- Analyse graphique du comportement des variables retenues.

L'évolution graphique de toutes les variables est reportée dans les diagrammes ci-après. Pour bien visualiser le comportement des variables de l'étude nous configurons dans un premier graphique l'évolution des variables et leurs ajustements linéaires (**Figure n°16**). Dans un deuxième graphique individuel, l'évolution séquentielle est également présentée. (**Figure n°17**) et enfin la comparaison annuelle des variables deux à deux est schématisée par un graphe superposé. (**Figure n°18**).

Figure n°16 : Ajustement linéaire et évolution conjointe des variables

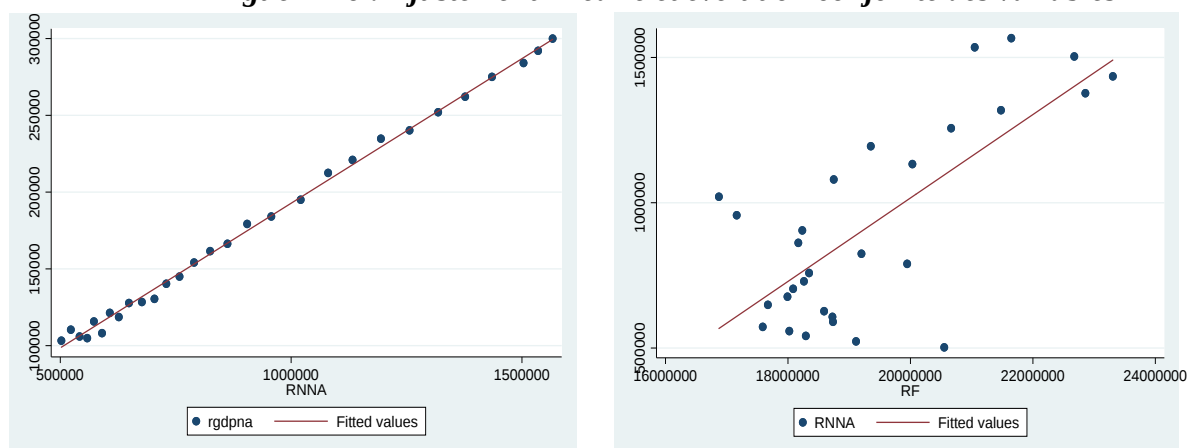


Figure élaborée par nos soins

La figure à gauche traduit l'évolution de la performance en fonction des infrastructures et celle de droite reporte l'évolution des infrastructures en fonction des recettes fiscales. On constate que dans les deux cas de figures, il y a un bon ajustement linéaire entre les variables prises deux à deux en particulier celui de la performance. Cet ajustement montre l'existence d'un lien entre les variables à modéliser. En d'autre sens, plus les recettes fiscales s'améliorent plus l'Etat consacre les ressources d'impôts au financement des infrastructures. Ce comportement entraine par voie de conséquence l'amélioration de la performance économique qui se traduise par la réduction du taux de chômage, l'amélioration du terme de l'échange, de niveau de vie et de la croissance économique. Une analyse plus développée nécessite un raisonnement en termes des équilibres macroéconomique. La relation stochastique que montre le graphique entre les variables deux à deux peut être fallacieuse en raison du trend déterministe ou aléatoire que contiennent les séries.

Au fil du temps (1990-2018) l'évolution graphique en fonction du temps des variables prises individuellement montre des progressions relativement similaires de la performance et des infrastructures (**Figure n°17**) Parallèlement, une évolution différente des recettes fiscales est nettement distinguée des autres (**Figure n°20**).

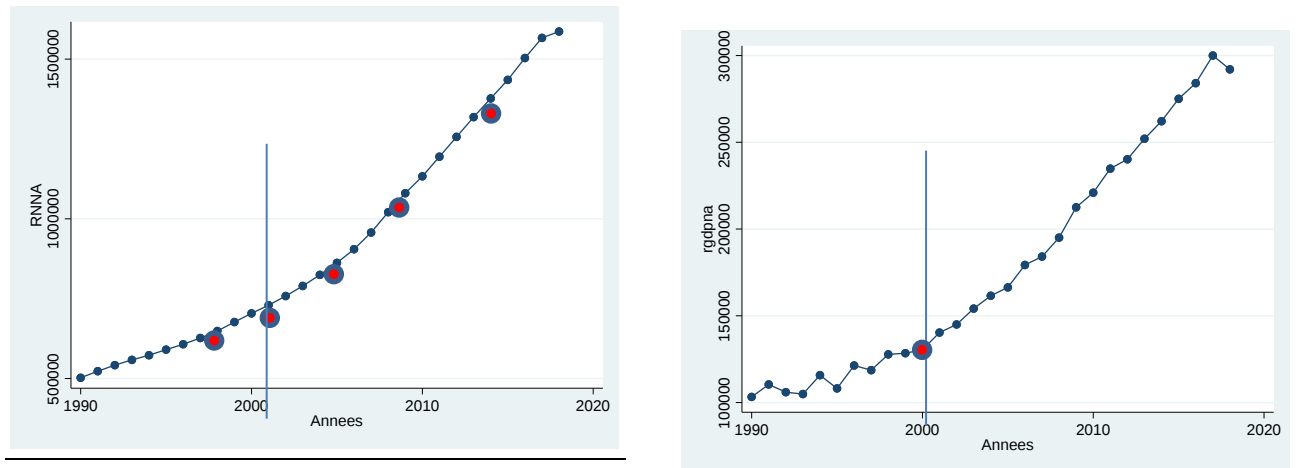
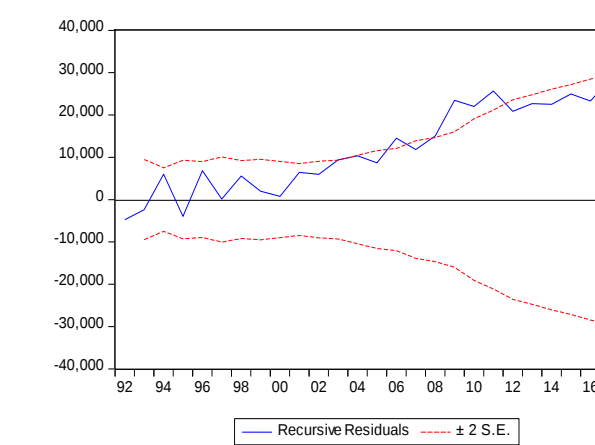


Figure n°17 : Evolution de PIB et de RNA entre 1990-2018

La performance mesurée par la croissance du PIB réel augmente au cours du temps mais avec fluctuation plus ou moins importante depuis 1990 jusqu'aux années 2000. Puis après, une certaine stabilité est constatée jusqu'à la fin de 2017 (**Figure 18**). Au cours de la période de l'étude (1990-2018) la moyenne de PIB augmente avec le temps alors que la variance reste constante autour de sa tendance.

Figure N°18 : Résidus récursifs



L'analyse des résidus récursifs (**Figure n° 18**). et le test de Chow montre une instabilité des coefficients de l'ajustement que nous avons présenté dans le 1^{er} graphique ci-dessus. En 2002, le test de Chow montre un changement au niveau de la pente ce qui enregistre une augmentation importante de PIB. Alors que les événement qu'avait connu le monde entre 2006 et 2012 ont affectés l'évolution habituelle du PIB réel.

Les mêmes constatations sont faites sur la série des infrastructures RNA mesurées par le stock du capital. L'évolution caractéristique de cette dernière est linéaire

avec une augmentation de la moyenne au cours du temps mais avec une variance constante autour de sa tendance.

Le test de changement de structure a montré des ruptures en 1998, 2002, 2006, 2010 et 2015 comme indiqué sur le tableau suivant :

Tableau N°14 Test de Cointégration au sens de Johansen

Breaks	F-statistic	Scaled F-statistic	Weighted F-statistic	Critical Value
1 *	577.1484	1154.297	1154.297	11.47
2 *	826.4752	1652.950	1944.548	9.75
3 *	657.9318	1315.864	1805.377	8.36
4 *	542.8034	1085.607	1731.837	7.19
5 *	400.9080	801.8160	1572.108	5.85
UDMax statistic*		1652.950	UDMax critical value**	11.70
WDMax statistic*		1944.548	WDMax critical value**	12.81

Significativité au seuil de 5%

Estimated break dates:

- 1: 2005
- 2: 1999, 2006
- 3: 1999, 2006, 2015
- 4: 1998, 2003, 2007, 2015
- 5: 1998, 2002, 2006, 2010, 2015

Ces résultats indiquent des survenus des chocs qui viennent de modifier la tendance des infrastructures (**voir tableau N°14 ci-dessus**).

Quant à la recette fiscale, elle se caractérise par une évolution instable entre 1990 et 2018. Cette instabilité est liée à plusieurs causes dont le comportement des contribuables reste le plus significatif. Comme il est indiqué sur la **figure N° 19 ci-après**, l'évolution est exclusivement aléatoire. Une forte diminution est constatée en 1995 suivie d'une autre en 2009. A partir de cette date, les recettes ont augmenté de façon continue jusqu'au 2015. Ces ruptures sont facilement testables par les tests de changement de structure de Quandt-Andrews unknown breakpoint test (**Voir figure N° 19 ci-après**). Ce test montre que l'hypothèse nulle de l'inexistence d'aucun breakpoint pour 15% du total d'observations est rejetée au seuil de signification de 5%. Dans la même lignée d'interprétation il existe d'autres breakpoints au niveau des recettes fiscales.

Figure 19 : Evolution et stabilité des recettes fiscales entre 1990 et 2018.

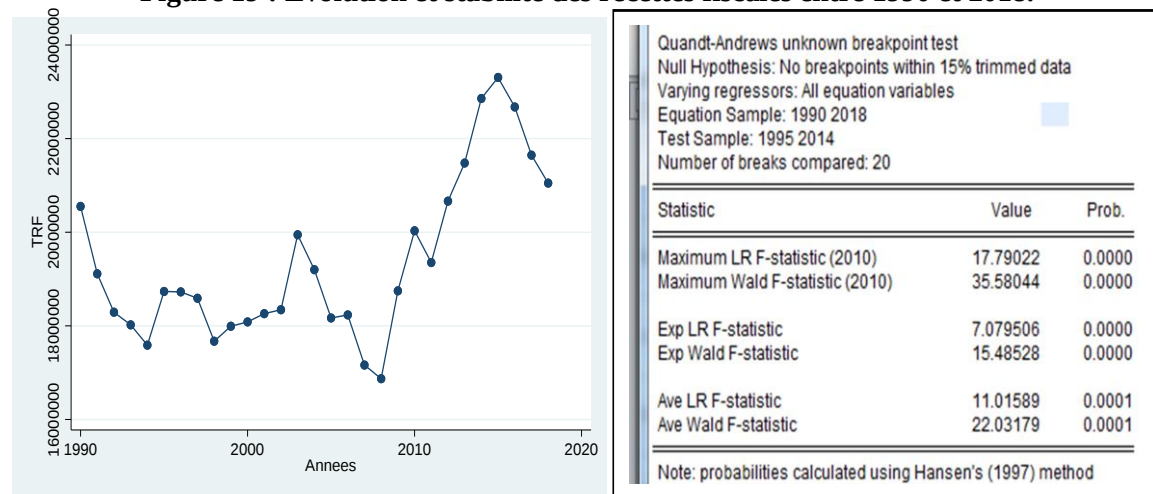


Figure et tableau élaborés par nos soins

→ Graphe superposé des variables deux à deux

Généralement, d'après la courbe superposée de la performance et des infrastructures, les deux séries suivent la même évolution et la même tendance. En ce sens lorsque le stock du capital augmente, la croissance augmente aussi voir **figure N°20**. On en déduit que les deux variables peuvent être cointégrées et par voie de conséquence elles sont liées en particulier à long terme. Pour promouvoir la croissance il faut agir sur l'investissement en infrastructures.

Graphe superposé de la performance et des infrastructures

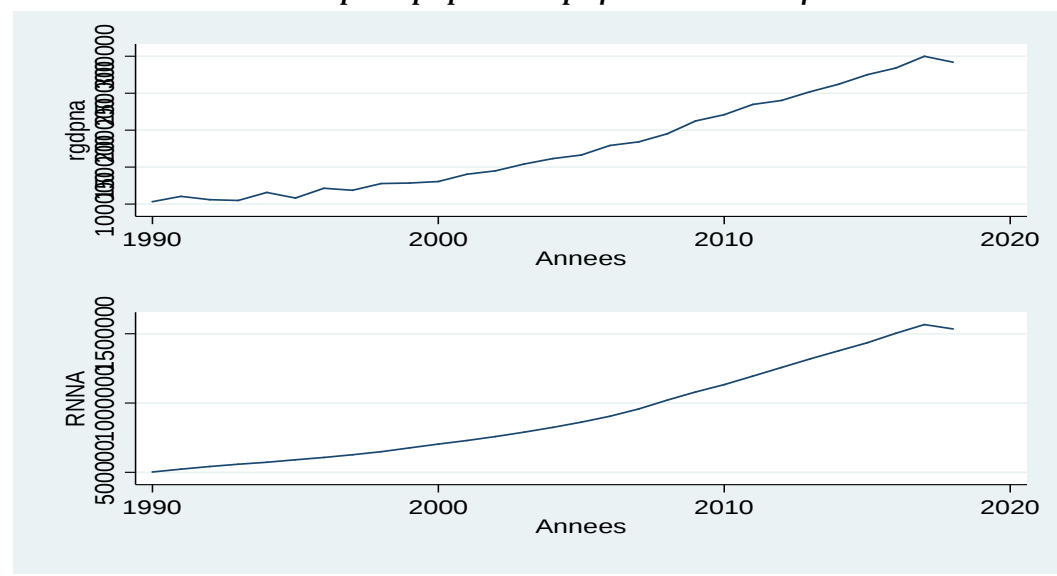


Figure N°20 : élaborée par nos soins

Le comportement d'évolution ensemble de performance et croissance n'est pas constaté dans les ressources d'impôts pour les soutenir (**voir figure N° 21 ci-après**). On

remarque nettement que les ressources fiscales ne sont pas capables de suivre l'évolution des infrastructures. Cette situation laisse penser au financement par le déficit. Par ailleurs, l'Etat doit intervenir par de nouvelles politiques fiscales pour alimenter le budget par de nouvelles ressources.

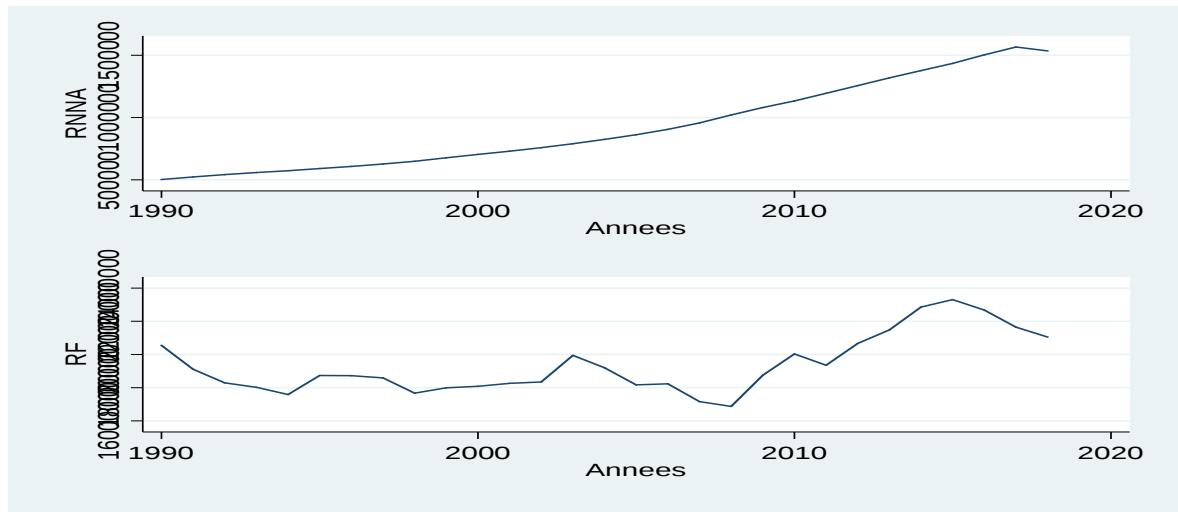


Figure : Graphe superposé de la performance et des infrastructures

Malgré l'importance de l'analyse graphique, elle reste toutefois insuffisante pour conclure de la dépendance dynamique entre les variables. Elle constitue des illusions difficilement identifiables sans confirmation par des tests statistiques formels. Le recours à la modélisation par la cointégration constitue un remède aux insuffisances des examens visuels et d'intuition économiques.

3.3- Diagnostic statistique des relations d'équilibre entre les variables par la cointégration

La modélisation des relations dynamiques d'équilibre à long terme entre les variables par le modèle à correction d'erreur exige d'abord l'existence d'une cointégration de ces variables. De ce fait, nous étudions dans premier temps la stationnarité en niveau des processus en question. Dans un deuxième temps, nous étudions l'origine de la non-stationnarité des mêmes séries par le test de Dickey-Fuller Augmenté¹⁶⁰. En enfin, nous effectuons le test cointégration au sens de Johansen (1989)¹⁶¹

¹⁶⁰ Dickey, A. and Fuller, W. (1979), Distribution of the estimators for autoregressive time series with unit root, Journal of the American Statistical Association, 74, 427-431.

¹⁶¹ Johansen, Søren and Juselius, Katarina: Hypothesis Testing for Co integration Vectors - with an Application to the Demand for Money in Denmark and Finland.

pour en déduire le nombre de relation de cointégration que l'on prendra en compte dans l'estimation du modèle VECM.

3.3.1→Etude graphique de la non-stationnarité des séries en niveau

Les séries chronologiques cointégrées sont d'abord des séries de type DS et intégrées de même ordre « d » et leurs combinaisons linéaires est intégrée à un ordre inférieur. La non-stationnarité est facilement identifiable par une simple analyse des résultats du test sur les coefficients d'autocorrélations simples et partielles relatif à chaque processus. L'approche de ce test est fondée sur l'acceptation ou le rejet de l'hypothèse de la nullité des coefficients d'ordre k :

$$\begin{cases} H_0 : \rho_k = 0 \\ H_1 : \rho_k \neq 0 \end{cases}$$

La décision de rejet ou d'acceptation¹⁶² de H_0 est fondée sur la comparaison de p-critique avec 5%. Si la probabilité critique associée au test de Khi-2 est inférieure à 5% alors, on rejette H_0 , les coefficients d'ordre k sont considérés comme non nuls, et par conséquent la série en question est non stationnaire. C'est sur la base de ce principe que l'on étudiera la stationnarité des variables performance économique (gdpna), infrastructure (RNNA) et recettes fiscales (RF).

Tableau N° 15 : Les corrélogrammes fournis par Stata V15 pour chaque processus sont les suivants :

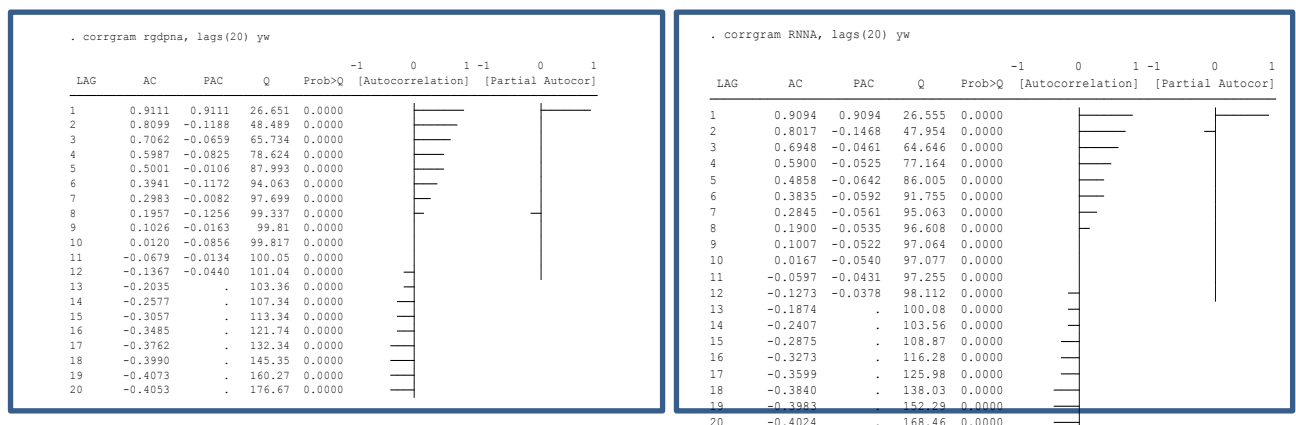


Tableau élaboré par nos soins par stata

¹⁶² Une autre façon pour trancher, consiste à examiner le comportement de corrélograme. Pour toutes séries chronologiques ($Y_{t \in T}$), si les coefficients d'autocorrélations simples décroissent longtemps au fur et mesure que le décalage augmente et si la fonction d'autocorrélation partielle présente un seul pic significatif au 1^{er} retard alors, le processus ($Y_{t \in T}$) est non stationnaire. Autrement, il est stationnaire.

```
. corrgram RF, lags(20) vw
```

LAG	AC	PAC	Q	Prob>Q	-1 0 1 [Autocorrelation]	-1 0 1 [Partial Autocor]
1	0.8423	0.8423	22.778	0.0000		
2	0.6381	-0.2453	36.337	0.0000		
3	0.4423	-0.0747	43.102	0.0000		
4	0.2427	-0.1609	45.221	0.0000		
5	0.0952	0.0418	45.561	0.0000		
6	0.0137	0.0559	45.568	0.0000		
7	-0.0804	-0.1955	45.832	0.0000		
8	-0.1428	0.0165	46.705	0.0000		
9	-0.1539	0.0560	47.77	0.0000		
10	-0.1363	0.0537	48.649	0.0000		
11	-0.0894	0.0409	49.049	0.0000		
12	-0.0666	-0.1643	49.283	0.0000		
13	-0.0459	.	49.401	0.0000		
14	-0.0886	.	49.872	0.0000		
15	-0.1657	.	51.635	0.0000		
16	-0.2424	.	55.698	0.0000		
17	-0.2696	.	61.144	0.0000		
18	-0.2723	.	67.203	0.0000		
19	-0.2313	.	72.014	0.0000		
20	-0.2196	.	76.832	0.0000		

Figure N°21 : Figures établies par nos soins par Stata V.15 Aq

Toutes les probabilités critiques (Prob>Q) configurées dans la dernière colonne de chaque graphe sont inférieures à 1% ce qui conduit l'acceptation de l'hypothèse H0 relative à la non-stationnarité.

Les trois corrélogrammes relatifs à la performance économique, le stock du capital et les recettes fiscales, ont des coefficients d'autocorrélations simples et partielles ρ_k (k=20 décalages) statistiquement non nuls au seuil de signification de 1% puisque leur p-critique (Prob>Q) associée est nulle. Il s'en déduit au non stationnarité des trois processus sous examen.

→ Test de la racine unitaire par Dickey-Fuller Augmenté : Origine de la non-stationnarité

Avant d'exécuter le test ADF, il est toutefois possible, d'appréhender l'origine de la non-stationnarité, à l'aide du comportement du 10^{ème} coefficient d'autocorrélation simple. Si ce coefficient est statistiquement non nul alors le processus a besoin d'être différencié pour qu'il soit stationnaire, il n'est plus de type trend-Stationary (TS). Pour le cas sous examen, le 10^{ème} coefficient d'autocorrélation simple configuré dans les trois corrélogrammes ci-dessus est statistiquement non-nul. Ce résultat sera confirmé à la fois par les corrélogrammes des séries en différences premières reportés en **Annexe n°8** et par les résultats des tests de la racine de chacune des séries en question en **Annexe N°9** :

3.3.2 Test de la racine unitaire par Dickey-Fuller Augmenté

Le test de Dickey-Fuller (1979) permet d'étudier le type de la non-stationnarité des séries chronologiques en recherchant la présence d'une tendance

qui leur caractérise. Ce test se focalise sur le diagnostic de la présence d'une racine unitaire dans la série chronologique au moyen de la vérification de l'hypothèse suivante $\begin{cases} H_0 : \phi = 0 \\ H_1 : \phi \neq 0 \end{cases}$ où H_0 signifie absence de la racine unitaire.

La procédure du test est développée dans trois modèles séquentiels d'ADF en commençant par le modèle le plus général. Si un modèle n'est pas adapté aux données sur une variable, on passe au modèle restreint qui le suit. Il s'agit bien d'une stratégie du test. Les 3 modèles proposés par les deux auteurs sont :

$$\text{Modèle [3]} : \Delta(X)_t = \phi(X)_{t-1} + c + bt + \sum_{j=1}^k \gamma_j \Delta(X)_{t-j} + \varepsilon_t$$

$$\text{Modèle [2]} : \Delta(X)_t = \phi(X)_{t-1} + c + \sum_{j=1}^k \gamma_1 \Delta(X)_{t-1} + \varepsilon_t$$

$$\text{Modèle [1]} : \Delta(X)_t = \phi(X)_{t-1} + \sum_{j=1}^k \gamma_1 \Delta(X)_{t-1} + \varepsilon_t$$

Où X est une variable économique sous examen et ε un bruit blanc gaussien qui satisfait un certain nombre de propriétés statistiques pour que le modèle en question reflète bien les données sur la variable X .

Il est à noter que ce test s'applique à chacune des variables prises individuellement. Les étapes du test sont au nombre de trois. D'abord, on détermine le nombre de retard à en tenir compte dans les modèles de Dickey-fuller Augmenté (ADF) pour blanchir les résidus. Le nombre de retards qui assurent des résidus bruits blancs est fixé par « **Akaike et Schwarz info Criteria** » et le principe de « **Parcimonie de Box and Jenkins** ». La deuxième étape consiste à adopter une stratégie¹⁶³ du test ADF pour bien diagnostiquer le type de processus (TS ou DS). Cette stratégie, appelée couramment « test de la racine unitaire ». Elle commence par l'estimation du modèle le plus générale qui contient à la fois la tendance stochastique et déterministe. Si ce modèle n'est pas adapté aux données, on passe

¹⁶³ Voir annexe, pour plus de détail sur la stratégie du test ADF

à l'estimation du modèle 2 qui contient seulement la constante. Si ce dernier n'est pas satisfaisant, on recourt à l'estimation du modèle [1] le plus restreint. Si la racine unitaire est approuvée on recommence la même stratégie sur la série en différence 1^{ère} et le cas échéant en différence 2^{ème} jusqu'au point où on aboutit à un processus stationnaire et son ordre d'intégration. En ce sens, le test se répète à l'identique sur la variable économique en différence d'ordre (d) qui n'accède pas la valeur 2¹⁶⁴. Dans ce qui suit, nous allons résumer la démarche du test ADF sur la performance économique du Maroc mesurée par la variable économique (**rgdpna**)». Ensuite, nous présentons dans l'annexe n°9 juste les résultats du test ADF sur les autres variables de notre étude empirique.

- **Variable performance économique (rgdpna)**

En effet, dans une première étape nous cherchons la racine unitaire dans le modèle [3] où sa formulation théorique par Dickey-Fuller Augmenté est la suivante :

Modèle [3] :
$$\Delta(rgdpna)_t = \phi(rgdpna)_{t-1} + c + bt + \gamma_1 \Delta(rgdpna)_{t-1} + \varepsilon_t$$

¹⁶⁴ Si l'intégration d'ordre 1 n'est pas suffisante pour aboutir à un processus stationnaire, on passe à l'intégration d'ordre 2.

Tableau N°17 : Résultats du test de la racine unitaire relatifs à la variable performance économique

```
. dfuller rgdpna, trend regress lags(1)
```

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 27

Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z (t)	-2.661	-4.362	-3.592

MacKinnon approximate p-value for Z (t) = 0.2525

D.rgdpna	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
rgdpna						
L1.	-.1755325	.0659593	-2.66	0.014	-.3119797	-.0390852
LD.	-.6748491	.1866104	-3.62	0.001	-1.060882	-.2888161
_trend	1991.57	509.8107	3.91	0.001	936.9462	3046.194
_cons	12843.86	4599.579	2.79	0.010	3328.902	22358.81

La stratégie ADF part du test de la significativité du trend dont $t_b = 3,91 > t^{ADF} = 3,53$ (**tableau N°17, ci-dessus**). On ne peut en aucun cas accepter la nullité de la tendance au seuil de signification de 1%. De ce fait, il convient de tester l'hypothèse H_0 de la preuve de la racine unitaire qui semble confirmée au seuil de signification de 1% en raison de $t_{\phi} = -2,66 > t^{ADF} = -4,15$. (**tableau N°17, ci-dessus**). Ces résultats d'après la stratégie du test suggèrent que la performance économique (rgdpna) est de type DS et a besoin d'être intégrée pour qu'il soit stationnaire. Le test ADF sur la série rgdpna intégrée I(1) va déterminer l'ordre d'intégration définitif. En effet, il n'y a aucune raison que la série (rgdpna) en différence première contient la tendance. On pourrait effectuer directement le test du modèle [2] sans retard supplémentaire sur son équation : Modèle [2] : $\Delta(X)_t = \phi(X)_{t-1} + c + \varepsilon_t$

Après estimation du modèle [2], $t_c = 4,07 > t^{ADF} = 3,22$ ce qui conduit au rejet de l'hypothèse de la nullité de la constante au seuil de signification de 1%. Ainsi, le test sur le coefficient ϕ conduit au rejet de l'éventuelle racine unitaire au seuil de signification de 1% ($t_{\phi} = -5,67 > t^{ADF} = -4,15$), voir **Annexe N°9**.

La performance économique contient une seule racine unitaire, elle est stationnaire après son intégration une seule fois.

- **Variable infrastructure (RNNA)**

Le même raisonnement sera appliqué à la variable (RNNA) sauf on ajoute cette fois-ci trois retards dans les équations ADF pour blanchir les résidus, nous reprenons dans ce qui suit juste les résultats du test ADF alors le détail sera configuré dans **l'annexe N°9**

L'estimation du modèle [3] a donné un $t_b = 1,37 < t^{ADF} = 3,53$, (**l'annexe N°9.1**) relatif au trend qui révèle non significatif au seuil de signification de 1%. En conséquence le modèle [3] n'est pas adapté aux données. Il est nécessaire de passer au modèle [2]. L'estimation de ce dernier a abouti à un $t_c = 3,34 > t^{ADF} = 3,22$. (**Annexe N°9.2**). Ce résultat conduit au rejet de la nullité de la constante. Suivant le raisonnement de la stratégie du test ADF, nous testons si l'hypothèse de l'existence d'une racine unitaire pourra être retenue. A cet effet nous comparons le $t_{\hat{\phi}} = -3,28$. (**Annexe N°9.2**). avec les seuils de Dickey-Fuller ($t^{ADF} = -3,58$) au seuil de signification de 5 %. On constate que $t_{\hat{\phi}} = -3,28 > t^{ADF} = -3,58$. Donc la série RNNA est un processus DS, il devient stationnaire par son intégration. Effectuons maintenant le test ADF sur la série différenciée pour en déterminer d'ordre d'intégration.

Le test de la racine unitaire sur la série RNNA différenciée montre qu'il ne contient pas de racine unitaire et par conséquent elle est intégrée d'ordre 1.

La variable infrastructure contient une seule racine unitaire, elle est stationnaire après son intégration une seule fois.

- **La variable recette financières RF**

Le test ADF dans le modèle [3] sans retard consiste à estimer l'équation : $\Delta(RF)_t = \phi(RF)_{t-1} + c + bt + \varepsilon_t$. Les résultats obtenus sont reportés en **Annexe N°9.4**

La comparaison de t-statistique ($t_b = 2,54$) de la tendance à sa valeur critique qui est 3,53 conduit à l'acceptation de H_0 est acceptée, donc la tendance n'est pas significative au seuil de signification de 1%. Le modèle [3] n'est pas adapté aux données, il faudrait passer au modèle [2].

Dans l'estimation du modèle [2], le t-Statistique (**voir annexe n°9.5**) relatif à la constante permet de conclure de sa nullité au seuil de signification de 1% puisque $t_{\hat{c}} = 0,53 < t^{DF} = 3,22$ tabulé par Dickey-Fuller (Voir Annexe). Ce résultat conclut que le modèle [2] n'est pas adapté aux données. On devrait passer au modèle [1] sans constante et sans tendance.

L'estimation du modèle [1] dont la formulation théorique est : $\Delta(RF)_t = \phi(RF)_{t-1} + \varepsilon_t$ conclue à une non-stationnarité de type DS, car la statistique du test $t_{\hat{\phi}} = -0,84 > t^{ADF} = -2,62$. (**voir annexe N°9.6**) cette série comporte au moins une racine unitaire. Pour déterminer l'ordre d'intégration, on applique maintenant le test de la racine unitaire à la série différenciée d'ordre 1. Dans cette situation on opte pour le Modèle [1] parce qu'il n'y a aucune raison que la série en différence 1^{ère} contient un trend. Les résultats d'estimation de ce modèle montrent que la série (RF) intégrée d'ordre 1 (**voir annexe N°9.7**) ne contient pas de racine unitaire.

La série des recettes fiscales (TRF) est de type DS, elle est intégrée d'ordre 1

Pour mesurer l'impact des recettes fiscales et de l'infrastructure sur la performance économique, nous allons exploiter les potentialités des modèles à correction d'erreur qui tient compte de l'effet simultanée au fil du temps de plusieurs variables indépendantes à la fois. Le principe des ECM consiste à établir autant de modèles que des variables parmi lesquels celui de la performance économique est le seul qui nous intéresse dans cette recherche.

3.3.3 Présentation du modèle et discussion des résultats

La mise en évidence de l'éventuelle relation entre la fiscalité, les infrastructures et la performance économique peut être étudiée par un modèle linéaire. Cependant, l'aspect chronologique de ces variables non stationnaires peut conduire à une régression fallacieuse. Pour éviter ce problème, il est indispensable de tester l'éventuel risque de cointégration par la méthode de Johansen. La mise en place de cointégration nécessite a priori un type de non-stationnarité DS et un même ordre d'intégration (d). Dans ce qui précède, toutes les séries sont de type DS et intégrées d'ordre 1. En pratique, la méthode

de la trace et/ou celle des valeurs propres est suffisante pour conclure. L'idée sous-jacente de la cointégration entre les variables est la suivante : à court terme les séries peuvent avoir des évolutions divergentes mais à long terme elles évoluent ensemble. Il existe alors une relation stable à long terme entre les séries. Cette relation de long terme qui est une relation de cointégration est donnée par un vecteur dit de cointégration.

La mise en place du test de cointégration au sens de Johansen nécessite la détermination du nombre de retard à inclure dans le modèle VAR(p) avec la spécification de cointégration « *intercept (no trend) in correction d'erreur- no intercept in VAR* »¹⁶⁵, c'est-à-dire une tendance déterministe dans les données et pas de constante dans le VAR. Après cette spécification les résultats obtenus sont les suivants :

Tableau 18 : Test de causalité

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)				
Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.541295	30.81636	29.79707	0.0380
At most 1	0.243866	9.773978	15.49471	0.2985
At most 2	0.079153	2.226471	3.841466	0.1357

Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

Le vecteur de cointegration Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)		
RGDPNA	RNNA	TRF
1.000000	-0.168016	-0.000238
	(0.00850)	(0.00068)

A l'aide de la statistique de la trace, il existe une seule relation de cointégration entre les trois variables en question au seuil de signification de 5% comme il est indiqué dans le **tableau n°18** ci-dessus. Cette conclusion statistique s'interprète économiquement par le fait qu'à long terme, il existe une relation stable de longue période entre la fiscalité et les infrastructures et la performance économique liée par le vecteur de cointégration (1 ; - 0.168016 ; -0.000238). Tout écart momentané par rapport à l'équilibre est considéré comme aléatoire. D'après le théorème de représentation de Granger, tout système

¹⁶⁵le choix de cette assumption est justifiée par l'affectation des données du PIB d'une tendance (I(1)+C) et la non-significativité de la constante dans l'estimation du VAR pour trois retards.

cointégré, implique l'existence d'un mécanisme à correction d'erreur qui empêche les variables de trop s'écarter de leur équilibre à long terme. La cointégration permet donc de préciser la réalité et la nature des divergences entre les séries théoriquement liées entre elles et à modéliser leur comportement, le modèle à correction d'erreurs permet d'en expliquer et d'en déduire le mécanisme.

Estimation du modèle à correction d'erreur.

L'estimation du modèle VAR(p) en niveau, sans retard, nous a conduit à choisir VAR(1) en se basant des critères de Schwarz et d'Akaike. Compte tenu de cette spécification le modèle estimé est le suivant :

$$D(RGDPNA) = C(1)*(RGDPNA(-1) - 0.168015889535*RNA(-1) - 0.00023768950923*TRF(-1) - 18359.1522071) + C(2)*D(RGDPNA(-1)) + C(3)*D(RNA(-1)) + C(4)*D(TRF(-1)) + C(5)$$

Le tableau N°19 suivant présente les résultats de cette spécification accompagnés des tests-t sur coefficients :

Cointegrating Eq:	CointEq1		
RGDPNA(-1)	1.000000		
RNA(-1)	-0.168016 (0.00850) [-19.7618]		
TRF(-1)	-0.000238 (0.00068) [-0.35036]		
C	-18359.15		
Error Correction:	D(RGDPNA)	D(RNA)	D(TRF)
CointEq1	-0.994674 (0.33397) [-2.97836]	-0.062688 (0.81084) [-0.07731]	-150.8128 (66.8174) [-2.25709]
D(RGDPNA(-1))	-0.178148 (0.23867) [-0.74642]	-0.054806 (0.57946) [-0.09458]	101.6847 (47.7508) [2.12949]
D(RNA(-1))	0.517823 (0.09998) [5.17919]	0.876280 (0.24275) [3.60986]	42.37877 (20.0035) [2.11857]
D(TRF(-1))	0.001757 (0.00092) [1.91292]	0.002066 (0.00223) [0.92657]	0.094889 (0.18378) [0.51632]
C	-12455.50 (5000.98) [-2.49061]	5170.416 (12141.9) [0.42583]	-2343292. (1000556) [-2.34199]
squared	0.695294	0.759652	0.261512
Adj. R-squared	0.639893	0.715953	0.127242
Sum sq. resids	3.78E+08	2.23E+09	1.51E+13
S.E. equation	4142.892	10058.55	828876.4

F-statistic	12.55018	17.38352	1.947651
Log likelihood	-260.4336	-284.3834	-403.4979
Akaike AIC	19.66175	21.43581	30.25911
Schwarz SC	19.90172	21.67578	30.49908
Mean dependent	6726.574	39391.60	71777.78
S.D. dependent	6903.791	18872.96	887243.3

Du point de vue statistique, les résultats économiques du modèle attendus sont confirmés. D'abord, le coefficient du terme à correction d'erreur non seulement négatif (**-0.8946**) mais aussi statistiquement non nul ($t=2,978$). Voir tableau ci-après. Également, les coefficients du modèle de long terme ont le signe positif ainsi qu'ils sont statistiquement non nuls sauf la variable retardée performance (RGDPNA(-1)).

Tableau N°20 : test de Wold de significativité des coefficients

Modele	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C(1)	-0.894674	0.203967	-4.386366	0.0000
C(2)	-0.178148	0.238668	-0.746423	0.4633
C(3)	0.517823	0.099982	5.179186	0.0000
C(4)	0.001757	0.000919	1.912923	0.0689
C(5)	-12455.50	5000.981	-2.490612	0.0208
R-squared	0.695294	Mean dependent var	6726.574	

Du point de vue économique, pour confirmer l'existence de lien entre la fiscalité et les infrastructures par le modèle à correction d'erreur, il est indispensable de raisonner en termes de relation de courte période et de longue période.

→ Relation de long terme

Le coefficient d'ajustement vers l'équilibre de longue période est de -0,894 pour l'équation de la performance économique (Rgdnpa) (voir tableau ci-dessus). Il a bien le signe négatif attendu et statistiquement non nul puisque la probabilité critique qui lui est associée de 0,000. Ce résultat revêt une importance particulière dans l'interprétation et la compréhension de l'ajustement vers l'équilibre de long terme. Il indique la force de rappel avec laquelle la variable infrastructure retourne à l'équilibre de long terme suite à un changement dans la variable fiscale. Cette vitesse de retour est trop rapide elle est estimée à 89%. Plus précisément, lorsque les variables fiscale et d'infrastructure varient de ΔX_i unités, la performance varie de ΔY_i dans le même sens, D'après ces résultats il y a une

influence à long terme de la fiscalité sur la performance véhiculée par les infrastructures, et par conséquent il y a une relation de causalité entre les variables du modèle.

→ Stabilité des coefficients de long terme

L'existence de relation de long terme nous permettent de s'interroger sur la stabilité c'est-à-dire si les coefficients du modèle restent stables avec une fluctuation plus ou moins importante. La réponse à cette question peut être approuvée par le test de CUSUM et par le test des résidus récurrents.

Graphique N°22 : du test de résidus récurrent

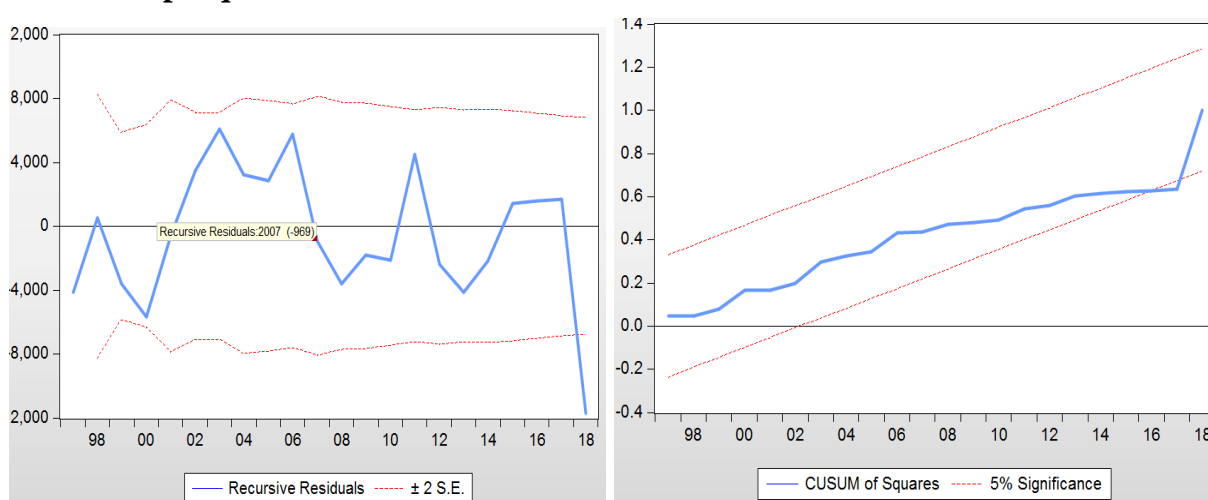


Figure élaborée par Eviews

Le test des résidus récurrent à gauche (**Figure N°22**) montre que chaque fois qu'il y a une déviation par rapport à la position d'équilibre à une date donnée elle se trouvera corrigée rapidement les années d'après en raison de la force de rappel très élevée de -0,89. Ainsi, le test CUSUM confirme la stabilité des coefficients entre 1990 et 2018 avec un petit problème en 2017 d'où l'origine remonte à 2010. Cette phase correspond à la conjoncture internationale défavorable représentée par la baisse de niveau d'activité.

→ Relation dynamique du court terme

La relation dynamique de court terme entre l'ensemble des variables et la performance économique (rgdpna) peut être diagnostiquée par l'étude de l'effet de ces variables retardées d'une période au sens du test de Student. On constate d'après les résultats du tableau ci-dessus, que les probabilités critiques associées aux coefficients des variables retardées d'une période sont statistiquement significatifs au seuil de 5% pour

l'infrastructure et 10% pour la fiscalité. Alors que de la performance économique rgdpna(-1) n'est pas significative. L'analyse en terme bidirectionnelle peut apporter des améliorations en termes de relation deux à deux à l'aide du test de causalité au sens de Granger.

Diagnostic de causalité bidirectionnelle entre les variables du modèle

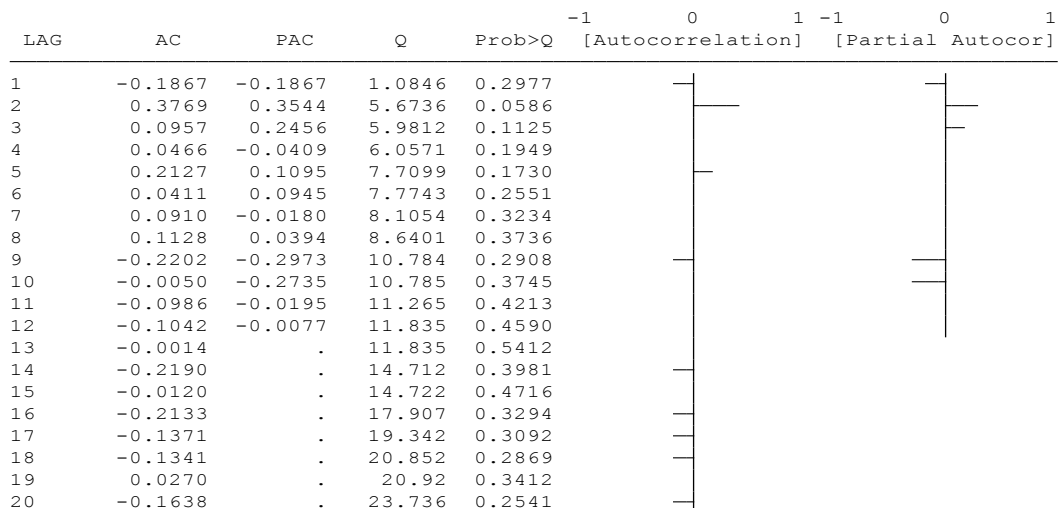
Le principe postulant X cause Y est liée à la prévision fondée sur la connaissance du passé conjoint de X et de Y est meilleure que la prévision fondée sur la seule connaissance de Y, et inversement. L'estimation de la causalité a donné les résultats suivants :

Tableau N°:20 : Test de causalité

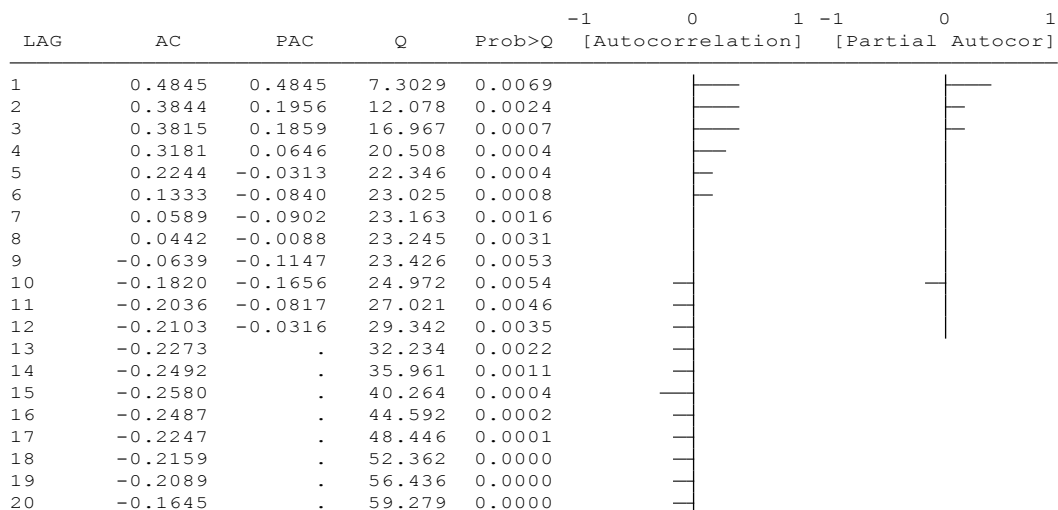
Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.	Effet direct et seuil de signification
RNNA does not Granger Cause RGDPA	27	9.89151	0.0009	Oui au seuil 1%
RGDPA does not Granger Cause RNNA		0.16430	0.8495	Pas d'effet
TRF does not Granger Cause RGDPA	27	5.12504	0.0149	Oui à 2%
RGDPA does not Granger Cause TRF		2.79011	0.0832	Oui à 10%
TRF does not Granger Cause RNNA	27	12,0958	0.00174	Oui au seuil de 1%
RNNA does not Granger Cause TRF		2.65519	0.0927	Oui au seuil de 10%

Tableau élaboré par nos soins

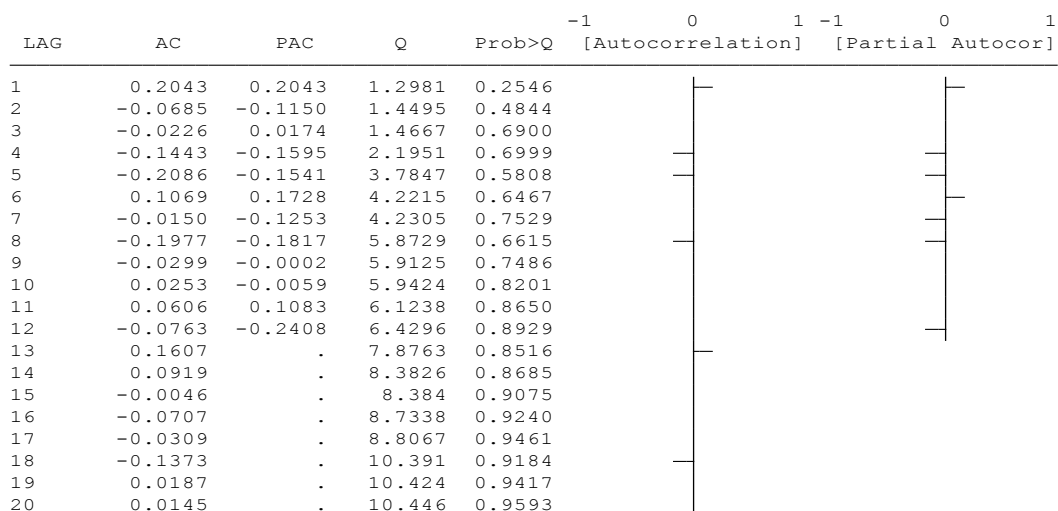
```
. corrgram D.rgdpna, lags(20) yw
```



```
. corrgram D.RNNA, lags(20) yw
```



```
. corrgram D.RF, lags(20) yw
```



. dfuller RNNA, trend regress lags(3)

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

	Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-3.200	-4.380	-3.600	-3.240

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0843

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.1592529	.0497596	-3.20	0.005	-.263401	-.0551048
LD.	2.091108	.7125051	2.93	0.009	.5998173	3.582398
L2D.	-2.510221	.8785274	-2.86	0.010	-4.349	-.6714422
L3D.	2.555601	.7075544	3.61	0.002	1.074672	4.036529
_trend	3402.291	2484.789	1.37	0.187	-1798.433	8603.014
_cons	52982.89	15207.62	3.48	0.002	21152.98	84812.8

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

	Test Statistic	Z(t) has t-distribution		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-3.281	-2.528	-1.725	-1.325

p-value for Z(t) = 0.0019

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.1069778	.0326038	-3.28	0.004	-.1749882	-.0389674
LD.	2.565056	.6362527	4.03	0.001	1.237856	3.892256
L2D.	-2.490808	.8974191	-2.78	0.012	-4.362792	-.6188249
L3D.	2.506929	.7219509	3.47	0.002	1.000966	4.012892
_cons	39498.12	11838.76	3.34	0.003	14802.9	64193.34

.

. . dfuller RNNA, noconstant regress lags(3)

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

	Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-0.846	-2.660	-1.950	-1.600

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.0202825	.0239763	-0.85	0.407	-.0701438	.0295789
LD.	2.493564	.7742321	3.22	0.004	.8834599	4.103667
L2D.	-2.93298	1.080675	-2.71	0.013	-5.180366	-.6855937
L3D.	1.842333	.8448914	2.18	0.041	.085285	3.599381

```
. dfuller RF, trend regress lags(0)
```

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 28

	Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-2.654	-4.352	-3.588	-3.233

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.2556

D.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RF						
L1.	-.300007	.113032	-2.65	0.014	-.5328008	-.0672132
_trend	61033.1	24023.84	2.54	0.018	11555.07	110511.1
_cons	4922075	1998657	2.46	0.021	805763.2	9038386

```
. dfuller RF, noconstant regress lags(0)
```

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 28

	Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-0.010	-2.655	-1.950	-1.601

D.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RF						
L1.	-.0000934	.0089404	-0.01	0.992	-.0184374	.0182507

ADF aux Recette en différence première

```
. dfuller D.RF, noconstant regress lags(0)
```

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 27

	Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-4.299	-2.657	-1.950	-1.601

D2.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RF						
LD.	-.7905198	.1838891	-4.30	0.000	-1.168509	-.4125304

Conclusion

La Taxation dans le modèle keynésien a été bien discutée au début de ce chapitre suivi d'une présentation simplifiée de sa version dans le modèle de croissance endogène. En tenant compte des hypothèses propres à chaque modèle, nous avons conclu de l'importance capitale que joue l'imposition dans la performance économique mesurée essentiellement par des grandeurs macroéconomiques. Parallèlement aux études théoriques de la question, les études empiriques ne cessaient de se multiplier depuis longtemps sans être convergentes. Dans la même lignée de nombreuses études ont été effectuées dans les pays occidentaux et dans les pays en voie de développement par recours à la modélisation statistique et économétriques sans autant formuler un modèle standard de la fiscalité-performance. Les résultats de chaque étude sont conditionnés par les spécificités du contexte et les hypothèses propres aux chercheurs. Pour notre part, nous avons mis à l'épreuve des faits et analyser le même problème dans le contexte marocain en tenant compte des spécificités du régime fiscal et de ses particularités depuis les premières réformes des années 80. Notre inspiration particulière s'inscrit dans la théorie de la croissance endogène de Barro (1990) en mettant en relation la fiscalité, l'infrastructure et la performance économique. Les moyens mobilisés sont essentiellement les équations structurelles et le modèle à correction d'erreur. Les arguments de l'impact fiscal sur la performance économique sont approuvés par ces deux modèles économétriques de base différentes, ce qui ne laisse aucun doute à penser aux effets positifs de la fiscalité sur la performance économique. En effet, en tenant compte des hypothèses de la modélisation par équations structurelles, nous avons soulevé que les revenus fiscaux véhiculés par leurs emplois dans le financement des infrastructures ont créés des services publics bénéfiques à toutes les activités de l'économie ce qui a affecté positivement et de manière significative la performance économique.

Par ailleurs, la mise en évidence du lien entre la fiscalité et la performance économique au travers de la cointégration et le modèle à correction d'erreur nécessite de raisonner en termes de court terme et de long terme selon les hypothèses de cette modélisation type. La cointégration conclue à ce que la variable infrastructure retourne à l'équilibre de long terme à la suite d'un changement dans la variable fiscale. La vitesse

de convergence est trop rapide et statistiquement significative, elle est estimée à 89%. Plus précisément, lorsque les variables fiscale et d'infrastructure varient de ΔX_i unités, la performance varie de ΔY_i dans le même sens. D'après ces résultats il y a une influence à long terme de la fiscalité sur la performance véhiculée par les infrastructures, et par conséquent il y a une relation de causalité entre les variables du modèle.

La relation de courte période entre l'étude de l'effet de la fiscalité et de l'infrastructure sur la performance économique est significative au seuil de 5% pour l'infrastructure et de 10% pour la fiscalité. On conclut que la performance économique est dépendante positivement de la fiscalité. Ce résultat indique, économiquement, qu'une amélioration de la recette fiscale peut aboutir à la performance économique. L'effort de l'Etat doit normalement être concentré sur l'amélioration des recettes fiscales par des politiques fiscales appropriées.

Conclusion générale

Une vaste littérature théorique et empirique a été consacrée à l'étude de la contribution de la fiscalité à la performance économique sans être convergente sur la formulation d'un modèle économique standard de la sensibilité de toutes les variables macro-économiques à la variation du taux d'imposition et aux variantes de la fiscalité. De nombreuses études sur l'économie marocaine ont montré que les ressources fiscales demeurent jusqu'à nos jours le mode de financement privilégié de l'économie en comparaison avec les autres ressources alternatives. Dans cette optique, la fiscalité constitue un levier potentiel et efficace de toute action sur les structures économiques et sociales. De ce fait, l'élaboration d'une politique fiscale en tant qu'instrument d'intervention a préoccupé pendant longtemps l'intérêt du pouvoir public pour une meilleure perfection du système fiscal au moyen des réformes pertinentes d'un temps à autre. Le soubassement financier de l'économie marocaine fondé sur la fiscalité nous a incité à développer dans cette thèse la question du ***lien entre la politique fiscale et la performance macroéconomique marocaine*** pour pouvoir en déterminer son rôle crucial tel qu'il lui a été assigné dans la théorie économique. Le cadre d'analyse théorique de notre approche s'inspirait du contexte de la pensée économique notamment classique, néo-classiques, post-keynésiens et la croissance économique endogène. L'extrême importance théorique de l'impôt explique notre recours à l'analyse économique de la fiscalité au Maroc pour pouvoir comprendre aussi bien ses moyens d'action et ses conséquences ainsi que l'examen du diagnostic de la politique fiscale du Maroc est une nécessité impérieuse pour pouvoir mettre en évidence les forces et les faiblesses du système fiscal en question. Notre démarche n'est pas restée limitée à la sphère de spéculation intellectuelle avec une reproduction sclérosante des modèles hypothétiques théorique, mais, elle a été soumise à de nombreuses épreuves des faits afin de tester si leurs capacités prédictives collent à la réalité. La confrontation théorie-pratique dans le contexte marocain a été menée par la démarche quantitative qui est fondée sur une épistémologie post-positiviste, utilisant des outils d'analyse économétrique, statistiques et mathématique, en vue de décrire, d'expliquer la performance économique au moyen des concepts opérationnalisés sous

forme de variables mesurables. La recherche quantitative que nous avons menée dans le cadre du post-positivisme implique la triangulation¹⁶⁶ c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs méthodes et procédures d'investigation scientifiques pour créer une connaissance utile au sens de Piaget (1967). Le paradigme épistémologique sous examen dont l'aspect méthodologique employé est l'hypothético-déductif c'est-à-dire -tester et vérifier les hypothèses de recherche dans le contexte marocain afin de les confirmer ou de les infirmer - Dans cette perspective, Pour examiner tous les aspects de la complexité de la question de l'impact fiscal, le recours à deux techniques de modélisation telles que celles sont définies dans le chapitre 4 devient une nécessité impérieuse. Il s'agit de la modélisation par équation structurelle et la modélisation des séries chronologiques par cointégration et le modèle à correction d'erreur. *De point de vue économique*, Barro (1990) considère qu'il n'y a pas d'effet direct de la fiscalité sur la performance économique. Il existe en fait un effet indirect médiatisé par les services publics d'infrastructures. Selon cette conception, nous avons mis en relation la fiscalité, l'infrastructure et la performance économique en tenant compte des spécificités du régime fiscal marocain et de ses particularités depuis les premières réformes des années 80. Pour ce faire, le recours à des données chronologiques depuis 1990 jusqu'à 2019 ont été utilisées pour les deux modèles sachant que leurs manipulations diffèrent d'un cas à l'autre. L'estimation du modèle par l'approche PLS a fourni des résultats similaires à ceux de la cointégration et le modèle à correction d'erreur estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires. Il est à noter également que les hypothèses de recherche sont les mêmes pour les deux modèles.

Au niveau théorique, de nombreuses solutions de l'impact fiscal ont été dégagées. On se limite ici aux résultats de la taxation dans le cadre du modèle keynésien et celui de la croissance endogène. En tenant compte des hypothèses propres à chaque modèle, nous avons conclu de l'importance capitale que joue l'imposition dans la performance économique :

¹⁶⁶ Les post-positivistes ne comptent pas sur une seule méthode d'investigation scientifique. Ils croient que chaque méthode peut avoir des erreurs.

Les résultats de la question traitée dans le cadre de la théorie de la croissance endogène sont les suivants :

-Une **hausse du taux d'imposition sur le revenu** s'accompagne à long terme d'un ratio capital public- capital privé plus élevé, ce qui s'interprète de manière économique par l'amélioration du service public. Ainsi, Une productivité du capital privé plus élevée détermine tout naturellement un taux de croissance plus important.

- **Tout accroissement du taux d'imposition sur le revenu** aura un impact positif sur le taux de croissance de long terme (et inversement pour un taux d'imposition supérieur à sa valeur optimale). On en déduit de ce fait, une règle stricte de politique économique pour les autorités publiques qui remet partiellement en cause les directives néo-classiques : une politique fiscale active (par l'intermédiaire d'une hausse du taux d'imposition sur le revenu) n'a pas obligatoirement des répercussions négatives sur la dynamique économique de long terme.

-L'impact de la taxe de consommation sur la croissance n'a pas fait l'objet d'unanimité entre les auteurs qui ont raisonnés dans le cadre des modèles de la croissance endogène. Rebelo (1991) a démontré dans ce cadre que la taxe sur la consommation a un effet neutre sur le taux de croissance de long terme. Par contre en s'inspirant des travaux de Rieber Arsène (1998), on a montré que la relation entre la taxe sur la consommation et le ratio capital public-capital privé à l'état stationnaire renvoi à l'interprétation d'une variation d'une taxe sur la consommation dans le sens d'augmentation à une amélioration de la qualité de service public. On a pu démontrer que tout accroissement du taux d'imposition lié à la consommation exerce un effet positif sur le taux de croissance de long terme.

Le raisonnement dans le cadre macroéconomique post- keynésien envisage l'impact de la fiscalité sur le taux de croissance dans l'optique de revenu et de la demande globale, dont les résultats sont :

- La variation du taux d'imposition des dépenses publiques a un effet neutre sur le taux de croissance de la capacité productive. En déduit de ce résultat que l'impôt sur la consommation a un effet neutre sur le taux de capacité productive car la consommation globale est constituée de la consommation privée et publique. Le fait d'accroître l'impôt sur la consommation revient à réduire la consommation privée et augmenter du même

montant la consommation publique puisque le produit de l'impôt est intégralement dépensé par l'État.

- Une augmentation du taux d'imposition sur la fortune tend à réduire davantage le taux de croissance de la même manière qu'une augmentation du taux d'imposition sur les profits puisque l'impôt sur le capital compromet plus l'accumulation que l'impôt sur les profits et puisqu'il est établi sur le stock de capital lui-même et non pas sur le seul flux de revenus issus de ce stock.

Dans l'optique de la demande globale, une variation du taux d'imposition sur la consommation ou du taux de la T.V.A. est sans influence sur le taux de croissance de la demande globale. De même, si le taux d'imposition sur la consommation était sans influence sur le taux de croissance de la capacité productive alors le taux de T.V.A. ne l'était pas aussi. En outre, une augmentation du taux d'imposition sur les salaires tend à élever le taux de croissance de la demande globale Bien qu'il ne soit pas a priori possible de déterminer l'influence d'une variation des taux d'imposition sur les profits et sur le capital, et en raison du fait que la propension à réinvestir les profits est inférieure à l'unité, il faut s'attendre à une hausse probable du taux de croissance de la demande lors d'un accroissement de la pression fiscale sur les revenus non salariaux et sur la fortune. L'hypothèse d'un équilibre budgétaire de l'État constitue donc un facteur de relance puisqu'un prélèvement fiscal accru peut, substituer une dépense publique à une épargne privée.

Au niveau empirique, L'argument de l'impact fiscal sur la performance économique a été approuvé par deux modèles économétriques de base différentes mentionnés ci-dessus, ce qui ne laisse aucun doute à penser aux effets positifs de la fiscalité sur la performance économique au Maroc. En effet, en tenant compte des hypothèses de la modélisation par équations structurelles, nous avons soulevé que les revenus fiscaux véhiculés par leurs emplois dans le financement des infrastructures ont créés des services publics bénéfiques à toutes les activités de l'économie ce qui a affecté positivement et de manière significative la performance économique globale.

Par ailleurs, la mise en évidence du lien entre la fiscalité et la performance économique au travers de la cointégration et le modèle à correction d'erreur nécessite de

raisonner en termes de court terme et de long terme dans l'optique des hypothèses de cette modélisation-type. La cointégration conclue à ce que la variable infrastructure retourne à l'équilibre de long terme à la suite d'un changement dans la variable fiscale. La vitesse de convergence est trop rapide et statistiquement significative, elle est estimée à 89%. Plus précisément, lorsque les variables ressources fiscales et infrastructure varient de ΔX_i unités, la performance varie de ΔY_i dans le même sens. D'après ces résultats il y a une influence à long terme de la fiscalité sur la performance véhiculée par les infrastructures, et par conséquent il y a une relation de causalité entre les variables du modèle.

La relation de court période entre l'étude de l'effet de la fiscalité et de l'infrastructure sur la performance économique est significative au seuil de 5% pour l'infrastructure et de 10% pour la fiscalité. On conclut que la performance économique est dépendante positivement de la fiscalité. Ce résultat indique, économiquement, qu'une amélioration de la recette fiscale peut aboutir à la performance économique. L'effort de l'état doit normalement être concentré sur l'amélioration des recettes fiscales par des politiques fiscales appropriés.

La politique fiscale marocaine en tant qu'instrument de politique économique souffre des imperfections du fond. Pour pallier toute insuffisance du système actuel, une réforme fiscale profonde paraît aussi bien nécessaire qu'opportune. Elle doit viser à faire de notre fiscalité non seulement un instrument conjoncturel de ressources budgétaires, mais aussi un outil déterminant d'une politique économique et sociale efficiente. Une réforme des structures fiscales actuelles doit être conçue et réalisée dans l'optique suivante :

D'une part, au service du développement économique, en stimulant l'épargne et l'investissement productif, en favorisant l'emploi et en élargissant le marché intérieur et les capacités productives du pays.

D'autre part, dans le respect de l'équité fiscale, aussi bien l'équité verticale que l'équité horizontale pour assurer les meilleures conditions d'une répartition égale de la charge fiscale entre les contribuables selon leurs capacités contributives réelles et effectives.

Par la même, une réforme fiscale pourrait être projetée selon trois grands axes de réflexion :

1- l'élaboration d'une politique fiscale adaptée aux structures économiques, axée sur la mobilisation de toutes les sources du surplus économique. Cette politique fiscale doit rechercher un double objectif ;

- Une forte progressivité de l'impôt sur le revenu en distinguant entre les revenus des activités improductives et les revenus des secteurs économiques à promouvoir et à développer. Dans cette perspective, les impôts directs qui sont actuellement particularisés peuvent être agrégés dans un impôt général sur le revenu, unique global et progressif. Cet impôt général sur le revenu devrait atteindre les revenus agricoles, industriels, commerciaux, immobiliers et salariaux en tenant compte des capacités productives et d'accumulation de chacun des secteurs ou chacune des activités. Il aurait l'avantage de stimuler la productivité et l'effort d'entreprise, d'inciter à l'investissement sous toutes ses formes. De libérer des ressources fiscales potentielles et de réaliser progressivement l'intégration des secteurs et activités économiques. En attendant, on peut définir des relations qui commandent une intégration intersectorielle et un développement harmonisé par l'établissement de taux de prélèvement optimum du surplus dans le « secteur moderne » et dans « le secteur traditionnel » de l'économie :

- Une taxation différenciée et sélective des impôts indirects sur la dépense qui permettrait d'une part de protéger les petits et moyens consommateurs détenteurs des revenus les plus faibles et d'autre part d'alourdir l'imposition des produits et marchandises de luxe et importés ou de consommation non essentielle. Dans cette même catégorie d'impôts indirects à grand rendement, les taxes sur les produits et les taxes sur les services devraient évoluer vers une forme modernisée de taxes sur les valeurs ajoutées permettant par le jeu des déductions d'atténuer les inconvénients et discriminations des taxes cumulatives A la production Dans sa version améliorée, la T.V.A. pourrait être généralisée aux secteurs du commerce de gros, voire plus tard celui du détail et aux activités d'artisanat afin de réaliser l'intégration de l'ensemble des secteurs et branches d'activité dans les Structures économiques.

2. La mise en œuvre des moyens de la réforme fiscale : Toute réforme fiscale doit faire l'objet d'un effort de réflexion, et d'études économiques et sectorielles basées sur des calculs scientifiques sérieux et qui permettraient de dégager les réalités de chaque secteur économique et d'appréhender les capacités contributives des différentes catégories socio-professionnelles ainsi que les incidences des mesures fiscales envisagées sur les activités économiques et les diverses couches sociales. Comme corollaire d'une réforme de notre système fiscal actuel, il y a l'obligation de tenue de comptabilité qui est nécessaire A l'appréhension de la matière imposable ainsi que la nécessité d'instaurer, au niveau de l'administration fiscale, un système informatique qui permet d'opérer les recoupements d'informations fiscales et de vérifier facilement et objectivement les assiettes des contribuables. Enfin comme complément aux moyens et mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui rongent le système fiscal, il est hautement indiqué de prévoir un dispositif approprié pour l'assainissement et la moralisation de l'administration fiscale ainsi que l'organisation des tâches et procédures de contrôle fiscal afin de sauvegarder les intérêts bien compris de l'Etat et des contribuables.

3- Normalisation des rapports entre l'administration fiscale et le monde des contribuables qui doivent être régis par des principes de sérieux, de confiance réciproque, d'objectivité et de dévouement à la chose publique, autant de choix qualitatifs qui déterminent l'objectif de rendement quantitatif de l'administration fiscale. Celle-ci doit se conduire en bon gestionnaire et arbitre des opérations fiscales et dépasser le cadre contentieux et conflictuel qui marque actuellement ses rapports avec les contribuables. La rationalisation du travail de l'administration fiscale implique l'établissement d'une charte du contribuable précisant les droits et les obligations des deux partenaires, la codification et la vulgarisation des textes fiscaux auprès du public qui a droit à l'information constante et à la circulation des données et statistiques fiscales. Elle appelle tout aussi bien l'encouragement de l'institution d'un corps de professionnels compétents et responsables en matière d'expertise comptable. Elle suggère enfin le dialogue, la concertation et le débat public à l'occasion de toute réflexion sur des mesures de réformes fiscales requérant la participation de tous à l'effort de sacrifice et de contribution à la recherche des ressources nécessaires au financement public.

4- Une redéfinition et une dynamisation des finances publiques dans la mobilisation du surplus économique et de l'épargne investi impliquent une correspondance entre le niveau de la capacité contributive et l'utilisation des dépenses publiques. Il convient d'assurer un encadrement rigoureux des dépenses de l'Etat, notamment du budget de fonctionnement

et dégager des ressources fiscales et des ressources d'emprunt ce qui conduira à réduire les disponibilités des détenteurs de hauts revenus affectés à la consommation afin d'encourager l'épargne et les emplois productifs de ces fonds disponibles. Dans ce sens, la politique fiscale jouera un rôle d'orienteur des dépenses publiques et privées en direction des activités productives et partant du développement économique et social, équilibré et auto-entretenu. C'est à ce prix que la fiscalité peut être mise au service du développement du pays.

ANNEXES

Annexe n°1 :

Paramètres fiscaux	t_c	t_y	t_p	t_k	t_w
Variables objectifs					
y^*	$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi s_c}\right]$	0 Contrainte	$1 - \bar{g} = (1 - t_c)[1 - (1 - \pi)t_w] + t_c \pi s_c$		$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$
y_c^*	0	0	0	0	$\left[\frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$
y_w^*	$\left[\frac{\bar{g}}{1 - \pi s_c}\right]$	0	0	0	0
$1 - z^*$	0	0 Contrainte	$\left[0, \frac{\bar{g}}{\pi}\right]$ $(\pi - \bar{g})(1 + \frac{s_c}{\rho} t_k)$ $= \pi(1 - t_p)$	$\left[0, \frac{\bar{g}}{\frac{s_c}{\rho} - (\pi - \bar{g})}\right]$	0
z^*	0	0	0	0	$\left[\frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$
$\left[\frac{(1 - t_c) C}{L}\right]^*$	$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi(1 - \bar{g})}\right]$	0 Contrainte : Condition :	0 $(1 - \bar{g})(1 - \pi t_c)$ $= (1 - t_c)[1 - t_w(1 - \pi)]$ $s_c = 1 - g$		$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$
$\left[\frac{(1 - t_c) C + G}{L}\right]^*$	$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$	0 Contrainte : Condition :	0 $(1 - \bar{g}) = (1 - t_c)[1 - t_w(1 - \pi)] + t_c \pi$ $s_c = 1$		$\left[0, \frac{\bar{g}}{1 - \pi}\right]$

Annexe n°2 : Indicateurs du développement dans le monde

Année	Revenus fiscaux (% du PIB)
1990	18,68
1991	18,42
1992	20,65
1993	20,25
1994	18,85
1995	18,35
1996	18,35
1997	19,41
1998	19,17
1999	19,87
2000	19,91
2001	19,35
2002	19,07
2003	18,79
2004	18,98
2005	20,97
2006	21,45
2007	23,91
2008	26,49
2009	23,46
2010	22,82
2011	23,30
2012	23,90
2013	22,35
2014	22,03
2015	21,21
2016	21,46
2017	21,75
2018	21,91
2019	22,50

Source : Données de la banque mondiale

Annexe n°3 : Evolution de la pression fiscale en millions de dirhams

Désignation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales	150 123	185 651	167 377	173 563	184 982	198 504	196765	198 186	204 645	211 607	224 914
- PIB (prix courants)	647 530	716 959	748 483	784 624	820 077	847 881	897 923	925 376	987 950	1013559	1063297
-Variation du PIB	7,25%	10,72%	4,40%	4,83%	4,52%	3,39%	5,90%	3,06%	6,76%	2,59%	4,91%
Pression fiscale	23,18%	25,89%	22,36%	22,12%	22,56%	23,41%	21,91%	21,42%	20,71%	20,88%	21,15%

Source : Conseil économique et social

Annexe n°4 : Épargne intérieure brute (% du PIB)

Indicator Name	Épargne intérieure brute (% du PIB)
1960	11,13
1961	6,72
1962	8,35
1963	9,81
1964	10,82
1965	11,89
1966	9,69
1967	10,98
1968	11,02
1969	13,74
1970	14,54
1971	15,17
1972	14,63
1973	15,59
1974	19,82
1975	14,51
1976	10,38
1977	12,08
1978	11,74
1979	11,64
1980	21,68
1981	19,63
1982	21,30
1983	19,24
1984	22,02
1985	22,39
1986	20,97
1987	20,42
1988	24,30
1989	25,03

1990	25,55
1991	22,18
1992	21,79
1993	20,93
1994	20,23
1995	19,03
1996	21,05
1997	21,62
1998	23,81
1999	22,15
2000	20,77
2001	24,62
2002	24,51
2003	25,72
2004	25,55
2005	24,20
2006	24,92
2007	24,54
2008	24,90
2009	23,14
2010	23,29
2011	21,75
2012	19,75
2013	20,21
2014	20,03
2015	23,20
2016	22,23
2017	23,10
2018	23,00
2019	23,20

Source : Données de la banque mondiale

Annexe n° 5 : Evolution de la formation brute de capital fixe au Maroc

ANNEE	Formation brute de capital fixe (% du PIB)
1960	9,81
1961	11,31
1962	10,52
1963	11,52
1964	10,61
1965	10,62
1966	11,70
1967	13,65
1968	13,25
1969	13,13
1970	14,92
1971	14,86
1972	13,61
1973	13,54
1974	14,70
1975	24,82
1976	28,75
1977	31,95
1978	24,90
1979	23,98
1980	26,12
1981	31,20
1982	30,87
1983	27,75
1984	25,28
1985	25,21
1986	23,48
1987	22,24
1988	22,51
1989	26,85
1990	25,79
1991	24,95

1992	24,81
1993	25,55
1994	23,57
1995	23,96
1996	21,81
1997	22,76
1998	24,23
1999	26,25
2000	26,97
2001	25,85
2002	26,33
2003	25,93
2004	27,29
2005	28,49
2006	29,17
2007	32,16
2008	34,42
2009	31,66
2010	30,66
2011	31,50
2012	32,60
2013	30,79
2014	29,85
2015	28,37
2016	30,03
2017	28,64
2018	28,46
2019	29,70

Source : Données de la banque mondiale

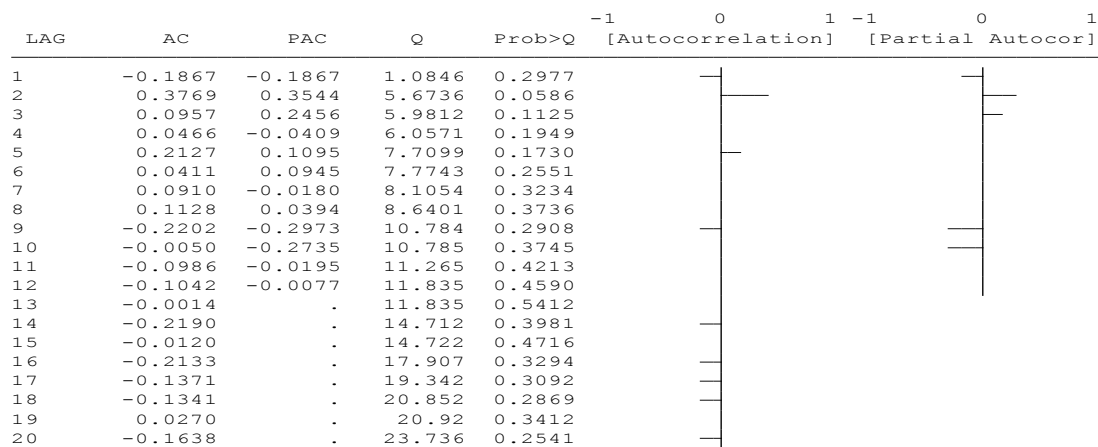
Annexe n° 6 : FBCF par secteurs institutionnels en million de DH

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sociétés non financières	148048	127430	131364	145055	153680	156223	153356	151399	171036	167278
Sociétés financières	869	1734	2147	2869	2313	1436	2593	3352	5282	4168
Administrations publiques	32581	37477	36852	37958	43764	39541	41071	49348	51486	55715
Ménages	64409	69410	69140	71211	75075	78292	78460	75339	75583	76491
ISBLM	850	934	1033	1192	1558	1004	757	833	899	919
Total des secteurs	246757	236985	240536	258285	276390	276496	276237	280271	304286	304571

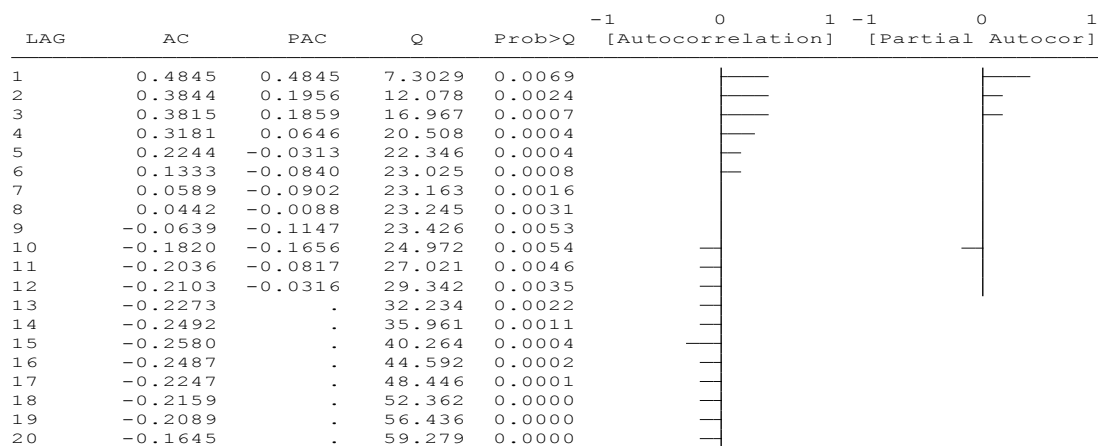
Source : HCP

Annexe N°7 : Les corrélogrammes des séries en différences premières

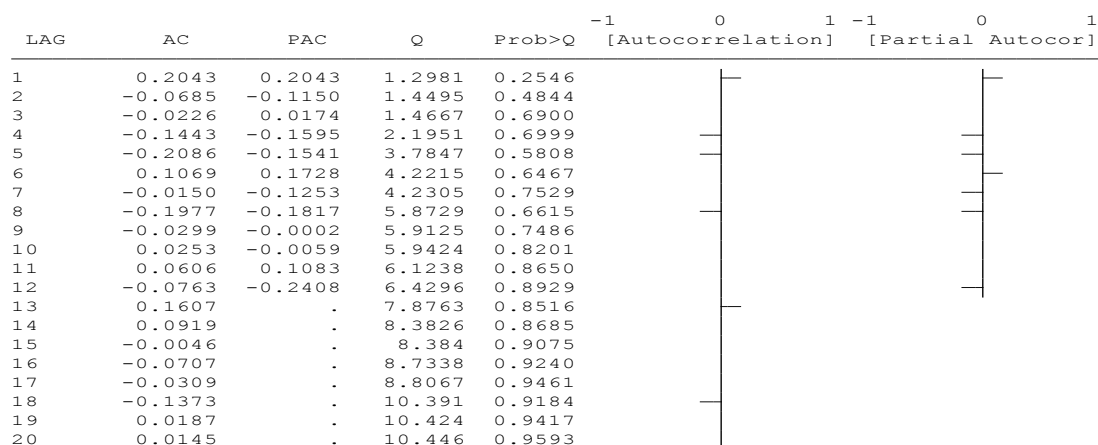
. corrgram D.rgdpna, lags(20) yw



. corrgram D.RNNA, lags(20) yw



. corrgram D.RF, lags(20) yw



Annexe N°8 : Résultats du test ADF des variables en niveau

Annexe N°8.1 : Résultats du test ADF relatifs à la variable infrastructure (RNNA)

Modèle [3]

```
. dfuller RNNA, trend regress lags(3)
```

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

Test Statistic	Interpolated Dickey-Fuller		
	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-3.200	-4.380	-3.600

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0843

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.1592529	.0497596	-3.20	0.005	-.263401	-.0551048
LD.	2.091108	.7125051	2.93	0.009	.5998173	3.582398
L2D.	-2.510221	.8785274	-2.86	0.010	-4.349	-.6714422
L3D.	2.555601	.7075544	3.61	0.002	1.074672	4.036529
_trend	3402.291	2484.789	1.37	0.187	-1798.433	8603.014
_cons	52982.89	15207.62	3.48	0.002	21152.98	84812.8

Annexe N°8.2 : Résultats du test ADF relatifs à la variable infrastructure (RNNA)

Modèle [2]

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

Test Statistic	Z(t) has t-distribution		
	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-3.281	-2.528	-1.725

p-value for Z(t) = 0.0019

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.1069778	.0326038	-3.28	0.004	-.1749882	-.0389674
LD.	2.565056	.6362527	4.03	0.001	1.237856	3.892256
L2D.	-2.490808	.8974191	-2.78	0.012	-4.362792	-.6188249
L3D.	2.506929	.7219509	3.47	0.002	1.000966	4.012892
_cons	39498.12	11838.76	3.34	0.003	14802.9	64193.34

.

Annexe N°8.3 : Résultats du test ADF relatifs à la variable infrastructure (RNNA)

Modèle [1]

```
. . dfuller RNNA, noconstant regress lags(3)
```

Augmented Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 25

		Interpolated Dickey-Fuller		
	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-0.846	-2.660	-1.950	-1.600

D.RNNA	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RNNA						
L1.	-.0202825	.0239763	-0.85	0.407	-.0701438	.0295789
LD.	2.493564	.7742321	3.22	0.004	.8834599	4.103667
L2D.	-2.93298	1.080675	-2.71	0.013	-5.180366	-.6855937
L3D.	1.842333	.8448914	2.18	0.041	.085285	3.599381

Annexe N°8.4 : Résultats du test ADF relatifs à la variable recette fiscale (RN)

Modèle [3]

```
. . dfuller RF, trend regress lags(0)
```

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 28

		Interpolated Dickey-Fuller		
	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z (t)	-2.654	-4.352	-3.588	-3.233

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.2556

D.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RF						
L1.	-.300007	.113032	-2.65	0.014	-.5328008	-.0672132
_trend	61033.1	24023.84	2.54	0.018	11555.07	110511.1
_cons	4922075	1998657	2.46	0.021	805763.2	9038386

Annexe N°8.5 : Résultats du test ADF relatifs à la variable recette fiscale (RF)

Modèle [2]

		Interpolated Dickey-Fuller		
	Test Statistic	1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value
Z(t)	-1.288	-3.730	-2.992	-2.626

MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.6348

D.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
RF						
L1.	-.1283269	.0996586	-1.29	0.209	-.333178	.0765243
_cons	2494123	1930719	1.29	0.208	-1474527	6462774

Modèle [1]

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 28

Test Statistic		Interpolated Dickey-Fuller			
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value	
Z(t)	-0.010	-2.655	-1.950	-1.601	
D.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
RF L1.	-.0000934	.0089404	-0.01	0.992	-.0184374 .0182507

première : Modèle [1]

Dickey-Fuller test for unit root Number of obs = 27

Test Statistic		Interpolated Dickey-Fuller			
		1% Critical Value	5% Critical Value	10% Critical Value	
Z (t)		-4.299	-2.657	-1.950	-1.601
D2.RF	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
RF LD.	-.7905198	.1838891	-4.30	0.000	-1.168509 - .4125304

**Annexe N°10 : les recommandations de la troisième Edition des assises nationales
sur la fiscalité tenue à Skhirat Le 03 et 04 mai 2019**

DROITS FONDAMENTAUX

Réaffirmation de l'engagement de l'Etat à faire respecter la loi par tous respect des droits économiques et sociaux fondamentaux des contribuables.

Harmonisation des règles du droit fiscal avec les règles générales du droit

Consécration du principe de l'Egalité devant et par l'impôt Préservation des équilibres macroéconomiques.

Equité fiscale

Consacrer le principe de l'imposition du revenu global

Etendre le champ d'application de la TVA à toutes les activités économiques. Les opérations actuellement hors champ seront soit exonérées soit, éventuellement, soumises au taux zéro

Unifier et harmoniser les règles d'assiette relatives aux bases, aux déductions et aux abattements

Uniformiser et harmoniser le traitement fiscal des plus-values immobilières

Respect du principe de la transparence et du droit à l'information

Etablir un rapport annuel sur la fiscalité accompagnant les lois de finances

Publier périodiquement les données fiscales et juridiques, et établir un document de référence unique et accessible (y compris les notes circulaires)

Publier les décisions de la CNRF et consolider la jurisprudence dans un référentiel unifié

Renforcement de la sécurité juridique du contribuable

Encadrer le pouvoir d'appréciation de l'administration

Renforcer l'indépendance des instances de recours

Mettre en place un cadre légal et réglementaire pour un référentiel des prix de l'immobilier régulièrement actualisé en partenariat avec les organismes professionnels compétents

Instituer un cadre légal pour les accords à l'amiable conclus suite à un contrôle fiscal

Procéder à l'extension du domaine des consultations fiscales préalables et développer le recours à la procédure prévue à cet effet :

- Instaurer un cadre légal pour l'engagement du débat oral contradictoire au terme de chaque opération de vérification.
- Restructurer, simplifier et clarifier les dispositions du Code Général des Impôts

Garantie de l'équilibre entre les droits des contribuables et de l'administration

Elaborer une Charte du Contribuable qui explicite clairement ses droits et ses devoirs

Encadrer légalement la procédure de la remise en cause de la valeur probante de la comptabilité et la reconstitution du chiffre d'affaires ainsi que la procédure de taxation d'office

Faire supporter à l'administration fiscale la charge de la preuve dans le cadre du contrôle fiscal

Consécration du principe de la progressivité de l'impôt et répartition équitable de la charge fiscale selon les capacités réelles

Consolider le principe général de la progressivité de l'impôt

Harmoniser et instaurer, en matière des droits d'enregistrement et d'IR sur profit foncier, un impôt progressif pour toutes les mutations en fixant le seuil d'une première tranche exonérée

Renforcement des sanctions applicables aux infractions les plus graves (fraude en matière de la tva, fausses factures, ...)

RATIONALITE ECONOMIQUE

Elargissement de l'assiette et répartition de ses résultats

Arrêter les mécanismes de mesure et d'évaluation de l'élargissement de l'assiette Répartir les recettes supplémentaires qui découlent de l'élargissement de l'assiette entre la baisse de la pression fiscale et le financement de la couverture et des aides sociales

Intensifier la lutte contre la fraude fiscale et la contrebande

Instauration d'un régime fiscal favorisant la compétitivité des entreprises

- Assurer la neutralité totale de la TVA.

- Baisser progressivement le taux marginal de l'IS en fonction de l'élargissement de l'assiette.
- Instituer un taux spécifique en faveur du secteur industriel et des nouvelles technologies.
- Généraliser l'application du taux élevé à tous les secteurs protégés, réglementés ou monopolistiques.
- Rehausser progressivement les taux réduits appliqués actuellement au chiffre d'affaires à l'export, aux zones franches d'exportation (ZFE) et à Casablanca Finance City (CFC) en vue de les aligner à terme sur le taux normal d'imposition.
- Réaménager progressivement les règles de liquidation de la cotisation minimale dans l'optique de sa suppression à l'horizon 2024.
- Remplacer la Taxe Professionnelle frappant actuellement l'investissement, par une taxe qui repose sur le critère de l'activité économique.
- Renforcer et développer les mécanismes d'autofinancement des entreprises.
- Instituer des mesures en faveur du soutien des startups dans les domaines de l'innovation et la recherche et développement.
- Encourager l'épargne à long terme pour soutenir le financement des investissements productifs.
- Adapter la fiscalité au développement de nouveaux instruments financiers.
- Instaurer les fondements d'une fiscalité de groupe.

Regroupement de tous les impôts et taxes dans le même code

Evaluer et rationaliser la fiscalité locale ainsi que les taxes parafiscales en vue d'examiner l'opportunité de leur maintien sur la base des critères objectifs.

Regrouper la fiscalité locale et la parafiscalité au niveau du Code Général des Impôts.

Rationalisation des incitations fiscales

Evaluer l'ensemble des incitations fiscales en vue de supprimer celles n'ayant pas donné les effets escomptés.

Définir un cadre normatif fixant les conditions d'octroi des incitations fiscales et leur encadrement

Mettre en place un dispositif institutionnel d'évaluation des impacts socio-économiques des incitations fiscales

Privilégier le soutien par le biais de l'appui budgétaire

Instituer des mesures pour le développement des secteurs culturel et associatif

COHESION ET INCLUSION

Redistribution efficace par l'impôt :

- Œuvrer pour un élargissement de l'assiette à travers l'accroissement de la part de l'IR professionnel à l'effet d'assurer l'équilibre au niveau de la structure de l'IR.
- Réviser les taux et les tranches du barème de l'IR en vue de soutenir le pouvoir d'achat des faibles revenus et des classes moyennes.
- Etudier les conditions de la mise en place de la notion du « Foyer Fiscal ».
- Réformer le régime fiscal applicable au patrimoine pour plus de justice sociale et de rationalité économique.
- Surtaxer la plus-value foncière découlant d'un changement du statut foncier.
- Instaurer un régime fiscal spécifique au patrimoine non productif et aux activités spéculatives.
- Retenir, dans le cas de cession de biens issus de l'héritage, la valeur historique d'acquisition (de cujus).
- Réaménager les taux de la TVA (taux 0% pour les produits de 1^{ère} nécessité, 10% pour la consommation de masse, 20% comme taux normal et un taux plus élevé pour les produits de luxe) et clarifier les règles permettant d'appliquer correctement le taux correspondant à l'opération.
- Affecter sur la base du Registre Social Unique, une partie des recettes de la TVA à la généralisation de la couverture et aides sociales.

Révision générale de la fiscalité locale

- Remplacer les taxes locales assises sur la base de la valeur locative ainsi que la taxe sur les terrains urbains non bâtis par une taxe foncière locale assise sur la base de la valeur vénale.
- Instituer une fiscalité dédiée à la protection de l'environnement (éco-fiscalité) et affecter son produit au profit des régions.

Révision des taux et des méthodes forfaitaires de détermination de l'impôt

- Remplacer le régime du forfait pour les activités de proximité à faible revenu par un impôt sous forme d'une « *contribution professionnelle unique (CPU)* » intégrant l'IR, la TP et la cotisation sociale si nécessaire.
- Adapter le régime de l'autoentrepreneur à la réalité économique en ce qui concerne le seuil, le nombre de personnes et la couverture sociale.
- Réviser le seuil d'assujettissement à la TVA et alignement sur la CPU

Intégration de l'informel

Mettre en place une politique globale et intégrée pour l'intégration de l'informel

Unification et harmonisation des règles d'assiette relatives aux bases, Abattements et déductions.

- Supprimer le régime du résultat net simplifié
- Harmoniser le traitement fiscal des produits de la finance participative et des produits de la finance conventionnelle
- Uniformiser les déductions opérées au titre des cotisations de la retraite complémentaire entre les salariés et les non-salariés

BONNE GOUVERNANCE

Approches nouvelles pour une meilleure adhésion à l'impôt :

- Désigner un interlocuteur unique pour chaque catégorie de contribuables quel que soit l'impôt.
- Catégoriser les entreprises pour une approche alternative au contrôle
- Instaurer un cadre légal pour le rôle pédagogique assigné à l'administration en matière d'assistance fiscale.
- Elaborer des guides fiscaux par catégorie de contribuables.
- Communiquer et vulgariser la matière fiscale y compris au sein du système d'éducation et de formation.

Poursuite des efforts de modernisation et de dématérialisation

- Réformer la politique de ressources humaines visant le développement du capital humain de l'administration fiscale.

- Parachever le processus de numérisation, de dématérialisation et diversifier le domaine d'utilisation des nouvelles technologies (Big Data, intelligence artificielle, interconnexion des systèmes).
- Conduire le changement comportemental vis à vis de l'utilisateur pour une relation de confiance.
- Renforcer le professionnalisme et adopter la spécialisation des inspecteurs dans le domaine des vérifications.
- Institution de l'interopérabilité entre les systèmes d'informations des Administrations.
- Renforcement de la lutte contre la corruption.
- Mise en place d'un conseil national des prélèvements obligatoires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- AGLIETTA M., (1974), « *Financement Public et Conception de l'Etat. Les exigences d'une théorie objective du financement public* ». Documents de Travail, I.E.P. Grenoble.
- AKESBI N., (1991), « *Politique fiscale et développement économique et social, le cas du Maroc* », Thèse, Paris IX.
- ARDANT G., (1971), « *Histoire de l'impôt*, » tome 2, Paris, Fayard.
- ARDANT G., (1972), « *Histoire de l'impôt, Livre 2, XVIIIe et XXIe siècles.* », édition : Paris, Fayard, p. 858
- B. CASTAGNEDE (2008), « *La politique fiscale* », Edition PUF.
- BARRO (1990) R., « *Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth* », Journal of Political Economy, 98 (5).
- BELAL A., (1968), « *l'investissement au Maroc 1912 -1964* » Editions Maghrébines Pages 348 à 350.
- BENHAYOUN G., et LAZZERI Y., (2015), « *L'évaluation des politiques publiques de l'emploi* », Edition PUF.
- BENSOUDA N.,(2008), « *Analyse de la décision fiscale au Maroc* », Editions LA CROISEE DES CHEMINS
- BERNARD B., (1973), Pierre LLAU « *FISCALITE ET CHOIX ECONOMIQUE* » 2ème édition, Calman-Levy, Paris
- BILLY J., (1991), « *La politique économique* », 8^e édition, Edition QUE SAIS-JE ?
- BOUVIER M., (2014). « *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt* » 12ème édition, lextenso édition.
- BROCHIER H., et TABATONI P., (1973) « *Economie Financière* » Thémis, p. 97
- CASTAGNEDE B., (2008), « *La politique fiscale* », 1^{ère} édition, QUE SAIS-JE ?
- CHAUVET C., (2016), « *Politique économique* », édition DUNOD
- D. GEORGES, (2010), « *la politique économique : douze ans pour rien 1995-2007* », Edition l'Harmattan.

- D'AVISENET P., (1999) « *la politique économique conjoncturelle* » Edition Dunod, Paris.
- DOMAR E.D., (1957), « *Essays in the Theory of Economic Growth* » Oxford University Press.
- DOMINIQUE. C., (2005), « De l'usage des modèles de mesure réflectifs ou formatifs dans les modèles d'équations structurelles », Recherche et Applications en Marketing Vol. 20, No. 2
- EL HIRI A., (2017), « *Les déficits budgétaires au Maroc Entre l'impératif de discipline et l'objectif de relance* », Edition l'harmattan.
- EL KTIR M., (1979). « *Structures fiscales et structures économiques, le cas de l'économie marocaine* », Casablanca, Les Editions Maghrébines.
- EL KTIRI M. , N. AKESBI, (1987). « *La réforme de la fiscalité marocaine à l'heure de l'ajustement structurel* ». Rabat, Les Editions Toubkal.
- EL KTIRI M., (1982), « *Fiscalité et développement économique au Maroc* », Editions Maghrébines Casablanca.
- ENGLE, ROBERT F.; Clive W. J., GRANGER, (1987), « Co-integration and error correction: Representation, estimation and testing », *Econometrica*.
- EVINA OBAM R., (2016), « *la politique fiscale au Cameroun depuis les années 1980* », Edition l'Harmattan.
- GAUDEMET (1970) P-M., « *Précis de finances publiques* », tome : 1. In Revue internationale de droit comparé, volume 22 n°3.
- GEORGES, D.,(2007) « *Politique fiscale : le naufrage* » Edition l'Harmattan.
- GREFFE X., (1993), « *Comprendre la politique économique* », édition Economica.
- HARROD R.F., (1960), « *Second Essay in Dynamic Theory* », Economic Journal.
- PEACOCK A.T., et SHAW G.K., (1971), « *The Economic Theory of Fiscal Policy* », Unwin, Londres.
- HERVE D., (2015), « *méthodologie de la recherche qualitative* », 2^e édition, Edition Vuibert.
- JALAL, H., (2011), « *Analyse genre de la politique fiscale au Maroc* » Edition l'harmattan.

- KALIKA, M., (2016) « *Comment réussir sa thèse ?* », 3^e édition, Edition DUNOD
- KNOEFFE P., LARRUE C., VARONE F., (2015), « *Analyse et pilotage des politiques publiques* », Presses de l'Université du Québec.
- KURIHARA K.K., (1956) « *Growth Models and Fiscal Policy Parameters* », Public Finance, n° 2.
- LEBEL R., (1925) « *L'impôt agricole au Maroc, "le tertib"* ». Edition Larose,
- LÉVY CONSTANT A., Anne-Sophie (2012), « *Réussir mémoires et thèses* », 4^e édition, Lextenso édition.
- MANIERE P., (1996), « *De la pression fiscale en général et de notre porte-monnaie en particulier* » Edition Plon.
- MARRON D., (2011), « *les 50 plus grandes théories économiques* » Le Courrier du Livre, deuxième édition.
- NEGRIN O., (2008). « *Une légende fiscale : la définition de l'impôt de Gaston Jèze* », in Revue de droit public.
- NMILI M., (2017) « *L'impôt au Maroc : techniques et procédures* », 5^e édition, édition Oser.
- NMILI, M (2011) « *Pour un impôt juste : essai sur les préalables au civisme fiscal* », 5^e édition, édition Oser.
- P. MULLER, (2015) « *Les politiques publiques* » Edition PUF. 11, édition mise à jour : octobre.
- PERCEBOIS J., « *fiscalité et croissance* » Edition Economica
- RAFIKI A., (2018), « *Cours de Techniques d'Enquêtes et Analyse des Données* », Edition Sijil Massa
- RANDALL E., Schumacker and richard G Lomax (2010), « *Structural equation modeling* » third Edition Routledge New York
- RICARDO D., (1951), vol. VIII, p. 154
- ROMELAER P., KALIKA M., (2016), « *Comment réussir sa thèse* », 3^e édition Edition Dunod.
- ROTHBARD M., (1970) « *L'Homme, l'Économie et l'État*, » tome 2, éditeur Charles Coquelin

- ROTHBARD M., (1970) « L'Homme, l'Économie et l'État, » tome 2, éditeur Charles Coquelin
- SMITH A., (1776) « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ».
- STEWART C. S., (1964), « the economy of Morroco », Harvard, Harvard university Press.
- TAOUAB O., (2013), « *Le Contrôle fiscal au Maroc* » Edition Connaissances et savoirs.
- THIETART A., Raymond-Alain, (2014) « *Méthodologie de recherche en management* », 4^e édition, Edition Dunod.
- TREMBALY P., (2003), « *la politique fiscale à la recherche d'un compromis* », 2^{ème} Edition presse de l'université de québec.
- TRISTRAM F., (2005), « *Une fiscalité pour la croissance* », Open Edition books.
- VINAY B., (1970). « *Fiscalité, épargne et développement* », Edition, A. Collin, Paris.
- ZEMRANI, B.A., (1982). « *La fiscalité face au développement économique et social du Maroc* », Paris, L.G.D.J.

Articles

AKESBI N., (1986). « *La politique financière du Maroc indépendant,* » La Grande Encyclopédie du Maroc, Volume Economie et Finances.

AKESBI N., (1994). « La réforme fiscale de l'ajustement structurel au Maroc : portée et limites » Annales Marocaines d'Economie, n° spécial (hors-série).

AMORI M., (2016), « *Système fiscal et croissance économique, Etude empirique : Cas du Maroc.* » International Journal of Innovation and Applied Studies, Vol. 18 No. 2.

AMORI M., et ZBAIR E, (2016), « *Système fiscal et croissance économique, étude empirique : cas du Maroc* », article publiée à IJIAS.

ARNOLD J., (2008), « *La structure fiscale a-t-elle un effet sur la croissance économique ? Évidences empiriques d'un panel de pays de l'OCDE* », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 641.

AUJEAN M., LORENZI.J.H, (2011) : « *Fiscalité et croissance* », les cahiers : le cercle des économistes. Presses universitaires de France, 1ère Edition. Descartes & Cie.

BENSOUDA N., (2009). « *La politique fiscale : quels ajustements face à la crise* » Colloque international sur les finances publiques au Maroc et en France, le 12 et 13 septembre 2009.

BOLLEN K.A., and R. LENNOX, (1991), « Conventional Wisdom on Measurement : A Structural Equation Perspective. Psychological Bulletin, 110, 305-134. [Http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.110.2.305](http://dx.doi.org/10.1037/0033-2909.110.2.305)

BRANCHU J., (1970), « *Signification et mesure de la pression fiscale* », *Economie et statistique*, n° 11.

CHARLOT S., SCHMITT B. (1999), « *Infrastructures publiques et croissance des régions françaises* ». UMR INRA-ENESED.

- CHIADMI M., (2013), « *Structure de la fiscalité marocaine entre les considérations d'équité sociale et d'efficacité économique : Une analyse en équilibre général appliquée* » Association Marocaine de Sciences Economiques, AMSE WP N° 2013- 14.
- CUMMINS J., et HASSETT K., (1992), «The effects of taxation on investment: new evidence from firm level panel data», *National Tax Journal*, 45, pp.243-252
- DAVIDSON J. E. H., HENDRY D. F., SRBA F. and S. YEO, « Econometric Modelling of the Aggregate Time-Series Relationship between Consumers' Expenditure and Income in the United Kingdom, »*The Economic Journal*, Vol. 88, No. 352, 1978, pp. 661-692. doi:10.2307/2231972
- DICKEY A., and FULLER W. , (1979), «Distribution of the estimators for autoregressive time series with unit root, » *Journal of the American Statistical Association*, 74, 427-431.
- ÉTIENNE L., (2011), « *Politique fiscale et chômage* », Cairn.info.
- FORNELL C., and LARCKER, D.F. (1981) «Evaluating Structural Equation Models with Unobservable Variables and Measurement Error ». *Journal of Marketing Research*
- HAFID BARKA M., (2018) « *La Lente Evolution Du Système Fiscal Marocain : Les Faits Et Les Enseignements* » *European Scientific Journal*, Vol.14, No.4
- HAMZAOUI M., et BOUSSELHAMI N., (2017), « *Impact De La Fiscalité Sur La Croissance Economique Du Maroc* » *European Scientific Journal*, Vol.13, No.4
- JAULIN A. (2016), « *Les niches fiscales : de l'évolution naît la réforme* », Cairn.info.
- JORESKOG K., & SORBOM D., (1989) *LISREL 7: User's Reference Guide* (Chicago, Scientific Software International).
- JORGENSEN D.W., (1963), «Capital theory and investment behavior», *American Economic Review*, vol 53, n°2, pp.247-259..
- KARIM M., (2006). « *Management des finances publiques au Maroc. Contexte actuel et évaluation*, » Edition du CNRST.
- KARIM M., (2010). *Viabilité des finances publiques marocaines*, Edition l'Harmattan, France.
- KHALFAOUI A., (2016), « *L'économie marocaine : Analyse à la lumière des théories économiques du développement* » *Revue des Études Multidisciplinaires en Sciences Économiques et Sociales*, numéro 1.

KOLEVA K. et J-M. MONNIER (2009), « *La représentation de l'impôt dans l'analyse économique de l'impôt et dans l'économie des dispositifs fiscaux* » Revue économique - vol. 60, N°1.

LAMY E., (1953) « *Le régime des investissements privés au Maroc* », Revue Économique franco-suisse, n°4.

LECAILLON J., (1972), *La croissance économique*, Cujas.

LUCAS (1990) R., « *Why doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries ?* », American Economic Review, mai, Papers and Proceedings, p. 92-96

MACKIE III J. B., (2002), *Unfinished business of the 1986 tax reform act: an effective tax rate analysis of current issues in the taxation of capital income*, National Tax Journal, vol 55, n°2

MALINVAUD E., (1971), « *Peut-on mesurer l'évolution du coût d'usage du capital productif ?* », Economie et statistique n° 22, avril.

MIMOUN Z., (2017) « *La politique fiscale au Maroc : enjeux et défis* » REMALD numéro 136.

MOTEA M., (2017) « *Le système fiscal au Maroc pendant la période du protectorat : le cas des impôts directs* » Revue des études multidisciplinaires en sciences économiques et sociales, Numéro 6.

NMILI M., (2012). « *Structure fiscale et justice sociale.* » Annuaire Marocain de la Stratégie et des Relations Internationales (AMSRI),

RADI S. et BENABBOU M., « *Essai de positionnement du système fiscal marocain : une étude exploratoire comparée* » REMALD numéro 136.

ROMER P, (1990), « *Are nonconvexities Important for Understanding Growth ?* », American Economic Review, mai, Papers and Proceedings, p. 97-103

SOLOW R., Tobin, J.C.V. Weizsacker et M. Yaari (1966.), « *Neoclassical Growth with Fixed Factor Proportions*», Review of Economic Studies.

VALENDUC C., (2011) : « *Quelle structure des prélèvements pour quelle croissance ?* ». Les Cahiers, le cercle des économistes, PUF, Ed. Descartes & Cie.

VEGANZONES M., (2000), « Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches », CERDI, Clermont Ferrand.

VEGANZONES M.A., 2000 : « *Infrastructures, investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches* », CERDI, Clermont Ferrand.

WOLD H., (1974), « Causal flows with latent variables: partings of ways in the light of NIPALS modelling », *European Economic Review*, Vol. 5 No. 1, pp. 67-86.

Thèses et mémoires

ABDELLAOUI M., (2003), « *Fiscalité et incitation à l'investissement* », Thèse de doctorat en sciences économiques - FSJES de Fès.

BOUSSETTA, M. (1981), « *Fiscalité et développement : Eléments d'analyse et de politique fiscale* », Thèse de 3^{ème} cycle - Université de Paris.

DUMAS G., (2007), « *Politique fiscale : le naufrage* » Edition L'Harmattan.

EL IBRAHIMI B., (2007) « *La réforme fiscale au Maroc : Thèse de doctorat en Droit privé.* » L'établissement de soutenance Perpignan.

François M., (1976), « *L'histoire du Maghreb* ». Paris, Petite collection Maspero

JAKOBOWICZ E., (2007),. « *Contributions aux modèles d'équations structurelles à variables latentes* » thèse de Doctorat Soutenue publiquement le 22 octobre **2007**.

KARIM M., (1999). « *Fiscalité indirecte, allocation des ressources productives et bien-être collectif au Maroc.* » Doctorat du troisième cycle, Université Mohammed V, Rabat (préparée dans le cadre du projet de recherche en partenariat avec l'Université de Montréal et de Laval financé par l'ACDI).

. LAABOUDI, (2004) : « *Politique et mesures d'incitation fiscale et décision d'investissement : cas des entreprises marocaines* », Thèse de doctorat en sciences économiques - FSJES de Fès

MAMOUNE A., (2001) « *La réforme de la fiscalité locale au Maroc,* ». Mémoire pour l'obtention du DEA en Finances publiques, Université Paris I / Université Paris XI.

MBOUNOU-NGOPO M., (2019) « *La fiscalité face à l'impératif du développement de la république centrafricaine* » Thèse de doctorat, Faculté de Droit et de Science Politique Aix Marseille Université.

NMILI, M., 2004 « *La politique d'incitation fiscale à l'investissement* », Thèse de doctorat- FSJES de Fès.

SILEM B., « *Structures fiscales des Jeunes nations. L'exemple de l'Algérie. Un essai d'élaboration d'un système fiscal d'intra-version économique* ».

Webographie

- ❖ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/MAR/fr/NE.IMP.GNFS.ZS.html>
16/06/2020
- ❖ www.ggdc.net/pwt
- ❖ www.ggdc.net/pwt

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
RESUME	4
ABSTRACT	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS	8
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES FIGURES	11
SOMMAIRE	12
INTRODUCTION GENERALE	13
CHAPITRE I : FISCALITE ET CROISSANCE ECONOMIQUE : APPROCHE THEORIQUE	21
INTRODUCTION	21
SECTION 1 : LA FISCALITE DANS LA THEORIE CLASSIQUE	24
<i>§1 La théorie de la fiscalité d'Adam Smith</i>	<i>26</i>
1- L'équité	26
2- La certitude	27
3- La commodité	28
4- L'efficacité	28
5- L'efficacité économique	29
<i>§2 Jean-Baptiste Say : point de vue sur la politique fiscale</i>	<i>30</i>
1- La nature de la fiscalité	30
2- Principes de fiscalité	31
3- Incidence de la fiscalité	37
<i>§3- La théorie de la fiscalité de David Ricardo</i>	<i>39</i>
1- Impôts sur les salaires	40
2- Impôts sur les bénéfices	44
SECTION 2 : FISCALITE ET CROISSANCE D'EQUILIBRE DE PLEIN-EMPLOI SELON LES NEOCLASSIQUES	49
<i>§1- Flexibilité permanente de la politique fiscale et flexibilité partielle des prix.</i>	<i>52</i>
II- Déterminants du sentier de croissance dépendant des paramètres fiscaux.	57
<i>§ 2 Structure fiscale et croissance optimale : Le modèle de K. SATO</i>	<i>62</i>
I- L'impact des indicateurs fiscaux sur la croissance équilibrée.	65
II- La recherche d'une structure fiscale optimale.	71
SECTION 3 : FISCALITE SELON LA THEORIE POST KEYNESIENNE.	77
<i>§1 la politique fiscale dans le modèle de DOMAR</i>	<i>78</i>

§2 la politique fiscale dans la conception de HARROD	80
II- La politique fiscale et le choix du taux de croissance d'équilibre :	85
1- L'approche de M.I. White : Cas où la propension à réinvestir est constante :	86
1- L'approche de W.L. Smith. : Cas d'un taux d'autofinancement variable :	89
§3 La fiscalité dans une période longue : le modèle de K.K. Kurihara	98
CONCLUSION-----	104
CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DE LA POLITIQUE FISCALE AU MAROC	
ENTRE 1970-2019 -----	108
INTRODUCTION -----	108
SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET REVUE DE LA LITTERATURE DE LA POLITIQUE FISCALE AU MAROC -----	110
§1 : Le système fiscal avant le protectorat.	110
1- Les prélèvements à caractère religieux.	111
2- Les prélèvements de souveraineté.	112
3- les impôts commerciaux	114
§2- Le régime fiscal pendant le protectorat	115
1- Le système fiscal colonial	116
2- La fiscalité directe	116
§3 : Le système fiscal après l'indépendance.	121
1- La réforme fiscale des droits de douanes	121
2-La réforme fiscale des taxes intérieur de consommation	122
SECTION 2 : APERÇU DU SYSTEME FISCAL MAROCAIN -----	126
§1- les impôts directes.	126
I- L'impôt sur les sociétés.	126
1- Champ d'application	127
1-1 Contribuables soumis d'office à l'IS	127
1-2 Contribuables soumis par option à l'IS	127
1-3 Exonération	128
1-4 Les sociétés exclues du champ d'application de l'impôt sur les sociétés :	128
2- Réformes de l'impôt sur les sociétés	129
II- L'impôt sur le revenu	129
1- Champ d'application	129
2- Réformes de l'impôt sur les sociétés	130
III- Les droits d'enregistrements.	130
1- Champ d'application	131
2- Exonérations au titre des droits d'enregistrement	131
3- Effets des droits d'enregistrement	131
§1- les impôts indirectes.	132
I- La taxe sur la valeur ajoutée.	132
1- Champ d'application	132
1- Exonération	132

1-1 Les exonérations sans droit à déduction	133
1-2 Les exonérations sans droit à déduction	133
2- Réformes de l'impôt sur la TVA	133
II- Taxes intérieures à la consommation TIC	134
1- Champ d'application	134
2- Les exonérations de TIC	135
IV- Les droits de douanes (DD)	136
§3- Evolution des recettes fiscales	136
SECTION 3 : ANALYSE CRITIQUE DU SYSTEME FISCALE MAROCAIN -----	139
§1 Les limites quantitatives du système fiscal marocain.	140
1- Le rendement fiscal :	141
2- La pression fiscale :	145
§ 2 Limites qualitatives du système fiscal marocain :	149
1- La qualité de l'administration fiscale.	150
2- Faiblesses du système fiscal :	152
CONCLUSION-----	158
CHAPITRE III : LES EFFETS ECONOMIQUES DE LA FISCALITE. -----	159
INTRODUCTION-----	159
SECTION 1 : LE POTENTIEL FISCAL -----	163
§1 : Le surplus économique	164
1- Le niveau des « dépenses de survie »	168
2- Le niveau d'inégalité dans la répartition des revenus :	169
3- La différenciation intersectorielle dans la répartition du revenu national :	169
§ 2 Le dualisme social	170
1- Le dualisme social :	171
2- Le dualisme fonctionnel :	172
SECTION 2 : LES EFFETS DE LA FISCALITE SUR LA CONSOMMATION ET L'EPARGNE. -----	174
§1- Fiscalité incitative et choix entre la consommation et l'épargne.	175
1- L'évolution de l'épargne et de la consommation au Maroc	175
2- La capacité de la fiscalité dans la mobilisation de l'épargne	175
3- Le comportement de l'épargnant au Maroc	177
§2- Effet de la fiscalité sur la demande	180
1- Effet de substitution (ou prix) de la taxation	181
SECTION 3 : FISCALITE ET DECISION D'INVESTISSEMENT.-----	183
§1 : Fiscalité et comportement d'investissement :	184
§2- Evolution de l'investissement au Maroc	188
§3- Facteurs clés de l'attractivité Fiscale au Maroc	192
1- Impôt sur les sociétés	193
2- Taxe sur la valeur ajoutée	196
3- Taxe professionnelle	196
4- Droits d'enregistrement	197

5- Droits de douane	197
§4- Acteurs de la rivalité fiscale des pays en voie de développement	198
CONCLUSION -----	201
CHAPITRE IV : FISCALITE ET PERFORMANCE ECONOMIQUE : ETUDE EMPIRIQUE -----	202
INTRODUCTION -----	202
SECTION 1 : PRESENTATIONS THEORIQUES DES MODELES MACROECONOMIQUES	204
§1 : Taxation dans le modèle de croissance endogène	204
§2 : Taxation dans le modèle keynésien et son effet sur la croissance économique	210
1- Le taux de croissance de la capacité productive	213
2- Approche par la fonction de demande globale	216
SECTION 2 : ETUDE EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA FISCALITE ET LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUE : ESSAI DE MODELISATION ECONOMETRIQUE -----	222
§1 : Contexte de l'étude empirique et inspirations méthodologiques	223
1. Justification du contexte de l'étude empirique	223
2. La modélisation de l'impact fiscal sur la performance économique par l'approche PLS des équations structurelles (SEM)	225
2.1- Spécification du modèle de mesure (ou externe) et construction des variables manifestes de la modélisation (SEM)	227
2.2- Spécification du modèle de structure (ou interne) et construction des variables latentes de la modélisation (SEM)	231
Tableau élaboré par nos soins	233
2.3 Estimation du modèle à équation structurels et analyse des résultats	233
2.3.1 Evaluation du modèle de mesure réflectif	235
2.3.2. Validité du modèle structurel	240
3- Modélisation de performance économique par la cointégration et modèle à correction d'erreur vectoriel (VECM)	244
3.1 Les variables de la modélisation par VECM	245
3.2- Analyse graphique du comportement des variables retenues.	246
3.3- Diagnostic statistique des relations d'équilibre entre les variables par la cointégration	250
3.3.1→Etude graphique de la non-stationnarité des séries en niveau	251
3.3.2 Test de la racine unitaire par Dickey-Fuller Augmenté	252
3.3.3 Présentation du modèle et discussion des résultats	257
CONCLUSION -----	266
ANNEXES -----	276
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	294